



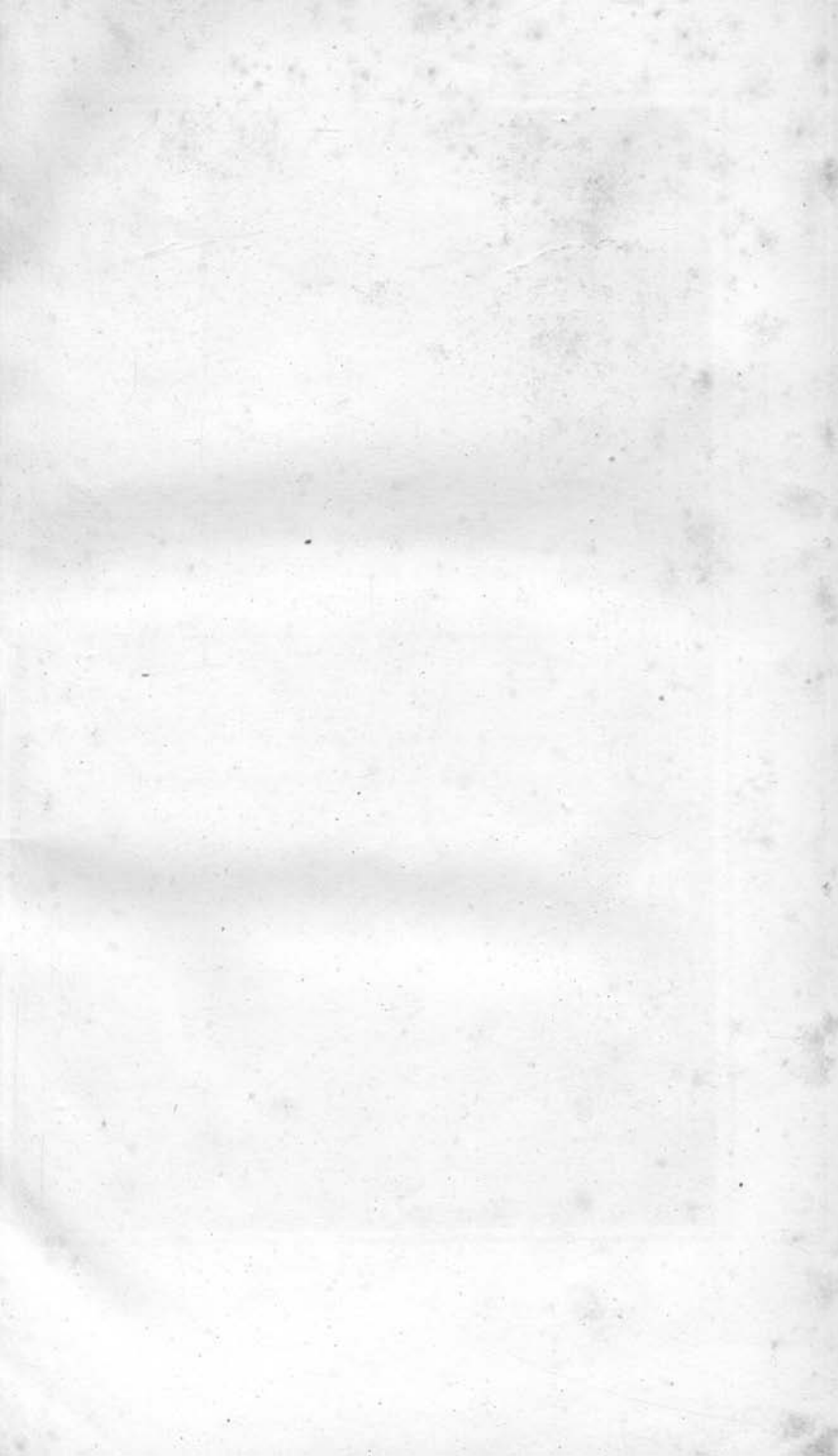
White

TRAITÉ COMPLET  
DE NATATION.

---

A. PIHAN DE LA FOREST,  
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,  
rue des Noyers, n° 37.

---





Orain, del.

Trait de courage et d'humanité du Duc de Chartres, en 1791.  
 M. pouvait renoncer à tous ses Droits, excepté de celui de sauver ses Sujets.

M. de CLAIR



R. 12. 455

g-853

**TRAITÉ COMPLET  
DE NATATION.**

**ESSAI**

**SUR SON APPLICATION  
A L'ART DE LA GUERRE;**

PAR

**M. le vicomte de Courtyrou,**

OFFICIER SUPÉRIEUR, MEMBRE DE L'ATHÉNÉE DES ARTS.

**TROISIÈME ÉDITION,**

Augmentée d'un Précis historique de la Natation chez les peuples anciens,  
d'un Recueil de faits pour servir à l'histoire de cet art chez les modernes,  
et d'une Revue analytique des divers ouvrages publiés sur ce sujet.

Ornée de lithographies par MM. Gudin.



libris 812089

PARIS,

CHEZ A. PIHAN DE LA FOREST,  
RUE DES NOYERS, n° 37.

1856.

THOMAS DUNSTON

# DE NATATION

ESSAI

sur son application

à l'art de la couture

par

M. le vicomte de Goussier

THOMAS DUNSTON

Paris, chez M. le vicomte de Goussier

PARIS,

CHEZ M. le vicomte de GOUSSIER,

au Palais National, ci-devant,

1820.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES NOMS PROPRES.

### A.

Aar,	153, 154
Abbatucci,	150, 151
Abydos,	84, 85, 88, 89, 90
Acerronia,	56
Achille,	23
Adour,	177, 178
Adriatique, golfe,	93
Agrippine,	56
Aix, l'île d',	494
Aix-la-Chapelle,	94, 95, 147
Aldenhoven,	148
Alexander, Anglais,	236
Alexandre, roi de Macédoine,	11, 44, 355
Alexandre, empereur de Russie,	567, 568
Alexandrie,	67, 90
Alger,	108, 158
Allemands,	96
Allent,	116
Amar Durivier, auteur,	491

Ambleteuse, les Roches d',	237
Ambre, d',	118
Amors le colonel, 199, 446, 467, 553,	
557, 562, 566, 567	
Amphictyons,	77
<i>Amphitrite</i> , naufrage de l',	230, 235
Anchise,	58
Anglais, 109, 110, 111, 139	
Anglès,	309
Angleterre,	137, 158
Angoulême, duc d', 110, 112, 209	
Anio, l',	216, 218
<i>Annales maritimes et coloniales</i> , etc.,	139
Antoine, anecdote sur, 72, 73, 74	
Anville, d', auteur,	89
Aphètes,	75, 78
Apicius, auteur,	8
Apollon, temple d',	77
Appien d'Alexandrie,	68
Aquisgrani,	95
Arabes de Sicile,	97, 98
Aragon, assaut de deux officiers de l'ar- mée d',	401
Arcadius,	63
Ardembourg, 105, 142, 143, 146	
Aristote, 8, 11, 50, 559	
Artémision,	75, 78
Article de l'ordonnance du roi, relatif à la natation,	418

Artois, comte d',	289
Aruns,	52
Aspedaletto,	151
Athénée, auteur,	80
Athénée des Arts,	537
Athéniens,	16, 39
Athicus le Cosmographe,	59
Aubry, chirurgien,	189
Audrin, père et fils, nageurs,	263
Augsbourg,	98, 168
Auguste,	25, 325, 326
Aurelius Victor,	54
Austin madame,	334
Autrichiens, 147, 148, 158, 162, 163,	173
Avoyne de Chantereine,	202
Ayen, duc d',	346
Azolo,	151

B.

Bache, lettre du colonel baron,	440
Bachstrom, auteur,	469, 543
Baden,	153
Bain, horloger,	188
Bains en général,	313
Bains frais,	319
Bains froids,	324
Bains tempérés,	315
Barthurst,	88

Basentello en Calabre,	98
Basset, nageur,	243
Baudot,	139, 145, 146
Bayonne, événement arrivé à,	177, 538
Bazin, docteur,	480
Beaumont, de,	<i>Préface</i> , 19
Bédisque, nageur,	257
Begolles, baron de,	128
Bellevue, nageur,	260
Bender, régiment de,	160
Bénévent,	97
Bénéventins,	91
Benoît VII,	97
Bérézina,	130
Beringhen,	118
Berlin, école militaire de natation de,	282
Bernard-Gouy, nageur,	270
Berteau,	264
Bertin,	347
Bilten,	154, 156, 159
Binaros,	405
Bingen,	<i>Préface</i> , 9
Biskerdorf,	149
Biziau,	187
Blard fils,	194
Bligny,	128
Bleintheim,	169, 170, 171
Boileau,	<i>Préface</i> , 18,—118, 119, 125
Bonaparte,	151, 165, 167, 439, 533

Bonnefois, nageur,	270
Boral,	543
Borne, le capitaine,	209
Bossuet,	434
Boudaud, nageur,	277, 278
Bouillon, duc de,	121
Boulard fils, nageur,	272
Boulogne, camp de,	158
Boulogne, ville de,	230, 231
Bourbonne, eaux de,	217, 318
Boussard, 298, 341, 342, 343, 344, 445,	
346, 347, 348, 349, 350, 351	
Boussard fils,	350, 351, 352
Bouvard,	139, 145
Bralet,	146
Brassalay,	131
Bregel, boucher,	104
Brejeat, nageur,	177
Brenz, rivière de la,	173, 174
Breton, le,	203, 204
Briausole, rivière,	175
Brie, nageur,	276
Briolles,	129
Brisson, dévouement de,	179
Brocard, nageur,	277
Brogie, François - Marie, 1 <sup>er</sup> du nom,	
comte de Rével,	124, 125
Brogie, Charles-Amédée, comte de Rével,	
second fils de François-Marie,	117, 124

Bruges, ville de,	104, 105
Bruix, ministre de la marine,	493, 495
Buchan, auteur,	320, 322
Brunaud, docteur,	326
Brunswick, duc de,	549
Byron, lord,	88
Byzance, siège de,	45, 99
C.	
Cabagne, nageur,	260
Caillaud père et fils,	192
Caire, stratagème d'un soldat du,	516
Calcédoine, côtes de la,	10
Camille,	40
Camoens, <i>Virgile de Portugal</i> ,	384
Carnaby, capitaine anglais,	191
<i>Caroli Magni vita</i> ,	96
Caron, colonel,	219
Carpentier, capitaine de la <i>Comète</i> ,	192
Carpentier, nageur,	258
Capitole, siège du,	40
Capoue,	97
Carnes James,	193
Carthaginois,	91
Carybde,	79
Cassagne,	150
Cassandra,	139, 140, 141, 143
Castaing, du,	136



Castel,	139, 145, 146
Castor et Pollux,	60
Catalogne, armée de,	124
Caton,	25
Caumont, de Dieppe,	136
Cavoie, intendant de Rouen,	118, 129, 132
Celts, les, Dieppe,	52
César, 19, 20, 21, 22, 26, 67, 68, 69,	90, 126, 402, 562
Chabé, nageur,	274
Chaloner,	107, 108
Champagne, régiment de,	108, 110
Champagne, comte de,	102
Championnet,	149
Chapelle, abbé de la, auteur, 470, 486,	491, 493, 498, 543, 555
Chaptal,	291
Charlemagne,	95
Charles-Quint,	107
Charles X,	289
Charles IV,	353
Charleville,	<i>Préface</i> , 12
Chartres, duc de, aujourd'hui Louis-Philippe,	289
Chartres,	133, 134, 155, 136, 347
Chartreuse,	147
Chastagnac,	187
Châteaubriand, vicomte de,	<i>Préface</i> , 15
Châtillon,	105

Charybde,	395, 396
Chaumont,	106, 107
Chaussier, Élie,	245
Chevalier,	89
Christen,	253
Cicéron,	49, 51
Circé,	81, 81
C. L. C. de Lyon,	489, 490
Clélie,	53, 54, 55
Clément, le sergent-major,	211
Cléopâtre, anecdote sur,	72, 73
Clervoy, nageur,	274
Cælius-Aurelien,	51
Coislin,	117
Cominius,	40
<i>Commentaires de César,</i>	69
Comorin, cap,	14
Condé, 115, 120, 122, 123, 125, 126, 132	
Conegliano,	151
<i>Conservateur,</i> Préface,	15
<i>Considérations physiologiques et médicales</i> <i>sur la Natation,</i>	2
<i>Considérations sur l'art de la guerre,</i>	411
Constantinople,	98
<i>Constitutionnel</i> du 17 juin 1825,	536
Cony, nageur,	266
Cophronic, nageur,	272
Corps de nageurs,	511
Corse,	165

Cortadura, la,	206, 207, 208
Coste, nageur,	267
Cour de cassation, arrêt de la,	201
Coursels, gouffre de,	260
Coutelier de Dieppe,	192
Crosne, intendant de Rouen,	344, 352
Cuissot, de Dieppe,	192
Curtis, madame,	254
Custrin,	181
Cyana,	74, 75, 76, 77
Cydnus,	335
Cyzique, siège de,	40, 41
<b>D.</b>	
Dalogny,	337
Danube.	167, 168, 169, 173, 549
Dardanelles,	88
Dauvergne,	140
David, nageur,	262
Debelleye,	311
<i>De bello Alexandrino,</i>	91
Debeugny	139, 145
Debezis, nageur,	272
Decaen,	174
Decimus Brutus,	42
<i>De re militari,</i>	29
Delaar,	155
Delacroix, David,	194

Deligny,	288, 289, 291, 293, 294, 297
Deligny, madame veuve,	294, 295
Deligny fils,	296
Dellard,	152, 155
Delort, le général, baron,	221
Délos, habitans de,	15, 17
Delphes,	77
Demonèse, île,	10
Denys l'Ancien,	91
Déquène,	202, 204
Désolgne, nageur,	274
Desroche, nageur,	242
Desvarames, Camille,	214
<i>Dictionnaire du commerce,</i>	9
Dieppe,	341
Dieppe, héroïsme de plusieurs nageurs de,	191
Diettikon,	153
Digby, auteur anglais,	454, 461, 472
Dillingen,	168, 169, 170, 171, 172, 173
Dion Cassius,	32, 46, 68
Domitien,	61
<i>Don Juan,</i>	88
Donawert,	168, 169, 170, 171, 172, 175
<i>Dorothy,</i> brig anglais,	191
Douay, congrès scientifique de,	562
Douro,	185, 187
Dubois,	149
Duchat, nageur,	260
Dudon, docteur,	2, 329, 330, 525

Duhamel, bains,	303
Dumontier,	21
Dunkerque,	139
Dupuis, Alexis.	200
Duren,	148, 149
Durius, fleuve,	44
Duroy, le lieutenant, nageur,	250
Ecluse, fort de l',	141, 142, 143
Ecoles de natation,	
De Prague,	281
De Vienne, Autriche,	26.
De Berlin,	282
De Paris,	288
Deligny,	288
Du Pont-Royal,	297
Henri IV,	303
Du quai de Béthune,	306
Pour les dames,	309
E.	
<i>Eginarhi vita Caroli Magni,</i>	96
Egyptiens, natation cultivée chez les,	15, 16
Egyptiens,	67
Ekenhead,	88
Elchingen,	182
Elster,	20, 21
Empereur,	163
Enée,	58

<i>Enfant de la Rivière,</i>	299
Enghien,	121
Ephèse,	99
Epire,	92
<i>Essai sur les principes de la construction</i> <i>des ponts militaires, etc.,</i>	155, 186
Esculape, temple de,	326
Esmond, le capitaine,	550
Espagne, guerre d',	182
Estienne de Tournacy, l',	181
Etrusques,	53
Etroits, les,	190
F.	
Fabre, maître-nageur,	299, 300
Fabre fils,	301
Feltzner, auteur allemand,	539
Festus Pompeius, grammairien,	48
Flandre, comte de,	501
Fleury,	190
Fleury, d'Orléans, nageur,	275
Florus, auteur,	54
Floyer, le docteur,	322
Folle, Etienne.	193
Fontaine, de,	114
Forestier,	494
Fort-Louis,	111, 112
Forêt, J. B.,	175

Foret,	240
Fourmentin, nageur,	268
Fournier, le P.,	71
Français, les, 23, 102, 106, 109, 113,	
120, 139, 141, 144, 160, 182,	
France.	90, 124, 137, 165
France rhénane,	98
Franceschy,	162, 165, 166, 167
Francisco de Paula,	553
François de Rohan,	118
Frédéric, roi de Naples,	79
Frédéric le Grand,	549
Frégère, nageur,	274
Freteau de Peny.	203
Frontin,	40, 42, 43
Fulde, abbé de,	98

G.

Gabriel,	187
Gaddi,	55
Galilée,	559
Gallot,	137
Garonne,	216, 380
Gastinau,	187
Gaucher de Châtillon,	104
Gaulois,	6, 22
Gaza, habitans de,	59
Gelacy,	543

Géland, M. l'abbé,	216, 217, 218
Gellé, nageur,	264
Gènes,	162, 163, 164, 165
Geoffroy,	187
Ghesnière, nageur,	247
Gille, nageur,	264
Glaris,	153, 154
Glaucus,	80, 81, 82
Glaucus le Pontique,	83
Gontard, chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur-propriétaire de l'école du Pont- Royal,	297, 298, 302, 312
Gourmaud,	246
Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre,	510
Gramont,	117
Gras,	190
Grecs, natation cultivée chez les,	15, 16,
Grecs, les,	26, 27, 75, 84, 97, 98
Gremheim,	169, 171, 172
Grenier,	168, 169, 174, 259
Grisons,	153
Gromety, de,	170
Grooters, le lieutenant,	210
Gros-Caillou, entrepôt du,	240
Gruter,	47
Graynau	159
Gudin, Théodore,	<i>Préface</i> , 19
Gudin, Louis,	<i>Préface</i> , 19, 20
Gudin, général,	170, 171, 172



Guérin, marinier,	189, 190
Guichard, le docteur,	240
Guiche, comte de, 123, 125, 126, 129, 130, 131	
Guignard, élève de marine,	222, 223
Guillaume,	102
Guillaume de Juliers,	105
Guingret,	185, 186
Gundelfingen,	173, 174
Guntz,	174
Guntzbourg,	168, 168, 174
Guyeux, général,	151
Gyas,	58
Gymnase normal,	562
Gymnasiarque,	566
H.	
Haddick, général,	148
Hannein, Williams,	193
Harcourt, d',	124
Hasegars, polder de,	142
Hatry,	149
Hayos, colonel, directeur de l'école de natation de Vienne,	281
Heinsberg,	149
Hellespont,	84, 85, 88, 401
Henri,	102
Henin, 250, 231, 252, 255, 236, 237, 298	
Hermione, ville de l'Argolide,	57

<i>Héros</i> , bâtiment anglais,	39
Héro,	84, 85, 88
Hérodote,	36, 75, 76, 77, 78
Herulus,	23
Hervé, nageur,	266
Hières, îles d',	6
Hippocrate,	331, 355
Hirtius,	42
Hochstett,	173
Hocquet, nageur,	273
Hohenlohë,	169
Hollandais,	142, 144
Hollande,	154
Homère,	11
Honorius,	63
Horace,	<i>Préface</i> , 18, — 50
Horatius Coclès,	28, 30
Horlandynio, nageur,	268
Hotze,	161
Howard Douglas,	186
Hue, caporal de sapeurs,	210
Huningue,	<i>Préface</i> , 9
Hunnus,	23
Hunten,	201
<i>Hygiène des gens de lettres</i> ,	320
	I. <i>Préface</i> , 168

Imilcon,	91
Impériaux,	106
Ingolstadt,	167
Isidore de Charax,	70
Italie,	81, 92, 96, 163

J.

Jacquemard,	187
Jacquot, nageur,	276
Jauffert, auteur,	491
Jean Duteil,	176
Jean, nageur,	254, 255
Joinaud, le brave,	238
Joly, maître-nageur,	501
Joseph II,	544
Josèphe,	92, 93, 402
Jourdan,	147, 148
<i>Journal des Débats,</i>	438
<i>Journal du Commerce de Lyon,</i>	213
Juliers,	148, 149

K.

Karden, près de Coblentz,	201
Karr,	299
Kellermann,	182
Kernenséré, nageur,	262
Kersero, nageur,	265

Kircher, P.,	78
Kléber,	147, 148, 149
Knight Spencer,	543
Kray,	167, 168, 170, 173

L.

Laachen,	156, 159
Labat,	177, 178
Labeaume, maître-nageur,	305
Lacédémoniens savaient tous nager, les,	17
Lacédémoniens, les,	39
Lacroix, nageur,	264
La Fère, événement arrivé à,	339
La Fontaine,	560
Lagrange,	187
Lagus,	70
Laleu, moulin de,	111
Lanquer,	543
Laodicé,	99
La Pierre,	112
La Prée, fort de,	109
Laptots, matelots du fleuve Sénégal,	195
Largoualch, nageur,	265
La Reynie, auteur, 492, 493, 494, 495,	496, 497
La Rochelle,	110
La Salle,	118
Lanscheure,	142

Lasnier,	112
Laurent,	142
Latour,	148, 149
Laval,	159
Lavedan,	128
Lauingen,	168, 169, 173, 174
<i>Leander Marmoreus</i> ,	85
Léandre, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90,	401
Leau, petite ville,	247
Lebeau,	146
Leblanc, capitaine,	195
Lecanellier, nageur,	269
Lech, passage du,	150
Lechevalier, les frères, nageurs,	261
Le Clouarec, nageur,	267
Lecourbe, 168, 169, 171, 172, 174,	549
Lefèvre,	148
Le franc, nageur,	248
Leger,	176
<i>Leges atticæ</i> ,	16
<i>Légion nautique</i> ,	492
Legrand, général, <i>Préface</i> , 7,	15
Lejeune, nageur,	260
Lemnicé, prise de,	106
Le Moyne, maire de Dieppe, 345, 346, 347	
Léon,	182
Lesdiguières,	117
Leter, nageur,	268
Lézéc, de,	203, 204, 205

Libaudière, nageur,	263
Lichtensteig,	161
Liffrand, nageur.	274
Ligurinus,	48
Lille,	104
Limat,	153, 154, 549
Linn,	193
Linnich,	149
Linth, la,	152, 153, 154, 156, 158
Linthal,	153
Lion,	105
Live,	142
Loir,	134
Longuelames, nageur,	248
Longueville, duc de,	119, 120, 122
Louis VII,	99
Louis XI,	24
Louis XIV.	117, 120, 123, 127, 131, 543
Louis-Philippe,	133
Lucques,	98
Lucullus,	41
Luneaux, capitaine,	222
Lusitaniens, les,	25
M.	
M. ***,	552, 554, 555, 560
Mâcon, comte de,	102
Maëstricht,	147

Mahométans,	100, 101, 103
Mahudel,	88
Maillebois, comte de,	544
Majume, fête appelée,	59, 63
Maldegem,	142
Mangin, officier du génie,	508, 544
Manilius,	12, 65, 66, 542
<i>Manuel des Officiers,</i>	283
Manzanarès,	557
Marc-Antoine,	19
Marcou, jeune séminariste,	215
<i>Marengo, le,</i>	222, 225
Maret, auteur,	319
Marius,	53, 34
Marne, bataillon de,	146
Marne, confluent de la,	396
Marsillac,	121
Martial,	48, 60, 61, 62, 85, 86
Martianus,	5
Martin, vice-amiral,	495
Martigues, Notre-Dame-de-la-Garde de,	229
Martinot, nageur,	260
Masséna,	165
Masset, nageur,	266
Maupas, chevalier de,	403, 404, 406, 407
Mauran,	228, 229
Maurepas,	346
Mayence,	<i>Préface,</i> 9, — 137
Mazarin,	124

Méandre, passage du,	99
Méandre,	102
Mebrat, nageur,	260
<i>Méditations sur l'Évangile,</i>	434
Mein, confluent du,	596
<i>Mélanges historiques de Voltaire,</i>	68
<i>Mémoire sur la manière d'agir des bains d'eau douce, etc.,</i>	319
<i>Mémoires de Guiche, etc.,</i>	126
<i>Mémoires de la maison de Condé, etc.,</i>	119
Mencetès,	58
Messine,	78, 91, 402
Messine, détroit de,	79
Messinois,	91, 92
Meuse,	<i>Préface,</i> 12
Meuse, confluent de la,	148
Mézières, bassin,	<i>Préface,</i> 12
Michel, nageur,	260
Middelburg,	142
Milon de Nogent,	104
Mindel,	168
Minervio,	106
Mithridate,	40
Modène, siège de,	42
Moette, graveur,	460
Moisy, pêcheur,	256
Mollerat,	187
Moncocq, le brave,	198
Montaigne,	410



Montbas, comte de,	120
Mont-Cassel,	145
Montferrier,	110
Montgéry, capitaine de vaisseau,	138, 528, 536
Montreuil-sous-Bois, le curé de,	219
Montrichard,	150, 171, 172
Moreau,	139, 141, 142, 145, 167, 168
Moreau, capitaine,	206
Morin,	138
Morlot,	149
Moselle, rivière,	449
Musa, médecin,	325
Muscé,	87
N.	
Nageur sicilien,	81
Nantouillet,	117
Naples,	97
Napolitain,	89
Nauendorff,	170
Navia,	182, 183, 184
Nayant,	129
Necker,	344, 345, 346
Néron,	56
Newton,	559
Ney,	174
Nicarie,	9
Nideggen,	148, 149

Niémen ,	415
Nieuport ,	141
Noël ,	99
Nogent ,	118
Nœfels ,	153
Noguère-Paillarèse ,	124
Norwégiens ,	180
<i>Nouveau Tableau de Paris</i> ,	299
Numance , siège de ,	44

O.

Octavien ,	42
Oder ,	181
Odo , duc de la France rhénane ,	98
Olivet ,	129
<i>Olivier</i> ,	89
Olivier , constructeur , à Dieppe ,	192
Onfrey , nageur ,	244
Oppien ,	9 , 14 , 71
Orange , prince d' ,	120
Orléans , duc d' ,	289 , 347
Ornano ,	183
Oronio Bernardi , auteur napolitain ,	552 , 558 , 559
Orose ,	68
Ostende ,	179
Otton I <sup>er</sup> ,	96
Otton II ,	96 , 97 , 98

Ouarnier, fondateur de l'école de natation	
pour les dames,	309, 310, 311
Ovide,	87
Ozanam,	543
Owen, John,	235
P.	
Padoue, siège de,	106
Paléphate,	82
Pandenbruck,	153
Panisset,	303, 304, 312
Paris,	90
Parisot,	139, 145
Parnasse,	118
Passerat,	243
Paul, nageur,	265
Paul II de Piles,	113
Paulet, nageur,	271
Paulus, nageur,	270
Pausanias,	75, 76, 77
Pavie,	97
P. D. L. C. A. A. P.	460
Pélion, mont,	76
Pelion, promontoire,	75
Penthièvre, duc de,	347
Périgueux, tribunal de,	202, 203
Perreaud, les frères,	249
Perrin, le jeune,	245

Perse, golfe de,	12
Persée, roi de Macédoine,	36
Perses, les,	25, 36, 75
Pertuis d'Antioche,	494
Pescennius Niger,	45
Petit,	243
Petit-Jean, le capitaine,	206, 207, 210
Petit, école,	307
Pfuel, major-général, directeur de l'école militaire de natation de Berlin,	282
Phare, habitans de,	90, 402
Philippe, roi de Macédoine,	18
Philostrate,	83
Piave,	151
Pierrard, nageur,	247
Pierre Dauvergne,	139
Pierre Lolannier,	112
Pierre Leroi,	104
Piller, nageur,	277
Pilois,	128, 129, 130
Piscines établies à Rome,	47
Pise, siège de,	39
Platon,	27
Pleine eau, une,	308
Pline le Jeune,	48
Pline l'Ancien,	5, 12, 13
Plouzen,	205
Plutarque,	51, 54, 68, 72
P. M. *** , auteur,	397, 523, 524, 525

Pologne,	122, 123
Polyen, auteur,	18
Pommier, nageur,	269
Pompée,	19
Pomponius Méla,	85
Poniatowski,	20, 21
Pons, le caporal,	199, 200
Portal,	525
Porsenna,	52, 53
Poucin, nageur,	264
Pouget, nageur,	273
Poulon Leyssenne,	176
Prague, école de natation de,	281
Prevost, nageur,	258
Prusse, le roi de	282
Prusse,	181
Prussiens,	157
Ptolémée,	70
Publicola,	53
Puységur,	543
Pyrrhus,	92, 402
Q.	
Quimerch,	203
R.	
Rapée, passage exécuté à la,	446

Rath , beau trait de dévoûment du caporal ,	219 , 220 , 221
Ratisbonne ,	167
Battem ,	148
Raymond ,	258
<i>Réflexions critiques</i> ,	88
Ré , île de ,	111
Rebion ,	179
<i>Relation de l'ambassade de Turner</i> ,	378
<i>Relation d'un voyage à Galam</i> ,	195
Reneau , nageur ,	275
Renou ,	136
Rével , de Broglie , Charles-Amédée , comte	
de ,	117 , 124 , 125 , 129 , 130
<i>Revue encyclopédique</i> ,	528
Rhé , île de ,	108 , 109
Rhin , fleuve ,	137 , 154
Rhin , passage du ,	<i>Préface</i> , 9
Rhin , passage du ,	117 , 119 , 125 , 126 , 130 , 131 , 132
Rhin , confluent du ,	596
Rhodia , loi ,	37
Rhône , le fleuve du ,	31 , 219 , 225 , 396
Richaud , le brave ,	225 , 226 , 227 , 228 , 229
Richepanse ,	168
Richoux , nageur ,	275
Ricous ,	129
Rice ,	235
Riedlingen ,	170

Rinaudin , nageur ,	248
Rio-San-Pedro ,	206 , 207 , 208
Ritter ,	201
Rivin , André ,	60
Robin , nageur ,	258
Rochefort ,	494
Roër ,	147 , 148 , 149
Roger , Nicolas , auteur ,	468 , 487 , 488
Rogniat , baron ,	<i>Préface</i> , 13 , — 411
Rolduc ,	147
Romains , les ,	26 , 27 , 92 , 96 , 98
Romana , La ,	182
Rome ,	95 , 97 , 151
Roset , maître-nageur ,	501
Roses ,	124
Roué , le ,	203 , 204 , 205
Rousseau , J.-J. ,	352
S.	
Saint-Bernard , mont ,	167
Saint-Charles , église ,	125
Saint-Ildephont , le baron Lefébure de ,	510 , 512 , 541 , 544 , 550
Saint-Jean ,	114
Saint-Louis , île ,	289
Saint-Martin , citadelle de ,	109
Saint-Surin , de ,	119
Saint-Ursin , Marie de , auteur ,	506

Sainte-Anne, pointe de,	203
Sainte-Marguerite, reprise des îles,	113
Sainte-Mehenoult, siège de,	114, 116
Salart,	117
Salerne,	97
Salis,	139, 145, 146
Salle, La,	129
Salsette, thé, frégate,	89
Samuel Petit,	16
Saône, rivière,	189, 212
Saône, confluent de la,	396
Sarrazins,	101, 102
Sartine, de, ministre de la marine,	347, 470
Sault, comte de,	129
Saumurois, trait de courage d'un,	213
Savary,	150
Schachenthal,	153
Scaphandre,	470
Schaweningen,	171
Schels, auteur du <i>Manuel des officiers</i> ,	283
Schérer,	148, 149
Schmérikon,	153, 158
Schœnnis,	160
Schwitz,	153
Scipion l'Africain,	31
Scylla,	80, 81
Scylla;	395, 396
Scyllias,	36, 74, 76, 77, 78
Scyllis,	75, 76, 77



Scultenna,	42
Suidas,	59
Sebastiani, Horace, lieutenant-général,	441
Seine, fleuve,	90, 199, 417
Seine, bateliers de la,	60
Seine, confluent de la,	396
Seneff,	125
Sénégal, habitans du,	195
Sénèque, le philosophe,	72
Septime Sévère,	45
Sertorius,	21, 31
Sesia, la,	259
Sestos,	84, 85, 88, 89, 90
Sevignan,	129
Sévigné,	125
Sidonius Apollinaris,	23
Silius Italicus,	51
Silh,	153
Siret,	135, 136
Slykens,	180
<i>Société humaine,</i>	253, 254
<i>Société générale des naufrages,</i>	301
Solinus,	5
Sommer, nageur,	252, 253
Sonné, Pierre,	193
Souabe, Otton, duc de,	98
Soubise, de,	118, 129
Souham,	185
Soult,	153, 165, 549

<i>Spectateur militaire,</i>	279, 539, 540, 541
Sponheim,	128
Stacades, îles,	6
Stace,	87
Stalm,	193
Starray,	170
Strabon,	85
Stura, la,	162
Styx,	23
Suétone,	68
Suisse,	152, 153
Syracuse, siège de,	38, 91

T.

Tacite,	56
Tamise,	140
Taprobane, aujourd'hui Ceylan,	12
Tarente, duc de,	21
Tarente,	98
Tarentins,	92
Tarquin,	52
Téléphe, le grammairien,	523
<i>Thébaïde,</i>	87
Théodose, le grand,	59
Théodose,	63
Théophraste,	10, 11
Thermes,	94
Thétis,	22

Thévenot, auteur,	312, 459, 460, 461, 467, 468, 471, 488, 524, 525, 538
Thibétains, habiles nageurs,	378
Thibout le jeune, nageur,	256
Thierri d'Alsace,	102
Tholuis,	118
Tibre,	50, 53, 54, 60
Tilsilt,	414
Timony, médecin,	558
Tissot,	322
Tite-Live,	37, 55
Toiras,	109, 110
Tolhuis,	123
Tordesillas,	185, 187
Toullancourt,	162
Tour, la,	126
Touvitte, nageur,	194
Towsay,	255
Traun,	549
Trébaol, nageur,	265
Trebatius,	50
Treussart,	182, 183, 184, 183
Tribouley,	246
Troade,	89
Trousseau,	245
Turcs,	88
Turenne,	152
Turin,	125
Turner, ambassadeur anglais,	578

Turnus,	30
Turquin, le premier fondateur d'une école de natation à Paris,	288, 290, 291
Tyr, siège de,	44

U.

Ulm,	167, 168, 170
Urnen,	153
Uzer, général d',	219
Uznach	159

V.

Vail, James, nageur,	256, 257
Vaillant,	155
Vaillant, J. P.,	186
Valentinien le jeune,	28
Valérie,	54
Vandamme,	142
Vauban, fort,	<i>Préface</i> , 9, — 114
Végèce, passage sur la natation,	28
Veïès,	40
Vendée,	179
Vendôme,	117, 128, 133, 134, 136
Vénitiens,	106
Ventre,	139, 145
Vénus,	84, 85
Verdière, horloger à Paris,	214, 215

Vernet, Horace,	<i>Préface</i> , 19
Veze, nageur,	260
<i>Victoires, conquêtes des Français, etc.</i> ,	155
Vienne, Autriche,	163
Vienne, Autriche, école de,	281
Vilder,	147
Villette,	128
Virgile,	30, 58, 86, 395
<i>Vita Caroli-Magni, etc.</i> ,	96
Vivier, nageur,	263
Vivonne,	117, 128
Vogelsang,	153, 154
Voltaire,	68, 69, 86
Vood, nageur,	268
Vourpe,	190

W.

Wallenstadt,	153
Werneck,	147
Wesen,	161, 163
West-Capelle,	142
Wettingen,	153
Wilkinson,	543
Wurtz, maréchal,	120
Wynman, auteur hollandais,	458, 461, 472

	X.	
Xanthe, siège de,		43
Xercès,		36, 74, 76
	Y.	
Yvrea,		167
	Z.	
Zanini,		542
Zug,		154
Zurich,		153, 154, 156

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

## PRÉFACE

### DE LA TROISIÈME ÉDITION.

---

QUOIQUE la natation soit encore trop négligée parmi nous, peut-être ne faut-il pas désespérer de voir les Français reconnaître les avantages que procure cet art, et le cultiver avec autant de soin que les autres exercices gymnastiques. Du moins l'accueil dont le public a honoré ce petit écrit, m'en fait concevoir l'heureux augure.

Car si la seconde édition ne s'est pas écoulée avec autant de rapidité que la première, elle est cependant épuisée depuis très longtemps. Ce n'est pas là, j'en conviens, un de ces succès qu'on appelle d'enthousiasme, le magasin de mon libraire n'a pas été assiégé et pris d'assaut, l'édition n'a point été enlevée dans les vingt-quatre heures ; mais enfin il faut savoir se contenter, et si je ne puis regarder le but que je me suis proposé en écrivant sur ce sujet, comme atteint, tant que la natation ne fera pas partie de notre éducation civile et militaire, j'ai déjà obtenu la récompense de mes premiers efforts dans les éloges d'un grand nombre d'hommes éclairés et de pères de famille, et surtout dans les suffrages de quelques-uns de nos officiers-généraux les plus distingués.

Parmi ces suffrages, il en est plusieurs dont je devrais peut-être enrichir mon livre ; ils sont si flatteurs qu'il faut vrai-



ment un certain courage pour les passer sous silence. Mais j'ai dû en faire le sacrifice. Cependant, comme je ne veux pas non plus me priver de l'appui que prêteront à mes propositions l'expérience et les lumières de ces officiers, je citerai la lettre que l'un d'eux a bien voulu m'adresser. Je donne la préférence à celle-ci sur les autres, parce qu'elle renferme de nombreuses et excellentes observations, et forme presque un petit traité sur la matière. Elle est d'un officier supérieur du génie, M. le général Legrand, qui a fait la guerre pendant vingt-cinq ans.

Vosne près Nuits, Côte-d'Or, le 15 juillet 1823.

Monsieur le vicomte,

« L'ouvrage sur la natation, dont vous avez voulu que je prisse connaissance, est un nouveau service ajouté à ceux que vous

avez déjà rendus à votre Roi et à votre pays. Je l'ai lu avec le plus vif intérêt, et je ne saurais trop vous remercier de m'avoir procuré ce plaisir. Vous avez raison, mille fois raison, de demander la formation d'une compagnie de soldats-nageurs par régiment. C'est une amélioration, un moyen de succès que j'appelle depuis longtemps de tous mes vœux. Vous trouverez surtout dans le corps du génie, auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, des hommes qui applaudiront à vos efforts, car c'est principalement dans la construction des ponts, construction si souvent répétée dans le cours d'une campagne, que se fait sentir le besoin des bons nageurs. En effet, comment savoir si ces ponts doivent être établis sur chevalets, avec des pontons, avec des bateaux ou sur des pilotis, quand vous ne connaissez ni la profondeur de la rivière ou du fleuve, ni la nature de son lit, quand vous n'avez pas d'habiles nageurs

pour aller reconnaître la rive opposée, souvent occupée par l'ennemi? Pendant vingt-cinq ans de guerre, j'ai pris part *consilio manuque*, à bien des passages de rivières et de fleuves; mais que d'erreurs! que de préparatifs inutiles! que de temps perdu! Et tout cela, faute de données certaines que nous auraiènt procurées des nageurs.

« Depuis le commencement de la révolution jusqu'au traité de Léoben, plus de vingt passages ont été essayés sur le Rhin; quelques-uns ont été exécutés, plusieurs n'ont pas réussi. Vous savez que tout le Rhin, depuis Huningue jusqu'au fort Vauban, et même jusqu'à Bingen au-delà de Mayence, est parsemé d'un grand nombre d'îles. Un passage de ce fleuve, dans cet espace, serait assez facile, si l'on pouvait occuper militairement et au choix plusieurs de ces îles. Mais il fallait s'assurer si elles étaient ou non défendues par quelques pos-

tes ennemis. Or, comment obtenir ces renseignements quand on n'a point de nageurs ? Ce n'était pas une petite affaire que d'en découvrir une cinquantaine dans une armée de cent mille hommes, et encore ne pouvait-on les envoyer qu'à nuit close, isolément, sans armes à feu, sans cartouches. Ils exploraient ou n'exploraient point ces îles dont quelques-unes ne laissent pas que d'être étendues. Ils se gardaient bien de porter leur examen jusqu'à la rive droite ; de sorte qu'ils ne pouvaient pas nous apprendre (points des plus importans) ni si l'ennemi était posté sur cette rive, ni quelles étaient à peu près la profondeur et la largeur du dernier bras du fleuve.

« Voilà pour les soldats. Parlerai-je maintenant des officiers du génie ? Ce serait une erreur de croire qu'il ne leur est pas nécessaire d'être instruits dans l'art de nager. Je ne saurais vous dire combien de fois, dans ma longue carrière, j'ai eu occa-

sion de remarquer que des généraux et des officiers, assurément très braves, perdaient de leurs facultés physiques et morales dès qu'ils traversaient sur un radeau de simples étangs, des rivières peu larges, peu profondes, et mêmes des fossés de fortifications. L'eau arrivait-elle, soit par quelque choc, soit par quelque *inclinai-son*, jusqu'aux talons de leurs bottes, ils se croyaient perdus, et ce n'était pas sans raison, car si le radeau avait, non pas chaviré, ce qui est impossible, mais fortement basculé, c'en était fait d'eux, puisqu'ils ne pouvaient pas se sauver à la nage. C'est un fait qui ne saurait être contesté que par ces fanfarons qui se prétendent inaccessibles, non-seulement à la crainte de la mort, mais à ces idées involontaires que sa présence et son approche font naître, et auxquelles il n'est pas donné à notre pauvre nature humaine de se soustraire.

« L'expérience a tellement prouvé combien il serait utile aux officiers du génie de savoir nager, qu'à l'époque où l'on a établi une école de génie à Mézières, on a construit en pierres de taille un vaste bassin, afin que les élèves de l'école pussent y apprendre à nager.

« Peut-être n'avez-vous jamais essayé vos forces dans cette sorte de bassins, où l'on introduit l'eau à la hauteur qu'on veut, depuis trois jusqu'à six, sept et huit pieds. Il faut être vigoureux pour s'y exercer long-temps. Vous sentez que la fatigue doit être grande au milieu de cette masse d'eau resserrée dans un petit espace où chaque mouvement que fait le nageur réagit sur lui. Aussi quand on est parvenu à faire trois fois de suite le tour du bassin de Mézières, on est jugé en état de traverser la Meuse à Charleville.

« Si j'en viens maintenant à votre projet de radeau, je vous dirai que j'en trouve

la disposition très avantageuse, et que je ne doute pas du succès, pour peu que l'on consente à en faire l'essai. Peut-être faudrait-il quelques nageurs de plus pour l'empêcher de dériver. Je suis persuadé que si vous vous adressiez à M. le baron Rogniat, dont vous citez avec tant d'à-propos l'excellent ouvrage, cet officier-général vous prêterait son appui pour vous faire obtenir l'exécution de vos projets.

« Quant à moi, Monsieur, qui ne puis plus que former des vœux pour la prospérité et la gloire de nos armes, et pour tout ce qui doit, comme ce que vous proposez, y contribuer, je vous prie de croire que j'apprendrai avec une vraie satisfaction qu'on a adopté vos plans et que l'exécution vous en a été confiée. Mais il faut vous attendre à rencontrer bien des obstacles sur votre route. Souvent, plus une invention présente d'utilité, plus on a de mal à la faire réussir. Ne vous décou-

ragez donc pas, et revenez sans cesse à la charge.

« Je trouve que vous avez été bien sobre de citations. Nos annales militaires sont riches en actions propres à faire ressortir tous les avantages et tout le parti que l'on pourrait tirer de la natation appliquée à l'art de la guerre.

« Vous voyez que je n'ai examiné le sujet que vous avez si bien traité, que sous ses rapports avec le métier des armes auquel j'ai consacré ma vie. Je laisse aux hommes qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse et aux pères de famille le soin de vous témoigner leur reconnaissance. Ils vous en doivent beaucoup pour la peine que vous avez prise de développer avec autant de clarté que de précision, les principes d'un art qu'aucun jeune Français ne devrait ignorer.

« Recevez, monsieur le vicomte, etc. »

Sans doute, nos annales militaires sont



remplies de faits nombreux, dont les uns attestent de la manière la plus déplorable le tort que nous avons de négliger la natation, et les autres font voir les ressources qu'offrirait un corps de nageurs dans une foule de circonstances. Le reproche que m'adresse M. le général Legrand de n'avoir pas puisé davantage à cette source féconde, est trop bien fondé pour que je ne m'empresse pas d'en faire mon profit et de réparer ma faute. Je chercherai seulement à l'atténuer en assurant que je ne l'aurais pas commise si j'avais compté un peu moins sur la mémoire du lecteur. Mais puisqu'il n'est que trop vrai, comme l'a dit M. le vicomte de Châteaubriand, que « le public a besoin qu'on lui remette en « mémoire les choses même dont il est « tous les jours occupé, qu'il lit vite, qu'il « lit mal, qu'il est distrait et OUBLIEUX <sup>1</sup>, »

<sup>1</sup> Le *Conservateur*, première livraison.

j'ouvrirai l'histoire, et avant d'exposer les principes élémentaires de la natation, je présenterai sous le titre de *Faits de Natation pour servir à l'histoire de cet art, et pour en démontrer l'utilité*, les divers services qu'il a rendus à l'humanité en temps de paix, à la patrie en temps de guerre, et un grand nombre de belles actions, de traits d'héroïsme qui n'auraient pas pu exister si leurs auteurs n'avaient point appris à dompter la fureur des flots et à surmonter les périls auxquels est exposée la vie de l'homme, dès qu'il se trouve sur le plus redoutable des élémens. Ce recueil, espèce de galerie formée de tableaux plus intéressans les uns que les autres, serait, s'il était bien fait, le monument le plus glorieux élevé en l'honneur d'un art qu'il est si important de posséder, et si dangereux d'ignorer. Toutefois, je ne me contenterai pas d'appeler à mon aide les annales de notre pays, je

mettrai à contribution l'histoire de tous les peuples anciens et modernes chez lesquels l'art de nager a été et est cultivé avec succès.

Modifiant donc le plan de mon livre , je le diviserai maintenant en six chapitres. Le premier présentera un précis historique de la natation chez les peuples anciens, et un recueil de faits pour servir à l'histoire de cet art chez les modernes ; le second traitera des bains d'eau courante ; le troisième montrera les bons effets de la natation et son utilité ; dans le quatrième ; je donnerai les principes des diverses manières de nager , je signalerai les dangers que rencontre le nageur , j'indiquerai les moyens de les éviter, et la manière de secourir un homme qui se noie ; le cinquième offrira des développemens sur le parti que l'art militaire pourrait tirer de l'art de nager ; le sixième sera consacré à une revue analytique

des divers ouvrages qui ont été publiés sur le sujet que je traite.

Dans ce chapitre, je me plairai à payer un juste tribut d'éloges et de reconnaissance à tous ceux qui par leurs écrits, ou par leurs travaux, ou par leurs efforts, ont combattu notre indifférence pour la natation et ont cherché à nous inspirer le goût de cet exercice aussi agréable qu'utile, aussi salubre qu'amusant et qui nous procure tant d'avantages.

Persuadé que la clarté est surtout un point important dans cette matière, et qu'un des moyens de l'obtenir était de suivre le précepte d'Horace :

Segnius irritant animos demissa per aures

Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus...

j'ai cherché à rendre plus sensible, par

<sup>1</sup> Les yeux, en la voyant, saisissent mieux la chose.

BOILEAU, *Art poét.*

de nombreux dessins, l'exposé de ceux de mes préceptes qu'on n'aurait peut-être pas saisis parfaitement à une première lecture.

Lorsque je publiai mon *Traité de Natation*, j'avais eu recours au talent de M. Louis Gudin<sup>1</sup>, mais la mort la plus

<sup>1</sup> M. Louis Gudin a péri dans la Seine. Ce jeune homme se promenait dans une chaloupe avec M. Th. Gudin, son frère, et M. de Beaumont, jeune officier de marine : un coup de vent les poussa contre une arche du pont Louis XVI ; la chaloupe fut renversée ; M. L. Gudin et M. de Beaumont disparurent. M. Th. Gudin, sachant un peu nager, se soutint quelques instans sur l'eau, ce qui donna à des bateliers le temps d'arriver à son secours et de le sauver.

M. L. Gudin était élève d'Horace Vernet. Son talent naissant faisait concevoir les plus brillantes espérances. Des circonstances touchantes se mêlent presque toujours à la mort des hommes distingués. Ce jeune artiste, dessinant à l'École de Natation de la pompe à feu les diverses positions que je prenais

funeste vint l'arrêter au milieu de son travail, et donner, comme si je n'avais pas assez d'exemples à citer, un nouveau poids aux reproches que j'adresse dans cet ouvrage à ceux qui négligent l'art si simple et si indispensable de la natation. Malheureux Gudin ! ton crayon déjà digne de celui de ton maître, devait embellir mon ouvrage. Ton exemple, ton infortune lui ont seuls prêté un déplorable et douloureux appui. Puissent-ils du moins ne pas être perdus pour ceux qui liront ici le récit de ta fin prématurée !

« dans l'eau, me disait peu de jours avant sa mort :  
« Que n'ai-je employé à la natation le temps et l'argent que j'ai dépensés pour la danse!.... » Il vivrait encore.... Les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> planches de cet ouvrage sont de lui. Je le répète, dans l'amertume de mes regrets : que des douleurs étrangères servent au moins à nous préserver de celles auxquelles nous nous exposons par une aveugle et coupable imprévoyance !

## CHAPITRE PREMIER.

PRÉCIS HISTORIQUE DE LA NATATION CHEZ LES PEUPLES  
ANCIENS , ET RECUEIL DE FAITS POUR SERVIR A  
L'HISTOIRE DE CET ART CHEZ LES MODERNES.

De la natation en général. — Sa définition. — C'est  
un art.

L'eau livrée à son indépendance, à ses  
mouvemens naturels, c'est-à-dire tantôt  
profonde, tantôt rapide, tantôt calme, tan-  
tôt agitée, telle enfin qu'on la trouve dans  
les rivières, dans les fleuves, dans les lacs,  
dans les mers, est une ennemie formidable  
avec laquelle il faut sans cesse lutter, qu'il  
faut sans cesse vaincre sous peine de mort.  
Cette lutte n'est autre chose que la natation.

Il serait difficile de mieux la définir que ne l'a fait M. le docteur Dudon, quand il dit, dans ses *Considérations physiologiques et médicales sur la natation*<sup>1</sup>, qu'elle est l'art de se soutenir sur l'eau, de s'y diriger en divers sens et d'y plonger.

Nager n'est pas une faculté naturelle à l'homme, j'entends par là qu'il n'a pas reçu du Créateur le don de nager, comme il a reçu celui de marcher, comme l'oiseau a reçu celui de voler. Il y a plus, la structure et la constitution de l'homme paraissent s'opposer à ce qu'il nage, car pour nager il est forcé de prendre des attitudes et des positions qui lui sont peu naturelles. Et si de tous les animaux, il est le seul à qui il ait été donné de se tenir debout, d'élever ses regards et sa pensée vers le ciel, sans doute pour qu'il soit à portée

<sup>1</sup> Lues à la Société médico-pratique de Paris, dans la séance du 14 avril 1819.



de voir presque en même temps toutes les merveilles de la création et d'y reconnaître la main d'un Dieu tout puissant, d'un autre côté, il ne parvient à se diriger sur les eaux ou à s'élever dans les airs, qu'avec le secours de l'art, de l'art, mot qui ne peut s'appliquer qu'à l'homme, et qu'il faut se garder de confondre ici, comme cela arrive trop souvent, avec l'instinct dont sont doués les animaux. Un art quelconque est le fruit de la pensée, de la réflexion, du travail, tandis que l'instinct n'est qu'un mouvement de la nature, et n'est par conséquent pas susceptible de perfection chez l'être qui ne réfléchit point. L'oiseau ne fait pas mieux son nid maintenant, qu'il ne le faisait il y a mille ans.

Nager n'étant pas chez l'homme une faculté naturelle, c'est donc un art. Oui, sans doute, et l'un des premiers qu'il a dû apprendre, car c'est, après la chasse, celui que le besoin lui aura indiqué. Privé du

secours des ponts, ignorant la manière de construire des bateaux, il ne connaissait d'autres moyens de passer les rivières que de les traverser à la nage. Les inondations fréquentes auxquelles étaient exposés certains pays, la pêche dont vivaient certaines nations, et qui se faisait en poursuivant le poisson dans l'eau pour le prendre à la main, l'usage universellement reçu de se baigner dans les fleuves et sur les bords de la mer, le mettaient sans cesse dans la nécessité d'avoir recours à la natation : aussi la voyons-nous en honneur chez les peuples les plus anciens, surtout parmi ceux qui habitaient les bords des rivières, des fleuves ou de la mer.

Nageurs employés à diverses sortes de pêches.

Les nageurs étaient nécessaires pour la pêche, surtout dans les temps où l'on n'avait pas encore inventé de machines pour

prendre le poisson. Les ichthyophages, au rapport de Pline, ne pêchaient pas autrement qu'en chassant le poisson dans l'eau et en le saisissant avec la main. Aussi remarque-t-il que ces sauvages nageaient comme des poissons, *ceu maris animalia*<sup>1</sup>. Long-temps après que les lignes et les filets eurent été inventés, certaines pêches se faisaient encore suivant la méthode des ichthyophages : c'est ce qu'il est facile de voir dans la description qu'Oppien nous donne de la manière dont on pêchait de son temps quelques espèces particulières

<sup>1</sup> C. PLINI, *Nat. hist.*, lib. vi, cap. 34, 7. — Martianus, lib. v, cap. de Babylonia dit : « Habitatunt etiam adusta troglodytarum et ichthyophagorum gentibus. Sed primi feras cursu prætereunt : alteri nando marinas belluas vincunt. » Et Solinus dit aussi chap. LVI, 9 : « Troglodytæ tanta pernicitate pollent, ut feras, quas agitant, cursu pedum assequantur; ichthyophagi non secus, quam marinæ belluæ, nando in mari valent. »

de poisson. Enfin il a toujours été presque impossible de se passer du secours de nageurs pour faire la pêche du corail, des éponges, de la pourpre, des huîtres, des perles et des autres productions marines.

#### Pêche du corail.

Le corail était fort recherché des Anciens et surtout des Gaulois qui en faisaient des poignées d'épée, et qui en ornaient leurs cuirasses et leurs boucliers. Cette production marine, qui a passé long-temps pour une concrétion pierreuse, ou pour une plante, et que l'on a reconnu n'être que l'asile d'une multitude de petits insectes aquatiques, se trouvait dans les environs de la Sicile, sur les côtes de la Campanie, dans les golfes Arabique et Persique; mais le plus estimé se tirait dans le voisinage des îles Stacades, aujourd'hui les îles d'Hières.

Les Anciens le pêchaient comme on fait aujourd'hui; ils en accrochaient avec des filets les branches qui tiennent aux rochers, et il y avait toujours des nageurs prêts à aller retirer du fond de la mer les morceaux qui échappaient, après qu'on les avait détachés; souvent on était obligé de déraciner le corail avec des ferremens; alors c'étaient des nageurs qui faisaient cette opération. On employait à cette pêche un grand nombre d'hommes, parce que le corail formait une branche de commerce considérable; ce commerce augmenta beaucoup lorsqu'on eut remarqué que les Indiens attachaient, comme ils font encore maintenant, un grand prix au corail, et qu'ils donnaient ce qu'ils avaient de plus précieux pour s'en procurer, même une petite quantité.

Pêche des éponges.

La pêche des éponges occupait aussi beaucoup de nageurs; les anciens faisaient une grande consommation d'éponges, parce qu'ils les employaient à une multitude d'usages domestiques.

Comme ils mangeaient sans nappe, ils s'en servaient pour essuyer les tables à chaque service<sup>1</sup>; il y en avait une espèce très fine et d'un tissu très serré qui servait à garnir les casques et les bottes des gens de guerre, ce qui lui avait fait donner le nom de *σπογγος Ἀχιλλεῖος*<sup>2</sup>.

La pêche des éponges était une des plus difficiles, parce qu'il fallait les aller chercher dans les cavités des rochers. Aristote

<sup>1</sup> APICIUS, *De re Coquinariâ*, lib. I, cap. 26, lib. VII, cap. 16.

<sup>2</sup> ARISTOT., *Hist. anim.*, lib. V, c. 16.

dit qu'on donnait la préférence à celles qui se pêchaient dans les endroits les plus profonds de la mer. Cette pêche ne se fait encore aujourd'hui que par d'habiles nageurs. Si nous en croyons quelques voyageurs, c'est par la pêche des éponges que l'on obtient une fille en mariage, dans une île de l'archipel nommée aujourd'hui Nicarie et qui est l'ancienne Icarie. Les filles y sont la récompense de ceux qui restent le plus long-temps au fond de l'eau, et dont la pêche est la plus heureuse. Cet usage vient de ce que les habitans de cette île, pour acquitter le tribut qu'ils sont tenus de payer au grand-seigneur doivent fournir une certaine quantité de productions marines <sup>1</sup>.

Oppien <sup>2</sup> est entré dans des détails circonstanciés sur cette espèce de pêche

<sup>1</sup> *Dictionnaire du commerce, au mot Éponge.*

<sup>2</sup> *Αλευτ., lib. v.*

et sur les dangers qui l'accompagnent.

Les nageurs étaient aussi employés à tirer du fond de la mer un grand nombre de productions de différentes sortes qui entraient dans le commerce. Théophraste nous apprend qu'ils y allaient chercher une espèce de fucus ou d'algue marine, qui servait à teindre les étoffes en rouge; on en pêchait beaucoup dans le voisinage de la Crète; on donnait la préférence à celle qui se recueillait sur les rochers de la partie septentrionale de cette île.

Il existait sur les côtes de la Calcédoine une île nommée Démonèse, où les nageurs étaient employés à exploiter une mine de cuivre qui se trouvait sous l'eau. La pêche des petits coquillages qui produisent la pourpre se faisait aussi par des nageurs. Enfin, les naturalistes les employaient pour aller au fond des eaux leur chercher des poissons, des coquillages et d'autres substances marines, dont ils désiraient étudier



la nature. Lorsqu'Alexandre voulut qu'Aristote composât son grand ouvrage sur les animaux, il lui assigna un certain nombre de nageurs qui avaient ordre de lui fournir toutes les curiosités naturelles qui ne se trouvent que dans le sein de la mer. Théophraste rapporte dans ses ouvrages plusieurs singularités sur les plantes marines, dont il déclare devoir la connaissance à des nageurs.

— Ceux qui se livraient à la pêche des huîtres étaient déjà connus du temps d'Homère. Ce poète en fait mention lorsqu'il décrit le combat de Patrocle et d'Hector <sup>1</sup>.

#### Pêche des perles.

Les perles ont toujours été regardées par les anciens comme une des plus précieuses productions de la nature : non-seule-

<sup>1</sup> *Iliad.* , lib. xvi, v. 740 et seq.

ment elles faisaient partie de la parure des classes opulentes, mais par un raffinement d'un luxe effréné, on en servait dans les repas comme un mets rare<sup>1</sup>. Les plus belles se pêchaient dans le golfe de Perse, et aux environs de l'île de Taprobane (aujourd'hui Ceylan). Cette pêche occupait un grand nombre de nageurs.

Mais quand on pense aux dangers auxquels s'exposaient ces pêcheurs, il est impossible de ne point applaudir à ces paroles du poète Manilius qui dit<sup>2</sup> : « Il n'est  
« rien que l'avidité du gain ne fasse  
« entreprendre aux hommes. Le nau-  
« frage même est un nouveau moyen de  
« s'enrichir, *quæstus naufragio petitur* :  
« souvent on est obligé d'aller chercher au  
« fond des eaux le corps du malheureux  
« nageur, avec la proie dont il s'est saisi ; »

<sup>1</sup> PLIN., lib. IX, cap. 35.

<sup>2</sup> Lib. V, v. 395.

et l'on partage la philanthropique indignation de Pline l'Ancien, qui s'écrie en parlant des nageurs employés à la pêche des perles : « Ce n'est pas assez que nos semblables s'exposent aux plus grands périls pour nous procurer de la nourriture, il faut encore qu'ils les affrontent pour nous vêtir, tant nous avons de plaisir à nous voir le corps tout couvert d'ornemens qui sont le prix de la vie de l'homme ».

En effet, les pêcheurs de perles couraient les plus grands risques, surtout de la part des chiens marins qui sont fort nombreux dans les endroits où se fait cette pêche. On supposait alors que ces animaux avaient une affection particulière pour les perles et que celles-ci, conduites par une sorte d'instinct, se réfugiaient auprès des requins,

<sup>1</sup> Parum est, nisi quid vescimur periculis, etiam vestiamur, adeo per totum corpus animâ hominis quæsitâ maxime placent.

pour échapper aux recherches de leurs ennemis : enfin la pêche des perles passait communément pour être si dangereuse, que dans certains pays on condamnait à ce travail les gens qui avaient mérité la mort ; c'est ce qui, suivant l'auteur du Périple de la mer Erythrée, se pratiquait dans un pays situé sur le promontoire de la presqu'île de l'Inde appelé Komar, dans lequel les géographes reconnaissent le cap Comorin. On sait qu'il se pêche encore dans ce lieu de très belles perles. Le requin n'était pas le seul animal que les nageurs eussent à craindre, ils avaient encore, suivant Oppien, un autre ennemi presque aussi redoutable dans le bœuf marin, espèce de raie ; cet animal, qui se tient ordinairement couché sur la vase, est extrêmement large ; il est très avide de chair humaine : dès qu'il aperçoit, dit Oppien <sup>1</sup>, quelques-uns de

<sup>1</sup> Lib. II, v. 141.

ces hommes dont la profession est de parcourir les profondeurs de la mer, il s'élève promptement au-dessus de lui, le suit partout où il va et reste ainsi suspendu sur sa tête; le nageur ne pouvant pas sortir de l'eau, se noie nécessairement; alors le bœuf marin en fait aisément sa proie.

La natation cultivée chez les Grecs et les Égyptiens.

— Habileté des habitans de Délos dans cet art.

La natation était dans ces temps parvenue à un grand degré de perfection; mais, je dois le dire, à mesure que les nations se policèrent et qu'elles firent des progrès dans les arts, elles acquirent des moyens et des ressources de toute espèce qui dispensèrent les hommes de nager aussi souvent qu'ils avaient été obligés de le faire autrefois. L'exercice du nageur dut donc perdre de son importance; mais des législateurs éclairés comprirent que cet exercice, quoique

moins nécessaire qu'il ne l'avait été dans l'origine des sociétés, pouvait être encore d'une utilité très étendue. En conséquence, ils crurent qu'il était du bien public de recourir à l'autorité des lois pour obliger les citoyens à ne pas le négliger. Ainsi chez les Athéniens<sup>1</sup> il fut ordonné de la manière la plus expresse aux parens de faire apprendre à leurs enfans à lire et à nager. Les Grecs en général, comme les Egyptiens, dont le pays, coupé de tous les côtés par un grand nombre de canaux, offrait partout des dangers à celui qui ne s'était pas familiarisé avec les eaux, mettaient l'art de nager au nombre des parties les plus essentielles de l'instruction publique : et le goût que ce peuple avait pour le commerce de mer, le métier de pirate qu'il exerça long-temps, cette multitude d'iles dont la région qu'il

<sup>1</sup> *Leges attic.* Apud Samuel Petit.

habitait était parsemée, tout l'invitait à ne pas négliger une ressource dont il pouvait tirer un grand avantage dans bien des circonstances. Les habitans de Délos étaient si habiles à poursuivre le poisson, que leur adresse dans cet exercice était passée en proverbe. C'est pourquoi Socrate, pour mieux faire sentir combien certains endroits d'un ouvrage d'Héraclite lui paraissaient obscurs et embarrassans, exprime sa pensée en ces termes : « Il faudrait être  
« un nageur de Délos pour ne pas se per-  
« dre au milieu de tant d'écueils. »

La natation faisait partie de l'instruction de la jeunesse à Lacédémone et à Rome. — Souvenirs douloureux. — César se sauve à la nage, Poniatowski périt faute de savoir nager.

L'histoire des guerres d'Alexandre nous fait voir que les Lacédémoniens savaient tous nager. Il paraît d'autant plus naturel

qu'ils fussent formés à cet exercice, que c'était un usage commun chez ce peuple, de ne prendre le bain qu'à l'eau froide; ainsi qu'il est prouvé par un passage de Polyen <sup>1</sup>. Cet auteur nous apprend que Philippe, roi de Macédoine, révoqua un de ses meilleurs généraux, uniquement parce qu'il fut informé que cet officier était dans l'habitude de se servir d'eau chaude pour se baigner. Ce qui mérite d'être remarqué, c'est que ce prince, pour lui faire honte de sa délicatesse, lui remit sous les yeux l'exemple des femmes macédoniennes qui même pendant leurs couches ne se lavaient qu'à l'eau froide.

L'art de nager faisait à Rome une partie si importante de l'instruction de la jeunesse de tous les ordres et de toutes les conditions, qu'on traitait d'ignorant quiconque ne l'avait pas appris. Pour carac-

<sup>1</sup> Στρατηγηματ., l. iv, cap. 2.



tériser un personnage grossier, un homme sans éducation, on disait de lui qu'il ne savait *ni lire, ni nager*. On exerçait les soldats dans cet art, avec autant de soin que nous en mettons à apprendre aux nôtres les évolutions qui forment le principal objet de notre tactique moderne, et les plus grands généraux qu'ait eus la république romaine, les César, les Pompée, les Marc-Antoine, savaient parfaitement nager. Aussi en poursuivant l'ennemi, rien n'arrêtait ces guerriers. Couverts de sueur, épuisés par la fatigue, affaiblis par de nombreuses blessures, on les voyait se jeter à la nage, et traverser les rivières ou les lacs avec une célérité incroyable : de là tant de passages de fleuves exécutés par des armées entières, dont parle l'histoire, et qui nous étonnent aujourd'hui ; de là cette vigueur extraordinaire, ce tempérament robuste, cette santé parfaite, dont jouissait le plus grand nombre des soldats romains,

Ici, que de souvenirs douloureux viennent assiéger mon ame oppressée ! à combien de nos vieux et braves soldats, tout couverts de blessures, tout chargés de lauriers, la négligence de cet art précieux n'a-t-elle pas coûté la vie ? Quelle différence entre ces temps et les nôtres ! Dans l'antiquité, j'aperçois César qui, forcé de fuir, s'élance dans un léger esquif, la crainte y précipite à sa suite une foule de soldats, le canot va couler ; mais le général se jette dans la mer, gagne sa flotte à la nage, tenant en sa main gauche ses tablettes hors de l'eau et traînant sa cotte d'armes avec ses dents. De nos jours je vois l'infortuné Poniatowski, forcé comme César d'abandonner le champ de bataille : quelques blessures attestent qu'il ne cède qu'à la nécessité. Son généreux coursier, comme animé par l'espoir de dérober le héros aux coups de l'ennemi et de le conserver à la France, l'emporte avec la rapidité de l'éclair ; mais l'Elster se pré-

sente, Poniatowski ne sait point nager, les flots l'entraînent et nous le rendent sans vie<sup>1</sup>.

Qu'on me pardonne ce cri de douleur, ce faible tribut de regrets payé en passant à cette foule de Français qui ont été victimes de leur ignorance dans l'art de nager, je reviens au précis historique de la natation.

<sup>1</sup> Peut-être croira-t-on faire une forte objection contre ce rapprochement, en disant que Poniatowski était blessé et que César ne l'était point. Mais l'histoire ne nous apprend-elle pas que Sertorius, grièvement blessé, passa le Rhône à la nage, sa cuirasse sur le dos? D'ailleurs, quoiqu'on nous ait représenté Poniatowski couvert de profondes blessures, on sait qu'il n'en avait reçu que de très légères. Ce prince, ainsi que le général Dumoutier, n'ont péri dans l'Elster (rivière peu dangereuse, espèce de ruisseau en comparaison du Rhône), que faute de savoir nager. Si M. le duc de Tarente n'avait pas été plus habile dans cet art que Poniatowski, nous aurions eu le même jour à déplorer la perte de deux de nos meilleurs maréchaux.

La natation en honneur chez les Gaulois , chez les  
Francs et chez les Espagnols.

Si nous en croyons ce même César, qui savait tant de choses, les soldats gaulois pouvaient traverser au besoin les rivières qui s'opposaient à leur passage, et ils étaient assez habiles dans l'art de nager, pour sauver avec eux les plus précieux de leurs effets, sans craindre de périr. L'histoire nous apprend aussi que ce peuple était l'un de ceux qui, par une sagesse dont nous sommes bien éloignés, plongeaient leurs enfans dans l'eau froide, aussitôt après leur naissance.

Chaque jour leurs mères répétaient la même opération ; elles leur procuraient par là un tempérament robuste, insensible au froid et aux intempéries de l'air. En un mot, elles les rendaient en quelque sorte invulnérables, comme Thétis avait rendu

invulnérable Achille, son fils, en le plongeant dans les eaux du Styx ; car les poètes n'ont imaginé ce trait fabuleux que d'après l'usage ancien de laver les enfans aussitôt après leur naissance , dans les rivières et même dans les fontaines les plus froides.

Long-temps les Français, qui, comme tous les peuples conquérans, prirent quelque chose des mœurs de la nation subjuguée, se firent honneur de savoir nager. L'épithète de nageur est celle dont se sert Sidonius Apollinaris<sup>1</sup>, pour distinguer ce peuple des nations barbares qui subsistaient alors :

*Cursu Herulus, jaculis Hunnus, Francusque natatu.*

Plus tard, l'une des principales épreuves auxquelles on assujétissait les braves qu'on voulait recevoir chevaliers, consistait dans une espèce d'immersion où le récipien-

<sup>1</sup> *Panegy.*, v. 1479.

daire faisait briller sa dextérité dans l'art de nager. Les traces de cet ancien usage subsistaient encore sous le règne de Louis XI.

..... Quantum mutatus ab illo ,  
pourrait-on dire de ce peuple, qui savait si bien apprécier autrefois ce qu'offrait d'agréable, de bon, d'utile, l'art de nager qu'il néglige aujourd'hui à un tel point, que, sur cent hommes, cinq ne seraient peut-être pas en état de traverser la Seine!

A quoi devons-nous donc attribuer cette cruelle indifférence?... Qui accuserons-nous de cette espèce de crime de lèse-humanité? Notre éducation, qui pêche par là comme par tant d'autres endroits; notre éducation toute grecque, toute romaine dans ce qui devrait n'être que français; notre éducation qui imite des Anciens ce qu'elle devrait éviter, et qui néglige ce qu'elle devrait leur emprunter. A Rome, des pères enseignaient eux-mêmes la na-

tation à leurs enfans. Caton instruisait son fils à passer à la nage les fleuves les plus rapides et les plus profonds. Auguste donnait les mêmes leçons à ses petits-fils, et chez nous la natation ne fait pas même partie de ce que nous appelons académie. Aimerions-nous donc moins nos enfans que les anciens n'aimaient les leurs? Je n'ose me prononcer : mais ce qui est certain, c'est que les anciens élevaient mieux leurs enfans que nous n'élevons les nôtres. Ils leur apprenaient ce qu'ils avaient appris eux-mêmes, ce qu'ils avaient mis en pratique; ils leur enseignaient l'art de nager, parce qu'ils en connaissaient les bons effets et l'utilité; ils savaient que la natation non-seulement fortifie et améliore la constitution de l'homme, mais encore familiarise avec un élément qu'il est très utile de connaître dans mille circonstances de la vie.

Les peuples de l'Espagne, entre autres les Lusitaniens, étaient aussi, comme nous

l'apprennent les Mémoires de César, des nageurs très expérimentés.

Les Juifs eux-mêmes, si l'on s'en rapporte au témoignage de l'historien Josèphe, doivent être mis au nombre des anciens peuples qui se sont distingués par leur habileté dans cet exercice. Il n'est peut-être qu'une seule nation chez laquelle il ne fut point en faveur, c'est chez les Perses qui le négligèrent toujours, ou du moins qui ne s'y adonnèrent que faiblement. En voici la raison : le culte qu'ils rendaient aux fleuves ne leur permettait même pas de s'y laver les mains : comment auraient-ils osé y plonger tout le corps ?

Si les Perses se faisaient un scrupule de nager par principe de religion, il n'en était pas ainsi des autres peuples, et surtout des Grecs et des Romains : la religion devait au contraire les engager, par un motif particulier, à savoir nager : c'était la crainte de périr dans les flots, de



devenir la pâture des poissons, et d'être privés par là des honneurs de la sépulture. Ce préjugé, en rendant les hommes plus attentifs à leur conservation, tendait au bien de l'Etat. Il concourait à conserver à la patrie des citoyens précieux qui, dans les occasions, pouvaient lui rendre des services importans. C'est peut-être en partie à cette opinion religieuse, qu'une multitude de grands hommes, tant chez les Grecs que chez les Romains, ont dû l'avantage d'échapper sur mer aux plus grands périls.

L'exercice du nageur, non-seulement a conservé la vie à un grand nombre d'illustres personnages chez les anciens, il en a encore mis plusieurs en état d'exécuter heureusement des entreprises qu'ils n'auraient jamais eu le courage de tenter, s'ils n'eussent pas su nager. En effet, ce talent, comme dit Platon dans le Gorgias, est d'autant plus utile, qu'il préserve de plus

grands malheurs et qu'il inspire plus de hardiesse, de bravoure et de confiance.

Horatius Coclès n'osa arrêter seul les Etrusques sur le pont qui conduisait dans la ville de Rome, tandis qu'on travaillait à le couper derrière lui, que parce qu'il avait une ressource pour sauver sa vie, dans l'art de nager qu'il possédait parfaitement. Aussitôt qu'il vit le pont rompu, il s'élança tout armé dans le Tibre et se sauva à la nage.

Passage de Végèce sur la natation.

C'était sans doute ces considérations qui faisaient regretter à Végèce comme à nous, que l'usage d'exercer le soldat dans l'art de nager, fût si fort négligé de son temps. Ce célèbre tacticien, qui vivait sous l'empire de Valentinien le jeune, désirait ardemment le voir rétabli sur le même pied où il avait été autrefois. Il était si persuadé

de l'utilité de cet exercice pour les troupes, qu'il y revient comme à un sujet essentiel dans plusieurs endroits de son ouvrage, il lui consacre même un chapitre tout entier intitulé : *Ad usum natandi exercendos tirones* <sup>1</sup>. Il le recommande

<sup>1</sup> Natandi usum æstivis mensibus omnis æqualiter debet tiro condiscere. Non enim pontibus semper flumina transeuntur ; sed et cedens et insequens natare cogitur frequenter exercitus. Sæpe repentinis imbris vel nivibus solent exundare torrentes. Et ignorantia non solum ab hoste , sed etiam ab ipsis aquis discrimen incurrit : ideoque Romani veteres , quos tot bella , et continuata pericula , ad omnem rei militaris erudierant artem , campum Martium vicinum Tiberi delegerunt , in quo inventus , post exercitium armorum , sudorem pulveremque dilueret , ac lassitudinem cursus , natandi labore , deponeret. Non solum autem pedites , sed et equites ipsosque equos vel lixas (quos galearios vocant) ad natandum exercere percommodum est , ne quid imperitis , cùm necessitas incumbit , eveniat.

*De re militari* , lib. I , cap. 10.

non-seulement pour l'infanterie, il veut aussi qu'on y accoutume les cavaliers, les chevaux, et enfin jusqu'aux valets de l'armée, afin que dans l'occasion, personne ne se trouve embarrassé, ni n'embarrasse les autres, faute de savoir nager.

Horatius Coclès , Turnus , Scipion l'Africain ,  
Sertorius nagent couverts de leurs armes.

Les militaires chez les anciens étaient tellement dressés à cet exercice, qu'ils nageaient souvent couverts de leur armure. Nous venons de voir Horatius Coclès se précipitant dans le Tibre, sans abandonner ses armes; Virgile nous représente Turnus passant à la nage ce même fleuve, chargé de toutes les siennes.

Tum demum præceps saltu sese omnibus armis  
In fluvium dedit : ille suo cum gurgite flavo  
Acceptit venientem , ac mollibus extulit undis ;  
Et lætum sociis , abluta cæde , remisit.

Aussitôt, tout armé, cédant, mais en héros,  
Dans le Tibre il s'élance; et le dieu, dans ses flots  
Purifiant son corps souillé d'un long carnage,  
Le porte mollement et le rend au rivage,  
Où ses braves guerriers l'accueillent dans leurs bras  
Et sous leur noble chef revolent aux combats.

Silius Italicus dit que Scipion l'Africain,  
pour donner l'exemple à ses soldats, tra-  
versait à leur tête les rivières en nageant,  
sans quitter sa cuirasse.

*Ipse inter medios venturæ ingentia laudis  
Signa dabat, vibrare sudem, tramittere saltu  
Murales fossas, undosum frangere nando  
Indutus thoraca, vadum*<sup>1</sup>.

Sertorius, j'ai déjà eu occasion de citer  
ce fait, après la défaite de l'armée romaine  
par les Cimbres et les Teutons, se jette dans  
le Rhône, et quoique blessé, il passe ce  
fleuve à la nage avec sa cuirasse sur le dos.  
S'il se trouva en état de faire un pareil ef-  
fort, ce fut, dit Plutarque, parce qu'il s'était

<sup>1</sup> *Punic.*, lib. VIII, 550 et seq.

habitué à supporter la peine et la fatigue des exercices militaires. Enfin Dion-Cassius assure que les Celtes étaient accoutumés à traverser à la nage les fleuves les plus rapides, sans abandonner leurs armes.

Il est surtout indispensable de savoir nager pour voyager sur mer.

Si l'exercice du nageur peut être utile aux militaires, il le serait encore bien davantage à ceux que leur état ou leurs affaires forcent à voyager sur mer. Peut-être même serait-il à souhaiter que parmi les différentes lois qui veillent à la conservation des citoyens, il s'en trouvât une qui leur enjoignit de ne pas s'exposer aux dangers de la navigation sans savoir nager. Si une sage police se croit obligée de défendre d'habiter un édifice qui se détruit, ou de passer sur un pont qui menace ruine, pourquoi n'apporterait-elle pas aussi les

mêmes attentions pour diminuer, autant qu'il est possible, le nombre des risques auxquels s'abandonne un citoyen qui, pour défendre l'État contre l'ennemi, ou pour l'enrichir par le commerce, passe des mois et même des années entières sur un élément où, pour employer l'expression d'un ancien, il n'est séparé de la mort que de l'épaisseur de quelques doigts? Combien de marins, combien de voyageurs, combien de commerçans, après avoir fait une navigation souvent très longue et très heureuse, viennent échouer et périr au port, tandis qu'ils se seraient sauvés du naufrage, s'ils avaient su nager!

Marius doit son salut à son expérience dans l'art  
de nager.

Il est aisé de penser que dans mille circonstances la pratique de cet exercice peut soustraire aux plus grands dangers. Par exemple, si Marius n'eût pas su nager, si

les gens qui l'accompagnaient dans sa fuite, ne l'eussent pas su non plus, aurait-il pu éviter les poursuites des troupes de Sylla qui le cherchaient pour lui donner la mort ? Marius, obligé de sortir de Rome pour se soustraire aux entreprises de son rival contre sa vie, fuyait le long de la mer avec quelques personnes qui avaient voulu partager son sort et suivre sa fortune. Cette troupe errante vit de loin un corps de cavalerie qui la poursuivait. Heureusement elle aperçut dans le même instant deux vaisseaux qui voguaient à quelque distance de la côte. Aussitôt, sans délibérer, elle se jette à la nage pour aller les rejoindre. Marius, quoique épuisé de fatigue et appesanti par le poids des années, ne balance pas à imiter l'exemple des autres<sup>1</sup>; avec le secours de deux esclaves qui en nageant à ses côtés, l'aidaient à

<sup>1</sup> PLETAR., *C. Marius.*



nager lui-même, il gagna un des deux navires qui le reçut sur son bord.

Nageurs employés à retirer du fond de la mer les objets naufragés.

Les anciens apprenaient donc à nager pour être plus en état de servir la patrie dans les guerres qu'elle avait à soutenir contre ses ennemis, et pour se garantir, autant qu'il dépendait d'eux, du malheur de perdre la vie au milieu des eaux ; et si j'ai montré plus haut les nageurs s'exposant à des grands dangers pour aller chercher, dans le sein de la mer, les richesses qu'elle produit naturellement, je puis maintenant les faire voir affrontant les mêmes dangers pour disputer à ses abîmes et en retirer les effets que sa fureur y a précipités et engloutis ; je rappellerai aussi quelques-uns des services qu'ils ont rendus à leur patrie, surtout en temps de guerre.

Lorsque Xercès vint ravager la Grèce, il y avait dans son armée un certain Scyllias, qui passait pour le plus habile nageur de son temps<sup>1</sup>. Cet homme fut très utile aux Perses, après un naufrage qu'ils essayèrent près du mont Pelius, en retirant du fond des eaux une grande quantité d'effets.

Persée, roi de Macédoine, ayant appris que les Romains avaient pénétré dans son pays par des bois et des chemins impraticables, crut devoir mettre au plus tôt ses trésors en sûreté; il ne trouva pas de meilleur expédient pour les soustraire à l'avidité de l'ennemi que de les faire jeter dans la mer. Lorsque le danger fut passé, on chargea des nageurs de les retirer de l'eau; mais le roi rougissant de ses vaines terreurs, donne des ordres secrets pour faire mourir ces nageurs et l'officier qui les

<sup>1</sup> HEROD., lib. VIII.

avait mis à l'œuvre. Il les traita ainsi, dit Tite-Live, pour n'avoir point de témoins de sa honte ; « ne quis tam dementis im-  
« perii conscius existeret »<sup>1</sup>.

La loi Rhodia fait mention de nageurs qui servaient à retirer du fond des eaux les marchandises naufragées.

Nageurs attachés au service des flottes.

Il y avait aussi des nageurs attachés au service des flottes ; leurs fonctions dans les combats de mer, étaient de visiter les bâtimens qui avaient reçu quelques coups dangereux dans les œuvres vives, et de remédier au mal en bouchant les ouvertures avec des matières propres à cet usage.

Quand une flotte se disposait à assiéger une ville, elle envoyait des nageurs à la découverte, pour reconnaître si les enne-

<sup>1</sup> TIT. LIV., lib. XLIV, cap. 10

mis n'en avaient pas rendu l'abord difficile par quelque stratagème.

Lorsque les Athéniens firent le siège de Syracuse, la dix-neuvième année de la guerre du Péloponèse, ils eurent recours à des nageurs qui allèrent ruiner une estacade que les Syracusains avaient faite dans la mer, pour mettre en sûreté leurs propres vaisseaux. Ces mêmes hommes travaillèrent aussi à arracher des pieux que les assiégés avaient plantés à fleur d'eau, pour faire échouer les navires athéniens qui auraient tenté d'approcher de leur port. Cette dernière opération donna beaucoup de peine aux nageurs qui en furent bien récompensés.

Parti que les Anciens tiraient des nageurs pendant les sièges des villes situées sur des fleuves ou sur les bords de la mer.

Les nageurs servaient aussi à ravitailler

les villes assiégées en y introduisant à la dérobée des munitions de bouche.

Les Athéniens étaient venus mettre le siège devant Pise, port de la Messénie; les Lacédémoniens, qui défendaient cette ville, se trouvèrent fort incommodés par le défaut de provisions; ils auraient été exposés à souffrir encore beaucoup plus de la disette, sans le secours des nageurs, qui passaient de la côte dans l'île vis-à-vis du port, en nageant sous l'eau, et en trainant après eux des peaux de boucs remplies de graine de lin pilée et de graine de pavot préparée avec du miel, espèce de nourriture dont les habitans de ce pays ont conservé jusqu'à présent l'usage.

Lorsqu'une ville située sur une rivière, ou sur le bord de la mer, était assiégée, on avait recours à des nageurs pour donner des avis aux habitans, comme ceux-ci s'en servaient pour instruire leurs alliés de l'état où se trouvait la place.

Siège du Capitole.

Les Romains assiégés dans le Capitole envoyèrent Cominius implorer le secours de Camille. Cominius, pour éviter les corps-de-garde des Gaulois, se fit descendre de la roche Tarpéienne, passa le Tibre à la nage, se rendit à Veïès, et s'étant acquitté de sa mission, revint au Capitole par le même chemin<sup>1</sup>.

Siège de Cyzique.

Mithridate assiégeait Cyzique, et ses troupes occupaient le seul chemin qui conduisait dans la place, c'est-à-dire un

<sup>1</sup> Romani obsessi in Capitolio, ad Camillum, ad auxilium implorandum, miserunt Pontium Cominium; qui, ut stationes Gallorum falleret, per saxa Tarpeia emissus, tranato Tiberi, Veios pervenit; et, perpetrata legatione, similiter ad suos rediit.

FRONT., *Stratag.*, lib. III, cap. 13.

pont assez étroit qui joignait l'île au continent. Lucullus voulant avertir les assiégés de son arrivée, choisit un soldat, habile nageur et bon matelot, et le chargea de faire un trajet de sept milles sur deux outres enflées, dans lesquelles il avait renfermé des lettres, et qu'il avait attachées par le bas à deux traverses de bois éloignées l'une de l'autre. Le soldat fit habilement le trajet, en alongeant dans l'eau ses jambes dont il se servait comme d'avirons; en sorte que les sentinelles des ennemis qui le virent de loin, le prirent pour une espèce de monstre marin <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L. Lucullus Cyzicenos, obsessos à Mithridate, ut certiores adventus sui faceret, quum præsiidiis hostium teneretur introitus urbis, qui unus et angustus ponte modico insulam continenti jungit, militem e suis nandi et nauticæ artis peritum, jussit insidentem duobus inflatis utribus, literas insutas habentibus, quos ab inferiore parte duabus regulis inter se distantibus commiserat, ire septem millium

Siège de Modène.

Pendant la guerre du second triumvirat, Hirtius et Octavien s'approchèrent de Modène pour la secourir contre Antoine qui en faisait le siège. Decimus Brutus, qui commandait dans la ville, entretenit avec ces deux généraux des correspondances par le moyen de nageurs qui, se glissant entre deux eaux, pénétraient dans la ville, et en sortaient à la faveur de la petite rivière appelée Scultenna, aujourd'hui le Panaro; ils portaient leurs dépêches gravées sur une lame de plomb très mince qu'on leur attachait au bras<sup>1</sup>; mais

passuum trajectum. Quod ita perite gregalis fecit, ut cruribus, velut gubernaculis, demissis cursum dirigeret, et procul visentes, qui in statione erant, marinæ specie belluæ deciperet.

FRONT., *Stratag.*, *ibid.*

<sup>1</sup> Hirtius consul ad Decimum Brutum, qui Mu-



les assiégeans s'en aperçurent et étendirent dans la rivière un filet qui ferma le passage aux nageurs', ce qui obligea Hirtius et Octavien d'avoir recours, pour établir leur correspondance, à des pigeons qui étaient dressés à cet exercice.

Siège de Xanthe.

Dans la guerre contre Antoine, Brutus se servit aussi de filets pour empêcher les habitans de Xanthe en Lycie, de sortir de leur ville en nageant sous l'eau, par la rivière qui en baignait les murs; dès qu'un Xanthien venait s'y prendre, on en était averti par des sonnettes placées au haut de ces filets.

tinæ ab Antonio obsidebatur, literas subinde misit plumbo scriptas, quibus ad brachium religatis, miles Scultennam annem transnabat.

FRONT., *Stratag.*, lib. III, cap. 13.

Siège de Numance,

Scipion, au siège de Numance, fit mettre en travers du fleuve Durius, des poutres armées de crochets, de pointes et de fers tranchans, pour empêcher les nageurs d'entrer dans la ville ou d'en sortir. Ces poutres étaient disposées de manière que le courant de l'eau pût les faire tourner sur elles-mêmes, de sorte que personne n'eût tenté de passer sans courir les risques d'être mis en pièces.

Les assiégés employèrent aussi de leur côté des nageurs, soit pour détruire les travaux des assiégeans, soit pour mettre le désordre dans leur flotte.

Siège de Tyr.

Au siège de Tyr, entrepris par Alexandre, les Tyriens envoyèrent des nageurs

qui se jetant dans l'eau , hors de la vue des ennemis , parvenaient , sans être aperçus , jusqu'à la digue que les Macédoniens élevaient pour joindre la ville à la terre ferme ; avec de longues faux , ils tiraient à eux les branches et les troncs d'arbres dont la digue était entrelacée , ce qui entraînait la chute des autres matériaux , et préparait par une suite nécessaire , la destruction de tout l'ouvrage.

Siège de Byzance.

De pareils nageurs servirent utilement les Byzantins au siège mémorable qu'ils soutinrent pendant trois ans , en faveur de Pescennius Niger , contre l'empereur Septime Sévère. Ces nageurs , en se glissant sous l'eau , venaient couper les cordages qui tenaient à l'ancre les vaisseaux des assiégeans , et y attachaient des cordes avec lesquelles ils se faisaient suivre des vais-

seaux ennemis. « C'était un spectacle assez singulier, ajoute Dion Cassius, qui rapporte ce fait, de voir ces bâtimens aller sans le secours ni de voiles ni de rames, et comme par l'effet d'une sorte d'enchantement, se rendre dans le port de Byzance<sup>1</sup>. »

Compagnie de nageurs à Rome.

L'expérience que les Romains avaient faite dans plus d'une occasion, des services que la patrie pouvait retirer de l'art de nager, les avait engagés à favoriser d'une manière particulière ceux qui exerçaient cette profession; les nageurs, sous la dénomination de plongeurs, composaient à Rome une compagnie assez nombreuse, qui avait ses statuts et ses réglemens; elle était sous la protection d'un citoyen dis-

<sup>1</sup> DION-CASSIUS, l. LXXIV *in Severo*.

tingué, comme nous l'apprennent deux inscriptions qui se trouvent dans Gruter. Ces inscriptions sont des monumens de reconnaissance consacrés par les pêcheurs et les plongeurs, à la mémoire de deux de leurs protecteurs, d'après un décret de l'ordre ou corps des pêcheurs et des plongeurs : *Decreto ordinis corporis Piscatorum et Urinatorum.*

La natation employée comme moyen hygiénique.

Piscines établies à Rome.

Outre tous ces divers motifs que je viens de rappeler, qui pouvaient les engager à s'exercer dans l'art du nageur, les Anciens en avaient plusieurs autres dont l'objet était encore plus étendu, et qui intéressaient toutes les classes de la société indistinctement.

En effet, il paraît qu'ils ne se baignaient guère sans nager. C'est pourquoi l'on avait

pratiqué dans les bains publics des piscines assez grandes pour qu'on pût y nager à son aise. C'est ce que Martial nous apprend dans une de ses épigrammes <sup>1</sup> où, se plaignant des importunités d'un certain Ligu-  
rinus, il lui dit : « Pour échapper à vos poursuites, je m'enfuis dans les thermes, et aussitôt je vous entends bourdonner à mes oreilles ; je gagne la piscine, mais vous ne me laissez pas y nager. »

In thermas fugio ; sonas ad aurem.

Piscinam peto ; non licet natare.

Enfin le grammairien Festus Pompeius fait mention d'une ancienne piscine qui se voyait autrefois à Rome, et où le peuple allait s'exercer à nager.

Ce n'était pas seulement dans les bains publics qu'on voyait des bassins d'une étendue assez considérable pour pouvoir y nager. Pline le Jeune fait la description de

<sup>1</sup> *Epigramm.*, lib. xiv, 44.

deux de ses maisons de campagne où il avait, dans la partie destinée aux bains, des bassins dans lesquels on pouvait nager très commodément. Il s'en trouvait de semblables dans la maison de Cicéron; ce qui prouve que les anciens étaient persuadés que la natation ajoutait quelque vertu particulière à l'usage du bain.

Rester tranquillement dans l'eau, c'eût été ne prendre le bain qu'à demi; il fallait y joindre le mouvement du corps ou agiter l'eau par quelque artifice. Ceux qui pour cause de maladie, ou par délicatesse, ne pouvaient ou ne voulaient pas prendre la peine de nager, y suppléaient en quelque sorte par des baignoires suspendues que l'on balançait suivant leur volonté; cette manœuvre procurait à l'eau un flottement qui opérerait sur le corps de celui qui prenait le bain à peu près la même sensation et le même effet que s'il l'eût agitée lui-même en nageant.

Aristote regardait l'exercice du nageur comme très salutaire ; il en comparait les avantages à ceux de la course. Tout le monde s'accordait à lui reconnaître, entre autres propriétés, celle de provoquer un sommeil doux et agréable. C'est sur cette opinion qu'est fondée la réponse que le jurisconsulte Trebatius fait à Horace qui se plaint de ne pouvoir dormir. « Quand on a besoin de se procurer un profond sommeil, il faut se frotter d'huile, traverser trois fois le Tibre à la nage, et, sur le soir, s'abreuver d'un vin pur. »

Ter uncti

Transnanto Tiberim, somno quibus est opus alto,  
Irriguumque mero sub noctem corpus habento<sup>1</sup>.

Cette réponse était d'autant mieux placée dans la bouche de Trebatius, qu'il avait la réputation d'être un des meilleurs nageurs de son temps, ainsi qu'il paraît par ce

<sup>1</sup> *Sat.*, lib. II, 1, 12.



passage d'une lettre que lui adresse Cicéron. « Sed tu in re militari multo es cauti-  
« tior, quam in advocationibus ; qui ne-  
« que in Oceano natare volueris, studio-  
« sissimus homo natandi, neque spectare  
« essedarios, quem antea ne andabatam  
« quidem defraudare poteramus <sup>1</sup>. »

Non-seulement les Anciens croyaient l'exercice du nageur propre à entretenir le corps dans ses fonctions et à conserver la santé, mais ils en usaient encore comme d'un remède. Les médecins le conseillaient dans la plupart des cas où ils prescrivaient l'usage des bains. Coelius-Aurelien ne dispensait pas même les paralytiques de nager : pour les mettre en état de se livrer à cet exercice, il leur faisait attacher des vessies aux membres paralysés.

<sup>1</sup> *Epist. ad famil.*, VII, 10.

Exemples qui prouvent que chez les Anciens les femmes savaient nager.

De telles ordonnances de la part des anciens médecins font supposer que tout le monde était plus ou moins dans l'usage de nager. La moitié du genre humain eût été privée des avantages de ce remède si les femmes n'eussent pas pu le partager; mais nul doute qu'à Lacédémone, les femmes qui recevaient une éducation aussi mâle que les hommes, ne pratiquassent cet exercice. Quant aux dames romaines, plusieurs faits peuvent servir à prouver qu'elles étaient aussi dans l'habitude de nager.

L'an 247 de Rome, Porsenna, qui avait embrassé la défense de Tarquin, fut déterminé à faire la paix avec les Romains, parce que ses troupes commençaient à murmurer de la longueur du siège, et Aruns, son fils, grand amiral des Romains, l'affir-

mit dans cette résolution. Les Romains lui livrèrent à cette occasion en qualité d'otages, dix jeunes garçons et dix jeunes filles appartenant à des familles patriciennes. Clélie était du nombre de ces otages; elle se baignait sur les bords du Tibre, lorsque l'aspect de sa ville natale excita en elle le désir d'y retourner; elle se jeta à la nage et encourageant ses compagnes à la suivre, toutes revinrent dans leur famille. Le consul Publicola, craignant avec raison que la fuite de ces jeunes filles ne fût regardée comme une violation de la trêve, fit prévenir Porsenna qu'il allait les lui renvoyer aussitôt, et se mit lui-même à la tête de la troupe qui les reconduisit au camp des Etrusques; mais les Tarquins se placèrent sur le chemin pour les enlever. La violence de cette famille était trop connue pour ne pas inspirer le plus légitime effroi; le consul, déterminé à faire connaître à Porsenna cette tentative per-

fide, eut le bonheur de pouvoir lui envoyer sa fille Valérie, qui était du nombre des fugitives, et l'entreprise fut déjouée. Porsenna voulut savoir qui des jeunes filles avait excité ses compagnes à prendre la fuite; Clélie alors se nomma et déclara qu'elle seule était coupable. Porsenna, qui avait de la grandeur d'ame, mit en liberté non-seulement les otages, mais même les prisonniers qu'il avait faits; de plus, il offrit en présent à Clélie un beau cheval richement enharnaché. C'est probablement ce don qui fit croire à plusieurs auteurs que Clélie s'était enfuie sur un cheval qu'elle avait trouvé par hasard. Aurelius Victor et Florus ont émis cette opinion que les peintres, lorsqu'ils ont retracé ce fait, ont adoptée, malgré son invraisemblance, je dis son invraisemblance, parce qu'il n'est pas probable que Clélie ait traversé le Tibre à cheval, tandis que ses compagnes le traversaient à la nage. Aussi

Tite-Live ne fait pas mention de cette circonstance ; il dit que les jeunes filles franchirent le fleuve à la nage, à la vue des Toscans qui leur lançaient des flèches de tous côtés. « Clœlia virgo una ex obsidi-  
« bus, quum castra Etruscorum forte haud  
« procul ripa Tiberis locata essent, frus-  
« trata custodes, dux agminis virginum  
« inter tela hostium Tiberim tranavit;  
« sospitesque omnes Romam ad propin-  
« quos restituit <sup>1</sup>. » Quoi qu'il en soit, et peut-être même est-ce cette circonstance qui a fait croire que Clélie s'était sauvée à cheval, on lui éleva dans la voie Sacrée une statue équestre. « Pace redintegrata, ajoute  
« Tite-Live, Romani novam in femina  
« virtutem novo genere honoris, statua  
« equestri, donavere: in summa Sacra via  
« fuit posita virgo insidens equo <sup>2</sup>. »

Ces deux exemples, pris à des époques si

<sup>1</sup> TIT. LIV., lib. II, cap. 13.

<sup>2</sup> *Ibidem.*

L'usage de s'exercer à la natation se conserva toujours parmi les femmes romaines, et même parmi celles du plus haut rang ; car nous voyons qu'Agrippine, quoique blessée à l'épaule, se sauva à la nage, lorsque le vaisseau sur lequel Néron, son fils, l'avait fait embarquer, se fut entr'ouvert au milieu des flots par l'artifice de ce prince. « *Acerronia imprudens, dum,*  
« *se Agrippinam esse, utque subveniretur*  
« *matri principis clamitat, contis et*  
« *remis, et, quæ fors obtulerat, navalibus*  
« *telis conficitur. Agrippina silens, eoque*  
« *minus agnita, unum tamen vulnus*  
« *humero excepit. Nando, deinde occursum*  
« *lenunciorum, Lucrinum in lacum*  
« *vecta, villæ suæ infertur*<sup>1</sup>. »

L'art de nager érigé en spectacle.

Ces deux exemples, pris à des époques si

<sup>1</sup> TACIT., *Annal.*, lib. XIV, cap. 5.

différentes et si éloignées l'une de l'autre, suffissent pour montrer que les femmes même se livraient avec succès à l'exercice de la natation. Mais il existerait une lacune dans le précis historique de cet art chez les Anciens, si je ne rappelais pas ici que ce même art, comme les autres exercices gymnastiques, fut aussi érigé par eux en spectacle.

A Hermione, ville de l'Argolide, l'on distribuait en public, tous les ans, des prix à ceux qui l'emportaient sur les autres par l'adresse avec laquelle ils nageaient.

A Lacédémone les jeunes gens donnaient quelquefois un spectacle qui exigeait qu'ils sussent tous nager; ils se partageaient en deux bandes qui s'attaquaient mutuellement avec beaucoup de vigueur. Dans cette espèce de combat, l'avantage demeurait à ceux qui réussissaient à précipiter les autres dans l'eau; car le lieu où

s'exerçait la jeunesse lacédémonienne était entouré de canaux.

Chez les Romains il se faisait sur l'eau des courses et il s'y donnait des combats simulés où les acteurs auraient été exposés sans cesse à se noyer, s'ils n'eussent pas su parfaitement nager. Rien n'était plus amusant dans ces sortes de spectacles, que de voir quelqu'un des combattans tomber dans l'eau; alors tous les spectateurs jetaient des cris de joie. Aussi Virgile, dans la description qu'il fait des jeux donnés sur mer par les ordres d'Enée, pour célébrer l'anniversaire de la mort d'Anchise, son père, observe que chacun poussa des éclats de rire, lorsque le pilote Menætes eut été précipité dans la mer par Gyas.

Illum et labentem Teucris, et risere natantem

Et salsos rident revomentem pectore fluctus<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> VIRG., *Æneid.*, v, v. 181, 182.



Fête appelée MAJUME.

Les Romains avaient occasion de jouir de ce plaisir tous les ans au retour d'une fête appelée la MAJUME, qui se célébrait à Ostie, au mois de mai. Cette fête, qui devait son institution aux habitans de Gaza, avait passé à Rome, et s'était aussi établie dans presque toutes les villes maritimes des provinces. Un des plus grands agrémens de la Majume consistait à se jeter les uns les autres dans l'eau. Si l'on en croit Suidas, ce n'était pas seulement le peuple qui prenait ce divertissement; les premiers de la ville s'en faisaient aussi une partie de plaisir. Un pareil amusement ne pouvait avoir lieu qu'entre des personnes qui avaient l'habitude de nager. Athicus le Cosmographe, que l'on croit contemporain de Théodose, paraît avoir en vue cette

fête, lorsqu'il parle d'une lutte qui avait lieu tous les ans sur l'eau en l'honneur de Castor et de Pollux : il ajoute que les magistrats de la ville honoraient ce spectacle de leur présence. Les pêcheurs et les bateliers du Tibre donnaient aussi un semblable spectacle dont André Rivin décrit ainsi l'ordonnance.

Les combattans étaient montés sur des bateaux préparés pour cet exercice ; ils s'avançaient à force de rames les uns contre les autres et cherchaient à se précipiter mutuellement dans l'eau, en se poussant avec de longues perches. Rien ne ressemble mieux à ces combats que les joutes qui se font sur l'eau et dont nos bateliers de la Seine divertissent quelquefois le public.

Parmi les épigrammes sur les spectacles que nous a laissées Martial, il en a consacré une aux nageurs. Le poète y fait la description des divertissemens qui se don-

naient sur l'eau du temps de Domitien. Entre autres objets qui frappaient la curiosité des spectateurs , était un char de Néréïdes, c'est-à-dire de jeunes gens , ou peut-être même de femmes habillées en nymphes qui , pour me servir de l'expression de Martial, dessinaient différentes figures sur la surface de l'eau. Ces nageurs représentaient d'abord un trident, ensuite en s'entrelaçant diversement , ils figuraient une ancre, puis une rame , puis un vaisseau. Cette dernière figure se transformait tout à coup en une autre qui représentait l'étoile de Castor et de Pollux , à laquelle succédait l'image d'une voile enflée par les vents ; c'est-à-dire que ces acteurs faisaient sur l'eau la même chose que les pantomimes, qui, par le moyen des danses figurées, avaient l'art de représenter sur les théâtres tous les objets qu'ils voulaient. Voici cette épigramme.

*De natatoribus*<sup>1</sup>.

Lusit Nereidum docilis chorus æquore toto,  
Et vario faciles ordine pinxit aquas.  
Fuscina dente minax, nexu fuit anchora curvo :  
Credidimus remum, credidimusque ratem ;  
Et gratum nautis sidus fulgere Laconum ,  
Lataque perspicuo vela tumere sinu.  
Quis tantas liquidis artes invenit in undis ?  
Aut docuit lusus hos Thetis , aut didicit.

Il fallait assurément que ces personnages fussent très exercés dans l'art de nager, parce qu'il n'est pas possible d'imaginer qu'ils eussent pu, sans posséder ce talent à un très haut degré, jouer leurs rôles avec toute la facilité et la prestesse nécessaires à l'illusion d'un pareil spectacle.

Ces jeux et ces fêtes sur l'eau, qui étaient de la plus grande utilité en entretenant les citoyens dans l'exercice du nageur, dégé-

<sup>1</sup> MART., *De Spectaculis*, xxvi.

nerèrent par la suite en abus, ce qui arrivera toujours, même aux meilleurs usages, toutes les fois que l'on s'écartera des règles de leur institution primitive. Les désordres qui s'y introduisirent furent portés à un tel excès, qu'il fut indispensable d'interdire ces divertissemens. Mais dans la suite, Arcadius et Honorius, soit pour plaire au peuple, soit pour conserver des exercices dont ils sentaient tous les avantages, rétablirent la Majume, à condition cependant qu'il ne s'y passerait rien de contraire à la décence. Ces princes imitèrent en cette occasion la sagesse du grand Théodose, leur père, qui donna une loi par laquelle il était défendu aux soldats de monter tout nus sur leurs chevaux, lorsqu'ils les iraient abreuver à la rivière. Cette même loi leur prescrivait de s'écarter de la vue du public, toutes les fois qu'ils voudraient s'exercer à nager.

Différentes manières de nager chez les Anciens.

Après avoir indiqué les divers motifs qui engageaient les anciens à cultiver cet important exercice, je dois faire voir comment ils l'apprenaient, les différens moyens dont ils se servaient pour nager plus facilement, les diverses attitudes qu'ils prenaient, jusqu'à quel point un bon nageur était en état de supporter les fatigues de cet exercice, et le degré de perfection où il fut porté.

Les anciens, comme je l'ai dit, apprenaient l'art de nager dès leur enfance; on le leur enseignait dans les gymnases. Les maîtres chargés de cet enseignement, attachaient au corps de ceux qu'ils instruisaient des faisceaux de jonc ou de roseau, qui les aidaient à se soutenir sur l'eau. On se servait aussi, pour le même usage, de vessies, d'outres enflées, de morceaux de liège, etc.

Aucun auteur ne nous a mieux expliqué que Manilius les différentes manières de nager pratiquées chez les Anciens. Ce poète, dans le cinquième livre de son astronomie, remarque que tout homme qui naît sous la constellation du Dauphin, aura de grandes dispositions pour nager.

On le verra, dit-il, tantôt voler sur la surface des eaux, en frappant de ses bras les flots et en les faisant retentir sous ses coups.

..... Volitabit in undis  
Nunc alterna ferens in lentos brachia tractus  
Et plausa resonabit aqua.

Tantôt il tiendra les mains entièrement sous l'eau, leur faisant faire le jeu des rames, sans qu'on puisse apercevoir leur mouvement.

..... Nunc æquore mersas  
Deducet palmas, furtivo remus in ipso.

D'autres fois il se tiendra debout dans l'eau, et il nagera comme s'il marchait, de

sorte qu'on dirait que les eaux sont devenues pour lui une terre ferme.

Nunc in aquas rectus veniet, passimque natabit,  
Et vada mentitus reddet super æquora campum.

Enfin Manilius décrit une troisième manière de nager qui consiste à se tenir couché sur le dos, sans faire aucun mouvement des mains.

Aut immota ferens in tergis membra, latusve.

Il observe avec raison et en homme instruit dans l'art qu'il démontre, qu'une personne qui nage sur le dos ne court presque aucun risque.

Pendebitque super tutus sine remige pontum.

En effet, cette manière de nager est une des plus sûres et des plus faciles. Le poète remarque encore avec une extrême justesse que celui qui nage ainsi ne pèse point sur l'eau et qu'il demeure comme suspendu sur la surface des ondes.

Non onerabit aquas, summisque adcumbet in undis.



Habileté de César dans l'art de nager.

Telles étaient les principales manières de nager usitées chez les Anciens, qui avaient élevé avec raison cet exercice au rang des arts. On sent bien qu'il était susceptible de nombreuses variétés dépendantes de la volonté du nageur et des circonstances particulières dans lesquelles il pouvait se trouver. Ainsi nous voyons que César, en se sauvant à la nage au siège d'Alexandrie, tenait le bras gauche élevé hors de l'eau pour ne pas mouiller ses tablettes et qu'il nageait de la main droite seulement; il était même quelquefois obligé de plonger la tête dans l'eau pour éviter les traits que les Egyptiens lui lançaient. Ajoutez à cela qu'il traînait avec ses dents son vêtement militaire, afin de ne pas laisser ses dépouilles aux ennemis.

« Alexandria, circa oppugnationem

« pontis, eruptione hostium subita com-  
« pulsus in scapham, pluribus eodem præ-  
« cipitantibus, quum desiluisset in mare,  
« nando per ducentos passus evasit ad  
« proximam navem, elata læva, ne libelli,  
« quos tenebat, madefierent ; paludamen-  
« tum mordicus trahens, ne spolio poti-  
« retur hostis <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> SÜETON. *C. J. Cæs.*, cap. LXIV. — Ce beau fait de natation, qui s'est renouvelé dans nos temps modernes, quoique rapporté par Plutarque, par Suétone, par Dion Cassius, par Appien d'Alexandrie, par Orose qui s'exprime ainsi (VI, 13) : « Per ducentos passus ad navem una manu elevata quæ chartas tenebat, natando pervenit, » a été cependant révoqué en doute par le sceptique Voltaire, qui dit dans ses *Mélanges historiques* (Fragmens sur l'histoire, art. XI) : « Plutarque assure que César tout armé se jeta dans la mer d'Alexandrie, tenant d'une main en l'air des papiers qu'il ne voulait pas mouiller, et nageant de l'autre main. Ne croyez pas un mot de ce conte que vous fait Plutarque ; croyez plutôt César qui n'en dit mot

D'où nous devons conclure que César nageait dans une position fort gênante, mais le même historien nous avait déjà appris que c'était un des plus habiles nageurs de son temps, et qu'il faisait, s'il le fallait, cent milles par jour, qu'il passait les rivières à la nage ou sur des outres, et qu'il arrivait ainsi avant la nouvelle de sa marche. « Longissimas vias incredibili celeritate confecit, expeditus, meritoria rheda, centena passuum millia in singulos dies :

« dans ses *Commentaires*. » ( Un peu de bonne foi, M. de Voltaire, vous voulez parler du livre *Belli Alexandrini*, cap. XXI, mais ajoutez donc que César n'en est sans doute pas l'auteur. ) « Et soyez bien sûr que quand on se jette à la mer et que l'on tient des papiers à la main, on les mouille. »

Oui, sans doute, on mouille des papiers qu'on tient sous l'eau, surtout s'ils sont déployés, mais un livre, des tablettes, des papiers serrés fortement dans la main, ne se mouillent que bien peu, s'ils ne sont que plongés dans l'eau et s'ils en sont immédiatement retirés.

si flumina morarentur, nando trajiciens, vel innixus inflatis utribus, ut persæpe nuncios de se præveniret<sup>1</sup>. »

Enfin les acteurs de ces fêtes qui se donnaient sur l'eau, à Rome et dans les provinces maritimes de l'empire, devaient nécessairement savoir nager dans toutes les attitudes imaginables.

De l'habileté des nageurs chez les Anciens.

Maintenant que j'ai indiqué comment les Anciens apprenaient l'art de nager, il me reste à montrer, toujours avec le secours de l'histoire, à quel degré de force était parvenu cet exercice, et quel espace un habile nageur était en état de parcourir sur l'eau.

Isidore de Charax, qui vivait sous Ptolémée, fils de Lagus, dit que les nageurs

<sup>1</sup> SUET., *C. J. Cæs.*, cap. LVII.

descendaient quelquefois dans la mer pour pêcher des perles à une profondeur de vingt orgyes, c'est-à-dire de vingt brasses, car l'orgye, qui était la mesure maritime des Anciens, répondait à une de nos brasses.

Il paraît par le passage d'Isidore que les nageurs ne pénétraient guère dans le sein de la mer au-delà de vingt brasses. Cependant Oppien assure qu'il s'est trouvé des hommes qui y sont descendus à une profondeur de trois cents orgyes <sup>1</sup>.

Le P. Fournier dit dans son Hydrologie qu'un bon nageur peut demeurer communément au fond de l'eau, l'espace d'un quart d'heure : il en est même qui restent pendant une demi-heure ; et quelques voyageurs assurent que l'on rencontre dans les Indes des nageurs qui se sont fait une habitude de rester sous l'eau une heure entière.

<sup>1</sup> *De Piscat.*, lib. 1, v. 82-84.

On ne trouve pas, dans les auteurs anciens, la mesure précise du temps qu'un habile nageur pouvait rester sous l'eau sans avoir besoin de respirer ; mais la plupart des faits rapportés, surtout si l'on a égard aux circonstances qui les accompagnent, donnent lieu de croire que ces hommes devaient y faire un séjour fort considérable : tels sont ceux dont parle Sénèque, « didi-  
« cerunt alii in immensam altitudinem  
« mergi, ac sine ulla respirandi vice per-  
« peti maria ' . »

Anecdote sur Antoine et Cléopâtre.

Les nageurs dont se servirent Antoine et Cléopâtre, pour se surprendre mutuellement, nous en fournissent un nouvel exemple. Voici comme Plutarque rapporte cette anecdote.

† *De ira*, lib. II, cap. 12.

Antoine pêchait quelquefois à la ligne avec la belle Cléopâtre; comme il arrivait souvent qu'il ne pouvait rien prendre, son amour-propre en était d'autant plus mortifié, que son amante était présente : voulant réparer à quelque prix que ce fût son honneur qu'il croyait compromis, il indique une pêche pour un certain jour. Il avait ordonné secrètement à des nageurs de venir sous l'eau, attacher à l'hameçon de sa ligne, des poissons qu'ils auraient pris auparavant. Le stratagème réussit ou parut réussir comme il le désirait. Antoine tira plusieurs fois de suite la ligne chargée de poissons. Cléopâtre s'était aperçue de l'artifice, mais elle dissimula; elle affecta même de louer Antoine sur son adresse pour la pêche, se promettant bien intérieurement de le punir de sa ruse. Elle annonce pour le lendemain une nouvelle partie de pêche, à laquelle devait assister toute sa cour. Cléopâtre fait chercher un

nageur encore plus habile et plus diligent que ceux du triumvir, et lui donne ordre d'aller attacher à la ligne d'Antoine un poisson salé. Antoine qui sent que sa ligne est chargée, la tire aussitôt avec empressement. Il est aisé d'imaginer combien il fut déconcerté en voyant la prise qu'il avait faite, et les éclats de rire qu'excita dans toute l'assemblée une pareille aventure.

Scyllias et Cyana, sa fille. — Habileté d'un Sicilien dans l'art de nager.

Les nageurs qu'Antoine et Cléopâtre mirent en œuvre dans cette occasion ne purent certainement exécuter leurs ordres sans rester un temps fort long sous l'eau. Mais rien n'est comparable au séjour qu'y fit Scyllias, si cependant on peut ajouter foi à son histoire. Cet homme, qui servait dans l'armée de Xercès et qui lui avait été fort utile, comme nous l'avons vu, dans le



naufrage que sa flotte essuya vers le promontoire Pélion, méditait depuis longtemps le dessein d'abandonner le parti des Perses, pour passer dans celui des Grecs ; il prit tout à coup la résolution de se jeter aux Aphètes dans la mer, et il ne sortit de dessous l'eau que lorsqu'il fut arrivé à Artémision, de sorte qu'il fit, en nageant sous l'eau, un trajet d'environ quatre-vingts stades, ce qui ferait, en réduisant les stades à la plus courte mesure possible, trois petites lieues.

Hérodote trouve ce fait si extraordinaire que, malgré le penchant qu'on lui suppose pour le merveilleux, il ne balance pas à le mettre au nombre des fables.

Pausanias parle aussi de ce célèbre nageur qu'il nomme Scyllis, et de Cyana, sa fille, que cet homme avait instruite dans son art, et qui descendait sans aucune crainte dans les endroits les plus profonds de la mer.



Le même auteur dit que la flotte de Xercès ayant été assaillie par une furieuse tempête auprès du mont Pélion, Scyllis et sa fille se glissèrent sous l'eau coupèrent les cables qui servaient à retenir les vaisseaux des Perses, ce qui causa la perte d'un grand nombre de trirèmes.

On voit par ce récit que Pausanias diffère d'Hérodote. Suivant ce dernier, Scyllias fut fort utile aux Perses dans leur naufrage, bien loin de leur nuire, comme l'avance Pausanias. Mais n'y aurait-il pas moyen de concilier ces deux auteurs en disant que Scyllias, qui était si bien disposé en faveur des Grecs, profita de la confiance qu'avaient en lui les Perses, pour rendre service à ses compatriotes, et que feignant de prêter le secours de son art à la flotte de Xercès, il ne servit au contraire qu'à y augmenter le désordre? Ce fut peut-être là le motif qui le détermina à prendre la fuite si précipitamment; il craignit d'être puni

si son artifice venait à être découvert. Ce pourrait bien être une de ces circonstances qu'Hérodote a jugé à propos de supprimer en donnant l'histoire de Scyllias ; car il omet, dit-il, sur cet homme bien des choses dont les unes étaient vraies et les autres ressemblaient à des mensonges ; par exemple, il ne parle pas de Cyana ; cependant Pausanias dit que les Amphictyons ordonnèrent qu'en reconnaissance du service signalé que Scyllis et sa fille avaient rendu à la patrie, on leur érigerait à chacun une statue qui serait placée dans le temple d'Apollon à Delphes. Pausanias semble assurer avoir vu celle du père dans ce même temple ; quant à la statue de la fille, il prétend qu'elle avait été enlevée de Delphes et transportée à Rome par l'ordre de Néron.

Cette tradition populaire et les monumens érigés en l'honneur de Scyllias et de Cyana sont une preuve incontestable qu'il

a existé dans la Grèce un homme qui s'est rendu célèbre dans l'art de nager. Cependant je ne crois pas qu'ils puissent suffire pour dissiper les doutes qu'Hérodote jette sur ce qui était raconté du trajet que fit Scyllias sous l'eau depuis les Aphetes jusqu'à Artémision. D'ailleurs le silence que Pausanias garde sur un fait aussi extraordinaire, ne permet guère d'en garantir la certitude, quoiqu'à la rigueur il ne paraisse pas impossible. Scyllias pouvait ressembler à ce Sicilien dont parle le P. Kircher dans son Monde souterrain. Cet homme, dès sa jeunesse, avait contracté une telle habitude de vivre dans l'eau, qu'il ne se trouvait pour ainsi dire à son aise que lorsqu'il était dans son élément; il assurait même qu'il n'aurait pu vivre long-temps hors de l'eau. Quelques auteurs siciliens affirment qu'il était doué d'une si grande agilité qu'il prenait facilement des poissons dans les eaux; l'un d'eux a même soutenu

que ce nageur avait traversé le détroit de Messine, en marchant au fond de la mer. Tout ceci paraît fabuleux, et est au moins exagéré; mais on ne peut révoquer en doute le fait suivant. La réputation de ce nageur s'était tellement répandue que le roi de Naples, Frédéric, vint exprès à Messine, pour juger de son habileté. Cette curiosité de son souverain causa la perte du nageur. Le roi admirant sa force et son agilité extraordinaires, lui proposa de plonger près du gouffre de Carybde, et pour l'y engager, il y jeta une grande et pesante coupe d'or, qui devait être sa récompense s'il réussissait à la rapporter. Le nageur l'essaya à deux reprises différentes et frappa d'étonnement les spectateurs par la durée du temps qu'il passa dans l'eau, mais la troisième tentative lui fut funeste, il ne reparut plus.

Les dieux marins n'étaient peut-être que d'habiles nageurs.

Il est très probable que ces dieux marins célébrés par les poètes de l'antiquité n'étaient que d'habiles nageurs qui, semblables au Sicilien dont je viens de parler, vivaient plus volontiers dans les eaux que sur la terre, et qui se jouaient de la simplicité des premiers peuples. Glaucus, comme le remarque Athénée, était originairement un habile pêcheur; la fable suppose qu'il était aimé de Circé, mais qu'il la méprisa, parce que de son côté il avait conçu une violente passion pour Scylla. Circé, irritée de cet outrage, changea Scylla en monstre marin, et fit prendre à Glaucus un breuvage empoisonné. Glaucus avait remarqué que des poissons presque morts, après avoir mangé de certaines herbes, étaient pour ainsi dire revenus à

la vie, et lui étaient ensuite échappés en se jetant dans l'eau, il crut trouver dans ces mêmes herbes un remède contre le poison que Circé lui avait donné : à peine en eut-il goûté, qu'il se précipita au fond de la mer et fut changé en dieu marin.

Qu'on réduise cette histoire au sens naturel, qu'on la dépouille du voile de la fable dont elle est enveloppée, on ne verra plus dans Glaucus qui méprisait Circé pour s'attacher à Scylla, qu'un homme qui quittait souvent le rivage d'Italie qu'habitait Circé, pour se plonger dans cet endroit de la mer où se trouve le gouffre de Scylla. Comme ce parage passait pour très dangereux chez les Anciens, on ne pouvait voir sans admiration un homme y plonger ; on regardait cette action hardie, comme quelque chose de surnaturel. Peut-être Glaucus eut-il le même sort que le nageur sicilien ; comme on ne le vit plus reparaitre, on supposa qu'il était devenu

dieu marin, parce qu'on croyait pouvoir regarder comme tel un homme qui avait paru si familiarisé avec la mer, et qui en était en quelque sorte le protégé.

Cette interprétation donnée à la fable de Glaucus se trouve autorisée du moins en partie, par la manière dont Paléphate raconte l'histoire de ce prétendu dieu. Ce grammairien dit que Glaucus était un excellent nageur, que pour se faire regarder comme une divinité, il assemblait le peuple de son pays sur le rivage de la mer, qu'il se jetait du haut d'un rocher au milieu des flots, et que nageant entre deux eaux, il allait aborder sur quelque rivage hors de la vue de ses compatriotes, où il passait plusieurs jours; qu'ensuite il revenait par la même voie et reparaisait tout à coup en sortant de la mer. Il faisait accroire qu'il avait visité l'empire de Neptune, qu'il avait conversé avec les nymphes et les dieux marins, dont il redisait des



choses merveilleuses; mais ayant fini par périr dans les eaux de la mer, le peuple n'eut pas de peine à croire qu'il était devenu un dieu. Philostrate, dans le tableau de Glaucus le Pontique, le représente comme un dieu marin, moitié homme, moitié poisson; c'est ainsi que la poésie et la peinture dépeignent, dans l'antiquité, les syrènes, les nymphes, les tritons. Or, l'on conçoit aisément que ces représentations n'étaient que des emblèmes de certains hommes qui étaient de si habiles nageurs, qu'ils semblaient en quelque sorte tenir autant de la nature des poissons que de la nature humaine.

Possibilité du fait de natation attribué à Léandre  
prouvée par lord Byron.

A ces faits qui donnent une idée de l'habileté et de la force des Anciens dans l'art de nager, je puis encore en ajouter plu-

sieurs autres. Je commencerai par l'histoire de Léandre.

Ce jeune homme, pour se rendre auprès de son amante Héro, prêtresse de Vénus à Sestos, passait toutes les nuits, à la nage, le détroit de l'Hellespont, portant ses habits sur sa tête: il était guidé par un fanal que sa maitresse élevait sur une tour où ses parens la retenaient. Il revenait ensuite par la même voie, à Abydos, sa patrie, avant le lever du soleil <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Si quelques auteurs ont révoqué en doute la vérité de l'histoire d'Héro et de Léandre, parce qu'on ne peut déterminer en quel temps l'événement a eu lieu, c'est que probablement ils n'ont pas réfléchi à la manière dont les Grecs choisissaient les sujets de leurs fables. Ces peuples s'emparaient d'un fait historique très connu pour l'embellir par des fictions et lui donner de l'élévation par les artifices de l'éloquence. C'est ainsi qu'ils formèrent leur mythologie, c'était dans la vérité même qu'ils puisaient leurs fables et les sujets de leurs chants poétiques.

Quant aux amours malheureux d'Héro et de

Comme Léandre devait chercher à diminuer autant qu'il était possible les diffi-

Léandre, plusieurs historiens les ont rapportés comme un fait certain. Il est question de la tour d'Héro dans Strabon, liv. XIII, lorsqu'il parle des villes de Sestos et d'Abydos. Le géographe Pomponius Méla dit dans sa description des côtes de l'Hellespont : « Qu'une jeune prêtresse de Vénus se précipita dans les flots où avait péri Léandre son « amant, qui, pour se rendre auprès d'elle, traversait le détroit à la nage. »

Martial rappelle ce fait dans deux de ses Epigrammes.

*De Leandro.*

Quum peteret dulces audax Leandrus amores

Et fessus tumidis jam premeretur aquis;

Sic miser instantes affatur dicitur undas :

Parcite dum propero ; mergite dum redeo.

*Leander marmoreus*

Clamabat tumidis audax Leander in undis ;

Mergite me fluctus, quum rediturus ero.

cultés et les risques de son entreprise, on peut supposer qu'il suivait le bord de la

Voici comme Voltaire a imité la première de ces épigrammes.

Léandre conduit par l'amour,

En nageant disait aux orages :

Laissez moi gagner les rivages,

Né me noyez qu'à mon retour.

Avant Martial, Virgile avait fait dans ses *Géorgiques*, allusion à la passion du jeune Léandre.

Quid juvenis, magnum cui versat in ossibus ignem

Durus amor? nempe abruptis turbata procellis

Nocte latat serus freta : quem super ingens

Porta tonat cœli, et scopulis illisa reclamant

Æquora ; nec miseri possunt revocare parentes,

Nec moritura super crudeli funere virgo.

Que n'ose un jeune amant qu'un feu brûlant dévore?

L'insensé, pour jouir de celle qu'il adore,

La nuit, au bruit des vents, à la lueur de l'éclair,

Il traverse à la nage une orageuse mer.

Il n'entend ni les cieus qui grondent sur sa tête,

Ni le bruit des rochers battus par la tempête,

Ni ses tristes parens de douleur éperdus,

Ni son amante, hélas ! qui meurt s'il ne vit plus.

mer jusqu'à ce qu'il fût parvenu à l'endroit  
situé directement vis-à-vis de la tour qu'ha-

Ovide à son tour supposant que la tempête em-  
pêche Léandre d'entreprendre son voyage nocturne,  
établit entre les deux amans cette correspondance  
passionnée qui commence par ces vers (*Epist.* XVIII  
et XIX) :

Mittit Abydenus, quam mallet ferre, salutem,  
Si cadat ira maris, Sesta puella, tibi.

Stace fait aussi mention de ce trait dans le sixième  
chant de la *Thébaïde*, v. 542 et suiv.

... Phryxei natat hic contemtor ephēbus

Æquoris, et picta translucet cærus unda

In latus ire manus, mutaturusque videtur

Brachia, nec siccum speres in stamine crinem :

Contra autem frustra sedet anxia turre suprema

Sestias in speculis : moritur prope conscius ignis.

Enfin le grammairien Musée s'est emparé de ce  
sujet et l'a traité de manière à faire croire que son  
poème appartient au beau siècle de la littérature  
grecque, s'il ne portait pas des traces évidentes d'une  
origine moderne, tant dans la teinte sentimentale  
par laquelle l'auteur a su adoucir la manière peu

bitait son amante : or l'Hellespont n'avait dans cet endroit que sept stades de largeur,

délicate dont les Anciens traitaient l'amour physique, que dans quelques images.

Des médailles d'Abydos qui représentent un nageur au milieu des eaux, sont aussi un témoignage que l'on peut invoquer.

L'aventure de ces deux amans était si bien connue dans cette contrée, que les Turcs, qui en furent conquérans, l'ont conservée par tradition.

M. Mahudel, dans ses *Réflexions critiques*, en soutenant que l'aventure d'Héro et Léandre n'est qu'une fable, ajoute que la meilleure manière de prouver la vérité du fait, serait qu'un habile nageur tentât de renouveler l'expérience du trajet de l'Hellespont. C'est ce qui a été exécuté de nos jours par l'un des hommes les plus extraordinaires de notre siècle, par lord Byron.

« Le 3 mai 1810, dit-il lui-même dans une note du deuxième chant de *Don Juan*, pendant que la frégate *The Salsette* (capitaine Barthurst) était dans le détroit des Dardanelles, le lieutenant Ekenhead et moi, nous traversâmes à la nage le bras de mer qui sépare Abydos de Sestos, c'est-à-dire, selon le calcul

d'où il résulte, d'après l'évaluation donnée par d'Anville, que le trajet fait par Léan-

des marins de la frégate, un espace, de quatre milles anglais (environ une lieue et demie) y compris le détour que le courant nous força de faire. L'étendue actuelle du détroit n'est guère que d'un mille. La rapidité du courant est telle, qu'aucun bâtiment ne le peut traverser directement ; mais il sera plus facile de l'estimer en sachant que l'un de nous fit le trajet en une heure et dix minutes. La fonte des neiges avait excessivement refroidi l'eau ; trois semaines auparavant, nous avions tenté une première fois cette partie, mais l'eau était réellement à la glace, et nous fûmes obligés de remettre notre tentative, d'autant plus que nous étions venus à cheval de la Troade. »

« Chevalier raconte qu'un jeune Israélite allait voir sa maîtresse à la nage d'Abydos à Sestos ; un troisième Léandre est ce Napolitain dont fait mention *Olivier*. Notre consul ne se fiant à aucune de ces histoires, voulait nous dissuader de notre résolution, mais plus d'un marin de la *Salsette* avait à ma connaissance parcouru en nageant une plus grande étendue d'eau ; et la seule chose qui me surprit, c'est qu'aucun voyageur n'eût cherché à vérifier par sa

dre en nageant pour se rendre à Sestos, équivalait à quatre fois, ou à peu près, la largeur de la Seine prise au-dessus de Paris. S'il se fût mis à la nage en partant d'Abydos, sa patrie, il aurait eu trente stades à parcourir.

Les habitans de Phare font, en nageant, un trajet de huit cents pas.

Dans la guerre d'Alexandrie, les habitans de Phare ayant été défaits par César, se précipitèrent dans la mer, et gagnèrent à la nage la ville, qui était éloignée de huit cents pas. « Qui se in æquo loco ac plano  
« pares esse confidebant, iidem, perterriti  
« fuga suorum et cæde paucorum, xxx  
propre expérience cette histoire de Léandre, sur laquelle tant de doutes se sont élevés. »

Rien ne paraît moins étonnant, surtout en France, où malheureusement la natation est plus négligée encore que partout ailleurs.



« pedum altitudine in ædificiis consistere  
« ausi non sunt, seque per molem in mare  
« præcipitaverunt, et DCCC passuum inter-  
« vallo ad oppidum enatarunt ». » En  
évaluant l'ancien mille romain à sept cent  
cinquante-six toises, les huit cents pas font  
plus de six cent quatre toises. Il faut re-  
marquer que ce ne sont pas quelques par-  
ticuliers seulement, mais tous les habitans  
d'un même lieu, qui se trouvent en état  
d'entreprendre et d'exécuter un tel trajet.

Beau fait de natation exécuté par cinquante  
Messinois.

Quelques habitans de Messine avaient  
fait encore une chose plus étonnante lors-  
que Imilcon se fut rendu maître de leur  
ville dans la guerre des Carthaginois contre  
Denys l'Ancien, tyran de Syracuse. Plu-

<sup>1</sup> *De Bello Alexandrino*, cap. xxiii.

sieurs des habitans de cette ville pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur, se jetèrent dans la mer et il y en eut environ cinquante qui furent assez bons nageurs pour aborder en Italie. Or il est facile de prouver que ces braves Messinois firent, en nageant, au moins une grande lieue et demie.

Pyrrhus, ses gardes et ses officiers échappent, en nageant, à une mort inévitable. — Josèphe l'historien, en nageant toute une nuit, échappe aussi au naufrage avec quatre-vingts de ses compagnons de voyage.

Pyrrhus, roi d'Epire, s'étant embarqué pour aller au secours des Tarentins, attaqués par les Romains, fut accueilli d'une violente tempête : comme il vit que son vaisseau allait couler à fond, il se jeta à la mer. Ses gardes, ses officiers, et ses amis en firent autant pour tâcher de le secourir ;

mais comme il fallait combattre la violence des vagues jointe à l'obscurité de la nuit, le jour parut avant qu'ils pussent gagner la côte. Le roi était près de succomber à la fatigue, lorsqu'il aborda sur le rivage. Il fallait certainement que ce prince et tous les seigneurs qui l'accompagnaient fussent dans une grande habitude de nager pour avoir pu lutter si long-temps contre les flots irrités.

La vie de Josèphe, écrite par lui-même, fournit un autre trait de la même espèce qu'il est à propos de citer ici. Cet historien étant parti de Jérusalem pour se rendre à Rome, le vaisseau sur lequel il s'était embarqué et qui contenait à peu près six cents personnes, fit naufrage dans le golfe Adriatique. Après avoir nagé toute la nuit, Dieu permit, dit-il, qu'au point du jour, nous fimes rencontre d'un navire de Cyrène, qui me reçut sur son bord avec environ quatre-vingts autres de ceux qui

avaient pu faire assez de diligence pour joindre ce bâtiment.

Quoique la durée du temps ne soit pas fixée dans ces divers exemples, il est évident que les nageurs que je viens de citer se sont soutenus plusieurs heures de suite sur les ondes, et donnent une haute idée de leur habileté et de leur force dans l'art de nager.

Après avoir tracé l'histoire de la natation chez les Anciens, je vais mettre le lecteur à même de suivre la marche de cet art chez les peuples modernes en lui présentant dans l'ordre chronologique les faits divers que j'ai pu recueillir.

Thermes établis à Aix-la-Chapelle en 796.

Un de nos plus grands rois, le colosse de son siècle, dont le nom seul éveille toutes les idées de grandeur et de gloire, rappelle

tout ce qu'un vaste génie peut entreprendre et exécuter pour la splendeur et la prospérité d'un empire, Charlemagne auquel un art aussi utile que celui de la natation ne pouvait pas être étranger, avait établi des thermes à Aix-la-Chapelle pour se livrer à cet exercice. Il les avait fait construire assez spacieux et assez abondans en eaux chaudes pour que plus de cent personnes pussent s'y baigner ensemble. Il prenait cet exercice non-seulement avec les rois, ses enfans, mais souvent avec ses officiers et les seigneurs de sa cour, quelquefois même avec ses soldats, et on le voyait mettre son amour-propre à l'emporter sur les autres par son habileté dans cet art.

« Delectabatur etiam vaporibus aquarum naturaliter calentium, frequenti natatu corpus exercens, cujus adeò peritus fuit, ut nullus ei justè valeat anteferri. Ob hoc etiam Aquisgrani regiam

« extruxit, ibique extremis vitæ annis  
« usque ad obitum perpetim habitavit. Et  
« non solum filios ad balneum, verùm opti-  
« mates et amicos, aliquando etiam satel-  
« litum et custodum corporis turbam in-  
« vitavit, ità ut nonnunquam centum vel  
« eo amplius homines unà lavarentur<sup>1</sup>. »

L'empereur Otton II se sauve deux fois à la nage  
des mains de ses ennemis.

La haine des Romains pour les Alle-  
mands s'était manifestée à la mort d'Ot-  
ton I<sup>er</sup>, en arrêtant et en assassinant le pape  
que ce monarque leur avait donné. Otton II  
avait cet outrage à venger, mais la guerre  
de Lorraine l'empêcha de se rendre en Ita-  
lie aussitôt qu'il l'aurait voulu; cependant

<sup>1</sup> EGINARTHI *Vita Caroli-Magni edita cum adno-  
tationibus et varietate lectionis* à Gabriele Gotofredo  
Bredow. In-8, Helmstadii, 1806, p. 89.

Benoît VII, que la protection de ce prince avait placé sur la chaire pontificale, l'ayant invité à ne pas retarder plus long-temps son arrivée au-delà des Alpes, Otton se mit en marche en 980. A Pavie il se réconcilia avec sa mère qu'il y avait invitée, et se rendit à Rome où il mit fin à tous les troubles. Mais la pacification de l'Eglise n'était pas le seul but du voyage d'Otton; ses vues se portaient sur la Pouille et la Calabre, qui étaient toujours au pouvoir des Grecs. Otton y formait des prétentions du chef de son épouse, qui l'accompagnait dans cette expédition, et il comptait pour la réussite sur l'appui des princes de Bénévent et de Capoue, ses vassaux; ceux-ci voyaient dans cette révolution un moyen de se garantir des incursions continuelles des Arabes de Sicile, que les empereurs de Constantinople n'étaient plus en état de réprimer. Otton II s'empara, en 981, de Naples et de Salerne, et au printemps suivant,

de Tarente. Les Grecs appelèrent à leur secours les Arabes que l'empereur attaqua le 13 juillet 983, près de Basentello en Calabre. Mais les Romains et les Bénéventins l'ayant abandonné au moment décisif, il fut complètement battu. Odo, duc de la France rhénane, l'évêque d'Augsbourg, l'abbé de Fulde, et un grand nombre de seigneurs allemands furent tués; Otton, duc de Souabe et de Bavière, mortellement blessé, expira bientôt après à Lucques, et l'empereur lui-même, ayant quitté le champ de bataille, fut sur le point de tomber entre les mains des Grecs. Dans ce danger, il aperçut près des côtes une galère, dont il s'approcha à la nage; il y fut reçu. Mais par malheur c'était un bâtiment grec et l'empereur fut reconnu. Le capitaine fit voile pour Constantinople, où sans doute il aurait été richement récompensé de sa capture; cependant son prisonnier, feignant de vouloir prendre de



l'oret des bijoux qu'il avait laissés à Rossano, l'engagea à y aborder. A peine le vaisseau fut-il assez près du rivage pour qu'il fût possible à un intrépide nageur de l'atteindre, que le jeune empereur se précipita pour la seconde fois dans les flots. Il fut bientôt arrivé au milieu des siens et trompa ainsi l'avidité du marin de Byzance.

Passage du Méandre par l'armée de Louis VII  
en 1148.

Louis VII sortit d'Ephèse et alla camper dans une vallée voisine, où il passa la fête de Noël. Après la fête, pour éviter le passage des rivières et des torrens à leur embouchure, il rentra dans les terres, ayant pris des vivres pour plusieurs jours : il s'avança vers Laodicé, ville de Lydie, et campa sur les bords du Méandre.

Ce fleuve, un des plus grands de ce pays-là, coule entre deux vallées assez lar-

ges, surtout du côté opposé à celui où se trouvait l'armée française. Il est très profond, il a les rives fort hautes, et il était alors extrêmement enflé par les pluies, les neiges et les torrens qui s'y déchargeaient à la descente des montagnes. C'était là que les ennemis attendaient l'armée française pour la faire périr comme celle d'Allemagne. Ils s'étaient partagés en deux grands corps dont l'un était de l'autre côté de la rivière pour empêcher le passage; et l'autre sur les montagnes d'en deçà, pour harceler l'armée dans sa marche, et la prendre à dos, si elle entreprenait de forcer le passage de la rivière.

Le roi, connaissant parfaitement le danger où il était, fit mettre les bagages et les malades au milieu de l'armée, et marchait fort serré, résolu de tenter le passage de la rivière à quelque prix que ce fût; car sans cela, il fallait périr, les mahométans lui coupant les vivres de tous côtés. La

difficulté était non-seulement de forcer l'armée qu'il aurait en tête de l'autre côté, mais encore de trouver un gué dans une rivière très profonde ; car pour faire des ponts, c'était chose impossible en présence de deux armées ennemies prêtes à fondre sur lui. A peine même pouvait-on sonder la rivière, car dès que les ennemis voyaient un soldat y entrer, ils l'accablaient d'une grêle de flèches auxquelles il était difficile d'échapper. On marcha en remontant la rivière pendant un jour, mais toujours fort lentement, parce qu'il fallait à tout moment repousser les Sarrazins, qui descendaient de la montagne, et voltigeaient incessamment autour de l'armée. Enfin, à force de chercher, malgré la vigilance et les flèches des ennemis, on trouva heureusement le second jour, un gué assez facile, mais qui aboutissait à un endroit du rivage de très difficile abord.

Les mahométans qui virent bien par les

mouvemens des Français, que leur dessein était de traverser à cet endroit, se mirent en état de disputer le passage ; la perte ou le salut de l'armée française dépendant du succès de cet effort qu'elle allait faire. L'armée mahométane, qui était au-delà du Méandre, s'approcha du gué, et l'autre descendit des montagnes dans la vallée, pour donner sur l'arrière-garde de l'armée au moment que l'avant-garde tenterait le passage. Le roi, gardant le même ordre de bataille que l'on avait observé dans la marche, mit à la tête de son avant-garde Henri, fils du comte de Champagne, Thiéri d'Alsace, comte de Flandre, et Guillaume, comte de Maçon, et lui-même se chargea de la conduite de l'arrière-garde.

Dès que les premiers escadrons français s'ébranlèrent pour s'approcher du fleuve, les Sarrazins accoururent de l'autre côté avec leurs cris ordinaires et firent de continuelles décharges de flèches que les Fran-

çais couverts de leurs boucliers soutinrent avec beaucoup de fermeté, s'avancant le sabre à la main, les uns par le gué, et les autres à la nage. Les trois généraux abordèrent les premiers, et ayant promptement formé quelques escadrons, épouvantèrent tellement les mahométans par leur intrépidité et par la furie avec laquelle ils enfoncèrent les premiers rangs, qu'ils les firent plier et fuir en désordre vers leur camp. Les troupes françaises, qui eurent le passage libre, dès ce premier assaut, s'étant bientôt grossies au-delà de la rivière, poursuivirent vivement les ennemis jusque dans leur camp, l'attaquèrent, le forcèrent, y firent un grand carnage, beaucoup de prisonniers, un très riche butin et y trouvèrent quantité de vivres.

Cette victoire fut si prompte, qu'elle parut tenir du miracle; ce qui surprendra surtout, c'est que malgré la terrible décharge que firent les ennemis, il ne périt

dans ce passage qu'un seul homme, Milon de Nogent, qui s'y noya.

Le connétable Gaucher de Châtillon se sauve en traversant à la nage le fossé de la ville de Bruges.

( 1301. )

— Une sédition, qui éclata à Bruges entre le magistrat et ses habitans, fut le commencement d'une guerre sanglante, où l'on vit un simple tisserand, nommé Pierre Leroi, homme hardi et turbulent, et un boucher, nommé Bregel, lutter contre toutes les forces de la monarchie française. Châtillon, ayant étouffé la révolte de Bruges, fit construire dans cette ville une citadelle aux dépens des habitans : il en fit élever deux autres à Lille et à Courtrai ; il fortifia plusieurs autres places qui avaient été démantelées, et surchargea la Flandre d'impôts : bientôt le mécontentement devint général ; l'explosion fut terrible. Pierre Le-

roi se rendit maître de Bruges ; Gand se souleva ; Dam et Ardembourg suivirent son exemple ; Guillaume de Juliers, neveu du comte de Flandre, vint se joindre aux révoltés. Châtillon rassembla des troupes, et entra dans Bruges. Mais le bruit s'étant répandu que parmi ses bagages se trouvaient des tonneaux remplis de cordes pour pendre un grand nombre d'habitans, le peuple courut aux armes en criant : *Flandre, Flandre ! Lion, Lion !* Quinze cents cavaliers français, et environ deux mille fantassins furent tués ou assommés. Châtillon eut son cheval tué sous lui, il se sauva dans la maison d'un gentilhomme qui le cacha ; et dans la nuit, il s'évada, déguisé en prêtre, en traversant à la nage le fossé de la ville, où un valet qui l'accompagnait se noya.

Prise de Lemnicé en 1510.

Les Français et les Impériaux marchaient du côté de Minervio petite place dont ils devaient s'assurer, avant que de penser au siège de Padoue : mais un accident imprévu leur donna lieu de former une entreprise plus considérable que celle-là. Ils passèrent assez près de Lemnicé, où les Vénitiens avaient jeté plus de gens de guerre qu'il n'en fallait pour la garder. La garnison de cette place crut qu'il y allait de son honneur de ne pas souffrir les ennemis si près d'elle, sans les tâter par quelque escarmouche, et sortit en assez grand nombre pour attaquer l'avant-garde de Chaumont. Elle était par bonheur composée de l'élite des troupes françaises, qui s'arrêta aussitôt qu'elle eut découvert les ennemis, et ne se contenta pas de les repousser. Elle les poursuivit jusqu'au canal qui défendait



l'entrée de la Basse-Ville, et se jetant à la nage le passa sans quitter ses armes. L'eau dont elle était couverte et le désordre où elle s'était mise en nageant, ne la détournèrent pas de donner l'assaut à la Basse-Ville avec autant de vigueur que si elle s'y fût disposée.

On la repoussa au premier et au second, mais le troisième lui fut heureux. Elle pénétra dans la Basse-Ville, elle y passa la garnison au fil de l'épée; elle donna quartier à la bourgeoisie, et manda à Chaumont de venir l'aider à prendre la Haute-Ville, qu'elle ne pouvait attaquer faute d'artillerie et de pont.

Manière singulière dont Chaloner, écrivain anglais et homme d'état, échappe à la mort vers 1548.

Le goût de Chaloner pour les entreprises hasardeuses, l'engagea à suivre l'empereur Charles-Quint dans son expédition

contre Alger, où il pensa périr, le vaisseau qui le portait ayant été englouti dans la tempête qui dispersa toute la flotte. Chaloner, après avoir nagé pendant quelque temps dans l'obscurité, était près de succomber à la fatigue, lorsqu'il se sentit frapper à la tête par un cable; il le saisit avec les dents, et fut ainsi remonté, avec quelques dents de moins, dans le vaisseau auquel appartenait ce cable.

Dévoûment de trois soldats du régiment de Champagne qui entreprennent de traverser à la nage le bras de mer qui sépare l'île de Ré du continent.

Ce fait prodigieux, quoique attesté par l'histoire, sera difficilement cru par ceux qui, ne sachant pas combien l'habitude de nager donne de force, ne peuvent se faire une idée de ce qu'un bon nageur est capable d'exécuter. Le 21 juillet 1627, la flotte anglaise s'était avancée vers la pointe de l'île

de Ré; Toiras, qui en était le commandant, avait avec lui environ trois mille hommes qu'il partagea en trois corps. Il mit l'un dans le fort de la Prée, l'autre dans la citadelle de Saint-Martin; il se servit du troisième pour s'opposer à la descente des Anglais. Il avait auprès de lui plusieurs braves gentilshommes qui étaient accourus dans l'île de Ré, pour l'aider à la défendre. Le 22, les Anglais opérèrent leur descente, et ils avaient déjà débarqué deux mille hommes, lorsque Toiras vint les attaquer. Après un combat très vif et très opiniâtre, les Français furent obligés de se retirer. Toiras entra avec le reste de ses troupes dans le fort Saint-Martin.

Il n'était pas facile de jeter des secours dans ce fort, les Anglais le tenaient investi de tous côtés, et l'île était environnée de leurs vaisseaux. Les Français qui le défendaient restèrent très long-temps sans communication avec le dehors, et sans

pouvoir donner de leurs nouvelles. Ils se virent bientôt réduits aux plus grandes extrémités. Ils commençaient à manquer de vivres; ils ne pouvaient avoir d'eau douce que par un seul puits, qui était placé hors de l'enceinte du fort, et qu'ils étaient obligés de garder avec soin; car les Anglais poussèrent la barbarie jusqu'à chercher à empoisonner l'eau de ce puits.

Toiras présumait que l'armée du roi, commandée par le duc d'Angoulême, était aux environs de La Rochelle; il voulait écrire au Prince pour lui donner connaissance de l'état désespéré où il se trouvait. Mais comment lui faire parvenir des lettres? Le seul moyen était d'envoyer des nageurs. Montferrier, frère de Toiras, se rappela que trois soldats du régiment de Champagne avaient la réputation d'être très habiles dans cet exercice. Le général les fait venir, et leur promet de fortes récom-

penses, s'ils veulent traverser le bras de mer qui sépare l'île de Ré du continent. Ni la longueur, ni le danger de ce voyage ne les effraient; ils acceptent. On leur attache au col des billets en chiffres, renfermés dans une charge de mousquet faite de fer-blanc et couverte de cire. On leur met des gourdes sous les bras, et ils s'abandonnent aux abîmes de la mer. Le premier se noie; le second, accablé de lassitude, se rend aux impitoyables et cruels Anglais qui le massacrent. Le troisième atteint heureusement l'autre bord, et prend terre au moulin de Laleu, à une demi-lieue du Fort-Louis. Il avait été poursuivi par une barque anglaise, et, pour ne pas être pris, il nageait tantôt sur le dos, tantôt entre deux eaux, montrant de temps en temps la tête pour respirer, et la replongeant ensuite dans la mer. De sorte que les Anglais, le voyant ainsi paraître et disparaître, ne savaient si c'était un

homme ou un poisson qu'ils poursuivaient. Arrivé à terre, il se sentit tellement fatigué, qu'il lui fut impossible de se tenir sur ses pieds; il fut donc obligé de se traîner le long du chemin. Un paysan le rencontra et le conduisit au Fort-Louis. Il était déchiré par les morsures des poissons, et il avoua que c'étaient leurs attaques qui l'avaient le plus inquiété pendant ce difficile trajet. Les lettres qu'il portait à son col furent remises au duc d'Angoulême qui les envoya au Roi.

Les Anciens avaient des statues pour de tels hommes; et nous, c'est à peine si nous savons le nom de cet intrépide soldat: quelques historiens l'appellent *La Pierre*, d'autres le nomment *Pierre Lolannier* ou *Lasnier*. Le Roi lui fit donner cent écus de pension sur les gabelles.

Reprise des îles de Sainte-Marguerite en 1646.

Paul II de Piles ayant voulu aller, comme volontaire, à la reprise des îles Sainte-Marguerite, s'embarqua sur une galère; mais, comme sa témérité était connue, on lui refusa la permission de descendre à terre avec les troupes de débarquement. Il obéit à son grand regret, et demeura sur le pont. Voyant cependant les Français repoussés, qui fuyaient vers la mer, il ne put y tenir, mit son épée entre ses dents et se jeta à la nage. La distance à parcourir était très peu considérable; il arriva bientôt, rallia les fuyards et se mit à leur tête. Il marcha aux retranchemens et fut tué, mais non d'un coup de canon, selon toute apparence, puisqu'on le trouva mort tenant encore son épée passée au travers du corps d'un ennemi.

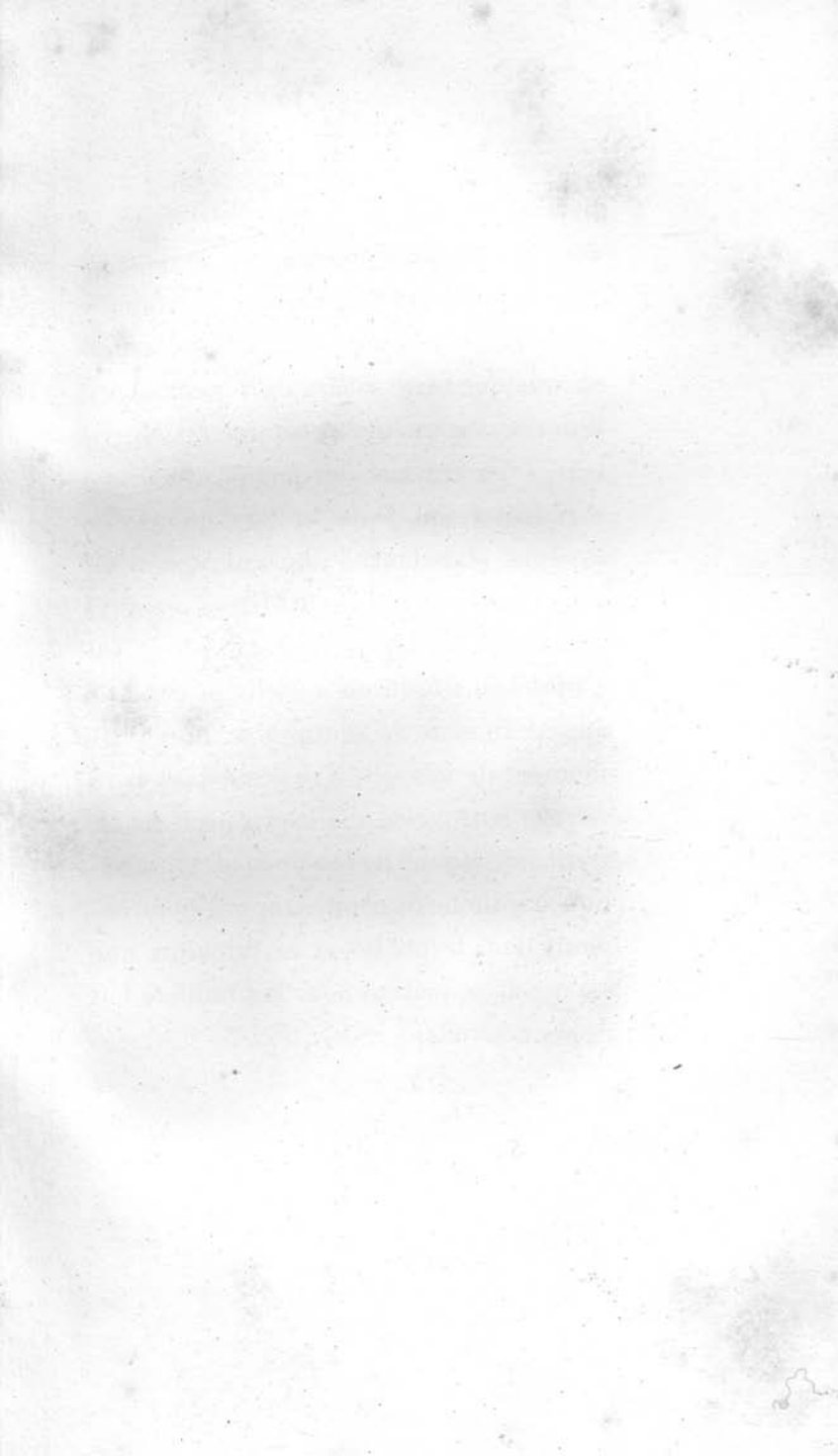
Vauban au siège de Sainte-Menehould en 1651.

C'est pour un fait de natation que l'immortel Vauban attira pour la première fois les regards sur lui et qu'il s'ouvrit cette carrière glorieuse qu'il a parcourue avec tant d'éclat. Son père était mort au service, laissant une fortune dérangée et des enfans sans ressources. Sa veuve l'avait suivi de près au tombeau. La terre de Vauban fut mise en séquestre et celui qui devait en illustrer le nom se vit orphelin dès l'enfance, sans protecteur et sans appui. M. de Fontaine, prieur de Saint-Jean de Semur, le recueillit, lui apprit à lire, à écrire, à calculer, et lui donna les premiers élémens de géométrie. Vauban vécut ainsi jusqu'à sa dix-septième année, avec des compagnons rustiques, dont il partageait les jeux et souvent les travaux. Des courses dans les montagnes, de violens exer-



cices le rendirent agile et robuste. C'est au milieu d'une population livrée à une vie laborieuse et pénible qu'il reçut ces premières impressions qui se renouvelèrent plus tard, et le déterminèrent à s'occuper du projet de soulager le peuple dont il avait connu la misère. L'indépendance où le laissait vivre le prieur de Saint-Jean finit par l'ennuyer ; il se sentait appelé à d'autres destinées. Le souvenir de son père, l'exemple de ses oncles, de ses frères, de tous ses parens qui, au nombre de onze, étaient sous les armes, lui faisaient honte de son oisiveté. Seul, ne prenant conseil que de lui-même, il s'échappe, à peine âgé de dix-sept ans, et se rend à pied à l'armée espagnole, dans le régiment du grand Condé, qui le reçut comme cadet. Il dut bientôt à sa bravoure, autant qu'à sa naissance, le grade d'officier. Faisant marcher de front l'étude et le service, il acquit rapidement de l'instruction, réfléchit sur les

diverses parties de l'art militaire, et se décida pour celle qui exigeait le plus de connaissances, et dans laquelle l'art funeste de détruire les hommes peut être soumis en quelque sorte à l'art de les conserver. Il devint ingénieur, et comme dit M. Allent, « les travaux des fortifications sou-  
« riaient à son génie, et les dangers des  
« sièges plaisaient à son courage. » Ce fut à Clermont qu'eurent lieu ses premiers travaux en cette qualité. Comme il s'occupait des fortifications de cette place, il fut appelé au siège de Sainte-Menehould. Au moment de l'assaut, il se jette dans la rivière et la traverse à la nage sous le feu de l'ennemi, étonné de son audace. Cette action hardie le fit connaître, son nom retentit dans le public, et ce fut ainsi que ses parens apprirent pour la première fois de ses nouvelles.





L. de Bernard et Frey.

De Broglie, Comte de Rével,  
 Lieutenant-Général des armées du Roi, Chevalier de ses  
 Ordres, Gouverneur de Condé. Mort en 1707, âgé de 58 ans.

Rével le soir de près; sous ce chef redouté  
 Marche des cuirassiers l'escadron indompté.

Boileau.

Passage du Rhin en 1672.

Ici, empruntant les couleurs de la poésie,  
comme pour parler un langage digne du  
monarque appelé avec tant de justesse,  
le Charlemagne d'un siècle éclairé, l'his-  
toire nous transporte sur les bords de ce  
fleuve

Où Louis en personne ;

Déjà prêt à passer, instruit, dispose, ordonne,  
Par son ordre Gramont, le premier dans les flots,  
S'avance soutenu des regards du héros :  
Son coursier écumant sous son maître intrépide,  
Nage tout orgueilleux de la main qui le guide.  
Revel le suit de près : sous ce chef redouté  
Marche des cuirassiers l'escadron indompté.  
Mais déjà devant eux une chaleur guerrière  
Emporte loin du bord le bouillant Lesdiguière,  
Vivonne, Nantouillet, et Coislin, et Salart ;  
Chacun d'eux au péril veut la première part.  
Vendôme que soutient l'orgueil de sa naissance,  
Au même instant dans l'onde impatient s'élance :

La Salle, Beringhen, Nogent, d'Ambre, Cavois,  
Fendent les flots tremblans sous un si noble poids.

Et que l'on ne croie pas que ce soit là une fiction, ces vers du législateur de notre Parnasse ne sont pas seulement très beaux, ils ont encore le mérite d'être la peinture historique la plus vraie et la plus fidèle.

On ne peut reprocher à Boileau qu'une seule omission, et encore a-t-il cherché à la réparer le plus tôt qu'il a pu, en disant, dans un avertissement mis à la tête de la première édition de cette épître : « Je ne sais pas si les rangs de ceux qui passèrent à la nage devant Tholuis sont fort exactement gardés dans le poème que je donne au public, parce que franchement je n'y étais pas, et que je n'en suis encore que fort médiocrement instruit. Je viens même d'apprendre en ce moment (1672), que M. de Soubise, dont je ne parle pas, est un de ceux qui s'est le plus signalé. » En effet, François de Rohan, prince de Soubise,

traversa le Rhin à la nage, à la tête des gendarmes de la garde, dont il était capitaine-lieutenant.

Quant au duc de Longueville, dont il n'est question que dans cet avertissement et qui fut tué à ce passage, « il est à présumer, comme l'a fort judicieusement remarqué M. de Saint-Surin, que Boileau a voulu seulement jeter des fleurs sur la tombe d'un homme dont la mort ne devait pas trouver place dans une épître qui est un chant de victoire et d'allégresse. »

On n'ignore point en outre qu'il n'y aurait peut-être pas eu de sang répandu à cette audacieuse entreprise, si le duc de Longueville avait su modérer l'impétuosité de son caractère et la fougue de son courage. Nous pouvons, à cet égard, nous en rapporter à l'opinion du dernier prince de Condé, qui raconte ainsi, dans la vie de son immortel aïeul<sup>1</sup>, ce funeste événement :

<sup>1</sup> *Mémoires de la maison de Condé, imprimés sur*

« Le prince d'Orange pénètre les vues du Roi, et détache, pour s'y opposer, le comte de Montbas d'abord, et ensuite le maréchal Wurtz, avec un corps qui paraissait assez considérable pour seconder des obstacles que la nature opposait elle-même au passage d'une armée, mais qui l'était trop peu pour résister à Condé, à Louis XIV et à des Français. Le Roi se rend à dix heures du soir à la tente de M. le Prince. On travaille toute la nuit à élever des batteries, des redoutes, des épaulemens, pour favoriser l'établissement du pont et le passage de l'infanterie. On décide que la Maison du Roi et une partie de la cavalerie, passera au gué à la nage. M. le Prince eût bien désiré se mettre à la tête (il était très habile nageur), mais la goutte, qui ne lui permettait pas de mettre les

*Condé, qui raconte dans la Vie de son*  
*S. A. S. le duc de Bourbon. Seconde édition ?*  
*tome I, pag. 187, in-8. Paris, 1820.*



pieds dans l'eau, le détermina à passer dans un bateau avec son fils, le duc de Bouillon, le prince de Marsillac et quelques autres. Il s'éloignait déjà du rivage quand on vit arriver le duc de Longueville, qui cria qu'il allait se jeter à la nage si on ne l'attendait pas : M. le Prince retourna, et le prit dans son bateau. On passe, on aborde, on se multiplie; dès la première charge, la cavalerie ennemie est mise en déroute; l'infanterie demande quartier : la plus périlleuse des entreprises allait réussir sans qu'il coûtât une goutte de sang; mais la *valeur inconsiderée* du duc de Longueville répand tout à coup un voile funèbre sur des lauriers si précieux. Arrivé le premier avec le duc d'Enghien et les volontaires, sur cette infanterie hollandaise qui demandait quartier, il le refuse, et tire un coup de pistolet. On lui répond sur-le-champ par une décharge qui l'étend mort, et près de lui l'élite de la noblesse

française. Condé s'avancait pour secourir cette jeunesse ardente, dont il craignait la témérité; un officier ennemi vint à lui, et lui tira un coup de pistolet qui l'aurait tué raide s'il n'avait pas dérangé le pistolet avec la main; ce qui lui fit recevoir le coup dans le poignet. Il ne songea à se faire panser que quand il eut vengé son malheureux neveu et assuré la gloire de la France. Alors ce grand homme couvert de gloire, mais éprouvant à la fois les deux plus grands maux de l'humanité, les douleurs du corps et les peines de l'ame, se laissa descendre de cheval dans une grange, et fit mettre le corps du duc de Longueville à côté de lui. A peine ce jeune prince avait-il perdu la vie, qu'on vit arriver un envoyé de Pologne qui lui apportait la couronne de son pays, assemblage frappant du comble et du néant des grandeurs humaines ».

J'ai cru devoir citer ces pages tout entières,

L'élite de l'armée française prouva dans cette affaire, qu'à cette époque, la natation n'était pas aussi négligée que de notre temps. Louis XIV commanda lui-même à Gramont, comte de Guiche, de chercher un gué. Il n'en existait point; mais comme il s'était accoutumé en Pologne à traverser à la nage les rivières les plus profondes, il vint rapporter au roi qu'il en avait découvert un près de Tolhuis. Il se jeta le premier dans le fleuve à la tête des cuirassiers, commandés par le comte de

parce qu'elles renferment à la fois une leçon qui, donnée par un Condé, ne peut être que favorablement accueillie par nos jeunes et vaillans officiers, et une preuve irréfragable que ce passage n'était pas aussi facile que quelques historiens ont cherché à le faire croire. Les Condé n'étaient par hommes à voir des dangers où il n'en existait pas, et quand ils appellent une opération *la plus périlleuse des entreprises*, on peut les en croire sur parole.

Revel'. Une foule de gentilshommes et de volontaires se pressèrent sur leurs traces, et même avec tant d'ardeur, qu'ils occasionèrent la perte d'une cinquantaine de cuirassiers. Ces braves ayant été forcés de prendre le large, pour ne pas trop gêner

' Second fils de cet intrépide de Broglie, comte de Revel, le premier de cette famille piémontaise qui entra au service de la France, auquel il fut appelé par le cardinal Mazarin à la sollicitation du comte d'Harcourt, qui, plein d'admiration pour le courage, la prudence et la sagesse de cet homme de guerre, fit tous ses efforts pour l'attacher à la France.

L'habileté dans l'art de nager paraît être héréditaire dans cette illustre famille à laquelle seule il a été donné d'offrir, dans nos annales, trois générations consécutives honorées de père en fils du titre de maréchal de France. A peine entré au service de France, en 1644, François-Marie, I<sup>er</sup>, de Broglie, se trouva, en 1645, à l'armée de Catalogne qui couvrit le siège de Roses; il fut un des commandans de la cavalerie au passage de la rivière de Noguère-Paillarèse, et se signala dans cette occasion en franchissant un des premiers cette rivière à la nage, et



Lith. de Bouché & Foy.

Comte de Broglie et de Rével,  
Lieutenant-Général des armées du Roi, Chevalier des  
Ordres de S. M. Commandant Général de l'armée d'Italie,  
tué au siège de Palence sur le Pô, le 2 Juillet 1656, âgé de  
45 ans. C'est le premier de la Maison de Broglie entré au service  
de France en 1645.

Ille innumerabilis fluviorum dominator.  
(Extrait de son épit)



les mouvemens des autres, furent entraînés par le courant et noyés dans les tourbillons dont ils ne pouvaient plus sortir. Le comte de Guiche lui-même faillit succomber, et ne dut son salut qu'à l'habileté

en chargeant avec vigueur les ennemis qu'il repoussa. C'est probablement à des exploits de ce genre qu'il doit ce passage de l'épithète que j'ai vue gravée sur son tombeau, dans l'église de Saint-Charles à Turin :

**ILLE IMMERSABILIS FLUVIORUM DOMINATOR.**

Aux deux vers de Boileau qui auraient suffi pour immortaliser le nom de Revel, il convient d'ajouter, dans un ouvrage sur la natation, ce que madame de Sévigné dit de cet intrépide colonel (lettre du 21 septembre 1689). « Le comte de Revel se distingua beaucoup au fameux passage du Rhin et à Seneff. A la première de ces actions, il tomba dans le fleuve, d'où on le tira par les cheveux. Son cheval étant tombé dans un trou, il se dégagea ; remonta sur un autre ; passa le fleuve à la nage : chargea les ennemis : et secourut très à propos M. le prince de Condé qui venait d'être blessé. »

avec laquelle il maniait un cheval, même au milieu des eaux<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On vient de voir comment le dernier prince de Condé, qui, comme César, *eodem animo scripsit quo bellavit*, a tracé le passage du Rhin ; on me saura peut-être gré de rapporter ici un extrait de la *Relation* de ce même passage par le comte de Guiche. (La relation entière se trouve à la fin des *Mémoires de Guiche sur les Provinces-Unies des Pays-Bas*, 2 vol. in-12, Utrecht 1734, t. II, p. 335.) J'ai d'autant moins hésité à donner cet extrait, qu'il présente un fait de natation très remarquable. « Je m'offris d'aller reconnoître le passage dont on avoit parlé. On me donna le guide, à qui le cœur manquoit fort souvent, et qu'il falloit rafraîchir d'eau-de-vie. Comme je fus arrivé sur le bord, j'entrai dans l'eau assez avant avec mes gens, remarquant seulement bien l'entrée et la sortie. Je vis la première capable de huit à dix hommes de front, et la dernière plate et propre pour un escadron tout entier. Dans ce tems-là, la Tour me fit sa décharge à cartouche ; mais comme les pièces étoient pointées sur le bord, tous les coups donnerent dans le rivage et me passerent sur la tête. Je sortis de l'eau à l'instant, et



Louis XIV attachait de l'importance à un art dont on pouvait tirer si bon parti

m'en allant pour chercher M. le Prince, que j'avois laissé auprès du Roi, je trouvai Sa Majesté seule, et l'assurai que nous passerions infailliblement, ou que nous y mourrions à la peine. Le Roi me renvoya à M. le Prince pour recevoir ses ordres, et me parut bien aise de la proposition. Je remarquai là le partage des courtisans, quelque peu de mes amis s'intéressant à mon aventure, et le reste souriant, se parlant à l'oreille, et ayant bonne espérance de ce qui alloit m'arriver.

« Je trouvai M. le Prince, qui s'étoit avancé à la batterie avec Monsieur. Je lui redis les mêmes choses qu'au Roi, et l'ordre que j'en avois reçu. Il me dit : *allons-nous-en voir ensemble.* Il fut suivi par quelques courtisans et des officiers de son armée.... Il s'avança jusqu'à l'eau avec Monsieur son fils, ses gens, les miens et feu Nogent qui l'avoit suivi. On lui fit une salve pareille à celle que j'avois reçue. Il se retira ensuite et m'envoya aux escadrons que je fis avancer : les ayant fait décharger de tous leurs sacs et de leurs manteaux, je leur représentai que le Roi et M. le Prince étoient là, et leur dis de rang

dans diverses circonstances; je n'en veux pour preuve que l'accueil, et même les

en rang tout ce qui pouvoit les obliger à bien faire; et j'avoue que la gaieté avec laquelle tous me répondirent me donna une confiance entière du bon succès. Les six premiers escadrons de la brigade de Pilois, commandés par lui, étoient deux de cuirassiers, deux de Pilois et deux de Bligny. Le reste de l'aile venoit ensuite; mais dès que ces six-là furent prêts, M. le Prince les fit avancer jusqu'au bord, néanmoins un peu à couvert d'un petit rideau bordé d'une rangée de saules. Je détachai le baron de Begolles, le chevalier de Lavedan, Sponheim et la Villette, pour nous montrer le chemin qu'ils avoient déjà reconnu. M. le Prince, suivi de M. son fils et de moi seulement, vîmes jusqu'à l'entrée de l'eau pour voir comme ils passeroient: et ils le firent d'un tel air, en menaçant les vedettes ennemies, qui étoient de l'autre côté de l'eau, que M. le Prince fit signe à l'instant à l'escadron de les suivre. Dans ce tems-là Pilois et moi, nous nous jettions à l'eau avec tous mes gens. Que dirai-je? La fine fleur de cavalerie y passe en même tems, le duc de Coaslin, le chevalier de Vendôme, Vivonne, le comte

caresses qu'il fit au prince de Soubise et au comte de Guiche. Sa Maison avait traversé

de Sault, Cavoie, la Salle, ses deux neveux, deux ou trois cadets des gardes-du-corps, Sevignan, Nayant, Olivet, Briolles, Ricous, d'autres domestiques de M. le Prince et ses pages. Tout cela formoit ensemble un gros de quarante chevaux, suivi sur les talons par Revel et le premier escadron des cuirassiers.

« M. le Prince fait serrer et anime tout le reste, et retint la bride du cheval de M. le duc son fils, qui vouloit passer à toute force. Dans ce tems, ma première troupe avoit déjà pris pied, et étoit déjà sur la rive, lorsque les vedettes des ennemis font signal à leurs gens, qui débandent un gros escadron sur elle. Mes gens voyant qu'ils étoient trop foibles pour les soutenir avec si peu d'hommes, rentrent cinq ou six pas dans l'eau : et dès qu'ils virent que nous, qui nagions encore, les atteignons, ils s'avancerent et se mêlerent à coups d'épée. La droite des ennemis fit fort bien son devoir, et perça jusqu'à moi qui nageois encore : en sorte que le cheval de Pilois, étonné du feu, se renversa sur le mien et faillit à me noyer. Mais mon

le fleuve en escadron et à la nage; « c'était quelque chose de beau, rapportent les Mé-

cheval étant extrêmement hardi, je ne feignis point à lui donner une saccade et de le tourner à gauche; de sorte que d'un élan il passa sur la croupe de celui de Pilois et me tira d'affaire. Il étoit encore en balance qui céderoient des ennemis ou de nous. Nous les voyons soutenus de deux autres grands escadrons, quand le Roi fit tirer notre canon très à propos, qui commençant d'ébranler la gauche, notre droite leur entra dans le flanc: et le désordre se mettant dans l'escadron de derrière, nous les culbutâmes tous l'un sur l'autre. Tout le monde les poussa, et je retournai aux cuirassiers, pour les faire doubler sur la rive, et en former un escadron.

« Je vis là le plus pitoyable spectacle du monde (de quelles expressions se serait donc servi le comte de Guiche pour peindre le désastre de la Bérézina?), plus de trente officiers ou cavaliers noyés ou se noyant, et Revel à leur tête; enfin le Rhin plein d'hommes, de chevaux, d'étendarts, de chapeaux et d'autres choses semblables: car le feu de la droite des ennemis avoit été assez grand pour effrayer les chevaux, qui se jettant sur la droite,

moires du temps, que de voir ces troupes toutes dorées nager ainsi en bataille en passant ce bras du Rhin. Les chevaux s'animèrent les uns les autres, tellement que l'on marchait presque en aussi bon ordre que si l'on eût été sur terre. » Il n'y eut que les officiers des cheveau-légers qui passèrent dans un bateau. Louis XIV ne leur en fit pas de reproche, mais les éloges qu'il donna devant eux au prince de Soubise et au comte de Guiche, en disaient assez à des officiers français, pour leur tomboient dans un courant d'où personne ne revenoit. Ce fut là que je vis Brassalay, le cornette des cuirassiers, dont le cheval s'étoit renversé au milieu de l'eau, étant BOTTÉ et CUIRASSÉ, nager d'un bras et sauver son étendart de l'autre. Enfin, cet escadron se forme, des cuirassiers se jettent gaie-ment à l'eau, voyant tout le désordre du premier; et M. le Prince faisant toujours serrer le reste, avec une telle diligence, quoiqu'il s'en noyât sans cesse, qu'en un moment j'eus quatre ou cinq escadrons de l'autre côté de l'eau, etc., etc..... »

inspirer les plus vifs regrets de n'avoir point traversé comme eux à la nage.

Le marquis de Cavoie se distingua tellement au passage du Rhin, qu'il mérita aussi d'être remarqué par le roi, qui en fit de sa propre bouche un éloge bien flatteur. En apprenant que Cavoie était au nombre de ceux qui avaient été tués en abordant, il dit : « Ah ! que M. de Turenne sera fâché ! » Tous les courtisans renchérissaient à l'envi sur les louanges dont on n'est point avare pour un homme mort, lorsque quelques momens après on vit un cavalier se lancer dans le fleuve et arriver à la nage. C'était Cavoie, aussi brave qu'heureux. Le prince de Condé l'envoyait au roi pour lui donner la première nouvelle de ce mémorable succès.

Trait d'humanité et de courage du duc de Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe I<sup>er</sup>. — Une couronne civique lui est décernée par la ville de Vendôme.

Si négligeant quelques faits de natation épars dans l'espace du dix-huitième siècle où cet art fut encore plus négligé qu'à aucune autre époque, j'arrive à la naissance de la révolution française, le premier trait que je citerai me sera fourni par le roi actuel, Louis-Philippe I<sup>er</sup>, qui portesans doute à la natation un intérêt bien vif, ne fût-ce que par reconnaissance, puisqu'il lui doit la plus grande jouissance que puisse éprouver un noble cœur, le bonheur d'avoir arraché un homme à une mort certaine.

C'est assurément une chose fort extraordinaire qu'un prince qui sauve la vie à un simple citoyen, en exposant la sienne; mais ce qui n'aurait pas été moins surprenant à une époque d'exaltation démocratique,

c'est qu'une telle action du prince n'eût pas servi de texte aux déclamations contre le titre qu'il tenait de la naissance. D'un autre côté, comme la flatterie est dans l'usage d'attribuer aux rois une foule de belles actions qui ne leur appartiennent point, je ne me contenterai pas de dire que le duc de Chartres a retiré du Loir, le 9 août 1791, un homme qui s'y noyait, je citerai le procès-verbal que M. le maire de Vendôme a bien voulu m'adresser, et qui, en attestant le fait, rappelle aussi qu'une couronne civique fut décernée à *Monsieur de Chartres*, suivant l'expression dudit procès-verbal :

*Extrait du registre des délibérations de la commune de Vendôme, pour l'an 1791.*

Aujourd'hui 11 août 1791.

Le conseil-général de la commune de Vendôme où étaient présents 1° MM. les députés du directoire et du tribunal de district.

2° MM. les députés de la garde nationale, officiers, sous-officiers et soldats.



Intrépidité inspirée par la natation.

Arrivés à cette époque, nous allons trouver dans nos annales mêmes des faits qui,

3° MM. les députés du quatorzième régiment de dragons , officiers , sous-officiers et soldats.

4° MM. les députés du club des Amis de la Constitution. Ayant pris séance en la grande salle de l'Hôtel-commun, en présence de nombre de citoyens et citoyennes rassemblés , a été donné lecture à Monsieur de Chartres, colonel du quatorzième régiment de dragons , de la pétition du sieur Siret , auquel il a sauvé la vie , et après que par le procureur de la commune il a été requis que la délibération du corps municipal du jour d'hier fût exécutée suivant sa forme et teneur , et que Monsieur le maire a adressé à mondit sieur de Chartres, assis à sa gauche , un discours par lequel il lui a témoigné toute la gratitude des citoyens de cette ville , il l'a couronné d'une couronne civique ; M. Siret , après avoir adressé à mondit sieur de Chartres un discours respirant la plus vive reconnaissance et prié mondit sieur de Chartres d'agréer un ruban sur lequel est

sans prouver que la natation fut ni plus cultivée, ni plus encouragée parmi nous, indiqueront au moins les services importants qu'elle a rendus à l'humanité et à la

brodée cette inscription : *A l'humanité et au courage*, au milieu d'une couronne civique portant pour exergue : *Décerné par la ville de Vendôme.*

Monsieur de Chartres a dit que les expressions lui manquaient pour témoigner à la ville de Vendôme tout ce qu'il ressentait en ce moment, qu'il regardait comme le plus beau de sa vie, qu'il garderait éternellement la couronne civique dont elle avait bien voulu le gratifier.

De tout quoi a été rédigé le présent acte qui a été signé par mondit sieur de Chartres, le sieur Siret, les députés susnommés et les membres du conseil général de la commune.

Le registre est signé P. CHARTRES, du Castaing, Caumont, Siret, etc., etc.

Pour copie conforme au registre des délibérations délivrée par nous maire de la ville de Vendôme. A Vendôme, le 26 avril 1836.

Signé Renou.

patrie depuis 1791 jusqu'à ce jour, et ceux qu'elle pourrait leur rendre, si elle faisait partie de l'éducation de la jeunesse française.

Et d'abord voyez ces soldats se jeter à la nage dans le Rhin, couper les câbles de ce bateau monté par deux cents Prussiens, et réussir, quoique bien inférieurs en nombre, à s'en emparer <sup>1</sup>.

Mais où vont ces deux marins? D'où viennent-ils?..... Ils fuient les prisons de l'Angleterre.... Qu'ils sont jeunes pour tant d'audace <sup>2</sup> !..... La nuit les favorise. Les voici sur la côte... L'Océan est encore entre eux et la France. Oui, mais n'apercevez-vous pas ce sloop à l'ancre? Ils ont conçu le dessein de l'enlever; ils fendent les flots, ils n'ont d'autres armes qu'un couteau chacun. Ils montent à bord : un seul ma-

<sup>1</sup> Au siège de Mayence, en 1793.

<sup>2</sup> Le plus âgé n'avait que seize ans.

telot s'y trouve, le reste de l'équipage est à terre; ils forcent cet homme à joindre ses efforts aux leurs, et bientôt ils ont touché le sol de leur chère patrie, fière d'avoir recouvré des enfans si dignes d'elles <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> J'ai emprunté ce beau trait à un Mémoire de M. de Montgéry, officier des plus distingués de la marine française : « M. Morin, l'un de ces jeunes braves, m'a montré, dit M. de Montgéry, plusieurs certificats relatifs à cette action ; il est mort à l'âge de vingt-cinq ans, lieutenant de vaisseau. » C'est à propos de nageurs et de plongeurs que M. de Montgéry cite ces deux marins. Cet officier réclame pour son arme ce que je demande pour la mienne; et cette conformité d'opinion est trop précieuse pour que je ne cherche pas à m'en appuyer. Voici comme s'exprime M. de Montgéry : « C'est à tort qu'on néglige tout-à-fait maintenant d'exercer des plongeurs pour le service de la marine. En temps de paix, ils sont nécessaires pour visiter la carène et les câbles ; pour boucher une voie d'eau, pour amarrer un cordage sur un ancre, ou pour sauver des effets submergés ; en temps de guerre, ils ont pu jusqu'ici, entre autres genres d'attaque, couper les câbles des

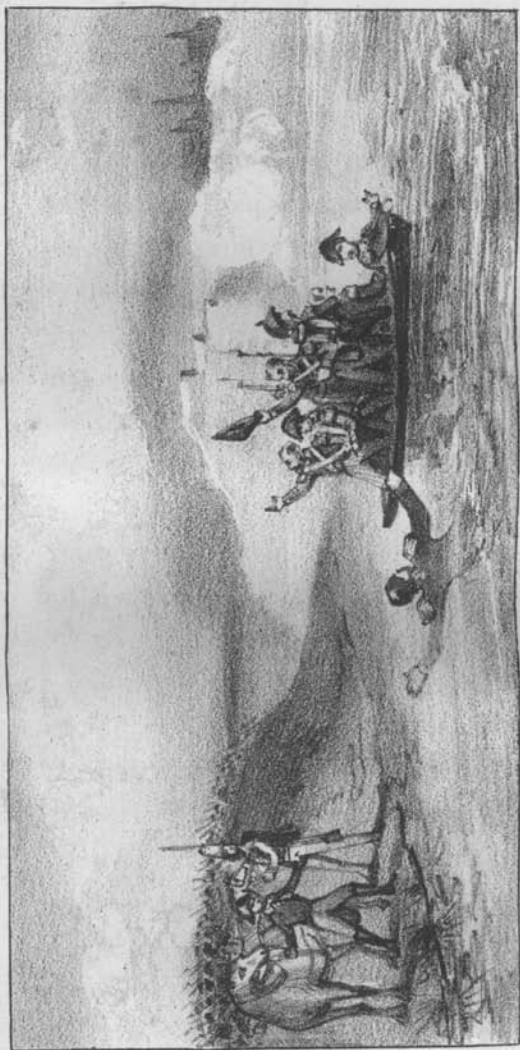
Moreau à la prise de Cassandria. — Son habileté dans la natation. — Trait de courage des sous-officiers Ventre, Debeugny, Bouvard, Castel et Parisot. — Bel exemple donné par les capitaines Salis et Baudot.

Moreau, auquel on ne contestera pas sans doute le titre de grand capitaine, dont navires ennemis, et même surprendre et soumettre l'équipage. Nos dernières guerres ont fourni de semblables exemples, quoiqu'on n'eût pris d'avance aucun soin pour former des nageurs et des plongeurs, etc. » (*Annales maritimes et coloniales*. Deuxième partie, tome II, page 296, 1823.) Ce beau fait m'en remet en mémoire un autre qui, sans être aussi hardi, ne demandait point une moindre habileté dans la natation. Pierre Dauvergne, matelot français, natif de Dunkerque, pris par les Anglais en 1797, fut mis au cachot pendant plusieurs mois, en punition de ce qu'il avait tenté de s'échapper. Vers la fin de l'année on le conduisit à bord du *Héros*, qui servait de prison à d'autres Français. Dauvergne remarque parmi eux un en-

il réunissait toutes les qualités, sentait si bien l'importance de la natation qu'il s'y exerçait souvent et s'y faisait même remarquer par une rare habileté. Témoin le généreux dévouement et le bonheur avec lesquels il sauva, à la prise de Cassandria, un de ses officiers et plusieurs soldats qui allaient payer de leur vie leur inexpérience dans l'art de nager.

Il étoit le fils d'un riche marchand de sa ville, âgé de douze ans. Il conçoit de nouveau le projet de recouvrer la liberté ; mais cet homme généreux veut faire courir à son jeune compatriote les chances du succès, il espère le soustraire au supplice des prisons anglaises ; il ne pense qu'à le sauver sans réfléchir qu'il va peut-être le perdre avec lui. Ayant un soir pris son protégé sur ses épaules, il s'élança dans la Tamise, et réussit à aborder près d'un bois. Ils y vécurent de racines pendant quelques jours. Un vaisseau danois retenu par les vents ayant jeté l'ancre près du rivage, Dauvergne va le joindre à la nage, et obtient, en promettant de servir *gratis* pendant six mois, d'y faire recevoir aussi son jeune compagnon.





Ils vont pêcher... inséparable nageur, Moreau s'élança  
vers le bateau et le ramène à la rive.



Au moment où une partie de sa division s'embarquait dans des batelets, le général en aperçoit un emporté par le courant et déjà presque submergé ; intrépide nageur, il se précipite dans les flots, s'élance vers le batelet, le saisit d'une main vigoureuse et le ramène sur la rive. Comment n'être pas électrisé à la vue d'une telle action, comment ne pas se croire invincible sous un tel général?

Aussi par combien de traits de ce genre plus admirables les uns que les autres, fut signalée la conquête de cette île!

Maitre de Nieuport , Moreau avait reçu l'ordre de former le siège du fort de l'Ecluse. Pour réussir dans cette entreprise, et compléter l'investissement de ce fort, il était nécessaire de faire passer des troupes dans l'île de Cassandria, et cette opération indispensable offrait des obstacles dont les Français seuls pouvaient ne pas s'effrayer. L'unique point de communica-

tion qui existât entre cette île et le continent, était une digue étroite inondée de tous côtés, et défendue par une batterie de quatorze pièces de canon : on ne pouvait donc pénétrer dans l'île qu'en suivant cette digue ; pour la suivre, il fallait culbuter les Hollandais qui s'y étaient fortement retranchés, et s'emparer de la batterie. Moreau n'hésite pas à tenter cette entreprise, et un prompt succès couronna ses efforts.

Le 23 juillet 1794, il fit marcher la division sous ses ordres, et s'approcha de l'île et du fort de l'Ecluse. La brigade du général Laurent se porta sur West-Capelle, Lanscheure, Middelburg et Ardenbourg, pour intercepter tous les passages depuis la mer au Polder de Hasegars, jusqu'au canal d'Ardenbourg : et la brigade du général Vandamme prit poste en avant de Maldegem, en-deçà de la Live, dans l'intention de tromper l'ennemi sur

l'entreprise contre l'île de Cassandria.

Le lendemain, un détachement de chasseurs, entraîné par une ardeur bouillante et irréfléchie, se jeta tout entier à la nage dans le canal ou crick d'Ardenbourg, au pont tournant, attaqua l'ennemi, et le chassa, malgré sa vive résistance, d'une redoute située sur la rive gauche de ce canal, à environ sept cents toises de l'Ecluse. La possession de cette redoute pouvait devenir très avantageuse, mais les chasseurs l'ayant attaquée sans avoir reçu l'ordre, l'abandonnèrent de même, parce que leur position, dans ce lieu, leur parut trop hasardée.

Les ouvriers du génie travaillaient avec lenteur à la construction d'un pont qu'on voulait établir sur la digue qui sépare Cassandria du continent. L'impatience des colonnes destinées à l'attaque devient extrême. N'écoutant bientôt que leur courage, elles demandent à franchir le canal

sans le secours du pont. Excités eux-mêmes par l'enthousiasme dont ils sont témoins, les généraux cèdent aux désirs des soldats. Aussitôt sous le feu même des batteries ennemies, au milieu d'une grêle de balles et de boulets, les grenadiers et chasseurs s'élancent dans les premiers batelets qu'ils trouvent sous leurs mains, les assujétissent les uns aux autres, en les liant avec leurs cravates et leurs mouchoirs, et vont ainsi affronter l'artillerie des Hollandais retranchés dans l'île, tandis que d'autres Français, plus audacieux encore, se précipitent à la nage au milieu d'un courant extrêmement rapide. Stupéfaits et épouvantés d'une intrépidité qu'ils ne peuvent concevoir, les Hollandais croient à peine ce qu'ils voient. Cependant ils redoublent le feu de leur mousqueterie et de leur artillerie ; mais les Français bravent avec un égal courage et les balles et la mitraille. Ils abordent, et les Hollandais, mis

en déroute, fuient avec rapidité, et demandent aux vents et à la mer de les soustraire aux poursuites des vainqueurs.

C'est à ce passage qu'on admira avec quel courage et quelle audace cinq sous-officiers<sup>1</sup> trainèrent sur l'autre rive, au moyen d'une corde attachée à leur cou, des bateaux remplis de leurs camarades, et malgré la foudre qui grondait sur leur tête et l'abîme qui menaçait de les engloutir, exécutèrent jusqu'à dix fois la même manœuvre.

Cette action héroïque leur avait été inspirée par l'exemple de M. Salis, capitaine de grenadiers du 16<sup>e</sup> régiment, et du capitaine Baudot, aide-de-camp du général Moreau, qui se jetèrent les premiers à la

<sup>1</sup> VENTRE, sergent-major ; DEBEUGNY, sergent ; BOUVARD, caporal ; tous trois du bataillon des chasseurs du Mont-Cassel ; CASTEL et PARISOT, tous deux sergens au premier bataillon des Bouches-du-Rhône.

nage pour conduire sur l'autre rive des bateaux chargés de leurs grenadiers <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Deux ou trois batelets chavirèrent à ce passage, et l'on eut à déplorer la perte d'un capitaine et de quelques volontaires qui furent noyés. S'ils avaient su nager, au lieu d'augmenter le nombre des victimes de notre indifférence pour la natation, leurs noms viendraient se placer à côté des Baudot, des Salis, des Castel, à côté de ces deux volontaires du bataillon de la Marne, Lebeau et Bralet, qui durent à l'habitude de cet exercice, la gloire d'enlever à l'ennemi une belandre chargée d'environ soixante milliers de poudre. Ces deux intrépides soldats s'étaient rendus, pendant la nuit, à la nage sur ce bateau qui se trouvait ensablé très près de la redoute du canal d'Ardenbourg. Le flux de la mer l'ayant mis à flot, ils avaient profité de la marée montante pour le diriger vers la rive gauche à l'emplacement du camp.

Passage de la Roër par l'avant-garde de la division  
Kléber.

Octobre 1794.

Jourdan, après la victoire remportée au camp de la Chartreuse, se mit à la poursuite de l'armée vaincue, et s'empara, le 22 septembre, de la ville d'Aix-la-Chapelle, pendant que le général Kléber, avec trente mille hommes, formait l'investissement de la ville de Maëstricht. Les Autrichiens s'étaient retirés, par Rolduc et Vilder, à Niederzieren, derrière la Roër. Maîtres du cours de cette rivière, ils rendaient le siège de Maëstricht difficile et même dangereux. Jourdan vit que pour réussir il fallait les chasser de leurs positions : il rappela donc à lui une partie de l'armée de siège, et le 2, il vint attaquer les Autrichiens. Ceux-ci occupaient une ligne longue et morcelée : la droite, sous le général Werneck, allait

jusque vers Effelt et Rattem, près du confluent de la Roër et de la Meuse ; le centre était en avant de Juliers, vers Aldenhoven ; la gauche, aux ordres du général Latour, tenait depuis Duren, jusqu'à Nideggen, où se trouvait le général Haddick. La position centrale des Autrichiens à Aldenhoven, déjà très redoutable par elle-même, était encore fortifiée par des lignes et des retranchemens qui la défendaient sur tous les points. La Roër, quoique guéable en beaucoup d'endroits, était grossie par les pluies ; ses gués étaient dégradés, hérissés de chevaux de frise, ses ponts avaient été rompus ; les hauteurs, qui se prolongent depuis sa source jusqu'à Ruremonde, sur sa rive droite, étaient couvertes de retranchemens et défendues par une nombreuse artillerie. Jourdan divisa son armée en quatre corps, confia le commandement de l'aile droite au général Schérer donna la gauche au général Kléber, plaça Le-



fèbre à l'avant-garde, et se réserva la position du centre composé des divisions Hatry, Morlot, Championnet, et d'une partie de la cavalerie du général Dubois; Schérer était chargé de forcer le passage de la Roër, vers Nideggen, Biskerdorf et Duren, pour accabler le général Latour et son aile gauche; Kléber devait attaquer sur la gauche, à Heinsberg, et l'avant-garde se porter sur Linnich, pendant que le corps de bataille attaquerait le camp de Juliers.

A cinq heures du matin toutes les colonnes se mirent en marche et attaquèrent toutes avec la même valeur; en moins de deux heures le camp de Juliers est forcé, et les redoutes sont emportées avec une intrépidité sans exemple. Les soldats de l'avant-garde de la division Kléber, impatiens du délai nécessaire pour la construction d'un pont, se jetant dans la Roër, passent le fleuve à la nage, courent atta-

quer les retranchemens ennemis, et s'en emparent à la baïonnette. L'infanterie autrichienne se présente pour protéger la retraite; elle est chargée, culbutée, et ne doit son salut, ainsi que toute l'armée, qu'au canon de Juliers, qui empêche les Français de poursuivre au-delà.

Abbatucci, Montrichard, Cassagne, Savary au passage du Lech.

Le 27 juin 1795, au passage du Lech, le torrent entraîne des compagnies entières, les colonnes refusent d'avancer, Abbatucci, Montrichard, Cassagne et Savary s'élancent dans le fleuve. Leur exemple électrise les colonnes; elles s'ébranlent et opposant une masse serrée à la violence des flots, elles passent enfin le Lech. Abbatucci redescend le fleuve à la nage, et sauve plusieurs soldats qui ne peuvent résister au torrent. La couronne civique lui aurait

été décernée à Rome. ( Abbatucci avait été promu au grade de général de brigade.)

Passage de la Piave. — Une vivandière sauve un tambour. — Elle reçoit une récompense des mains de Bonaparte.

Le général en chef (c'était Bonaparte) se porta, le 12 mars 1797, sur Azolo, avec la division Serrurier, passa la Piave, à la pointe du jour, marcha sur Conégliono, où était le quartier-général autrichien, tournant ainsi toutes les divisions autrichiennes qui défendaient la Basse-Piave, ce qui permit au général Gueux d'exécuter son passage à deux heures après midi, à Aspedaletto. La rivière dans cet endroit est assez haute, et eût exigé un pont; mais la bonne volonté y suppléa. Un seul tambour courut des risques et fut sauvé par une vivandière de l'armée, qui se jeta à la

nage : le général en chef la récompensa en lui attachant au col une chaîne d'or.

Passage de la Linth , le 25 septembre 1799. — Formation d'une Compagnie de Nageurs. — Lettre de M. le général Dellard.

Ces faits et plusieurs autres que j'aurai occasion de citer , prouvent d'une manière incontestable l'utilité de la natation appliquée à l'art de la guerre , et pourtant nous ne trouvons jusqu'à présent aucune trace d'organisation d'un corps de nageurs, si ce n'est cependant au passage de la Linth qui eut lieu dans la campagne de Suisse , en 1799. Ce passage présentait de grandes difficultés à cause du peu de moyens que l'on avait pour cette opération , et surtout à cause des marécages qui ne permettent pas aux voitures d'approcher de cette rivière. Mais , graces aux soins et à l'activité des officiers du génie et de l'artil-

lerie employés auprès du général Soult, et d'une *compagnie de nageurs*, on obtint un succès qu'on était loin d'espérer.

On choisit pour traverser la Linth<sup>1</sup>, le

<sup>1</sup> La Limat est une des plus fortes rivières de la Suisse ; elle ne prend ce nom qu'à sa sortie du lac de Zurich ; au-dessus de ce lac elle se nomme la Linth. La Linth donc découle des montagnes du canton de Glaris, passe à Glaris et à Nœfels et reçoit, près du pont qui se trouve sur le chemin d'Urnen à Wesen, une rivière qui lui amène les eaux du lac de Wallenstadt ; elle vient ensuite se jeter dans le lac de Zurich près de Schmérikon. A Zurich elle sort du lac sous le nom de Limat, reçoit la Silh, passe à Dieltikon, à l'abbaye de Wettingen, à Baden, et vient se perdre dans l'Aar, un peu au-dessous du village de Vogelsang. Le Linthal communique à Schwitz par le Kloenthal et le Muttenthal ; à Altorff par le Schachenthal et dans les Grisons par le val d'Engi et par Panterbruck. La navigation est praticable entre les lacs de Wallenstadt et de Zurich, au moyen de la petite rivière qui vient du premier et

point de Bilten , comme étant celui où la rivière, quoique rapide , avait le moins de largeur. Huit bateaux tirés du lac de Zug devaient y être amenés par celui de Zurich : deux de ces bateaux étaient destinés à transporter l'artillerie. L'embarquement général de la division devait être précédé par le passage à la nage d'une *compagnie d'infanterie dite de nageurs*, composée d'hommes qui s'étaient exercés à cet effet , dans le lac de Zurich , armés de piques ,

qui se jette dans la Linth. Au-dessous de Zurich , la Limat est navigable jusqu'à son confluent ; mais cette navigation est difficile et dangereuse , et cependant elle sert, en été seulement , à l'exportation de quelques denrées que les habitans de Glaris conduisent jusqu'en Hollande. La ligne de la Limat, de Zurich à Vogelsang , n'est que de cinq lieues du pays à vol d'oiseau , et n'en a pas plus de six de développement. De là au Rhin, la ligne de l'Aar est encore plus difficile à franchir que celle de la Limat, surtout de la rive gauche à droite.

de sabres et de pistolets, commandée par par l'adjudant-major Delort, et dont la destination, en cette circonstance, était de surprendre et d'égorger les premiers postes autrichiens <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cet alinéa est tiré mot pour mot des *Victoires, Conquêtes des Français*, tome XI, p. 171. M. VAILLANT cite aussi ce fait dans sa traduction de l'*Essai sur le principe et la construction des ponts militaires*; mais il ajoute en note : *Ces nageurs étaient au nombre de cent cinquante, et commandés par l'adjudant-major DELAAR*. Il y a ici, ou dans les *Victoires et Conquêtes*, erreur de nom. Et cependant le brave Delort ou Delaar est notre contemporain !....

Voilà ce que j'écrivais en 1824. Depuis j'ai été assez heureux pour découvrir la retraite de M. le général Dellard qui a bien voulu me donner les renseignemens les plus positifs que je m'empresse de consigner ici.

Besançon, 8 mars 1830.

Mon cher commandant,

Vous désirez connaître en quoi consistait l'armement des nageurs que je commandais au passage de

Le passage de Bilten devait être secondé par des troupes embarquées à Laachen, et

la Linth le jour de la bataille de *Zurich*, le 3 vendémiaire an VIII. Comme rien n'avait été préparé d'avance, cet armement fut subordonné aux ressources qu'offraient les localités : une lance, un pistolet et un sabre le composaient. La première de ces armes était fixée sur le dos par un mouchoir noué à la ceinture et un second passé en écharpe de l'épaule droite sous le bras gauche.

La deuxième était assujétie avec un paquet de cartouches sur le chapeau, et la troisième avec son baudrier était à sa place ordinaire, mais contenue par le mouchoir noué à la ceinture afin qu'elle ne gênât pas les mouvemens des nageurs. La lance nous fut d'une grande utilité, et c'est selon moi l'arme la plus meurtrière et la plus convenable pour ces sortes de coups de main, dont tout le succès dépend du silence et de la surprise, du moins pour les premiers postes qu'on rencontre et dont il faut qu'aucun homme n'échappe. Le pistolet, les tambours et les trompettes, et enfin les cris de *sauve qui peut*, nous sommes trahis! poussés en langue du pays, viennent ensuite très à propos pour semer, à la fa-



qui, sous la protection de nos trois chaloupes canonnières, devaient se diriger  
sur l'embarcadere de la rivière pour  
veur des ténèbres, l'épouvante et le désordre dans un camp et dégager entièrement le point de débarquement. Quelques nageurs doivent être chargés d'enclouer les pièces des batteries enlevées.

J'avais demandé quatre cents hommes ; mais la division ne put m'en fournir que deux cents avec sept officiers ; ils me suffirent, parce que la nuit cachait la faiblesse de ce nombre ; l'ardeur d'ailleurs et l'intrépidité des nageurs dont la plupart comptaient déjà huit campagnes, ne permettaient guère à l'ennemi de se retourner pour nous compter.

L'expédition, à partir du bord de la rivière, dont une crue produite par la fonte des neiges avait grossi les eaux, dura deux heures à cause d'un grand marais qu'il nous fallut traverser sur la rive opposée.

La rivière, large comme la moitié de la Seine, était rapide et nous força à dériver de 30 toises, ce qui avait été prévu pour ne pas manquer le point choisi comme favorable à notre abord et à notre ralliement.

Je perdis dix-sept hommes tant dans la rivière

par le lac, une partie sur le rivage de Schmèrikon pour y aborder, et l'autre sur l'embouchure de la Linth pour la remonter, et être déposées sur la rive droite, que dans le combat. Un tambour qui avait mal fixé sa caisse sur ses épaules se noya au moment du ralliement, ses cris furent heureusement confondus avec le bruit de l'inondation et ne nuisirent point à notre début.

Je suis d'avis que le concours des nageurs dans l'expédition d'Alger peut être avantageux à notre armée. On connaît les résultats obtenus en Helvétie par ceux que j'avais formés, et si la terreur qu'ils répandirent parmi les Autrichiens fut grande, l'influence qu'ils eurent sur le moral des troupes françaises, qui attendaient sur le bord du fleuve la fin de leur entreprise, ne fut pas moins remarquable.

Ce moyen aurait été employé lors du camp de Boulogne, si l'on eût tenté la descente en Angleterre. La proposition que j'avais faite avait été accueillie, et je me tenais prêt à agir si l'événement se fût accompli.

Je désire, mon cher commandant, que ces renseignements vous satisfassent, etc.

à hauteur d'Uznach, afin de coopérer à l'attaque de ce bourg. Ces troupes, après leur débarquement effectué, devaient faciliter le rétablissement du pont de Gry-nau, afin de donner passage à un corps plus nombreux, aux ordres du général Laval, chargé de s'emparer d'Uznach.

L'attaque, ainsi réglée, commença entre trois et quatre heures du matin, le 25 septembre. Le convoi qui la veille était parti de Laachen, à cinq heures du soir, déboucha au village de Bilten pour se rendre au bord de la rivière qui en est éloignée de 1,200 mètres (600 toises), dont plus de moitié en marais, à travers lesquels on avait été obligé de pratiquer un chemin avec des madriers. Le bruit des voitures, sur cette espèce de plancher, attira l'attention des postes ennemis qui firent feu sur le convoi. On parvint néanmoins, sans accident grave, à approcher les bateaux du rivage, et à les mettre à terre.

Cette première opération terminée, les nageurs se jetèrent à l'eau, et abordèrent la rive droite. Ils s'avancèrent en battant la charge et en criant : *en avant*. Ils firent quelques prisonniers du régiment de Bender, qu'ils forcèrent à crier en allemand : *en retraite, Bender; sauve qui peut, les Français sont débarqués*. Ils nettoyèrent ainsi la rive opposée, et procurèrent par-là plus de facilité pour lancer les bateaux à l'eau, et embarquer les grenadiers. Lorsqu'on eut six compagnies de grenadiers à la rive opposée, elles attaquèrent le village de Schoennis, éloigné d'un quart de lieue du point de passage, et elles s'en emparèrent; mais revenu de sa première surprise, l'ennemi se rallia, revint à la charge et les en délogea. Nous reprîmes ce village trois fois, et trois fois nous en fûmes repoussés; mais enfin renforcés par les six autres compagnies de grenadiers, et par le 2<sup>e</sup> bataillon de la 25<sup>e</sup> demi-brigade

légère, que l'activité des pontonniers avait fait passer promptement par des débarquemens successifs, nous parvinmes à nous y maintenir malgré la résistance, on peut même dire l'acharnement le plus inconcevable de la part de l'ennemi.

Le général Hotze, commandant en chef le corps d'armée, accouru de son quartier-général, ayant été tué, cet accident augmenta le désordre dans les troupes autrichiennes; elles tinrent cependant encore quelque temps vers Kalten-Brunen; mais ce village ayant été emporté à la baïonnette, elles furent enfin mises en déroute, et se retirèrent, partie sur Wesen, partie sur Lichtensteig.

Le passage successif de toute l'infanterie qui était sur ce point continua jusqu'à neuf heures du soir. Les pontonniers qui n'avaient pas mangé, et qui étaient excédés de fatigue, ne pouvant plus travailler, on remit au point du

jour l'établissement du pont volant pour la cavalerie et l'artillerie.

Dévoûment de l'adjudant Toullancourt.

Il s'agissait de construire un pont sur la Stura , et il fallait un homme intrépide pour aller sur la rive opposée , occupée par l'ennemi , commencer cette opération importante. Toullancourt, adjudant sous-officier au 107<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne , se dévoue , passe le fleuve à la nage sous le feu des Autrichiens , arrive et plante le premier piquet nécessaire pour amarrer les pontons.

Siège de Gênes. — Etat déplorable de cette ville.

— Le chef d'escadron Franceschy se soustrait en nageant aux poursuites de l'ennemi et apporte des nouvelles du premier consul.

26 mai 1800.

Le blocus de Gênes est , par son importance et par les circonstances qui l'ont

accompagné, l'un des épisodes les plus intéressans de nos guerres de la révolution. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que Gênes (la seule place importante qui nous restât en Italie) se trouvait en même temps l'objet de l'ambition de la maison d'Autriche, et de la sollicitude de la république française; que Gênes, défendue par une poignée de soldats débiles, composant, après les désastres de la dernière campagne, les débris de l'armée d'Italie, fut attaquée par une armée fraîche, victorieuse et par des forces quintuples des nôtres. La prise de Gênes avait paru si importante à l'Empereur, que c'est à Vienne que fut concerté et arrêté le plan de cette attaque, dans laquelle on mit à profit nos maux présens et passés, notre dénûment, notre misère et tous les désavantages de notre position militaire. La coalition entière semblait avoir en quelque sorte attaché l'honneur de la campagne, ou du

moins son début, à l'occupation de cette place. D'ailleurs tout devait nécessairement faire désirer aux puissances belligérantes, d'une part, de conquérir, de l'autre, de conserver Gênes.

Rien ne saurait peindre à quelle extrémité était réduite cette ville à la fin du mois de mai ; il faudrait, pour donner une idée de cette déplorable situation, pouvoir analyser les tourmens qu'on y a éprouvés pendant le blocus ; décrire la faim dévorante, remplissant jour et nuit les airs des cris du désespoir, les rues de morts et de mourans ; montrer ces victimes qui, faute de pain, terminaient dans des réduits hideux leur affreuse existence ; tracer le tableau de tout un peuple pâle, défiguré et livide, se disputant les chevaux qui, morts de maladie, étaient transportés à la voirie ; s'arrachant les chiens, les chats et les autres animaux domestiques, et mangeant jusqu'à des souris, des rats et



de l'herbe, la pâture des bestiaux qui avaient été dévorés. Sur soixante barques ou petits bâtimens envoyés en France ou en Corse par le général en chef, Masséna, pour ramener des subsistances, une seule avait pu échapper à la vigilance des croiseurs. Cependant les officiers successivement dépêchés pour faire connaître la situation de l'armée, ne craignaient point d'affronter les périls de la traversée pour rapporter les réponses de Bonaparte et les avis des secours si souvent promis et si impatiemment attendus. La généreuse audace de ces officiers eut souvent plus de succès que les démarches intéressées des marins du pays, qui ne consentaient à se mettre en mer qu'à force d'argent. Parmi ceux qui se dévouèrent ainsi pour pénétrer jusqu'à Gênes après en être sortis, il faut remarquer le chef d'escadron Franceschy, alors aide-de-camp de Soult, et que ses talens et sa belle conduite ont placé depuis au rang

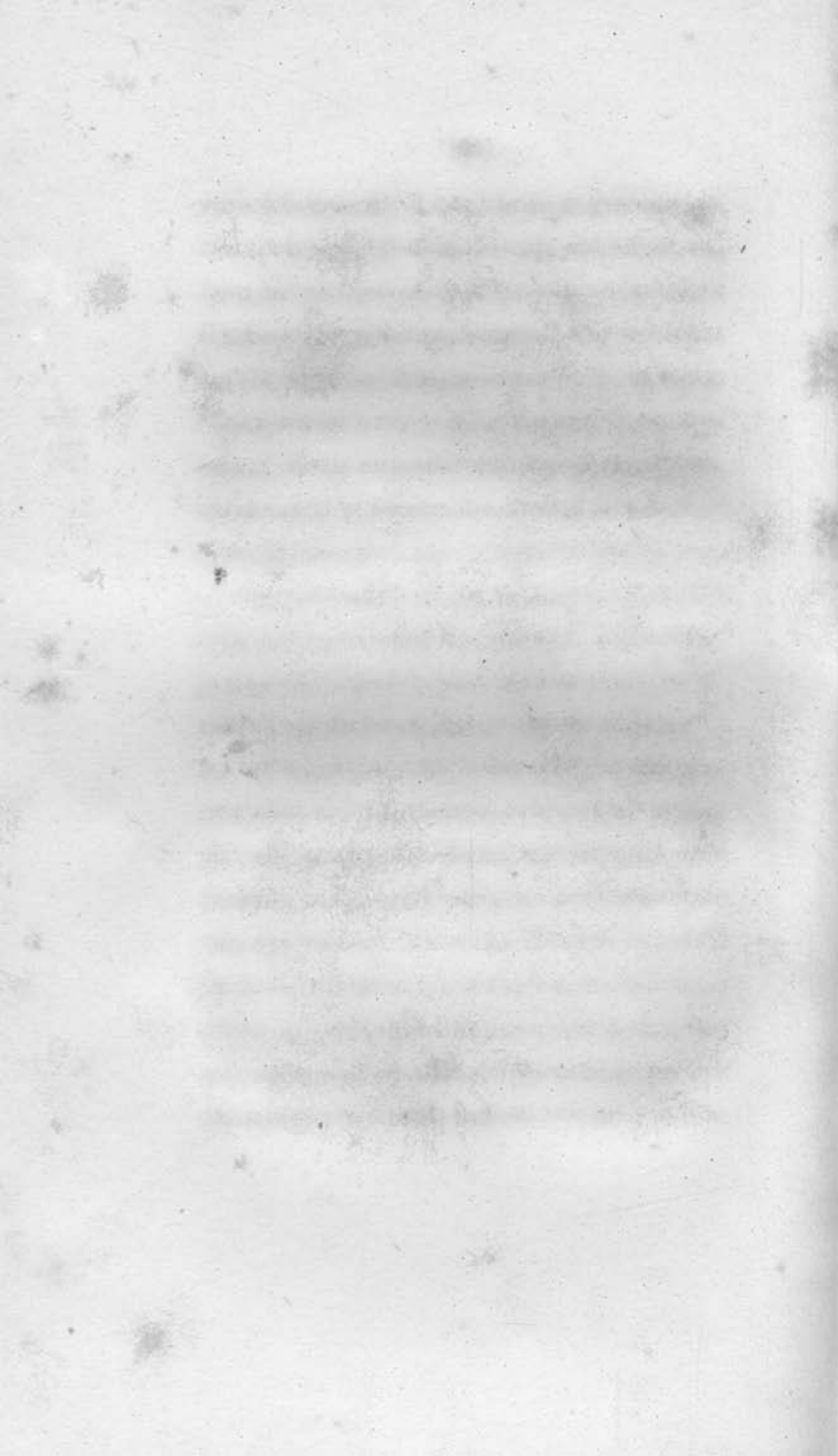
des généraux les plus recommandables de l'armée. Le 26 mai, monté sur une embarcation que conduisaient trois rameurs seulement, il avait traversé, à la faveur de la nuit, la croisière anglaise et était arrivé jusqu'à la chaîne des chaloupes les plus rapprochées de la place, lorsque le jour le surprit. Il se trouvait au milieu de la rade, à plus d'une lieue du rivage, et exposé au feu croisé des bâtimens. L'un des rameurs est tué, un autre blessé : Franceschy ne peut plus éviter d'être pris sur son frêle esquif. Dans cette extrémité, il attache ses dépêches autour de son cou, au moyen d'un mouchoir, se dépouille de ses vêtemens et se jette à la mer pour gagner le rivage en nageant ; mais il pense bientôt qu'il a laissé ses armes, qui vont devenir un trophée pour l'ennemi, il retourne à l'embarcation, prend son sabre qu'il serre entre ses dents, nage longtemps encore, lutte opiniâtrément contre

Singe de Génée



Travailleurs de nuit, en navigant, avec jouscouico de l'émouu  
et apporta des nouvelles du premier Conoul.

Lith. de Bonard et Foy.



les vagues, et aborde enfin presque épuisé par la fatigue du trajet qu'il vient de faire. Franceschy avait quitté Bonaparte au pied du Mont St.-Bernard, et les dépêches qu'il remit au général en chef annonçaient que le consul serait à *Yvrea* vers le 20 mai, avec toute son armée, et que de là il s'avancerait à marches forcées sur la Ligurie.

Passage du Danube.

Le 19 juin 1800.

Le mois suivant, la même année, nous voyons de nouveau les soldats, sous les ordres de Moreau, recourant à la natation pour obtenir un succès que, sans elle, ils n'auraient pu se procurer. Le général français désirait avancer en Bavière, et pour arriver à ce but, il voulait forcer le général Kray à abandonner sa position d'Ulm, et à se séparer de ses magasins qui se trouvaient à Ratisbonne, à Ingolstadt

et à Donawert. Kray, qui, sans doute, devinait les intentions de Moreau, ne quittait pas sa position : Moreau, pour l'obliger à y renoncer, entreprit de passer le Danube au-dessous d'Ulm, sans avoir les équipages nécessaires pour cette entreprise, dont l'audace étonna les ennemis. Voici quelles furent ses dispositions pour faire réussir son projet.

Par différens mouvemens qui eurent lieu du 12 au 16 juin, l'armée avait pris la position suivante : l'aile droite (Lecourbe), renforcée de cinq bataillons et cinq régimens de cavalerie, ayant laissé à Augsbourg et à Landsberg des forces suffisantes pour garder ses postes, avait sa droite à la route de Dillingen et de Lauingen, et sa gauche à Burgau, sur la Mindel; le corps de Grenier était à Guntzbourg, dont il s'était emparé le 27, sa gauche à Kissendorff, et la division Richepanse, à cheval, sur l'Iller, pour en garder les

ponts et assurer nos communications.

L'armée ainsi placée, menaçait par sa droite le pont de Dillingen, et par sa gauche, celui de Guntzbourg; le général Grenier ayant fait aussi ses dispositions pour un passage, le centre était à même de soutenir l'un ou l'autre.

On avait espéré de pouvoir s'emparer de quelqu'un des ponts du Danube de Dillingen à Donawert; mais l'ennemi les ayant tous rompus, le général Lecourbe, informé que ceux de Blintheim et de Gremheim étaient les plus aisés à réparer, se décida à passer sur ce point; et, le 29, il fit une fausse attaque sur Dillingen et Lauingen, pour retenir dans cette partie le corps de Starray, chargé de défendre le Bas-Danube <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'armée autrichienne, le long de la rive gauche du Danube, était alors divisée en quatre corps ainsi placés de la droite à la gauche; celui d'Hohenlohë

Le 19 juin au matin, tous les matériaux nécessaires pour établir promptement les ponts étant préparés et réunis, la division Gudin commença l'attaque vers Blintheim, par une canonnade qui força l'ennemi d'abandonner le rivage. Aussitôt quatre-vingt-dix nageurs, commandés par l'adjudant-major de Gromety, passèrent, suivis de deux petites nacelles qui portaient leurs armes; ils abordèrent à la rive opposée, et sans se donner le temps de s'habiller, prenant seulement leurs fusils et leurs gibernes, ils se mirent tout nus à la poursuite de l'ennemi, et s'emparèrent de deux pièces de canon<sup>1</sup>. Ce premier succès facilita le ré- en flaqueurs vers Riedlingen; le corps principal à Ulm, sous les ordres de Kray, en personne; celui de Starray à Dillingen, et Nauendorff à Donawert.

<sup>1</sup> Des canonniers passèrent aussitôt sur des échelles que l'on jeta en travers des palées du pont, pour aller servir ces pièces de canon et les retourner contre l'ennemi.



tablissement des ponts, qui furent promptement réparés par les pontonniers et les sapeurs réunis <sup>1</sup>. Deux bataillons passèrent d'abord et s'emparèrent des villages de Blintheim et de Gremheim; le surplus des divisions Montrichard et Gudin passa successivement.

L'ennemi, réunissant ses forces, marcha contre nous, de Donawert d'un côté, de Dillingen de l'autre. Pour empêcher ces deux corps de se réunir, Lecourbe voulut nous faire occuper le village de Schaweningen, et il le fit attaquer. Il fut pris et

<sup>1</sup> Le général en chef s'exprime ainsi dans son rapport : « Tous se maintinrent avec un courage extraordinaire, pendant que des sapeurs et des pontonniers travaillaient sous le feu de l'ennemi, avec une valeur égale à leur activité à réparer les ponts sur lesquels ont fait passer des secours, pour s'opposer aux renforts que l'ennemi dirigeait sur les points où il ne pouvait plus douter de l'objet de l'attaque. »

repris plusieurs fois ; et l'ennemi fit les plus grands efforts pour nous en chasser. Il se présenta à cet effet avec un corps considérable ; mais il fut mis en déroute par une charge vigoureuse de notre cavalerie<sup>1</sup>, qui le ramena jusqu'à Donawert ; on lui fit deux mille cinq cents prisonniers , on lui prit dix pièces de canon , quatre drapeaux, trois cents chevaux , et il fut complètement défait.

Pendant que ceci se passait à la droite , les divisions Montrichard et Gudin s'étaient avancées sur la gauche , vers Dillingen ; Lecourbe , à la tête de plusieurs régimens

<sup>1</sup> Cette charge ne fut exécutée que par deux escadrons de carabiniers , qui venaient de défiler un à un sur le pont de Gremheim , joints à un peloton du huitième hussards , et à l'escorte du général Lecourbe. C'était tout ce que nous avions en ce moment de cavalerie à l'autre rive ; mais cette poignée de braves se conduisit avec tant d'intrépidité , qu'elle suffit pour renverser l'ennemi.

de cavalerie, se porta sur le flanc gauche des Autrichiens, qui était couvert par une très nombreuse cavalerie; il la déborda et la fit charger vigoureusement sur la route d'Hochstett à Dillingen. Elle fut repoussée et abandonna l'infanterie, dont une partie fut prise et coupée, et le reste poursuivi vivement jusqu'à Gundelfingen.

Le général Kray, prévenu de notre passage, fit marcher en hâte contre nous toute sa cavalerie, qui, s'avancant sur deux lignes, fit rétrograder la nôtre pendant quelque temps; et ses renforts arrivant successivement, il prit position en avant de la Brenz, avec un corps de huit mille hommes. Il était instant de lui faire abandonner cette position, d'où il eût pu nous ramener jusqu'à Hochstett, et de le rejeter en arrière de cette rivière; heureusement une partie du corps de réserve avait passé le Danube sur les ponts de Dillingen et de Lauingen, qui se trouvaient rétablis; la

division Decaen se joignit au général Lecourbe. L'ennemi fut chargé avec impétuosité par notre cavalerie, dans la plaine découverte qui est entre Lauingen et Gundelfingen, et il finit par être entièrement renversé. Le combat dura jusqu'à onze heures du soir, moment où l'ennemi, rejeté au-delà de la Brenz, nous abandonna ses positions.

Le général Grenier voulut passer le Danube à Guntzbourg, mais les Autrichiens mirent le feu à ce qui restait du pont, et quelques nageurs qui eurent l'audace de vouloir aller éteindre l'embrasement sous le feu de l'ennemi, ne purent y réussir. D'après cet accident, ce général marcha la nuit pour venir passer à Lauingen, et prendre la gauche de l'armée; il laissa seulement la division Ney en position sur la Guntz.

Dans cette journée si glorieuse, surtout pour notre cavalerie, qui combattit

constamment avec avantage contre des forces très supérieures, nous fîmes cinq mille prisonniers, dont quatre-vingts officiers, un colonel, deux lieutenans-colonels et deux majors; nous primes cinq drapeaux et vingt pièces de canon avec tous leurs caissons; et le lendemain nous nous emparâmes de trois cents voitures et de douze cents chevaux, ainsi que de grands magasins établis à Donawert.

Intrépidité inspirée à un enfant de dix ans par son habitude de nager.

Dans le courant du mois d'août 1800, six jeunes élèves de deux écoles particulières se réunirent pour aller se baigner dans la petite rivière de Briausole, et choisirent l'endroit où les effets de la sécheresse s'étaient le moins fait sentir; ils ignoraient que très près de là se trouvait un abîme profond. J.-B. Forêt, âgé de seize ans, fut

le premier qui se trouva surpris par le danger, et disparut à la vue de ses camarades. Poulon Leyssenne, âgé de treize ans, ne consultant que son cœur et le désir de sauver son ami, et se précipite aussitôt du côté où il le juge englouti; mais il ne reparait pas. Jean Duteil et Antoine Léger, le premier de l'âge de seize ans et l'autre de treize, loin de se laisser abattre par la certitude du péril et le nombre de ceux qui y avaient succombé, sentent leur générosité s'exalter, et se dévouent successivement à un secours à la fois instant et si périlleux.

Un meûnier, dont l'habitation se trouvait proche, ayant aperçu cet événement, était accouru chez lui pour se munir d'une perche avec laquelle il comptait tirer de l'eau le jeune infortuné. A son arrivée, trois étaient parvenus, à force de se débattre, à gagner le rivage; mais Leyssenne était resté, et il fut impossible de l'attein-

dre avec la perche. Alors un des deux qui n'avait pris aucune part active à la scène, Brejeat, âgé de dix ans, jugeant que les momens étaient extrêmes, et que toute hésitation ne laisserait rien à espérer dans cette funeste conjoncture, se décide à se sacrifier à l'amitié, et de se hasarder pour le salut de son ami. Il était au fond de l'eau avant que sa disparition fût remarquée, et ramène un instant après l'objet de sa sollicitude qui, presque évanoui, ne tarda point à reprendre la vie.

Un père doit à la natation le bonheur de sauver son fils.

M. Labat, négociant de Bayonne, était aux environs de cette ville, dans sa maison de campagne, sur les bords de l'Adour, pour rétablir sa santé. Un matin, ayant pris médecine, il se promenait en robe de chambre sur une terrasse peu

élevée au-dessus de la rivière. Tout à coup il aperçoit de loin sur l'autre rive un jeune voyageur emporté par un cheval fougueux et précipité dans la rivière. M. Labat savait nager ; il ne réfléchit point sur le danger de se plonger dans l'eau un jour de médecine ; il se débarrasse à la hâte de sa robe de chambre , s'élance dans l'Adour , et atteint l'infortuné au moment où il perdait connaissance..... O Providence ! s'écria M. Labat en serrant avec transport ce jeune homme dans ces bras ; sainte humanité , que ne te dois-je pas ! J'ai sauvé mon fils !..... C'était en effet son fils unique qui , après une absence de six mois , revenait à franc étrier sans avoir prévenu son père , afin de lui causer une agréable surprise. Cette surprise fut beaucoup plus touchante qu'il n'avait pu le prévoir ; jamais le courage et la générosité n'ont été mieux récompensés.



Dévoûment des sieurs Rebion et Brisson.

Un chasse-marée ayant fait côte dans la nuit du 7 au 8 novembre 1803, sur des rochers, près de la commune de Croix-de-Vive, département de la Vendée, les quatre hommes qui le montaient allaient infailliblement périr, lorsque le sieur Rebion, patron de chaloupe, et le sieur Brisson, sergent des canonniers garde-côtes de la cinquante-neuvième compagnie, sans être arrêtés par le péril imminent auquel ils s'exposaient, se précipitèrent dans la mer dont la violence était extrême et parvinrent à sauver les naufragés.

Beau trait d'un enseigne de vaisseau.

Dans les derniers jours de novembre 1803, une tempête affreuse s'éleva dans les parages d'Ostende. Des dunes de Sly-

kens , port situé à peu de distance de cette ville , on aperçut un vaisseau marchand monté par des Norwégiens , qui était à l'ancre , et tellement tourmenté par les flots , qu'à tout moment il disparaissait et qu'on le croyait englouti. Les malheureux qui en composaient l'équipage , furent soixante-douze heures dans cette agonie. N'espérant plus leur salut que de la Providence , ils coupèrent le cable pour se faire échouer sur les dunes ; le vent les y portait. Le navire vint en effet se briser contre les dunes , comme ils l'avaient prévu ; aussitôt les chefs militaires commandant sur la côte donnèrent pour les secourir des ordres qui furent presque aussi promptement exécutés. Un enseigne de vaisseau se jeta à la nage pour arriver le premier ; les soldats le suivirent de près. Enfin les naufragés furent tous sauvés et transportés dans les dunes autour d'un grand feu qu'on leur avait préparé. C'était à qui leur

fournirait une chemise , un pantalon , des bas , des souliers , un bonnet , une capote. La cargaison de sel que portait ce navire fut perdue , mais le bâtiment fut réparé et remis en mer.

Le sous-lieutenant de Tournacy sauve un homme à la nage.

M. l'Estienne de Tournacy , sous-lieutenant d'infanterie , étant à se promener près de la ville de Custrin , en Prusse , le long de l'Oder , le 6 novembre 1807 , aperçoit un homme qui se noyait. A l'instant , sans être arrêté par le froid très aigu qu'il faisait , il se débarrasse de ses vêtemens , s'élance à la nage dans le fleuve , et rend la vie , au péril de la sienne , à celui dont la mort prochaine était inévitable.

Passage de la Navia par des nageurs sous le commandement du capitaine du génie Treussart.

En 1809.

Dans la guerre d'Espagne, nous trouvons plusieurs exemples des services signalés que rendirent des nageurs.

En 1809, le maréchal duc d'Elchingen part de la Galice, avec la moitié de son corps d'armée, pour se porter dans les Asturies qui étaient occupées par le marquis de La Romana; le général Kellermann quitte en même temps le royaume de Léon pour seconder ce mouvement. A l'approche des Français, le général La Romana s'embarque avec ses troupes de ligne, et vient se jeter dans la Galice; il attaque les troupes françaises qui y étaient restées; le maréchal se hâte de reprendre le chemin de cette province; il suit à cet effet la route qui côtoie la mer; le marquis de La

Romana avait laissé dans les Asturies les milices qui, jointes aux habitans, devaient retarder l'arrivée de nos troupes. Des rivières peu importantes dans la partie supérieure de leur cours, présentaient de grandes difficultés près de leur embouchure dans la mer. Lorsque l'avant-garde arriva sur les bords de la Navia, des milices et une multitude de paysans en défendaient le passage avec deux pièces de vingt-quatre, une de huit et une de six, servies par des canonniers de la côte. Cette troupe fit sur la tête de la colonne un feu très vif de mousqueterie et d'artillerie. Le colonel Ornano, aujourd'hui lieutenant-général, détaché pour reconnaître la rivière, trouve un gué à une lieue de là; il le passe en faisant monter en croupe des voltigeurs derrière les dragons. Pendant que le colonel Ornano exécute son mouvement, le capitaine du génie Treussart (aujourd'hui maréchal de camp) examine

quel parti il tirera des nageurs qu'il commande ; il remarque vis-à-vis du point de passage où il est , une île assez étendue formée par la rivière ; il présume que des bateaux sont cachés dans le petit bras qui longe la rive opposée ; malgré le feu des batteries , il traverse le grand bras de la Navia , à la tête de ses nageurs , poussant devant eux un coffre rempli de fusils et de gibernes ; bientôt cette poignée de braves se porte sur l'ennemi , qui , assailli en même temps par les troupes du colonel Ornano , se débande et abandonne son artillerie ; le capitaine Treussart s'en empare et la dirige contre les troupes qui la gardaient ; il fait ensuite passer successivement à notre infanterie les bateaux qu'il avait supposé avec raison être masqués par l'île : il mit dans cette opération une telle activité , qu'à neuf heures du soir , il ne restait plus sur la rive droite que l'arrière-garde qui traversa la rivière pendant la

nuit. On ne peut se dissimuler la position fâcheuse dans laquelle se seraient trouvées les troupes françaises restées en Galice, sans l'audace des nageurs que dirigea si bien le capitaine Treussart.

Passage du Douro par des nageurs sous le commandement du capitaine Guingret.

En 1812.

Au mois d'octobre 1812, le lieutenant-général comte Souham, ayant rejeté l'armée anglaise sur la rive gauche du Douro, tenta le passage de ce fleuve au pont de Tordesillas. Le pont avait été rompu à l'approche des troupes françaises : la coupure avait plus de trente pieds de largeur, et laissait du côté de l'ennemi une tour qui dominait le pont, dont la défense était confiée à trente hommes soutenus par des postes embusqués derrière des murs. Il fallait absolument se débarrasser de la tour

avant d'entreprendre la réparation du pont. Cinquante soldats d'infanterie et quelques sapeurs du génie s'offrirent pour passer le fleuve à la nage : ils s'y jetèrent, emmenant leurs armes et leurs gibernes, sur un assemblage de quelques planches, conduit par des nageurs. Parvenus à la rive opposée, ils s'emparèrent de la tour et firent quelques prisonniers. Cette entreprise hardie proposée et dirigée par le capitaine Guingret<sup>1</sup>, du sixième régiment d'infanterie légère, déconcerta tellement le régiment de Brunswick, placé à l'extrémité du pont, qu'au lieu de venir attaquer cette poignée d'hommes intrépides, il se mit de suite en pleine retraite. Le lieutenant Rose, du soixantième régiment, aborda le premier la rive gauche, et fut

<sup>1</sup> Voyez l'*Essai sur les principes et la construction des ponts militaires*, etc., traduit de l'anglais du général Howard Douglas, par M. J. P. VAILLANT, capitaine du génie. In-8. Paris, 1824, page 125.



suivi immédiatement du voltigeur Geofroy. Les officiers Chastagnac du soixante-neuvième, Jacquemard, Gallot, Mollerat, Biziau, Gabriel, Lagrange, tous du trente-deuxième, obtinrent des éloges bien mérités. Le simple passage était d'autant plus difficile que le Douro est très large et très profond à Tordesillas, et le froid se faisait déjà sentir assez vivement pour le rendre encore plus pénible et plus dangereux.

Un père de famille sauvé la nuit par un autre père de famille à la lueur des lanternes.

Le 16 décembre 1819, par un froid très vif, le sieur Gastinau, veuf et père de trois enfans, métayer à la rivière Gilet, commune de St.-Aubin-du-Poivois (Maine-et-Loire), ayant été appelé à Ségre par ses affaires, eut besoin de passer à neuf heures du soir sur la levée, sise à côté du

pont de Laudon (ce passage est même dangereux en plein jour, quoique fort utile). La rivière était extrêmement débordée et resserrée par l'arche, ce qui formait en cet endroit un courant fort rapide. Gastinau y tomba ; le bruit de sa chute fut entendu par un grand nombre de personnes qui accoururent sur le bord de l'eau ; mais aucune d'elles n'eut le courage de chercher à retirer le malheureux qui paraissait livré à une mort prochaine, lorsque M. Bain, horloger en cette ville, et père de famille, arrive suivi de sa femme. Malgré toutes les instances et les larmes de celle-ci, il s'arracha de ses bras, et suivit l'élan généreux qui le portait à s'exposer à un danger d'autant plus grand que la nuit était obscure. Il se jeta à l'eau et réussit, après beaucoup d'efforts, à la faible lueur des lanternes qui étaient sur le rivage, à saisir l'homme qu'il cherchait et qui avait déjà disparu plusieurs fois.

Enfin, il l'amena à bord ; M. Aubry , chirurgien , fut appelé , et rendit par ses secours le noyé à la vie.

Le marinier Guérin doit à la natation le bonheur d'échapper à une mort certaine au milieu des glaçons.

La ville de Lyon a été témoin , le 9 janvier 1820, d'un trait de courage et de dévouement dignes des plus grands éloges. La Saône chariait de gros glaçons , le froid était très vif ; à une heure après midi , quatre mariniers remontaient plusieurs bateaux du port Saint-Benoit à Serin. Tous les cordages ayant cassé successivement , un de ces bateaux vint se briser contre le pont de pierre. Trois mariniers furent assez heureux pour s'accrocher aux arches du pont , et furent retirés sains et saufs ; mais le quatrième , nommé Guérin , âgé de dix-huit ans , après s'être réfugié sur

un glaçon, tomba dans l'eau. Entraîné par le courant et les glaces, il traversa rapidement les arches de plusieurs ponts, luttant, grâce à son habileté dans la natation, contre les glaçons qui menaçaient de l'engloutir.

Arrivé aux *Étroits*, Guérin parvint à se placer sur un glaçon qui présentait plus de solidité, se mit à genoux, leva les bras au ciel, et fit le signe de la croix. Le danger était extrême : une multitude de spectateurs rassemblés le suivait des yeux avec inquiétude, et encourageait les nommés Fleury, Gras et Vourpe qui s'étaient élancés dans un bateau, et qui, affrontant tous les périls, cherchaient à arracher Guérin à une mort certaine. Leurs efforts ont été couronnés du plus heureux succès. Ces braves gens ont ramené Guérin, que le froid et la fatigue avaient anéanti, et l'ont transporté chez un aubergiste voisin. Ce malheureux a été

aussitôt enveloppé dans une peau de mouton fraîchement écorché, et a été rappelé à la vie.

Héroïsme de plusieurs nageurs de Dieppe.

Le 3 mars 1820, entre trois et quatre heures de l'après midi, le brick anglais *John and Dorothy*, de Schiëlds, du port de 74 tonneaux, capitaine Carnaby, ayant cinq hommes d'équipage, a échoué sur la plage de Dieppe. Ce bâtiment luttait en vain depuis trois jours contre une tempête affreuse, et une large voie d'eau avait enfin déterminé le capitaine à se diriger promptement sur l'un des points de la côte. Les habitans de Dieppe étaient accourus en foule sur le rivage, pour arracher l'équipage à la mort dont il était à chaque instant menacé. C'était un spectacle horrible : le navire était presque submergé, et les malheureux matelots, fixés

un glaçon, tomba dans l'eau. Entraîné par le courant et les glaces, il traversa rapidement les arches de plusieurs ponts, luttant, grâce à son habileté dans la natation, contre les glaçons qui menaçaient de l'engloutir.

Arrivé aux *Étroits*, Guérin parvint à se placer sur un glaçon qui présentait plus de solidité, se mit à genoux, leva les bras au ciel, et fit le signe de la croix. Le danger était extrême : une multitude de spectateurs rassemblés le suivait des yeux avec inquiétude, et encourageait les nommés Fleury, Gras et Vourpe qui s'étaient élancés dans un bateau, et qui, affrontant tous les périls, cherchaient à arracher Guérin à une mort certaine. Leurs efforts ont été couronnés du plus heureux succès. Ces braves gens ont ramené Guérin, que le froid et la fatigue avaient anéanti, et l'ont transporté chez un aubergiste voisin. Ce malheureux a été

aussitôt enveloppé dans une peau de mouton fraîchement écorché, et a été rappelé à la vie.

Héroïsme de plusieurs nageurs de Dieppe.

Le 3 mars 1820, entre trois et quatre heures de l'après midi, le brick anglais *John and Dorothy*, de Schields, du port de 74 tonneaux, capitaine Carnaby, ayant cinq hommes d'équipage, a échoué sur la plage de Dieppe. Ce bâtiment luttait en vain depuis trois jours contre une tempête affreuse, et une large voie d'eau avait enfin déterminé le capitaine à se diriger promptement sur l'un des points de la côte. Les habitans de Dieppe étaient accourus en foule sur le rivage, pour arracher l'équipage à la mort dont il était à chaque instant menacé. C'était un spectacle horrible : le navire était presque submergé, et les malheureux matelots, fixés

sur les échelles et dans les hauts bancs ,  
appelaient à la fois le ciel et les hommes à  
leur secours. Des Dieppois , malgré la fu-  
reur des flots , affrontent la mort et se jet-  
tent généreusement à la nage , tandis que  
d'autres attachent et lient ensemble plu-  
sieurs pièces de bois pour communiquer  
au bâtiment.

Tous les efforts sont inutiles ; une cha-  
loupe est fournie par M. Olivier , construc-  
teur , et transportée tout à coup par cent  
bras sur le rivage ; il n'est pas un specta-  
teur qui ne prenne part à cette œuvre d'hu-  
manité. La chaloupe est mise à la mer ,  
montée d'abord par les sieurs Cuissot , ma-  
rin , Coutellier , orfèvre , et plusieurs au-  
tres personnes ; mais elle est continuelle-  
ment repoussée par les flots , dont la fureur  
augmente ; elle est de nouveau mise à l'eau ,  
et montée alors par des marins pleins de  
de courage et d'expérience : ce sont les  
sieurs Caillaud père et fils , Carpentier ,



deuxième capitaine du brick la *Comète* ; Linn, capitaine du paquebot l'*Élysabeth* ; Provost, maître de bateau pêcheur ; Williams Hannein, domestique de M. Delarue ; Étienne Folle, marin, James Carnes, maître en second du brick anglais *Dolphin* ; ces braves, à travers mille périls, parviennent à aborder le bâtiment, en arrachent les cinq naufragés, immobiles, exténués de fatigue et glacés, ils les placent dans la frêle barque qui regagne bientôt le rivage, non sans courir de très grands dangers.

L'équipage est enfin sauvé, et la plage retentit aussitôt de mille cris de joie. Parmi les personnes qui, indépendamment de celles qui s'étaient jetées successivement dans la chaloupe, se sont distinguées dans cette circonstance par des traits de courage et d'humanité, il faut citer particulièrement, comme s'étant couverts de gloire, les nommés Pierre Sonné, Stalm,

marin, et Blard fils, voilier, qui se sont plusieurs fois précipités dans les flots; et le dévouement héroïque et les efforts surhumains de l'intrépide David Delacroix, employé au bureau de la marine, qui, tout nu, et s'étant passé une corde autour du corps, dans le dessein de l'attacher au navire, s'était élancé dans la mer, et qui après avoir lutté long-temps contre la violence des flots, était arrivé jusqu'au bâtiment, mais en avait été aussitôt éloigné par une vague, sans avoir pu exécuter sa magnanime entreprise. Je n'oublierai pas surtout de payer un juste tribut d'éloge à l'infatigable Touvitte, nageur, déjà décoré d'une médaille qui lui a été décernée par S. Ex. le ministre de l'Intérieur, pour avoir sauvé la vie à plusieurs marins dans divers naufrages; ce brave homme n'a pas un seul instant quitté le rivage, se disposant à chaque instant à s'élancer au milieu des flots, dans le cas où l'un des hommes

qui exposaient si généreusement leur vie eût été en danger de périr.

Le brick échoué, battu pendant la nuit par la tempête, est venu se briser entièrement sur la plage, auprès de l'établissement des bains de mer.

Trait de courage extraordinaire qui prouve la grande habileté des habitans du Sénégal dans la natation.

Les caïmans sont très multipliés au Sénégal, et souvent font courir de grands dangers aux laptots<sup>1</sup> qui se jettent à l'eau; il y en a eu plusieurs de dévorés, et ces accidens ne les rendent ni plus sages ni plus prudents.

J'ai connu, dit M. le capitaine Leblanc<sup>2</sup>, un des patrons du fleuve qui a fourni,

<sup>1</sup> C'est le nom des matelots du fleuve Sénégal.

<sup>2</sup> *Relation d'un voyage à Galam en 1820.*

dans une de ces occasions périlleuses, un trait de courage extraordinaire. Il s'était jeté à l'eau et avait plongé pour aller sur le fond dégager une aussière de touée, qui paraissait retenue par quelque obstacle. Les laptots ne le voyant pas reparaitre, éprouvaient de vives inquiétudes ; bientôt après des traces de sang parurent à la surface de l'eau et semblèrent assez leur indiquer que leur malheureux camarade était devenu la proie d'un caïman. Pendant qu'ils se livraient au chagrin et à la terreur que devait inspirer un si cruel événement, ils aperçurent le patron qui arrivait en se débattant sur la rive, et entraînait avec lui un de ces voraces animaux, d'une taille énorme. Ce caïman l'avait saisi par une cuisse, et l'aurait bientôt dévoré ; mais dans un si pressant danger, et malgré sa blessure, il eut assez de force et de présence d'esprit pour attaquer à son tour ; il enfonça ses pouces dans les yeux de cet

atroce animal, les lui creva, et, par la douleur qu'il lui causa, le força à lâcher prise; alors sans l'abandonner, il se dirigea vers le bord, où il échoua avec lui; de prompts secours lui furent envoyés, et ses blessures, quoique profondes, furent bientôt guéries.

Autre parti que les laptots tirent de leur habileté dans la natation.

Souvent les bâtimens échouent; alors, indépendamment des moyens ordinaires employés pour les relever, les laptots plongent tous à la fois, et, par des efforts simultanés, poussent le bâtiment par sa carène, et parviennent presque toujours à le remettre à flot. L'effet qu'ils produisent m'a souvent paru inconcevable, surtout lorsqu'il a lieu sur des bâtimens de grandes dimensions.

Le brave Moncocq.

Le 4 mai 1820, le brave Moncocq, de la commune de la Rivière de Dinan ( Côtes du Nord ), a conservé à la société et à sa nombreuse famille le nommé Moncet, père de huit enfans qui, tombé à la mer au moment où il voulait hisser la voile pour faire sortir son bateau du port, était entraîné par un courant très rapide, et allait infailliblement périr. Moncocq s'est jeté à la mer tout habillé, sans calculer le danger. Cet homme courageux était lui-même père de plusieurs enfans. C'était le vingt-huitième individu qu'il sauvait au péril de ses jours. Les Anciens auraient élevé à ce *sauveur d'hommes* un monument pour perpétuer le souvenir de cette prodigieuse quantité d'actes de dévouement.

Prix d'honneur ou de vertu fondé par M. le colonel Amoros dans son gymnase normal, militaire et civil.

Une concurrence honorable s'était établie dans le gymnase au sujet de ce grand prix d'honneur ou de vertu, fondé par M. Amoros, et qui est constamment accordé au militaire qui a fait l'action la plus utile à l'humanité, ou qui a montré le plus de dévouement au roi. Après quelques débats, le conseil d'émulation a décerné ce prix au caporal Pons, du 5<sup>e</sup> régiment. Cet élève qui est à la fois très courageux, très fort et très adroit, se promenant le 19 septembre 1822 sur les bords de la Seine, près de Javelle, aperçut un groupe nombreux qui suivait avec anxiété le cours de la rivière; s'informant de la cause de ce rassemblement, il apprit qu'un enfant d'environ dix ans venait de tou-

ber dans la Seine, en jouant avec deux autres enfans sur un radeau. Pons, aussitôt, sans calculer le danger de plonger tout habillé, se débarrasse seulement de son sabre, et s'élance au milieu du courant; il eut le bonheur de ramener sain et sauf le petit infortuné, qui, sans ce secours, eût infailliblement péri. Ce brave ajouta à cette action courageuse, un acte de bienfaisance, en donnant au malheureux enfant qu'il venait de sauver des secours pécuniaires dont sa famille avait le plus pressant besoin.

L'accessit de ce même prix d'honneur a été décerné à Dupuis ( Alexis ), soldat au deuxième régiment de la garde royale, qui a soustrait à une mort certaine trois personnes qui se noyaient.

D'unanimes applaudissemens ont suivi le récit de ces belles actions et ont accompagné Pons et Dupuis que des dames ont couronnés.



Quatre personnes sauvées par un seul homme.

Dans le mois de juin 1823, un enfant de neuf ans tomba dans la Moselle, à Karden près de Coblentz, son frère, âgé de treize ans, saute après lui pour le sauver. L'un et l'autre étant emportés par le courant, le père veut secourir ses deux enfans; mais il ne tarde pas à être entraîné comme eux avec le nommé Ritter, qui était parvenu à les saisir. Sauver à la fois quatre personnes semblait une tentative impossible; lorsqu'un nommé Huntten, homme robuste, osant affronter une mort presque certaine, se précipite vers les quatre individus et parvient à les ramener vivans.

Possibilité de pêcher en nageant prouvée par arrêt de la Cour de Cassation.

Une question assez singulière s'est présentée au mois d'août 1823 à la décision de

la Cour de Cassation. La loi du 14 floréal an X dispose « que tout individu qui n'è-  
« tant ni fermier de pêche, ni pourvu de  
« licence, pêchera autrement qu'à la ligne  
« et à la main, sera condamné, etc. » Ils'a-  
gissait de savoir si cette prohibition de la  
loi pouvait s'appliquer à un individu qui  
avait pris des poissons à la main en na-  
geant. Le tribunal de Périgueux avait dé-  
cidé qu'il n'était pas plus défendu de pren-  
dre des poissons à la main, que de pren-  
dre un lièvre à la course. Le fermier de  
pêche s'est pourvu en cassation contre ce  
jugement et il a soutenu que, par ces mots  
à la ligne et à la main, la loi n'avait en-  
tendu permettre que le plaisir innocent de  
la pêche à la ligne tenue à la main; d'où  
il a conclu que toute autre espèce de pêche  
étant interdite, le pêcheur-nageur aurait  
dû être condamné. La Cour, sur le rapport  
de M. Avoyne de Chanteraine, et confor-  
mément aux conclusions de M. Fréteau

de Peny, avocat-général, a cassé le jugement de Périgueux.

Beau fait de natation. — Un père sauve ses deux enfans.

Le 14 août 1823, vers huit heures du matin, M. de Lézérec, percepteur à Saint-Pol-de-Léon, accompagné de deux de ses enfans, de M. Le Roué, leur précepteur, de M. Le Breton, professeur de mathématiques au collège de Léon, du jeune Déquène, fils du juge-de-paix, de Lannion, et des nommés Quimerch et Plouzen, marins, s'embarqua à la pointe de Sainte-Anne, près Saint-Pol, pour se rendre à Perrose, distant de douze lieues environ. Le vent sud-ouest était extrêmement favorable; aussi en moins de quatre heures le bateau n'était plus qu'à un demi-quart de lieue de sa destination, quand la brise devint très forte. M. de Lézérec tenait la

barre, et Déquène l'écoute du foc. Depuis cinq minutes ils s'efforçaient en vain de virer de bord; M. de Lézérec pria M. Le Breton de prendre sa place, voulant diriger lui-même la manœuvre. Dans cet instant, il crie à Déquène de larguer l'écoute, mais ce jeune homme fait malheureusement le contraire; une lame entre dans l'embarcation, la remplit rapidement, et l'engloutit presque perpendiculairement. L'ainé des enfans de M. de Lézérec, âgé de dix ans, par un mouvement machinal, s'était déjà jeté à l'eau, tous les autres se trouvèrent à la fois dans les flots. M. de Lézérec atteignit son ainé, qui le prit à la gorge en lui croisant les bras autour du cou, le plus jeune, âgé de neuf ans, le saisit dans une autre partie du corps; l'un des bateliers s'empara d'une rame, M. de Lézérec en poussa une autre au jeune Déquène: MM. Le Breton, Le Roué, et les marins nageaient de leur côté. Dans l'affreuse

position de M. de Lézérec, étroitement serré par ses deux fils, il lui devenait presque impossible de nager, et la tendresse paternelle éprouvait les plus grandes angoisses; il eut assez de sang-froid et de forces pour se dégager du plus jeune de ses enfans, que le précepteur eut la présence d'esprit de saisir favorablement. Ce n'était pas tout : M. de Lézérec encore trop embarrassé par son aîné, vit qu'il ne restait qu'un moyen de le sauver et de se sauver avec lui : c'était de lui desserrer les bras, de le plonger et de le reprendre ensuite sur le dos; il eut le bonheur de réussir dans cette triple opération. Tout le monde alors nageait en luttant contre une mort presque certaine. L'aîné des enfans de M. de Lézérec ayant déjà bu beaucoup d'eau, avait perdu connaissance; mais l'autre, si redevable à l'héroïque dévouement de M. Le Roué, qui s'était écrié au moment critique, *je veux le sauver ou pé-*

*rir avec lui!* s'animait du geste et de la voix, et encourageait son père en lui disant : « Encore un moment papa, et nous « sommes tous sauvés : voilà des bateaux « qui arrivent. » En effet, les embarcations de bâtimens du commerce mouillés non loin de là, et la patache de la douane, forçaient de rames pour secourir les naufragés. Le capitaine Moreau, commandant la *Félicité* de Nantes, agit avec tant de zèle et d'activité, qu'il fut le premier arrivé, quoique montant un très petit canot. Il sauva six individus, le septième fut recueilli par la patache.

Reconnaissance de la Cortadura par le capitaine  
Petit-Jean.

( Guerre d'Espagne , août 1823. )

L'artillerie avait établi ses batteries, et s'occupait de leurs armemens; elle pressait avec activité, dans le Rio-San-Pédro, la

construction d'un équipage de pont destiné à être jeté sur la Cortadura, après que nos braves auraient pénétré dans les premiers retranchemens. Déjà arrivés à la deuxième parallèle, une distance de quinze toises les séparait seulement encore du canal qu'ils devaient franchir pour arriver à l'ennemi ; mais il fallait trouver le point de passage, et les renseignemens des paysans, la mort de quelques déserteurs de la garnison qui, en cherchant à traverser la Cortadura, étaient restés dans la vase, tout jetait sur les recherches la plus grande incertitude. Cependant les défenses que l'ennemi rassemblait sur la gauche de sa ligne, au point où la Cortadura se jette dans le Rio-San-Pédro, faisaient croire que ce point devait être le plus favorable.

Le capitaine Petit-Jean (du 37<sup>e</sup> régiment de ligne), excellent nageur, s'offrit pour le reconnaître, et fut chargé de cette honorable mission. Il descendit à la nage

le Rio-San-Pédro, et entra dans la Cortadura ; puis remontant une partie de ce canal, il y cherchait le point où le fond solide, la profondeur modérée de l'eau, et des abordages faciles, permettraient de tenter le passage, lorsque l'ennemi, l'ayant aperçu, fit sur lui un feu très vif de mousqueterie, et l'obligea à terminer cette première exploration. Ce ne fut qu'en plongeant, et à la faveur de la nuit, qu'il put échapper aux dangers imminens qui le menacèrent pendant le retour. Sa reconnaissance qui prouvait un héroïque dévouement, ne fournissait malheureusement encore aucun renseignement favorable et positif ; on acquit seulement l'assurance que le passage ne pouvait pas s'effectuer sur la gauche, ainsi qu'on l'avait espéré ; l'eau y avait offert une profondeur de cinq à six pieds, et la marée avait peu à descendre ; d'ailleurs des chevaux de frise et des grilles en fer, placés au fond du canal,



rendaient sur ce point les approches inabordable.

Cependant le feu continu des batteries ennemies , le grand vent qui régnait et qui enlevait le sable que les travailleurs jetaient sur les épaulements , les tourbillons de poussière qui les aveuglaient, et que le jour rendait encore plus pénibles, l'ardeur du soleil, rien ne put arrêter les travaux <sup>1</sup>.

Le 29 août la seconde parallèle était achevée, l'artillerie avait armé ses batteries, l'équipage de pont était prêt.

La veille , S. A. R. le duc d'Angoulême était venu visiter les ouvrages jusqu'à la deuxième parallèle.

Dans la nuit du 29, trois braves <sup>2</sup>, dési-

<sup>1</sup> Le soldat souffrait surtout de la soif : il trouvait de l'eau en creusant sous ses pieds , mais cette eau saumâtre rendait plus sensible le besoin qu'il éprouvait.

<sup>2</sup> Le capitaine Borne , de l'état-major ; le lieu-

rant partager les dangers et la gloire du capitaine Petit-Jean, demandèrent à l'accompagner dans la nouvelle reconnaissance qu'il devait faire.

Descendus, à la faveur de la nuit, de la deuxième parallèle dans le canal, ils sondèrent les différentes parties, et reconnurent que, vers le milieu de notre deuxième parallèle, et entre les deux batteries du centre de l'ennemi, le passage était praticable. Le canal offrait à ce point moins de profondeur. Le fond, quoique vaseux, présentait assez de résistance, et enfin, par un heureux hasard, les chevaux de frise étaient interrompus pendant environ quinze toises.

Cette reconnaissance ne laissant plus d'incertitude, S. A. R. fixa l'attaque à la nuit suivante; et, dans le but de tromper, tenant Grooters, du trente-quatrième régiment, et le caporal de sapeurs Hue.

de fatiguer l'ennemi, de rendre une surprise plus facile, elle ordonna à l'artillerie de commencer son feu dès le matin.

Enfant sauvé par le sergent-major Clément.

Le 10 mars 1824, un jeune enfant tombe dans la rivière, près du pont du faubourg de la Rochapia, à Pampelune. Plus de deux cents personnes étaient accourues à ses cris, mais aucune n'osait exposer sa vie, lorsque le sergent-major Clément, du 9<sup>e</sup> régiment de ligne, conduit par le hasard sur le lieu de l'événement, se précipite dans le fleuve, sans être arrêté par la profondeur de la rivière et la rapidité du courant. Ses généreux efforts furent couronnés d'un plein succès, et l'enfant fut sauvé.

rant partager les dangers et la gloire du capitaine Petit-Jean, demandèrent à l'accompagner dans la nouvelle reconnaissance qu'il devait faire.

Descendus, à la faveur de la nuit, de la deuxième parallèle dans le canal, ils sondèrent les différentes parties, et reconnurent que, vers le milieu de notre deuxième parallèle, et entre les deux batteries du centre de l'ennemi, le passage était praticable. Le canal offrait à ce point moins de profondeur. Le fond, quoique vaseux, présentait assez de résistance, et enfin, par un heureux hasard, les chevaux de frise étaient interrompus pendant environ quinze toises.

Cette reconnaissance ne laissant plus d'incertitude, S. A. R. fixa l'attaque à la nuit suivante; et, dans le but de tromper, tenant Grooters, du trente-quatrième régiment, et le caporal de sapeurs Hue.

de fatiguer l'ennemi, de rendre une surprise plus facile, elle ordonna à l'artillerie de commencer son feu dès le matin.

Enfant sauvé par le sergent-major Clément.

Le 10 mars 1824, un jeune enfant tombe dans la rivière, près du pont du faubourg de la Rochapia, à Pampelune. Plus de deux cents personnes étaient accourues à ses cris, mais aucune n'osait exposer sa vie, lorsque le sergent-major Clément, du 9<sup>e</sup> régiment de ligne, conduit par le hasard sur le lieu de l'événement, se précipite dans le fleuve, sans être arrêté par la profondeur de la rivière et la rapidité du courant. Ses généreux efforts furent couronnés d'un plein succès, et l'enfant fut sauvé.

Un écolier de neuf ans en sauve un de huit.

Dans les premiers jours du mois de mai 1824, une pension de jeunes enfans jouait sur les bords de la Saône, aux environs de Lyon; l'un d'eux, âgé de huit ans, tombe dans la rivière; l'eau était grosse, l'endroit profond. Personne n'était là pour tendre des secours utiles au petit malheureux; le maître était au désespoir; tous ses élèves se désolaient et criaient sur la rive, lorsqu'un d'eux, à peine âgé de neuf ans, et qui comptait au plus huit ou dix leçons de natation, quitte son habit et se précipite vers son camarade, à la surprise de la pension entière; il l'atteint, mais saisi par lui à bras-le-corps et gêné dans ses mouvemens, il est sur le point de devenir victime de son dévouement; cependant à force de se débattre et poussés par le flux, nos deux enfans, qui avaient déjà entièrement

disparu, abordent en un lieu peu profond, d'où ils gagnent le rivage, et viennent recevoir les embrassemens de leurs condisciples à demi-morts à la vue du danger qu'ils avaient couru. Nous nous abstiendrons, dit le *Journal du Commerce* de Lyon, de toute réflexion sur cet acte d'héroïsme; nous répéterons seulement avec un philosophe : *Heureux le père d'un tel enfant!* Moi j'ajouterai graces aussi soient rendues à l'art bienfaisant sans lequel de pareilles actions ne pourraient pas se produire; car dans une telle occurrence, il ne suffit pas qu'un cœur généreux batte en notre poitrine, il faut encore que notre ignorance dans l'art de nager ne s'oppose pas au sublime élan de notre ame.

Trait de courage d'un Saumurois.

En juin 1824, un jeune homme appartenant à l'une des familles les plus recom-

mandable de Saumur, M. Camille Desvarannes, s'est signalé par un beau trait de courage. Deux soldats venaient de chavirer avec un bateau, près du pont, et entraînés par le courant, ils étaient sur le point de périr lorsque le généreux Saumurois, les entendant crier au secours, se jette à la nage, et après avoir lutté long-temps contre le courant, parvint à les sauver tous les deux. Le 3<sup>e</sup> régiment, dont les soldats faisaient partie, a député un officier pour exprimer sa reconnaissance à M. Camille Desvarannes.

Beau trait de M. Verdière, horloger, rue Dauphine.

Dans les premiers jours de janvier 1825, un homme, père de trois enfans; était tombé par accident dans la Seine, entre le Pont-Neuf et celui des Arts; M. Verdière, père de famille, horloger, passait par hasard sur le quai de la Monnaie; à



peine aperçoit-il qu'un homme lutte contre la mort, qu'il s'élançe dans la rivière, poursuit en nageant et ramène à terre le malheureux qui se noyait, et se soustrait aux félicitations des nombreux citoyens qui l'entourent. Mais M. le procureur du roi s'étant de suite fait rendre compte de ce trait honorable, s'est rendu lui-même chez M. Verdière, pour lui offrir l'expression de tous les sentimens de reconnaissance publique que mérite un pareil dévouement.

Générosité d'un jeune séminariste.

Dans le courant de février 1830, le jeune Marcou, séminariste, fut accosté, sur le port de Bordeaux, par un homme qui lui demanda l'aumône. Après avoir reçu ce que le jeune abbé lui donna, cet homme s'écria que ce secours était insuffisant pour nourrir sa famille, et il se précipita dans

la Garonne. Le généreux Marcou se jeta après lui, et parvint, au milieu du plus grand péril, à ramener à terre ce malheureux. Celui-ci ayant répété que la misère était la seule cause de son désespoir, son jeune libérateur lui donna sa montre. Ce fait était ignoré jusqu'à présent.

Dévoûment d'un prêtre.

A l'endroit où l'Anio, après avoir baigné de ses ondes limpides le pied des charmantes villa, se brise contre un rocher et retombe à deux cents pieds de profondeur, dans un gouffre effrayant, en mugissantes cascates, un Italien, imprudent jeune homme, entraîné par son cheval, avait disparu après avoir fait d'inutiles efforts pour résister au torrent. C'était le 12 juillet 1830. Tout à coup, aux cris de la foule déjà réunie sur le rivage, on voit accourir

deux ecclésiastiques. Demander la cause de ce tumulte, jeter ses habits, se précipiter dans le fleuve, pour l'un d'eux cela fut l'affaire d'un moment. A voir l'intrépidité avec laquelle il nageait en ligne droite vers la place fatale, un cri d'étonnement et d'admiration avait retenti de toutes parts; mais une horrible crainte commence bientôt à serrer tous les cœurs. Les regards le suivent avec une vive anxiété; il disparaît, remonte à la surface pour replonger encore. Cette lutte dura longtemps, jusqu'à ce que le courageux prêtre, brisé, épuisé de fatigue, et comprenant que tous ses efforts étaient inutiles, revint au rivage, où il n'aborda qu'après de longs efforts. Dieu n'avait pas permis que son noble dévouement profitât à la victime : il n'avait pu que saisir une valise. Voilà tout ce que j'ai pu sauver, mon Dieu ! s'écriait-il avec douleur, et il veut renouveler ses efforts.

C'est un prêtre français, s'écrie la multitude qui l'a reconnu à son langage! — Longue vie au brave abbé! — Portons-le en triomphe! Il n'a pas son pareil dans toute l'Italie!

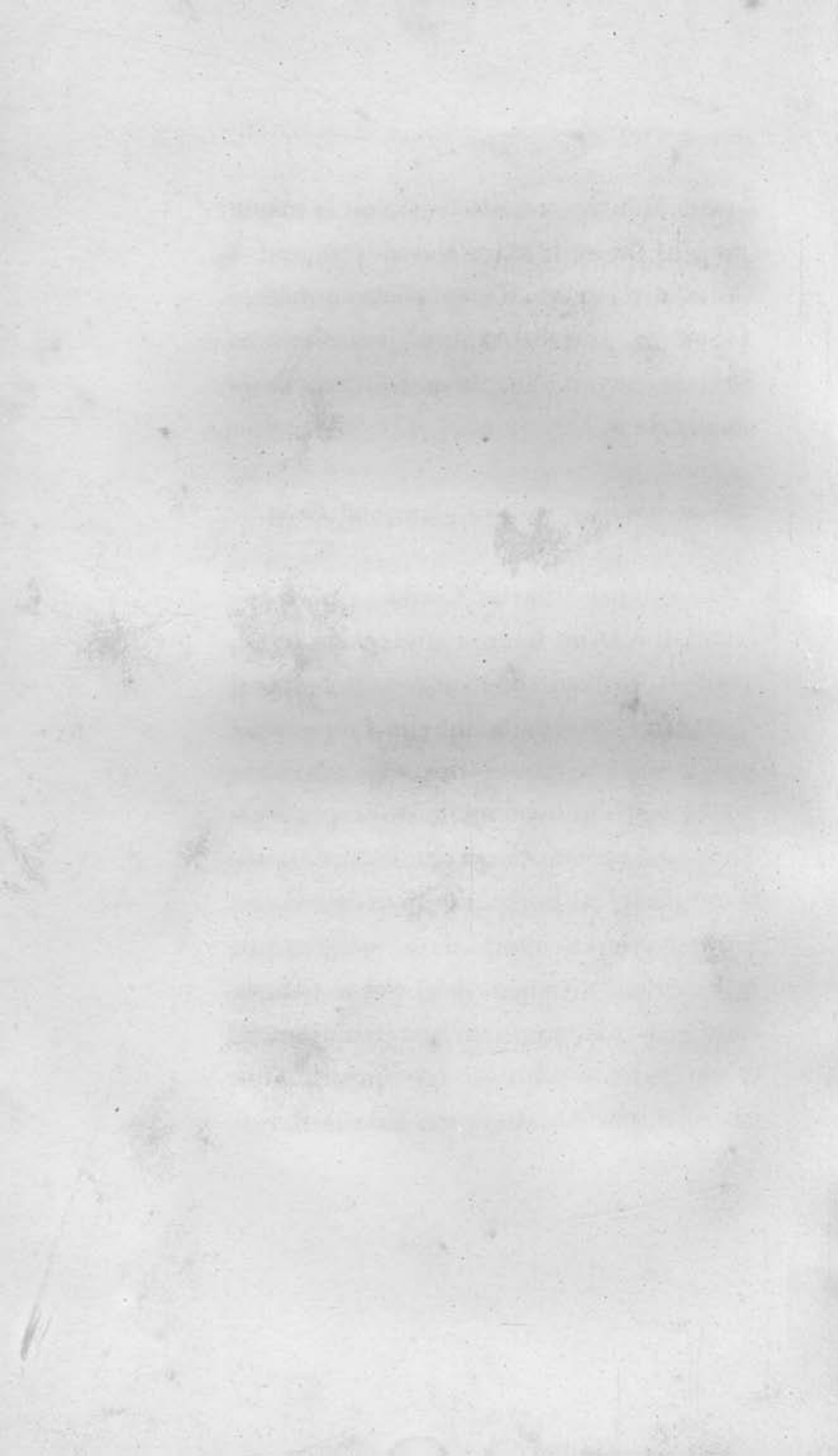
Et ce peuple italien, si enthousiaste, si prompt dans son exaltation, voulait décerner une ovation au digne prêtre, qui ne put s'y dérober que par la fuite. Mais on ne brave pas impunément, dans les ardeurs de la canicule, les ondes glacées de l'Anio; le prêtre s'était précipité tout haletant dans le fleuve, et ressentit bientôt les effets de sa sublime imprudence. Et pendant qu'il était étendu sur son lit de douleur, consumé par une fièvre brûlante, l'Italie retentissait de ses louanges, il recevait les félicitations de l'ambassadeur français, et le Saint Père daignait y joindre les siennes, en lui envoyant l'ordre de l'Eperon-d'Or.

Ce digne ecclésiastique, c'est M. Géland,



Débarquement du Caire de Montserrat sous - Bois.

Lith. de Bourd & Fry



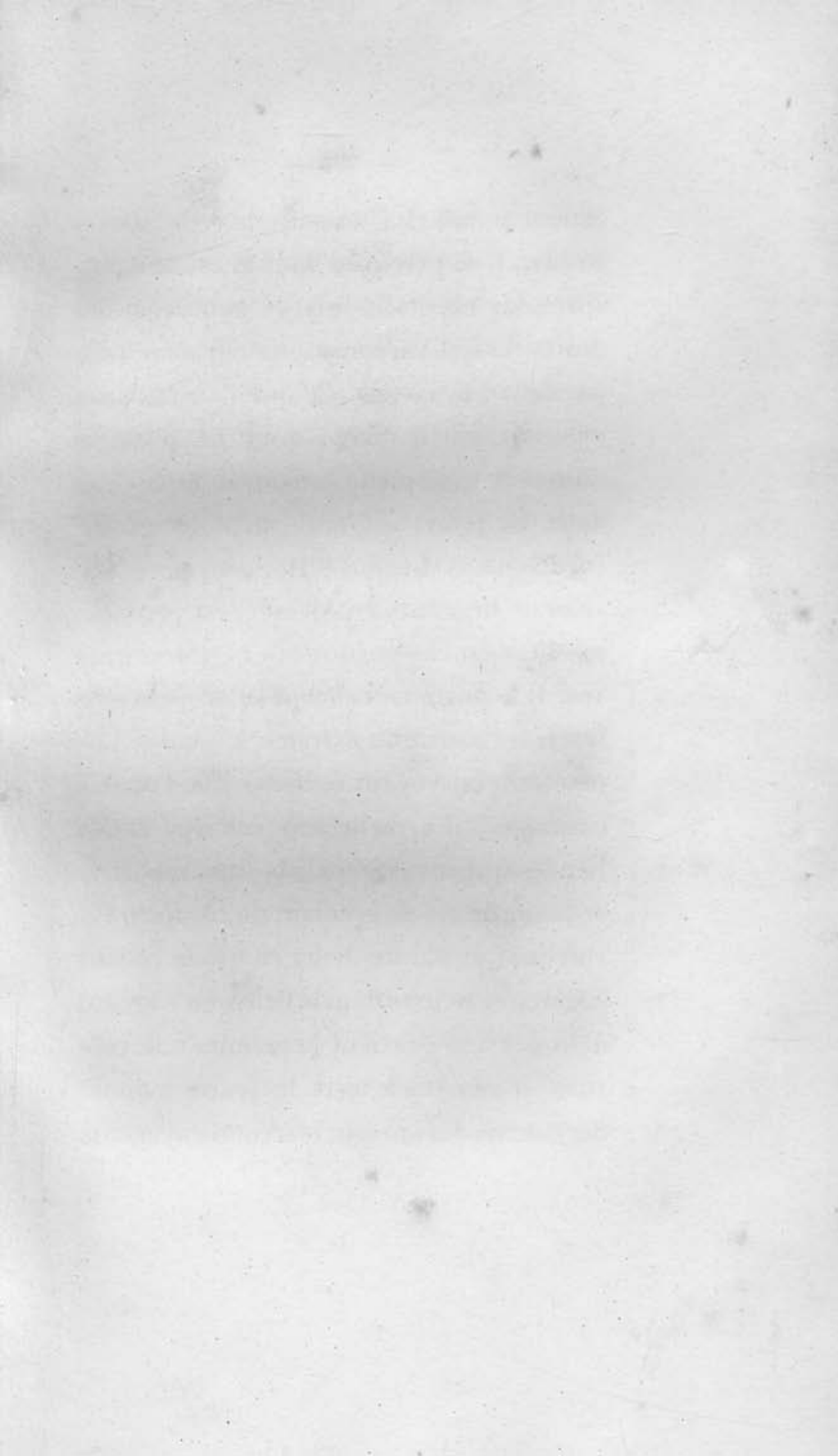
curé de Montreuil-sous-Bois; c'est le même qui plus heureux dans son dévouement à l'humanité, sauva, il y a plusieurs années, à Avenières, près de Laval, un jeune homme qui, se noyait dans un endroit très dangereux de la Mayenne.

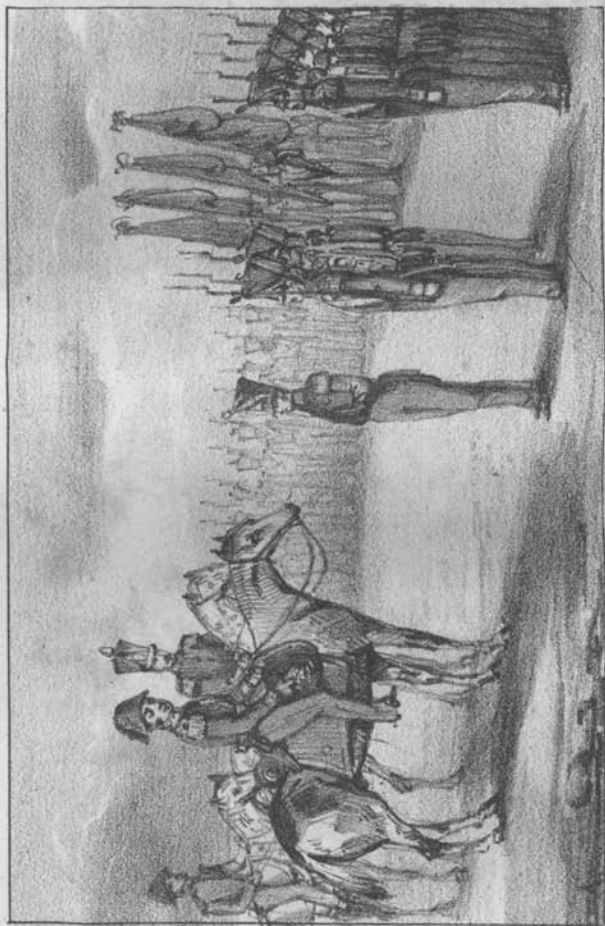
Beau trait de dévouement du caporal Rath.

Le colonel Charles Caron, qui commandait à Lyon le 49<sup>e</sup> régiment de ligne, avait, le 25 avril 1832, adressé au général d'Uzer une lettre dans laquelle il rapportait que, le 24 avril, une voiture à quatre roues avait été précipitée dans le Rhône par accident. Les personnes qu'elle contenait allaient périr, et elles imploraient du secours à grands cris. Le caporal Rath, voltigeur du 4<sup>e</sup> bataillon, vivement ému par le danger imminent que couraient une jeune femme et son père, résolut de les sauver. Aidé par quelques soldats de son bataillon, qui

étaient comme lui témoins de cette catastrophe, il se précipite dans le courant, et, après des efforts inouis, ce caporal et les militaires qui l'accompagnaient ramènent les deux voyageurs. Ce qui méritait une mention particulière, c'est la position unique dans laquelle se trouvait le caporal Rath. Ce jeune militaire, déjà décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur pour des actes de bravoure en Afrique, est privé de son bras gauche par suite de blessures graves. Il le porte en écharpe et ne peut s'en servir qu'avec une extrême difficulté. Cependant, en voyant les deux malheureux naufragés, il arrache son écharpe et les bandes qui enveloppent son bras meurtri, ordonne à un jeune enfant de troupe qu'il voit près de lui de délier ce qui le retient encore, et se jette dans le fleuve en nageant d'un bras. Il parvient le premier à la voiture et ramène à terre la jeune femme. Ses camarades sauvent le second voyageur.







Lith. de Binard et Froy

Distribution de Médailles d'honneur  
par le Lieutenant-général Baron D'Esou, Aide-de-Camp du Roi

Le général, appréciant comme elle le méritait la belle conduite du caporal Rath et de ses compagnons, a fait parvenir au ministre de la guerre la lettre du colonel. Un ordre du jour mentionna cet acte de dévouement, et des médailles d'honneur ont été distribuées le 27 août, à Lyon, au 49<sup>e</sup> régiment après une revue brillante passée par le lieutenant-général baron Delort. Le régiment formé en carré laissait voir le caporal Rath et ses cinq camarades placés en face du drapeau et près du général. Le colonel recevait successivement des mains du général les médailles envoyées par le roi et lisait à haute voix l'inscription gravée sur la médaille :

AU CAPORAL RATH DU 49<sup>e</sup> DE LIGNE, POUR AVOIR SAUVÉ, AU PÉRIL DE SES JOURS, DEUX PERSONNES QUI SE NOYAIENT DANS LE RHÔNE, A LYON, LE 24 AVRIL 1832.

Héroïque dévouement du jeune Guignard , élève de marine , couronné de succès.

Le 2 juin 1833 , l'escadre du Levant s'éloignant des îles d'Ourlac , près de Smyrne , le vaisseau de 74 *le Marengo* , commandé par M. Luniaux , capitaine de vaisseau , fermait la colonne ; la brise fraîchissant et la houle se faisant sentir , quelques matelots furent envoyés dans la Sainte-Barbe pour fermer la partie basse des sabords d'arcase. L'un d'eux tombe à la mer ; les autres poussent le cri fatal : *un homme à la mer !* mais aucun d'eux n'ose aller le secourir. Aux cris de ces hommes , un jeune élève de marine , Aimé Guignard , âgé de 19 ans , qui se trouvait alors dans une des chambres de la Sainte-Barbe , sort aussitôt , ne prend que le temps de leur dire d'aller au plus vite prévenir sur le pont , et s'élançe au secours du malheu-

reux, qui, saisi par le remoux du vaisseau, avait déjà perdu connaissance et coulait à fond. Le jeune homme, avec une extrême rapidité, vole vers lui, plonge deux fois et le fait revenir sur l'eau. Ses efforts tendent alors à le soutenir le plus qu'il peut à la surface pour lui faire prendre haleine et rendre ainsi toute l'eau qu'il avait avalée ; mais le matelot, revenant à lui, sent renaître ses forces, et veut saisir à bras-le-corps son jeune libérateur qui, voyant le danger où ce mouvement les mettrait tous les deux, s'efforce de se dégager, mais en soutenant toujours le malheureux matelot. Celui-ci lui échappe, coule de nouveau, Guignard plonge encore et le ramène sur l'eau ; mais cette fois l'infortuné ne bougeait plus. Le jeune homme alors, quoique fatigué, ne perd pas courage ; et ne voulant pas seulement sauver un cadavre, il ne se contente pas d'attendre une embacartion ; tout en soutenant

le matelot, il le prend aux cheveux d'une main, et de l'autre, autant que ses forces peuvent le lui permettre encore, il nage vers son vaisseau, qui manœuvrait alors pour leur porter du secours.

Mais l'événement n'avait pas été connu sur-le-champ à bord, et le vaisseau avait eu le temps de s'éloigner; enfin, après un quart d'heure d'efforts continuels, notre jeune élève, épuisé de fatigue, n'a plus que la force de se soutenir avec celui dont la vie lui devient de plus en plus chère. Les lames qui, à chaque instant, lui passent sur la tête, augmentent encore sa faiblesse, et bientôt il ne paraît plus que de temps en temps à la surface, tenant toujours d'un bras raidi le malheureux qui, sans mouvement et sans vie, n'était plus qu'un poids tendant à l'entraîner. Cependant il ne peut se résoudre à l'abandonner ! Enfin une embarcation se montre sur la lame; l'élève fait un dernier effort pour se soutenir en-

core et bientôt le canot est près de lui. On le saisit aux cheveux, on le retire. Mais au grand étonnement des canotiers, on le voit tenant encore le malheureux sans mouvement, il est vrai, mais que bientôt des soins habiles et prompts ont rendu à la vie. Il serait impossible de peindre la cruelle anxiété de toutes les personnes composant l'équipage du *Marengo*, ni le serrement de cœur qu'elles éprouvaient en suivant les mouvemens pénibles et surnaturels du jeune homme, qu'elles ne croyaient plus revoir.

Dévoûment du brave Richaud.

Le 23 février 1836, de midi à une heure, plusieurs bateaux de Martigues, Bouches-du-Rhône, étaient en pêche à six ou sept lieues S. S. O. au large et vers l'embouchure du Rhône. Tout à coup une horrible tempête arrive de la partie de l'est.

En un moment, les ponts des bateaux sont couverts de grêle; la mer devient affreuse, la foudre tombe de toutes parts; sept bateaux sont frappés successivement; sur quatre d'entre eux on n'éprouve que de légères avaries; le cinquième a plusieurs blessés; à bord du sixième un homme est tué, un autre reçoit une blessure dangereuse; sur le septième bateau, *l'Africain*, de 29 tonneaux, monté de neuf personnes et commandé par le patron Gaspard Richaud, le tonnerre frappe la pointe de l'antenne, arrive jusqu'au mât, enlève l'arbre de pavillon et pénètre à fond de cale..... Une effroyable explosion se fait entendre, deux bordages sautent à droite et à gauche, et l'embarcation va couler. Richaud, en se jetant à fond de cale pour voir si le feu était à son bord, entend les vagues qui se précipitent dans la barque. Il remonte aussitôt, fait déshabiller tous ses marins, se déshabille lui-même, coupe



ses bottes qu'il ne pouvait ôter, et ordonne de se jeter à la mer pour gagner à la nage leur conserve (bateau associé pour la pêche). La force des lames ne permettait guère de se sauver sans le secours de quelque corps flottant; le patron avait déjà saisi un panneau d'écoutille; mais il songe à ses malheureux compagnons, et pour les sauver tous il ordonne de détacher le pennon, vergue immense de quarante-cinq mètres de long. Au moment où cette pièce de bois tombe à la mer, le bateau s'enfonce, disparaît dans un abîme de soixante-dix brasses de profondeur, et les neuf marins sont à la merci des flots. Quelques-uns restent cramponnés au pennon; deux matelots et deux jeunes mousses, entraînés par le tourbillon que la barque avait fait en coulant, lâchent prise et disparaissent. Richaud abandonne aussitôt la pièce de bois, nage vers ces malheureux, les saisit, les ramène et leur sauve la vie. Dans ce

moment terrible, un des mousses, prêt à périr, s'attache à son bras et va l'entraîner au fond. Richaud conserve tout son sang-froid, nage vigoureusement, résiste à l'effort, et, calme au milieu du péril le plus horrible, rassure le jeune enfant et lui rend assez de force et de courage pour attendre le secours de la conserve.

Le patron de ce bateau (*les Cinq Frères Fortunés*), le brave Pierre Mauran, avait été ainsi que tous ses hommes, renversé par la commotion de la foudre qui était tombée à son bord. Revenus de cet étourdissement, ils voient leurs malheureux camarades se débattant contre la mort. Mauran fait aussitôt jeter la chaloupe à la mer. Dans la précipitation de ce mouvement, le patron est blessé. Il n'en saute pas moins dans la frêle embarcation avec deux de ses marins, et vole, à force de rames, vers les naufragés qu'il sauve au péril de sa vie. L'orage était encore si terrible en ce moment, que dans

le trajet depuis *les Cinq Frères* jusqu'au pennon qui portait Richaud et les huit hommes, la chaloupe fut à demi-pleine de grêlons. Arrivé à bord de la conserve, où les marins se dépouillèrent de leurs habits pour en couvrir les naufragés, le patron Mauran fait aussitôt tourner la proue vers Martigues. La population, instruite de l'événement, l'attendait avec anxiété, et Richaud et ses hommes, en mettant le pied sur le rivage, se trouvèrent dans les bras de leurs parens et de leurs amis qui n'espéraient pas les revoir.

A peine arrivés à terre, les équipages de tous les bateaux frappés de la foudre se sont rendus à N.-D.-de-la-Garde de Martigues, pour remercier Dieu et offrir un grand nombre de cierges. Le tableau votif dont l'exécution est confiée à un peintre habile, sera inauguré plus tard solennellement, et tous les marins assisteront à la cérémonie.

Naufrage de l'*Amphitrite* ; sublime mais inutile dévouement du pêcheur Hénin.

C'était le 31 août 1833, jour d'effroi et de deuil pour la ville de Boulogne. Menaçante dès le matin de cette désastreuse journée, vers trois heures de l'après-midi, la mer était devenue furieuse ; tout annonçait une soirée et une nuit terribles. Les bateaux pêcheurs étaient venus tous s'abriter au port..... Un bâtiment en détresse est signalé ; c'est un trois mâts ; il ne porte pas de pavillon ; il cherche à gagner le large ; les vents le repoussent sur la côte ; s'il échoue, c'est fait de lui..... Il échoue. La mer est plus horrible que jamais, elle se retire ; quand elle remontera, ce sera pour fracasser le vaisseau et en disperser les débris sur ses montagnes mouvantes. Peu d'instans se sont écoulés, elle remonte, elle revient ; c'est la ruine,

c'est le trépas qu'elle apporte. Cependant il existe à Boulogne un homme dont l'ame intrépide est au-dessus de tous ces dangers : Hénin tient ce courage et de son noble cœur et de son habileté dans la natation. Les flots irrités pourront le vaincre et l'engloutir, mais ne sauraient l'épouvanter, ni l'arrêter un seul instant. Il quitte ses vêtemens, prend d'une main une corde, s'élançe dans la mer. Personne n'ose le suivre ; il lutte contre les flots, nage pendant une heure entière, et après des efforts inouis, arrive au vaisseau ; mais en vain crie-t-il qu'on lui jette une corde. Le capitaine du bâtiment, plus inébranlable dans la résolution de périr que le rocher séculaire battu par la vague en furie, le capitaine repousse tout secours ; immobile sur son bord, il n'a de voix, il n'a de geste que pour empêcher de jeter la corde que demande à grands cris l'intrépide Hénin..... Tous les efforts du dévouement le plus su-

blime viennent échouer contre l'inexplicable et inflexible volonté du marin qui se dévoue à une mort certaine, lui et son équipage. Hénin, épuisé de fatigue, se voit obligé d'abandonner son entreprise, et de regagner la plage. Il faut renoncer à tout espoir de sauver ces infortunés. La nuit tombe, le bruit des vents, des vagues, ne permet point d'entendre les cris de ces malheureux.

Comment dépeindre l'anxiété de la foule qui accourt sur la plage découverte par la marée? Un grand nombre de hardis marins se mettent à la mer pour tâcher de recueillir les naufragés. L'obscurité redouble, les vents mugissent avec plus de violence que jamais, les vagues se succèdent avec force et rapidité, on distingue à peine le bâtiment. La mer oblige les plus intrépides à reculer. Tout à coup un mât est amené aux pieds des spectateurs, puis des tonneaux, puis des débris, puis des cadavres!

On court de tous côtés avec des fanaux, on se précipite sur la falaise; à chaque instant on relève des femmes, des enfans, des hommes.... Tous morts!... Un marin court vers un rocher; il croit apercevoir quelque chose qui se meut dans l'ombre; c'est un malheureux matelot, on le prend, on le porte dans la salle de secours de la *Société humaine*; deux autres sont recueillis, l'un est trouvé sans connaissance à califourchon sur une planche que la vague a poussée sur le rivage; l'autre est ramené sur le sable, presque insensible; on les transporte à l'hôtel de la Marine, où les soins les plus touchans leur sont prodigués par le maître de l'hôtel et surtout par une Anglaise, madame Austin, dont le zèle et le courage sont admirables. Une autre jeune Anglaise, madame Curtis, fille de M. Hawes, dont le grand-père a fondé la *Société humaine*, et qui se trouve logée à l'hôtel, s'empare d'une jeune

blime viennent échouer contre l'inexplicable et inflexible volonté du marin qui se dévoue à une mort certaine, lui et son équipage. Hénin, épuisé de fatigue, se voit obligé d'abandonner son entreprise, et de regagner la plage. Il faut renoncer à tout espoir de sauver ces infortunés. La nuit tombe, le bruit des vents, des vagues, ne permet point d'entendre les cris de ces malheureux.

Comment dépeindre l'anxiété de la foule qui accourt sur la plage découverte par la marée? Un grand nombre de hardis marins se mettent à la mer pour tâcher de recueillir les naufragés. L'obscurité redouble, les vents mugissent avec plus de violence que jamais, les vagues se succèdent avec force et rapidité, on distingue à peine le bâtiment. La mer oblige les plus intrépides à reculer. Tout à coup un mât est amené aux pieds des spectateurs, puis des tonneaux, puis des débris, puis des cadavres!



On court de tous côtés avec des fanaux, on se précipite sur la falaise; à chaque instant on relève des femmes, des enfans, des hommes.... Tous morts!... Un marin court vers un rocher; il croit apercevoir quelque chose qui se meut dans l'ombre; c'est un malheureux matelot, on le prend, on le porte dans la salle de secours de la *Société humaine*; deux autres sont recueillis, l'un est trouvé sans connaissance à califourchon sur une planche que la vague a poussée sur le rivage; l'autre est ramené sur le sable, presque insensible; on les transporte à l'hôtel de la Marine, où les soins les plus touchans leur sont prodigués par le maître de l'hôtel et surtout par une Anglaise, madame Austin, dont le zèle et le courage sont admirables. Une autre jeune Anglaise, madame Curtis, fille de M. Hawes, dont le grand-père a fondé la *Société humaine*, et qui se trouve logée à l'hôtel, s'empare d'une jeune

femme amenée toute nue et déposée sur la table de la salle à manger; à force de frictions on rappelle un peu de chaleur, mais hélas! point d'espoir, la malheureuse ouvre les yeux, puis expire; on l'emporte, et madame Curtis court prodiguer ses soins à d'autres. L'infortunée était d'une beauté remarquable.

Dans cet horrible moment, les marins de la douane, de la *Société*, montrent une activité sans égale. A mesure que les corps sont apportés, les chirurgiens s'en emparent; on les roule dans des couvertures, on les saigne. Une femme fait un léger mouvement; un sang noir s'échappe de son bras, elle soulève ses paupières, on espère, elle meurt! Au fur et à mesure de cette terrible inspection, on dépose les cadavres dans un coin de la salle.

Les deux naufragés auxquels madame Austin a prodigué ses soins sont sauvés, ils ont repris leurs sens; on apprend par eux

que le bâtiment naufragé est anglais, qu'il se nomme l'*Amphitrite*, que c'est un bâtiment de transport pour les condamnés à la déportation ; alors s'explique l'inconcevable refus du capitaine , de n'accepter aucun secours : il y avait à bord 108 femmes , 12 enfans , 16 hommes d'équipage ; les matelots sauvés sont John Owen , maître d'équipage , John Richard Rice et James Towsay.

Quoique sans résultat, l'héroïsme d'Hénin a reçu sa récompense ; l'étoile des braves brille au milieu des nombreuses médailles qui couvrent sa noble poitrine, de tout l'éclat dont elle brillait à l'époque où elle n'était que le prix du sang versé pour la défense et la gloire de la patrie, ou des services importans rendus à l'humanité.

Il est vrai que ce n'était pas la première fois que cet homme intrépide exposait ses jours pour sauver ceux de ses semblables ; et sans parler des autres faits qui honorent

son courage et sa générosité, le 21 août 1831, M. Robert Alexander (Anglais), étant à se baigner dans la mer, sur la côte de Boulogne, fut entraîné au large par un courant très rapide; ses efforts pour retourner à terre étaient vains, la violence des vagues et l'imminence du danger étaient telles, qu'aucun des témoins de l'événement n'osait aller le secourir, pas même les plus habiles nageurs préposés par la Société humaine pour porter secours aux personnes en danger de se noyer. Hénin, qui veut se précipiter à la mer, en est empêché par eux, et surtout par son père qui s'efforce de le retenir. Trompant cependant la sollicitude paternelle, il se jette à l'eau, brave une mort presque certaine, et après des efforts inouis, il parvient à saisir et à ramener à terre l'Anglais qui se noyait.

Cette année même le dévouement à l'humanité du brave pêcheur de Boulogne

vient de se signaler encore. S'apercevant, dans la nuit du 27 février que son navire allait être brisé sur les roches d'Ambleteuse, il s'est précipité à la mer, emportant avec lui un de ses matelots pour le déposer à terre. Touché par les prières des deux autres qui imploraient son secours, Hénin brave de nouveau la tempête et en ramène un second. Abandonnera-t-il le dernier homme de son équipage à une mort certaine? Non! le hardi pêcheur s'élança une troisième fois au milieu des vagues, lutte avec effort, atteint son bâtiment au moment où il disparaissait sous les eaux, et rapporté à terre le pauvre marin qui n'échappait à la mort que par un miraculeux dévouement <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La Société des naufragés, place Vendôme, n° 16, a ouvert une souscription pour venir au secours du pêcheur de Boulogne.

Dévoûment du brave Joinaud.

Dans le département de Lot-et-Garonne, vers les cinq heures du soir, le sieur Hilaire Raymond, valet au moulin de Pézénas, sur le Drot, voulut passer avec son cheval sur la chaussée du moulin qui se trouvait couverte par les eaux alors débordées de la rivière; il avait fait à peine quelques pas, qu'il fut entraîné dans le bassin inférieur au fond d'un immense précipice. La foule attirée par les cris du maître meûnier, témoin de cette scène cruelle, restait immobile d'effroi, lorsqu'un homme se déshabille à la hâte et se précipite dans le fleuve. La distance pour arriver au courant était considérable, les eaux s'élançaient en tourbillons, et l'écume produite par leur chute dérobaient les objets à sa vue. Il serait impossible de dépeindre les angoisses des assistans, et les efforts

multipliés de l'intrépide nageur. Enfin, son dévouement fut couronné de succès ; et après une lutte désespérée, il eut le bonheur de ramener à terre le malheureux Raymond, tout meurtri, sans connaissance mais encore en vie. Le cheval est mort, et la charge qu'il portait a été perdue.

L'auteur de ce beau trait de dévouement est le brave Jean-Julien Joinaud, le même qui sauva, le 20 janvier 1830, sept personnes sur le point de périr dans la même rivière, et dont le gouvernement récompensa le courage par une médaille en or. Jean-Julien est encore souffrant depuis cette époque d'un rhume catarreux, qui a vivement altéré sa santé, mais non pas sa force d'ame et son intrépidité.

Deux belles actions.

Dans les premiers jours de mai 1836, un négociant de Paris, désespéré de ne

Dévoûment du brave Joinaud.

Dans le département de Lot-et-Garonne, vers les cinq heures du soir, le sieur Hilaire Raymond, valet au moulin de Pézénas, sur le Drot, voulut passer avec son cheval sur la chaussée du moulin qui se trouvait couverte par les eaux alors débordées de la rivière; il avait fait à peine quelques pas, qu'il fut entraîné dans le bassin inférieur au fond d'un immense précipice. La foule attirée par les cris du maître meûnier, témoin de cette scène cruelle, restait immobile d'effroi, lorsqu'un homme se déshabille à la hâte et se précipite dans le fleuve. La distance pour arriver au courant était considérable, les eaux s'élançaient en tourbillons, et l'écume produite par leur chute dérobaient les objets à sa vue. Il serait impossible de dépeindre les angoisses des assistans, et les efforts



multipliés de l'intrépide nageur. Enfin, son dévouement fut couronné de succès ; et après une lutte désespérée, il eut le bonheur de ramener à terre le malheureux Raymond, tout meurtri, sans connaissance mais encore en vie. Le cheval est mort, et la charge qu'il portait a été perdue.

L'auteur de ce beau trait de dévouement est le brave Jean-Julien Joinaud, le même qui sauva, le 20 janvier 1830, sept personnes sur le point de périr dans la même rivière, et dont le gouvernement récompensa le courage par une médaille en or. Jean-Julien est encore souffrant depuis cette époque d'un rhume catarreux, qui a vivement altéré sa santé, mais non pas sa force d'ame et son intrépidité.

Deux belles actions.

Dans les premiers jours de mai 1836, un négociant de Paris, désespéré de ne

Dévoûment du brave Joinaud.

Dans le département de Lot-et-Garonne, vers les cinq heures du soir, le sieur Hilaire Raymond, valet au moulin de Pézénas, sur le Drot, voulut passer avec son cheval sur la chaussée du moulin qui se trouvait couverte par les eaux alors débordées de la rivière; il avait fait à peine quelques pas, qu'il fut entraîné dans le bassin inférieur au fond d'un immense précipice. La foule attirée par les cris du maître meûnier, témoin de cette scène cruelle, restait immobile d'effroi, lorsqu'un homme se déshabille à la hâte et se précipite dans le fleuve. La distance pour arriver au courant était considérable, les eaux s'élançaient en tourbillons, et l'écume produite par leur chute dérobaient les objets à sa vue. Il serait impossible de dépeindre les angoisses des assistans, et les efforts

multipliés de l'intrépide nageur. Enfin, son dévouement fut couronné de succès ; et après une lutte désespérée, il eut le bonheur de ramener à terre le malheureux Raymond, tout meurtri, sans connaissance mais encore en vie. Le cheval est mort, et la charge qu'il portait a été perdue.

L'auteur de ce beau trait de dévouement est le brave Jean-Julien Joinaud, le même qui sauva, le 20 janvier 1830, sept personnes sur le point de périr dans la même rivière, et dont le gouvernement récompensa le courage par une médaille en or. Jean-Julien est encore souffrant depuis cette époque d'un rhume catarreux, qui a vivement altéré sa santé, mais non pas sa force d'ame et son intrépidité.

Deux belles actions.

Dans les premiers jours de mai 1836, un négociant de Paris, désespéré de ne

Dévoûment du brave Joinaud.

Dans le département de Lot-et-Garonne, vers les cinq heures du soir, le sieur Hilaire Raymond, valet au moulin de Pézénas, sur le Drot, voulut passer avec son cheval sur la chaussée du moulin qui se trouvait couverte par les eaux alors débordées de la rivière; il avait fait à peine quelques pas, qu'il fut entraîné dans le bassin inférieur au fond d'un immense précipice. La foule attirée par les cris du maître meunier, témoin de cette scène cruelle, restait immobile d'effroi, lorsqu'un homme se déshabille à la hâte et se précipite dans le fleuve. La distance pour arriver au courant était considérable, les eaux s'élançaient en tourbillons, et l'écume produite par leur chute dérobait les objets à sa vue. Il serait impossible de dépeindre les angoisses des assistans, et les efforts

multipliés de l'intrépide nageur. Enfin, son dévouement fut couronné de succès ; et après une lutte désespérée, il eut le bonheur de ramener à terre le malheureux Raymond, tout meurtri, sans connaissance mais encore en vie. Le cheval est mort, et la charge qu'il portait a été perdue.

L'auteur de ce beau trait de dévouement est le brave Jean-Julien Joinaud, le même qui sauva, le 20 janvier 1830, sept personnes sur le point de périr dans la même rivière, et dont le gouvernement récompensa le courage par une médaille en or. Jean-Julien est encore souffrant depuis cette époque d'un rhume catarreux, qui a vivement altéré sa santé, mais non pas sa force d'ame et son intrépidité.

Deux belles actions.

Dans les premiers jours de mai 1836, un négociant de Paris, désespéré de ne

Dévoûment du brave Joinaud.

Dans le département de Lot-et-Garonne, vers les cinq heures du soir, le sieur Hilaire Raymond, valet au moulin de Pézénas, sur le Drot, voulut passer avec son cheval sur la chaussée du moulin qui se trouvait couverte par les eaux alors débordées de la rivière; il avait fait à peine quelques pas, qu'il fut entraîné dans le bassin inférieur au fond d'un immense précipice. La foule attirée par les cris du maître meûnier, témoin de cette scène cruelle, restait immobile d'effroi, lorsqu'un homme se déshabille à la hâte et se précipite dans le fleuve. La distance pour arriver au courant était considérable, les eaux s'élançaient en tourbillons, et l'écume produite par leur chute dérobait les objets à sa vue. Il serait impossible de dépeindre les angoisses des assistans, et les efforts

multipliés de l'intrépide nageur. Enfin, son dévouement fut couronné de succès ; et après une lutte désespérée, il eut le bonheur de ramener à terre le malheureux Raymond, tout meurtri, sans connaissance mais encore en vie. Le cheval est mort, et la charge qu'il portait a été perdue.

L'auteur de ce beau trait de dévouement est le brave Jean-Julien Joinaud, le même qui sauva, le 20 janvier 1830, sept personnes sur le point de périr dans la même rivière, et dont le gouvernement récompensa le courage par une médaille en or. Jean-Julien est encore souffrant depuis cette époque d'un rhume catarreux, qui a vivement altéré sa santé, mais non pas sa force d'ame et son intrépidité.

Deux belles actions.

Dans les premiers jours de mai 1836, un négociant de Paris, désespéré de ne

pouvoir faire honneur à ses engagements, ne pouvant d'ailleurs payer son terme qui arrivait à échéance, craignant l'éclat d'une saisie, a quitté sa femme et son enfant au berceau et s'est rendu près du pont d'Iéna pour exécuter le fatal projet qu'il avait conçu de se noyer. Mais il avait été observé et suivi par un brave ouvrier de l'entrepôt du Gros-Caillou, le nommé Foret, qui soupçonnait son dessein. Il le vit enfin s'élançer et tomber dans l'eau d'une hauteur considérable; il se précipita aussitôt sur ses traces, et parvint à atteindre ce malheureux, que le courant entraînait. Il le ramena sur le rivage où les premiers soins lui furent donnés par M. le docteur Guichard.

Le commissaire de police du quartier interrogea le malheureux négociant qui lui avoua sa position déplorable. Un propriétaire du quartier, auquel l'aventure fut racontée par le commissaire, eut aussi-



tôt la générosité d'adresser au père famille dans la détresse un billet de 500 fr. Nous sommes heureux d'avoir à signaler ces deux belles actions : l'ouvrier pauvre a risqué sa vie, l'homme riche a fait le don de son argent. Honneur à tous deux !

Faits divers qui ont mérité à leurs auteurs des récompenses du gouvernement.

Quelque monotone que soit une série de faits qui ne peuvent tenir de variété que des différens théâtres où l'action s'est passée et des circonstances plus ou moins intéressantes qui l'ont accompagnée, j'aime mieux encourir le reproche de monotonie que d'être accusé d'inexactitude, d'indifférence ou même d'ingratitude en ne rapportant point des traits qui honorent en même temps et l'art qui les a produits, et ceux qui ont fait tourner leur habileté dans

cet art au profit de l'humanité. D'ailleurs toute belle action par cela seul qu'elle a été produite par la natation doit avoir place dans mon livre , et quoique celles-ci aient déjà appelé sur leurs auteurs l'attention et les récompenses du gouvernement, elles ont un droit de cité que je me plais à leur reconnaître et dont je suis heureux de les faire jouir.

1798.

Dans le mois d'octobre, un coup de vent affreux se fait sentir à Lorient. La mer est terrible : deux enfans y tombent par accident. Le jeune Desroches, âgé de quatorze ans, brave le courroux des flots, plonge à plusieurs brasses de profondeur, et sauve la vie à ces deux petits infortunés. A son retour, son instituteur le félicite et lui demande s'il aurait voulu courir les mêmes risques pour une pièce d'or : « Pas pour

« mille, répond-il avec vivacité; mais  
« bien mille fois *gratis*, pour sauver mes  
« semblables. »

1799.

Le 7 janvier, Charles Petit, de Thiais, âgé de trente-huit ans, et Antoine Passerat, âgé de vingt-un ans, de la commune de Choisy, travaillaient sur la rivière à casser les glaces; ils glissent malheureusement et tombent dans l'eau. Le sieur Basset brave aussitôt la rigueur extrême du froid, et plonge lui-même sous la glace. Il saisit l'un de ces infortunés par le bras, et l'autre s'attache fortement à une de ses jambes. Dans cette situation il ne lui reste qu'un bras et une jambe pour s'aider lui-même, et il s'en sert avec tant de force et de courage, qu'il arrache à une mort certaine ces deux hommes.

— Le 25 janvier, une femme âgée com-

met l'imprudence de traverser à cheval la rivière d'Ouillye, extrêmement gonflée par la pluie et le dégel. Le courant l'emporte, elle tombe de cheval, et elle disparaît dans les eaux. Les riverains accourent et l'on ne voit aucun moyen de la sauver; Onfrey seul, âgé de dix-neuf ans, s'étonne qu'on délibère; il se jette à l'eau et plonge à la place où la femme doit être. Il la trouve en effet; mais il pense périr lui-même, parce que cette femme est fortement accrochée par ses habits à des racines; enfin il plonge à plusieurs reprises, parvient à la dégager et lui sauve la vie.

— L'enfance a aussi ses héros. Le 1<sup>er</sup> février, le flottage des bois de la marine sur la rivière d'Aisne attire un grand nombre de curieux sur la rive, et surtout d'enfants. Le petit Varlet, âgé cinq ans, tombe dans l'eau et est entraîné par le courant extrêmement rapide, sans que personne se présente pour le secourir : le jeune

Perrin, sans consulter ni ses forces ni le danger, se déshabille, se jette à l'eau, et sauve son petit camarade.

— Le même jour, Elie Chaussier, de la commune d'Ouarville, revenait de Gallardon à Ouarville avec Pierre Trousseau. Ils arrivent à un lieu nommé la Boude de Voise, et y trouvent un torrent considérable formé par la fonte des neiges. Trousseau à cheval veut le franchir; mais le torrent l'emporte, il va périr, Chaussier se précipite après lui, et, ayant de l'eau jusqu'au-dessus de la poitrine, joint Trousseau, saisit la bride du cheval, et croit avoir sauvé son camarade; mais la bride casse, et Trousseau est entraîné de nouveau. Chaussier ne se décourage pas, rejoint encore son ami, lui saisit le poignet d'un bras vigoureux, le sépare de son cheval, et l'entraîne à terre. Mais ce service ne suffit pas à sa courageuse amitié, il se plonge une seconde fois dans le torrent, joint enfin le cheval déjà en-

trainé à une distance considérable, parvient à le dégager, et le ramène à son maître.

— Le jeune Gourmaud, de la commune de Rigney, traverse la rivière d'Ougnon avec un autre jeune homme, Didier Tribouley; elle était gelée; la glace se brise, Tribouley est englouti, mais ne perd pas la tête; il nage, s'accroche à la glace, lutte long-temps. Gourmaud l'aide, le conseille, le dirige, mais en vain; les forces s'épuisent; Tribouley disparaît en criant à Gourmaud: « Sauve-toi; c'est bien assez que je périsse. » Le brave jeune homme, loin d'obéir, achève de briser la glace, se jette à l'eau, plonge, saisit Tribouley, et le sauve après avoir couru le danger que les glaces se refermassent sur sa tête.

— Le 3 février, le canton de Léau, département de la Dyle, se trouva totalement submergé. Léau est une petite ville qui dépendait du duché de Brabant, et qui est

connue en flamand sous le nom de *Sout Lecuw*; elle est située au milieu des marais. La rivière de Gette passe entre ses maisons; cette ville manquait entièrement de sel; Pierard, père de cinq enfans, prend la résolution de tout tenter pour faire cesser cette privation, et procurer à ses concitoyens une denrée si nécessaire à la vie. Il résiste à toutes les observations et à toutes les prières; il monte à cheval et sort de la ville. Toutes les chaussées étaient couvertes par les eaux et les glaçons; il s'égaré, son cheval tombe, est emporté par la violence des courans, et périt; lui-même reste pendant quelques minutes enseveli sous les eaux: les habitans que son intrépidité avait attirés sur les murailles frémissent de son danger; mais nul n'ose se hasarder pour voler au secours de celui qui s'était exposé pour eux. Joseph Ghesnière, âgé de vingt-trois ans, s'indigne de cette ingratitude, se jette dans les flots, se fait jour

à travers les glaces, les écarte, avance, parvient à l'endroit où Pierard a été englouti, plonge et a le bonheur de le ramener et de lui sauver la vie.

— Une femme puise de l'eau dans la rivière de Cauche, au-dessous du pont des Moulins, le 6 février; elle tombe, et l'eau très rapide l'emporte. Lefanc et Rinaudin accourent aux cris des témoins de cet accident. Le froid était excessif : n'importe ! ils se jettent à l'eau, et après avoir, avec des peines infinies, nagé plus de soixante mètres, ils rejoignent cette infortunée et la conduisent à bord. Elle était sans connaissance. Ses libérateurs la portèrent à l'hospice civil, où elle fut rappelée à la vie.

— La barque du patron Longuelames était amarrée au port du canal de Béziers. Pendant la nuit, le mousse de garde tombe à l'eau; Longuelames, couché dans sa barque près de sa femme, est réveillé par des cris plaintifs. Il se lève promptement, il



cherche le mousse, l'appelle, et ne doute pas que ce soit cet enfant qui se noie. Malgré l'obscurité de la nuit, et le voisinage d'autres barques qui rendaient le dévouement plus dangereux, il se jette à l'eau, nage et cherche long-temps, plonge enfin sous la barque et trouve, le malheureux enfant déjà sans connaissance : il réussit enfin à le dégager lui-même de dessous la barque, le remet à bord ; et, sans se donner le temps de se sécher ni de se reposer d'une telle fatigue, il lui administre les secours usités en pareil cas, et a le bonheur de le rendre à la vie.

— Le 6 février les deux frères Perreaud, capitaines de barque, reçoivent dans un canot onze personnes, femmes ou filles, pour les conduire à la commune d'Asseyrac. Dans la traversée, le canot chavire ; tout est englouti. Les deux marins reviennent les premiers sur l'eau. Sans songer à leur propre salut, ils ne s'occupent qu'à

chercher les malheureuses victimes de cet accident : à force de soins, de recherches et de fatigues, sur onze, ils parviennent à en rendre huit à la vie, il leur fut impossible de retrouver les trois autres.

— Le 8 février, vers midi, et par un froid très vif, le premier bataillon de la première demi-brigade d'infanterie légère, venant du blocus d'Ehrenbreistein, passa le Rhin, de Cassel à Mayence, dans différentes barques, le pont de bateaux ayant été replié depuis un mois, à cause des glaces : elles bordaient encore en partie le rivage et empêchaient les barques d'aborder. Un jeune sergent, impatient, s'élance sur la glace, son poids encore accru par l'effort qu'il fait en sautant, la rompt, elle s'entr'ouvre, et il disparaît à l'instant. Le lieutenant Duroy, alarmé du double danger que ce sergent court et par la profondeur du fleuve et par l'imprudence des matelots qui tentent de le repêcher avec leurs crocs

se jette à l'eau, plonge sous la voûte de glace, et en moins d'une minute, sauve cet infortuné. A peine sont-ils délivrés l'un et l'autre, que l'on s'empresse autour d'eux, et qu'on les conjure de se rendre à l'hôpital militaire pour se sécher et se réchauffer. « Me réchauffer ! s'écrie le jeune « Duroy dans le véritable enthousiasme « d'une belle ame, me réchauffer ! j'ai « chaud de plaisir. » Ce mot part du cœur, il est sublime comme l'action.

— La rivière qui traverse la route de Balschwiler à Uberkinen était extraordinairement gonflée par la fonte des neiges et des glaces. Le 16 février, à midi, deux voitures se présentèrent pour la traverser : la première, grace à la vigueur des chevaux, franchit le passage ; la seconde, plus mal attelée, cède à la force du torrent, est emportée dans un précipice et verse. Sur cette dernière se trouvaient trois enfans qui venaient de l'école, et qui y étaient

montés pour retourner chez leurs parens ; ils disparaissent dans l'abîme avec le conducteur. Sommer, âgé de 23 ans, qui guidait la première voiture, ne peut voir cet affreux accident sans en être vivement touché : il ne balance pas, s'élançe dans la rivière, plonge dans le précipice, trouve un des enfans et le sauve. Cela ne lui suffit pas ; il reste encore trois victimes il veut les arracher à la mort : il plonge une seconde fois, saisit un autre enfant : mais au moment où il s'élève au-dessus de la superficie de l'eau, une glace énorme menace en roulant de lui briser la tête. Que fait-il ? il plonge de nouveau, tenant toujours l'enfant fortement serré contre son sein, et laisse au glaçon le temps de passer. On frémit, on les croit perdus l'un et l'autre, mais il reparait après le passage de la glace, et conduit à terre le cher et nouveau fardeau dont il est chargé. Alors, épuisé de fatigue, il demande du vin, re-

prend haleine un moment, et replonge une troisième fois pour trouver les deux derniers infortunés : cette fois, moins heureux, sa recherche est vaine, et leurs traces sont perdues. Dans cet intervalle, des glaces nouvelles arrivent, s'arrêtent par un léger obstacle, et s'amoncellent à la place même où le généreux Sommer a plongé ; on juge qu'il lui est impossible alors de se sauver lui-même, et tout le rivage retentit de cris et de gémissemens. Dans ce moment M. Christen, digne magistrat, aime mieux périr lui-même que d'être témoin de la perte d'un aussi brave jeune homme. Il se fait attacher une corde sous les bras, se jette dans l'eau, parvient, en réunissant toutes ses forces, à séparer les glaçons et à les faire écouler, sonde adroitement avec une perche : Sommer la saisit heureusement ; et M. Christen a le bonheur de sauver la vie à celui qui avait exposé la sienne

trois fois pour sauver celle de ses semblables.

— Le 2 mars, des habitans de Meulan vont pêcher dans les marais qui, plus bas que le niveau de la Seine, conservent l'eau des débordemens long-temps encore après que la rivière est rentrée dans son lit. Le sieur Baudu, monté sur un cheval à poil, dirigeait le filet; le cheval s'enfonce dans la vase, se cabre et renverse le cavalier. Baudu ne perd point courage, suit le cheval à la nage, le rattrape et remonte. L'animal s'effraie encore, renverse une seconde fois Baudu qui, à ce coup, se trouble, appelle au secours, et disparaît sous les eaux. Moisy, garçon pêcheur, se jette sur-le-champ à la nage, plonge, trouve Baudu, le ramène sur l'eau sans connaissance, le conduit long-temps; mais enfin, cédant à sa propre fatigue, il est forcé de l'abandonner. Le sieur Jean, désespéré du peu de succès de son camarade, prend un

cordeau entre ses dents, et confie l'autre bout aux spectateurs, en leur recommandant de le tirer à eux quand ils l'apercevront reparaître sur l'eau. Muni de la sorte, il part, nage, arrive à la place où est Baudu, plonge, le trouve, l'amène sur l'eau. La manœuvre s'exécute, on tire le cordeau, et l'un et l'autre arrivent à bord, la victime sans connaissance, et le libérateur la bouche en sang, la moitié des dents arrachées, et le visage excorié par l'action du cordeau, mais ne s'occupant que des secours à donner à Baudu, qu'il a le bonheur enfin de voir ouvrir les yeux à la lumière, après quelques heures d'inquiétudes et de soins.

— Le 28 mars, une femme se laisse tomber dans la rivière à Quimperlé. En vain on jette à cette infortunée des cordes, des perches et autres manœuvres pour lui faciliter les moyens de se sauver : les eaux étaient grosses, la saison était très rigoureuse encore, et personne n'osait affronter

les dangers que ces obstacles présentaient. Le jeune Thibout passe sur le quai, aperçoit cette malheureuse femme qui lutte contre la mort. Sourd à la crainte et n'écoutant que son cœur et la voix de l'humanité, il s'élançe dans les flots, rejoint cette femme, la saisit, et la ramène au rivage.

— Deux enfans, en se jouant sur un canot dans la rade de Lorient, tombent à la mer, et, après avoir lutté long-temps, s'accrochent au cou l'un de l'autre, et coulent au fond de l'eau. James Vail, natif de New-Yorck, âgé de dix-sept ans, averti par les cris que l'on pousse au rivage, se jette à l'eau, nage et plonge à la place où les enfans ont disparu. Il les trouve sans mouvement et se tenant encore embrassés : il passe sa tête entre eux, les place l'un et l'autre sur ses épaules, et revient avec eux au rivage. On examine ces enfans, et l'on s'accorde à croire qu'ils sont morts. Le



jeune Vail se rappelle les procédés qu'il a vu employer dans son pays pour rendre les noyés à la vie : il les essaie. Au bout de trois quarts d'heure ces enfans ouvrent les yeux , et il goûte la douceur de leur avoir deux fois sauvé une vie menacée par le plus terrible des élémens , et par les préjugés des hommes, souvent plus désastreux encore.

— Un enfant, nommé Pierre Blanche, était tombé à la mer, à marée haute. Cet enfant, qui ne savait point nager, se débattait entre deux eaux et allait perdre la vie, si le sieur Bédisque, quartier-maitre de Belle-Ile en Mer, ne se fût jeté promptement à la mer, tout habillé, et sans aucune considération des dangers auxquels il a été exposé lui-même. L'enfant est redevenu de la vie à ses prompts secours.

— Le 12 avril, à midi, la mer très houleuse au moment où la canonnière l'*Enflammée* appareillait pour Brest, un jeune

homme de l'équipage, embarrassé dans le grelin, tombe à la mer. Ses forces s'étant épuisées en luttant contre les flots, il était au moment de succomber faute de secours prompts, lorsque les sieurs Robin et Carpentier, maître et aide canonniers, dans ce moment occupés à mettre le canot à la mer pour le secourir, trouvant ces moyens trop lents, se précipitent dans l'eau. Robin, ayant le premier atteint ce jeune homme, s'en saisit au moment où il allait disparaître ; il le prend sous les bras, quoique mourant, et l'aide à prendre haleine ; et en cette posture, ne nageant plus qu'avec les pieds, il parvient, avec cette constance courageuse, à le rappeler à la vie.

— Le chef d'état-major fait un rapport sur un trait d'humanité qui honore l'aide timonier Prevost, embarqué sur le *Pilade*. Un mousse de la canonnière *la Marguerite* tombe à la mer entre deux bords.

Adrien Prevost franchit le bâtiment sur lequel il avait embarqué, se précipite dans les flots ; il atteint heureusement ce petit mousse, et le ramène à son bord.

Le sieur Moncabrié, en rendant compte de cette action généreuse, rappelle qu'à bord du *Northumberland*, en rade de Brest, le..... le même homme a sauvé un mousse qui était tombé à la mer également entre deux bords.

— Le 1<sup>er</sup> mai, l'armée d'Italie quitta la rive droite du Tessin, pour se retirer vers Turin. Le 2 au matin, au moment où la division du général Grenier allait se mettre en mouvement pour suivre celle du général Victor, qui venait de passer la Sesia sur le pont de bateaux établi à Verceille, ce pont fut rompu par la crue des eaux. Tout moyen de le rétablir dans le jour manquait, et l'eau augmentait sans cesse. Le gué qui est à environ quatre cents toises au-dessus du pont, fut reconnu : l'infan-

rie pouvait encore le pratiquer, on y marcha. Les hommes d'une taille ordinaire avaient de l'eau jusqu'à la poitrine : et si ce passage difficile s'exécuta sans accident, on le dut au dévoûment et au zèle infatigable de plusieurs braves militaires, qui restèrent constamment dans la rivière, pour sauver à la nage ceux de leurs camarades qui étaient entraînés par la rapidité du courant. Ceux qui se sont particulièrement distingués sont : Bellevue, sergent de carabiniers, et Cabagne, chasseur, de la 17<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère ; Martinot et Veze, caporaux, Mebrat et Duchat, grenadiers, Michel, fusilier, de la 24<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie de ligne.

— Le 15 mai, une femme nommée Moreau, tombe dans la Seine, dans le canal des Blanchisseurs, et est bientôt engloutie dans le gouffre de Coursels : Lejeune, de Troyes, apprend cet accident, part de chez lui,

court à la rivière, se jette à la nage, plonge dans le gouffre, et ramène à bord cette infortunée qui est rendue à la vie par cet acte de courage.

— Le 12 juin, un enfant tombe à la mer dans le bassin neuf du Havre, entre deux navires légers, dégréés et sans lest. Le temps était frais, la mer grosse, et les deux navires roulaient ; circonstances alarmantes pour ceux qui auraient pu essayer de sauver l'enfant. Parmi la foule nombreuse qui bordait le quai, personne n'ose tenter l'entreprise, et l'enfant allait périr. Les frères Lechevalier, qui se trouvaient alors à bord de leur propre vaisseau mouillé dans le bassin, avertis par les cris, ne balançant pas, se précipitent dans la mer tout habillés, et, au risque d'être écrasés entre les deux navires, plongent dans leurs eaux, trouvent l'enfant, lui passent une manœuvre sous les bras, et parviennent enfin à le ramener à terre,

où les secours de l'art l'ont rappelé à la vie.

— L'ordonnateur de la marine rend compte de l'accident arrivé au soldat d'artillerie, Louis Aucharest, embarqué sur le vaisseau le *Censeur*. Cet homme tombe à la mer : le quartier-maitre Kernenséré, attaché à la citerne de la Tour-Noire, estropié d'une jambe, ne consulte que le besoin de secourir un autre homme près de périr; il se jette à la mer; et, malgré son infirmité, il parvient, après avoir lutté contre des obstacles multipliés, à sauver ce soldat d'artillerie.

1820.

Dans la nuit du 10 au 11 janvier, la goëlette la *Nouvelle Victoire*, a été poussée par la tempête sur la pointe de Morlas, dans le golfe de Saint-Florent (Corse). David, matelot à Saint-Tropez, faisant

partie de l'équipage de ce navire, s'est jeté à la mer avec un câble qu'il est parvenu à amener sur le rivage, et a procuré ainsi un moyen de salut à tout l'équipage.

— Vivier, Joachim, maître au petit cabotage à Noirmontiers, le 12 janvier, s'est jeté par une mer affreuse au milieu des brisans, et y est resté près de deux heures pour tâcher de lancer une amarre à bord du chasse-marrée l'*Armanche de Belle-Ile*, échoué sur la côte des sables d'Olonne.

— Libaudière, Théodore, maître au petit cabotage, syndic des gens de mer aux Sables, le 24 janvier s'est précipité dans les flots du haut de la jetée (élevée de plus de vingt-cinq pieds), pour aller attacher un cordage à la chaloupe de pêche la *Victoire*, submergée devant la côte des Sables, ainsi qu'une autre chaloupe appelée la *Marie Subtile*.

— Audrin père, Mathurin, et Audrin

filz aîné, Augustin, tous deux conducteurs de diligences aux Sables, se sont jetés, le 24 janvier, au milieu des brisans, pour aller secourir les naufragés de la chaloupe *la Victoire*, dont on vient de parler.

— Lacroix, David-Pierre, employé de la marine à Dieppe, a déployé, le 3 mars, l'intrépidité la plus remarquable, en s'élançant au milieu des vagues pour parvenir jusqu'au brig anglais *Jean et Dorothee*, échoué derrière la jetée du port de Dieppe.

— La goëlette anglaise *la Nancy*, poussée par la tempête, avait été fracassée sur la côte de Sangatte, le 3 mars; Poucin, Gellé et Gille se sont jetés à la nage au milieu des brisans et sont parvenus à sauver le capitaine et deux matelots réfugiés sur les débris et au moment d'être engloutis.

— Berteau, Joseph, matelot de troisième classe à Auray, le 28 juin, s'est précipité tout habillé dans la Gironde, pour sauver



un enfant tombé dans ce fleuve et entraîné par le courant sous une gabarre.

— Paul, Jean, matelot, embarqué en cette qualité, lors du fait de sauvetage, sur la flûte du Roi *la Seine*, mouillée au port de Lorient, le 25 août, s'est jeté à la nage pour porter secours à un militaire tombé à la mer, et l'a soustrait à une perte imminente.

— Le 22 octobre, dans deux voyages faits à la nage, à travers mille dangers, Kerserho est parvenu à sauver une dame et sa fille, passagères abandonnées par l'équipage au bord du chasse-maree *le Saint-François*, naufragé à un quart de lieue de la côte de Quiberon.

— Largoualch, François-Marie, quartier-maitre au Conquet, et Trébaol, Jean, ancien marin au Conquet, le 23 octobre, se sont élancés dans les flots par une mer épouvantable et sont parvenus à en retirer un marin provenant de l'équipage du

bâtiment norvégien *Providentia*, na ufragé sur la côte de Porspoder.

— Couy, Félix, officier de la marine marchande à Nantes, ex-aspirant de 1<sup>re</sup> classe, le 30 octobre a sauvé, en se jetant à l'eau tout botté, un matelot tombé dans la Loire dans un endroit où le fleuve est encombré de navires et où le courant est très violent.

1821.

Hervé, Julien, matelot de 3<sup>e</sup> classe à l'île de Batz, quartier de Morlaix, a déployé le 10 février un courage remarquable, en se précipitant à la mer, au milieu des brisans, pour se porter au secours d'un naufragé qu'il est parvenu à arracher au trépas.

— Masset, Jacques-Désiré, maître au petit cabotage à Honfleur, dans la nuit du 17 février est parvenu à sauver, en se jetant à la nage, malgré la rigueur du froid, et en

courant des dangers réels, un sous-lieutenant des douanes, tombé dans le bassin du port de Honfleur et menacé d'une perte certaine.

— Le 21 février un bateau de pilotage cherchait, par un temps affreux, à rentrer dans le port de Marseille, lorsqu'un aspirant pilote fut jeté hors de l'embarcation par une lame: entraîné loin du bateau par la violence des vagues, il eût infailliblement péri sans le courageux dévouement du matelot Coste, qui se porta à son secours, en se précipitant tout habillé dans les flots.

— Le Clouarec, Vincent, matelot à Quiberon, s'est précipité à la mer, le 29 avril, du haut de la chaussée du port de Quiberon, pour se porter au secours d'un marin tombé à l'eau dans un état complet d'ivresse et qu'il est parvenu à sauver au milieu des plus grands dangers.

— Le 27 juin, un enfant tombé dans l'un

des bassins du port du Havre, a été soustrait à une perte imminente par le marin Leter, novice au Havre, qui, pour se porter au secours de cet enfant, s'est jeté tout habillé à la nage.

1822.

Le 25 janvier le jeune Vood, marin anglais, cédant au mouvement le plus généreux, se précipita tout habillé à la nage pour se porter au secours d'un pilote français qui venait de tomber à la mer dans la rade du Havre.

— Horlandynio, François-Joseph-Nicolas, marin des douanes, attaché à la patache de Calais, et Fourmentin, Louis-Charles-Marc-Antoine, peintre en bâtimens, à Calais, ne sont parvenus qu'avec beaucoup de difficultés à échapper à la mort, à laquelle ils s'étaient volontairement exposés en se précipitant à la mer, le 2 février,

pour secourir un marin d'un bateau lamenteux qui venait de sombrer.

— Le 19 février un habitant de Cherbourg, tombé à la mer dans le bassin du Commerce, et sur le point de se noyer, a dû son salut au sieur Lecanellier, qui s'est jeté à la nage et a plongé sous des drômes de mâtures d'où il est parvenu, en courant lui-même de grands dangers, à retirer l'infortuné qui se noyait, et à qui il a ensuite prodigué tous les soins qui pouvaient le rappeler à l'existence.

— Le 21 mai, un marin tombé dans la Garonne, était au moment de périr, lorsqu'il a été recueilli par le sieur Pommier, qui, pour aller plus vite à son secours, s'était précipité à l'eau tout habillé. Déjà Pommier, en 1812, avait soustrait à une perte non moins imminente, un jeune homme tombé dans la rivière d'Ille, à un endroit où le courant est très rapide.

1835.

Le 13 juin, le sieur Bernard-Gouy, fermier du bac de Quincy (Cher), a sauvé, en exposant ses jours, un homme qui, entraîné par son cheval dans le Cher, allait y périr.

— Le 10 juillet, un enfant tomba dans le Doubs, à Besançon. Il ne dut la vie qu'aux prompts secours du sieur Paulus (Jean-Baptiste), artificier au 17<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

— Le 17 du même mois, deux militaires de la garnison de Schélestadt (Bas-Rhin) se baignaient dans la rivière de l'Ill. L'un d'eux, ne sachant pas nager, entraînait avec lui son camarade qui voulait le secourir. Le sieur Bonnefois (Pierre-François), canonnier au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, voyant le danger qui les menace, se jette à l'eau et parvient à les ramener à terre.

— Le lendemain 18, le nommé Dumolard, canonnier au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie, venait de disparaître sous les eaux au même endroit. Le sieur Grégoire (Pierre-Hippolyte), sergent-fourrier au 42<sup>e</sup> régiment de ligne, entendant des cris de détresse, arrive à la hâte, se donne à peine le temps de quitter son uniforme et s'élance dans l'eau. Bientôt il ramène sur la rive le sieur Dumolard, que de prompts secours rappellent à la vie.

— Le 24, deux jeunes gens se baignaient dans la Scarpe, à Douai. Ne sachant pas nager, ils perdirent pied et disparurent sous les eaux. Aux cris des personnes présentes, le sieur Paulet (Pierre-Luc), gendarme à la résidence de Douai, accourut, se précipita tout habillé dans la Scarpe, chercha long-temps ces deux malheureux, en saisit un qu'il ramena à terre, et retourna vers l'autre qu'il parvint aussi à sauver.

— Le 25, un jeune homme de Limoges se baignait dans la Vienne. Tout à coup, entraîné par le courant, il disparaît sous les eaux. Le sieur Boulard fils, surnuméraire de l'enregistrement, s'élance au secours de ce jeune homme, parvient à le saisir après avoir plongé plusieurs fois, et le ramène heureusement sur la rive.

— Le sieur Debezis (Jean) a sauvé, le 16 août dernier, à la Bastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne), un enfant qui était tombé dans le Tarn.

En 1834, ce même citoyen avait également sauvé deux hommes qui étaient sur le point de se noyer.

— Plusieurs jeunes gens de la commune d'Auray (Morbihan) se baignaient au mois d'août, dans la rivière d'Auray. L'un d'eux disparaît tout d'un coup, et ses compagnons effrayés n'osent aller à son secours. Le sieur Cophonc, concierge des bâtiments militaires, se trouvait, en ce mo-



ment, sur le bord de la rivière. Il s'élançe et parvient à ramener à terre le malheureux qui se débattait au milieu des flots, et qui, peu de jours après, est mort des suites de cet événement.

— Le 28 août, le sieur Pouget (Justin), demeurant au bourg de Sourzac (Dordogne), a retiré, en exposant ses jours, de la rivière de l'Isle, un enfant de cinq ans qui y était tombé.

— Le même jour, le sieur Hocquet (Louis), postillon, se trouvait sur le bord de l'Oise, à Pont-Saint-Maxence; il entendit les cris de détresse d'un homme qui venait de tomber dans la rivière, et qui disparaissait sous l'eau. Hocquet s'élançe, et après avoir plongé à diverses reprises, il parvient à le saisir et à le ramener à terre.

— Le 29 septembre, un enfant de huit ans qui était tombé dans la rivière de Saint-Augustin, à Clarques (Pas-de-Calais), n'a dû son salut qu'au dévouement du sieur

Chabé ( Charles-Alexandre ). Le sieur Chabé est père de quatre enfans qu'il soutient par son travail.

— Le 10 octobre, un batelet, monté par six religieuses et une jeune personne, chavira au milieu du Rhône, vis-à-vis de Roquemauve. Le sieur Guillaume Frégère, pontonnier, et sa femme Louise Mestre, se précipitèrent aussitôt dans le fleuve, et furent assez heureux pour sauver quatre de ces religieuses et la jeune personne qui les accompagnait. Les époux Frégère faillirent être victimes de leur courage.

— Le même jour, une voiture contenant quatre personnes était entraînée par les eaux de l'Ouvèze, vis-à-vis de Sablet, (Vaucluse). Le sieur Liffraud (Noë), accourt, s'élance dans la rivière, et parvient à ramener à terre les quatre personnes.

— Le 12 octobre, les sieurs Clervoy (Jean-Charles), brigadier de gendarmerie, et Désolgne (François), gendarme, tous

deux à la résidence de Rennes, ont sauvé, au péril de leurs jours, trois ouvriers qui étaient tombé dans la Vilaine, où ils allaient périr.

— Le 4 novembre, une femme, blanchisseuse à Vierzon (Cher), tomba dans le bassin du canal de Berry. Elle allait périr lorsque deux mariniers, les sieurs Richoux (Jacques) et Reneau (Jacques) se jettent à la nage tout habillés et parviennent à la ramener à terre. Les sieurs Richoux et Reneau sont de simples ouvriers mariniers.

— Le sieur Fleury, patron des douanes, a sauvé, le 19 novembre, un homme qui était sur le point de périr dans les eaux du canal qui passe dans la Cayenne de la Seudre (Charente-Inférieure). Le sieur Fleury a couru de grands dangers en cette circonstance.

— Le 26 novembre, le sieur Fleury, terrassier à Orléans, n'a pas hésité à se précipiter

piter dans la Loire, pour sauver un homme  
 qui s'y était jeté volontairement. Jusq-  
 — Deux jeunes filles de Fontenay tra-  
 versaient la Vendée dans un bateau. Un  
 pieu placé au milieu de la rivière, qui  
 était en partie gelée, fit chavirer l'embar-  
 cation, et ces deux jeunes filles tombèrent  
 dans un trou profond, où elles dispa-  
 rurent entièrement. Le sieur Jacquot (Se-  
 vère-Timothe), colporteur, qui se trou-  
 vait sur le bord de la rivière se jeta à  
 l'eau, et malgré le froid et les glaces, par-  
 vint à arracher ces deux jeunes filles à  
 la mort. — Dans le courant du même mois, le  
 sieur Brie (Jean-Baptiste), voligieur au  
 4<sup>e</sup> léger, s'est jeté tout habillé dans la Bi-  
 dassoa pour porter secours à une femme  
 qui venait d'y tomber. Il eut le bonheur  
 de sauver ses jours, après avoir couru lui-  
 même de grands dangers. — Le 2 décembre, une femme tomba dans

le canal des Moulins de la commune de Prix (Ardennes). Le sieur Piller (Victor), facteur rural de la poste de Mézières, accourut à ses cris, se jeta à l'eau, et parvint à la ramener sur le bord du canal.

— Le sieur Brocard (Joseph-Bertrand), journalier, père de huit enfans, apprenant que trois individus étaient entraînés par les eaux, s'empressa de leur porter secours, et parvint après les plus grands efforts, à les mettre à l'abri du danger. Le sieur Brocard a déjà sauvé, en deux autres circonstances, deux jeunes filles qui étaient sur le point de se noyer.

— Le 8 décembre, quatre ouvriers manœuvraient sur la Vienne, près de Saint-Léonard (Haute-Vienne), l'embarcation chavira, et les quatre hommes qui la montaient tombèrent à l'eau. Un seul d'entre eux, le sieur Boudaud (Léonard), savait nager; il parvint à se sauver. Voyant toutefois que ses compagnons ne reparaissaient pas,

et pensant qu'ils avaient été entraînés par la rapidité du courant, il alla se porter sur une écluse voisine pour les arrêter au passage. Un des naufragés arrive bientôt. Boudaud le saisit et le retient jusqu'à ce qu'un bateau de secours arrive et reçoive le malheureux qui était inanimé, mais que de prompts secours rappellent à la vie. Impatient d'arracher ses deux autres compagnons à la mort, Boudaud monte à son tour dans un bateau, parcourt la rivière, sondant les gouffres, les bas-fonds, les crevasses, et n'abandonne ses recherches que lorsque la nuit le mit dans l'impossibilité de les continuer.

Etat prospère de la natation chez les peuples du nord de l'Europe.

Voilà certes de bons et nombreux services rendus par la natation à la patrie et à l'humanité et qui établissent ses droits

incontestables à notre reconnaissance! Que nous sommes loin cependant d'honorer, de cultiver cet art, de l'encourager comme il l'est, surtout depuis quelques années, dans les pays étrangers! Je n'en veux pour preuve, me bornant au point de vue militaire, que cet excellent article emprunté à un journal uniquement consacré aux intérêts de l'armée.

« L'instruction de l'infanterie légère, ou pour mieux dire de l'infanterie tout entière, continue à exciter la sollicitude et l'attention soutenue des différens gouvernemens de l'Allemagne. Sans mentionner ici les innombrables essais de tactique et d'organisation qui ont été tentés et qui sont journellement mis en pratique pour perfectionner les exercices proprement dits, et l'escrime nouvelle de la baïonnette (qui est actuellement enseignée presque par-

<sup>1</sup> *Le Spectateur militaire*, tome III, page 209.

tout), nous ne traiterons, pour le moment, que de l'art de la natation, partie si essentielle d'une bonne éducation militaire, et pourtant si négligée en France.

« L'utilité de cet art est incontestable. Personne ne révoque en doute l'importance, pour une armée, d'un corps de nageurs, qui ne considérerait comme obstacles ni les rivières, ni les fleuves, ni les torrens. Chaque militaire sait, à ne pouvoir en douter, que la construction des ponts, des bateaux ou même de simples radeaux, exige un temps trop précieux à la guerre, que les gués sont quelquefois très rares, et qu'un ennemi vigilant connaît les moyens ou de les garder, ou de les rendre impraticables. Les auteurs anciens et modernes sont parfaitement d'accord que des nageurs doivent précéder et suivre les armées lorsqu'elles passent et repassent les fleuves, aussi le Champ-de-Mars était-il près du Tibre. On sait égale-



ment que les guerriers de Sparte pouvaient se délasser dans les eaux de l'Eurotas, si voisin du Stade.

« Ces vérités paraissent avoir été senties de nos jours beaucoup plus vivement parmi les puissances et les états du Nord, et par ceux du midi de l'Europe. Des établissemens de natation s'élèvent de toutes parts et couvrent la surface de l'Allemagne militaire; les grandes villes de garnison sont choisies de préférence à cet effet. L'école de Prague, en Bohême, qui date de 1811, est d'une beauté et d'une tenue remarquables; celle de Vienne, qui fleurit depuis quatorze ans, est sous la direction du conseiller intime le colonel comte de Hayos. Le capital que possède déjà cet établissement, qui date de si peu de temps, était en 1827 de 37,000 florins; le revenu annuel, sous l'habile administration de M. Hayos, se monte à environ 12,000 florins. Cette recette annuelle provient autant des cadeaux

et gratifications diverses de la cour, que des intérêts du capital appartenant à l'établissement. Le montant de ce revenu est à peu près absorbé en achat, en entretien de bateaux, en réparation, en chauffage, éclairage, en solde et gratification d'employés.

« En Prusse, ces mêmes instructions ont également atteint un haut degré de perfection.

« L'école militaire de natation, à Berlin, qui est sous la direction du major-général Pfuel, est citée autant pour l'excellente méthode qui y est en vigueur, que pour les progrès rapides des élèves. On raconte à cette occasion l'anecdote suivante.

« Le roi de Prusse visita l'école dans le courant du mois de juillet de l'année 1826; arrivé, avec une partie de sa suite sur le sommet d'un échaffaudage de quarante pieds d'élévation au-dessus de l'eau, il

témoigna des craintes pour ceux qui se laisseraient tomber d'un point aussi élevé. Une des personnes présentes (un capitaine des carabiniers de la garde) assura à Sa Majesté que les élèves, dont il faisait partie, ne couraient aucun danger, même dans la pire des suppositions; et, sans attendre la réponse du roi, il se laissa tomber dans l'eau de l'échafaudage où on se trouvait. Il était revêtu du grand uniforme, boutonné et agrafé; il avait son chapeau à plumes sur la tête et son épée au côté; ainsi vêtu, et nageant sans effort apparent, il traversa la rivière dont il gagna les bords opposés.

« La méthode qui forme d'aussi excellens nageurs est extrêmement simple. Elle est décrite dans le Manuel des officiers, par Schels: et si notre mémoire ne nous trompe pas, elle consiste dans l'emploi des moyens suivans:

« Chaque soldat est pourvu d'une cein-

ture en lin ou chanvre à laquelle est fixée une corde qui attache l'élève au maître. Ce dernier compte la quantité des mouvemens à laquelle peut atteindre son disciple sans discontinuer; et lorsqu'il est parvenu à faire cinquante tours de bras tout d'une haleine, il est admis dans la troisième classe de l'école de natation; dès ce moment il lui est permis de s'aventurer seul, mais toujours sous les yeux des instructeurs. Arrivé, par la répétition de cet exercice, à faire quatre cents mouvemens de bras réguliers sans interruption, il est déclaré de la deuxième classe; il s'exerce alors, avec d'autres camarades, à passer et à repasser des fleuves d'une largeur de quatre-vingts à cent toises. Outre les instructeurs qui nagent constamment au milieu des élèves afin de pouvoir leur porter des secours, un officier suit dans un canot chaque subdivision de classe. Des hommes armés de crochets, en cas d'accident, se

tiennent dans la même embarcation aux ordres de l'officier ; lorsqu'enfin l'élève est parvenu à passer et repasser le fleuve dans toute sa largeur et sans se reposer, il est proclamé de la première classe. Celle-ci est alors subdivisée en sections de neuf à dix hommes chaque ; huit à dix de ces sections forment une division qui exécute les ordres en même temps, d'après un signal donné ou à la voix humaine. On se jette par section ou par division, successivement ou simultanément dans l'eau ; personne ne quitte son rang, des guides encadrent les sections, on s'aligne, on nage par le flanc, on se forme en ligne par sections ou par pelotons, on change de direction, on se lève en masse et on se déploie, ou exécute en un mot toutes les manœuvres avec autant de précision que sur terre ferme. L'instructeur doit surtout attacher une grande attention au détail des évolutions, afin de distraire par ce moyen l'at-

tention de l'élève pour qu'il ne songe plus au mécanisme de l'art, et encore moins au danger qu'il pourrait courir. Cette première classe s'exerce presque en toute saison ; elle apprend à se jeter dans l'eau de toute élévation , et cela graduellement ; le maximum paraît être de quarante pieds.

« L'année scolaire, ou saison de natation, est terminée par une manœuvre générale de toutes les troupes de la garnison. Les nageurs tirés des troupes légères, à tour de rôle, servent d'avant et d'arrière-garde ; ils précèdent l'armée en avançant, passent la rivière à la nage, et ramènent de la rive opposée des nacelles ou barques que l'ennemi est censé y avoir abandonnées par négligence. En retraite, les mêmes nageurs font le coup de feu jusque dans l'eau ; ils se déshabillent peu à peu en se soutenant mutuellement, et sautent enfin dans l'eau après avoir attaché les fusils, gibernes et sacs sur quelques poutres ou

planches réunies à la hâte, en guise de radeau qu'ils traînent après eux.

« Les hommes sont exercés, en Prusse, à nager avec les munitions sur la tête, sabre dans la bouche et pistolets à la ceinture, on les apprend à traverser les fleuves dans l'obscurité, et à simuler ainsi des attaques dans les camps et cantonnemens des ennemis. »

Si maintenant nous jetons un regard sur l'état de la natation appliquée en France à l'art de la guerre, nous l'avouons avec douleur, nous ne trouvons rien, absolument rien, qui réponde à la sollicitude des peuples étrangers pour cette partie intéressante de la gymnastique militaire. Et cependant un jour, *Dii omen avertant*, ces peuples peuvent nous faire payer cher (quel sujet de méditation pour un ministre de la guerre!) notre indifférence, je dirai plus, notre ingratitude pour cet art dans lequel nos soldats et nos officiers devraient

être exercés avec autant de soins qu'au maniment des armes.

Un recueil destiné à faire connaître l'état de la natation chez les Modernes serait incomplet, si je ne disais pas ici quels ont été et quels sont les moyens d'instruction offerts dans la capitale du royaume à ceux qui veulent se former et se fortifier dans cet exercice.

*Notice sur les écoles de natation de Paris.*

Ecole Deligny, quai d'Orsay.

L'établissement de la première école de natation à Paris ne remonte pas au-delà d'une cinquantaine d'années. C'est à Turquin que la capitale doit l'heureuse idée de cet établissement, qui se composait en 1785 d'une enceinte d'environ 150 pieds de long, sur 40 de large, où le public était reçu et où se donnaient des leçons de natation.



L'année suivante, le prévôt et les échevins de Paris prirent cet établissement sous leur protection. Quoique assez grossièrement formé d'une réunion de cabinets et de petites chambres, partie sur pilotis, partie sur la berge, couvert en toile et démoli chaque automne, ce n'est pas moins dans cette modeste enceinte que venaient s'exercer M. le comte d'Artois, aujourd'hui Charles X, le duc d'Orléans et le duc de Chartres, son fils, aujourd'hui Louis-Philippe I<sup>er</sup>, ce qui lui valut l'avantage de devenir, pendant la belle saison, le rendez-vous d'une partie de la cour et de la haute société de Paris. Cette école était située à l'île Saint-Louis.

Plusieurs années s'étaient écoulées et ce petit bain, tout mesquin qu'il était, avait déjà, grâce aux soins et au zèle de ses propriétaires<sup>1</sup>, rendu de vrais services à la population parisienne.

<sup>1</sup> Turquin s'était adjoint son gendre Deligny.

En 1800, le gouvernement parut vouloir s'occuper de cette institution dont les événemens de la révolution avaient retardé les progrès. Il fut question d'établir plusieurs écoles nationales de natation. C'était une fureur de monumens tout romains ; il fallait du grandiose, du merveilleux. Mais les fonds manquaient, et quoique les plans présentés par Turquin fussent beaucoup plus modestes que les autres, le gouvernement ne jugea pas à propos de prendre part à cette sorte d'entreprise, comme le prouve cette lettre de Chaptal, alors ministre de l'Intérieur.

« Paris, le 8 pluviôse an 9  
de la République une et indivisible.

« Le ministre de l'Intérieur au citoyen  
Turquin :

« J'ai examiné, citoyen, le projet d'école que vous m'avez adressé. Votre plan exigerait de trop grandes dépenses pour que je puisse songer à l'exécuter en ce mo-

ment ; et quoiqu'il soit à désirer qu'il y ait partout des écoles de natation, je suis obligé d'en ajourner l'établissement à des temps plus favorables.

« Je vous salue.

« Signé CHAPTAL. »

Cependant encouragement et protection étaient assurés à cette entreprise. Mais effrayé du refus du ministre, Turquin se retira de cette affaire ; moins timide ou plus entreprenant, Deligny, son gendre, choisissant parmi les divers plans, fit construire, de 1801 à 1803, à ses risques et périls, l'école de natation qui porte son nom telle qu'elle existe aujourd'hui.

Cet établissement présente un grand rectangle, divisé en deux parties par un pont sur bateaux. Des six bateaux qui la composent, quatre forment les grands côtés supportant des galeries à pilastres avec un rang de cabinets pour les nageurs.

Deux autres bateaux le ferment aux deux extrémités et supportent une menuiserie taillée en rotonde ou demi-cercle à l'intérieur, et distribuée à l'extérieur et sur les côtés en logemens et pièces nécessaires au service.

Ainsi disposé, il occupe sur la Seine un espace de 310 pieds de long sur 74 de large, dont il reste pour le bassin de nage 260 pieds en longueur sur 50 en largeur.

Cette école devait être placée au quai Voltaire, vis-à-vis des Théatins ; mais la préfecture de Police, au nom de la décence publique, la fit descendre vis-à-vis de la rue de Poitiers, au-dessous du pont Royal. Puis enfin les travaux de construction du quai Bonaparte (aujourd'hui d'Orsay) et du port, la firent rejeter près du pont Louis XVI.

Aux réclamations du propriétaire contre son expulsion du centre, il fut répondu que son établissement étant seul en son

genre, et n'ayant pas de concurrens, ne souffrirait pas de cet éloignement, et que le public serait bien obligé de l'aller trouver où il était.

En effet, il en fut ainsi durant le gouvernement impérial, et l'école du pont Louis XVI devint de nouveau le rendez-vous de la plus brillante société de Paris. Les nageurs qui s'y formaient furent à justes titres cités comme les premiers de toute la France. Dans les fêtes publiques sur l'eau, dont Deligny était l'ordonnateur et auxquelles son établissement servait de principale décoration, des courses de natation étaient instituées où des hommes distingués ne dédaignaient pas de se montrer. Des médailles étaient décernées, et la première donnait le droit à l'entrée perpétuelle et gratuite de l'École de natation.

Malgré cette heureuse impulsion, le nombre des élèves et des nageurs n'était pas alors assez considérable pour couvrir

promptement les frais d'établissement qui s'étaient élevés à près de 260,000 fr., et les dépenses annuelles, qui n'étaient pas au-dessous de 6 ou 7,000 francs. Aussi Deligny, surpris par la mort à l'âge de quarante-huit ans, ne put jouir des fruits de ses travaux, mais il descendit dans la tombe avec l'idée consolante d'avoir été utile à son pays en fondant dans la capitale l'un des établissemens les plus précieux et qu'elle n'avait jamais possédé. Honneur à sa mémoire ! Son nom devrait occuper une place distinguée dans la galerie des hommes utiles.

Sa veuve lui succéda en 1809, et l'établissement, grevé encore de 120,000 fr., fut mis en tutelle. Le gouvernement lui continua sa protection qui consistait à ne point laisser établir d'autres écoles, mais ne fit rien de plus.

Pendant la conscription, cette sanglante et véritable dîme impériale, dimi-

nuait de jour en jour le nombre des nageurs; de mauvaises saisons se succédèrent, arriva l'invasion suivie de nos catastrophes politiques, et ce ne fut qu'après une tutelle de quinze ans et après bien des tribulations que madame Deligny put jouir enfin, en 1824, comme propriétaire, de la succession de son mari.

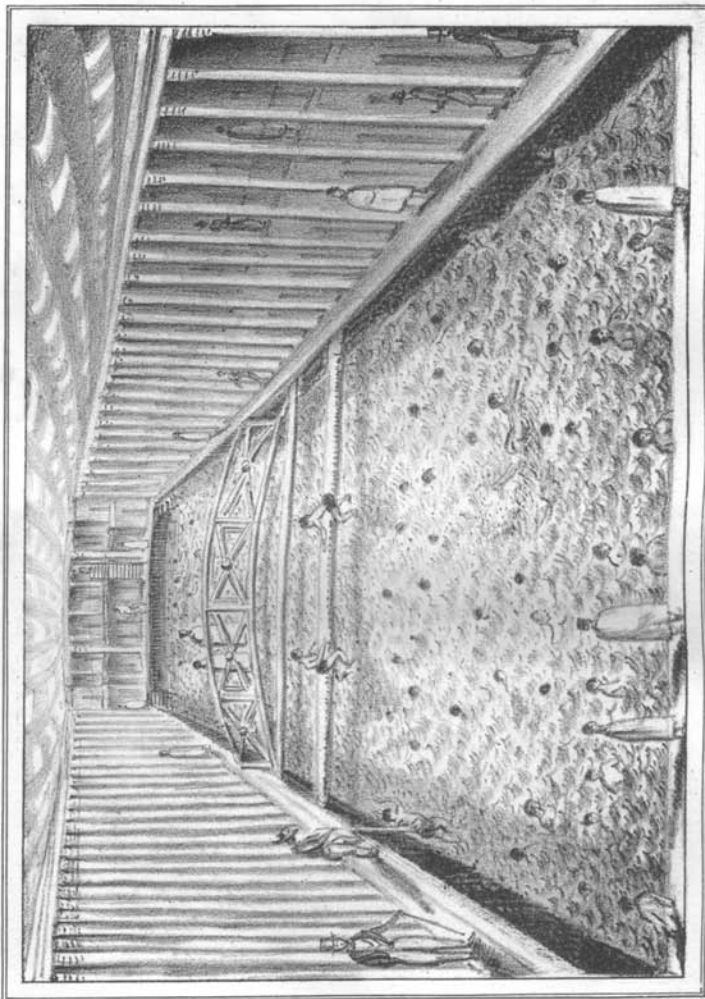
Mais aussi avait cessé l'espèce de protection que le gouvernement impérial accordait à son école. Une concurrence aussi funeste, aussi désastreuse pour elle que favorable et avantageuse aux Parisiens amateurs de la natation, commença à s'élever. Indépendamment de plusieurs petits bains, trois nouvelles écoles s'établirent successivement sur la Seine. Vainement madame Deligny et ses enfans cherchèrent-ils à soutenir cette concurrence en en élevant une au quai du Louvre, ils ne purent y parvenir. La situation des nouvelles écoles, sans compter leurs

nombreuses améliorations , aurait suffi pour leur mériter et leur assurer la préférence et les faveurs du public.

Dans l'état actuel des choses , l'école Deligny , qui n'a plus pour elle que des souvenirs de splendeur passée , va se détériorant de jour en jour , et marche à une ruine certaine dont ne saurait la sauver son titre purement honorifique d'Ecole Royale de natation. Un seul moyen de conjurer cette ruine reste à MM. Deligny, ce serait d'obtenir du gouvernement qui , en toute justice , doit ce dédommagement aux fils du fondateur de la première école parisienne de natation , par laquelle tant de services ont été rendus , d'ériger leur établissement en école militaire uniquement consacrée à l'instruction de la nombreuse garnison de Paris et des élèves de l'Ecole Polytechnique.







*École de Natation des hommes dirigée par M. Goutard.*

Hub. de Cléville.

Ecole du Pont-Royal, au bas du quai Voltaire.

Si en quittant l'établissement Deligny je remonte le cours du fleuve, la première école qui s'offre à moi, est celle du Pont-Royal, fondée en 1827 par M. Gontard, avec les débris de l'ancienne école de Rouen. Quatre des bateaux ont été entièrement reconstruits en 1830, les autres viennent d'être remplacés par des neufs. Le bassin de natation a 245 pieds de long sur 74 de large : le fond de bois dont il est garni dans toute son étendue, donnant de trois pieds et demi à dix pieds d'eau, offre aux nageurs exercés comme à ceux qui ne le sont pas, l'avantage de n'avoir que la profondeur qu'ils désirent et proportionnée à leur force comme à leur faiblesse. Il est difficile de réunir plus d'élémens de succès que n'en a cet établissement. Situation

centrale, propreté, élégance et régularité de construction, surveillance, activité, attention, empressement, sûreté, rien ne manque. Ajoutez encore à cela un personnel admirablement composé pour inspirer confiance et sécurité aux familles des élèves nageurs et aux nageurs eux-mêmes.

Et d'abord c'est le chef et propriétaire de l'établissement, le brave Gontard, digne émule des Boussard et des Hénin, qui, à force d'exposer ses jours et de sauver des hommes, en a tellement contracté l'habitude qu'il semble avoir reçu cette noble mission comme un sublime instinct de la nature. De nombreuses médailles et la croix d'honneur, qu'il porte avec un juste orgueil, attestent les droits qu'ils s'est acquis à l'estime et à la reconnaissance publiques. La permission d'ouvrir son école lui a été donnée comme récompense des services rendus

sur la Seine par cet *enfant de la rivière* <sup>1</sup>.

Vient ensuite Fabre aux cheveux roux et blancs ; Fabre au chapeau gris, Fabre presque toujours le roi de la joute, Fabre « que j'ai vu, dit M. Alphonse Karr <sup>2</sup>, pleurer de joie le jour de sa dernière victoire, qui, doyen des maîtres nageurs, respecté et aimé de tous, est encore aussi vigoureux et alerte qu'aucun d'eux ; Fabre, ancien soldat, qui raconte avec un admirable naturel, des traits d'audace qui font frémir le bourgeois, qui, la nuit, une hache dans les dents, allait, nageant, sous les coups de fusil, rompre les amarres d'un pont de bateaux ; Fabre qui, sans le savoir, c'est toujours M. Karr qui parle, m'a sauvé la vie à quarante lieues de distance.

« C'était à Châlons-sur-Marne. L'eau

<sup>1</sup> On appelle ainsi ceux qui, comme le brave Gontard, naissent sur les bateaux à lessive.

<sup>2</sup> *Nouveau tableau de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle.*

était haute et rapide; un cuirassier se noyait, il disparaissait, puis revenait en se débattant et hurlant. Je me jetai à l'eau; arrivé près de lui, je voulus le prendre aux cheveux; sa tête rase me glissa sous la main, il disparut; je plongeai, et je dois dire à ma honte, que je le saisis si maladroitement, qu'à peine l'avais-je ramené à la surface, il m'enfonça ses ongles dans le col, m'enlaça le corps de ses deux jambes et que nous disparûmes au bruit d'un grand cri des assistans. Alors je souffris horriblement; j'allais mourir, quand il me revint à l'esprit que Fabre m'avait conseillé, si je me trouvais en pareille circonstance, d'enfoncer vigoureusement les poings au-dessous des côtes du noyé; ce moyen me débarrassa des jambes de mon cuirassier, que je ramenai, et qui, après quinze jours d'hôpital, reprit tranquillement son service. »

Auprès du vieux Favre nous trouvons

son fils qui soutiendra la réputation de son père, et qui déjà par sa belle conduite, dans diverses circonstances, a mérité d'être nommé membre sauveteur de la *Société générale des Naufragés*, dont il m'a montré le diplôme.

Parmi les maîtres-nageurs de cette école, il faut encore citer Joly et Roset, Joly surtout, qui le 15 août 1820, et le 15 septembre 1825, exposa sa vie pour sauver celle d'un jeune enfant et d'un charbonnier. L'enfant, nommé Pelletier, âgé de huit ans, était tombé dans Seine, devant le grenier de réserve, et Joly, après avoir plongé deux fois pour l'attraper, fut obligé de plonger une troisième, sous un bateau de charbon de terre, d'où il retira le malheureux enfant. Le charbonnier, nommé Morine, dans un état complet d'ivresse, s'était laissé tomber dans la même rivière, en amont du pont d'Austerlitz; Joly était sur le pont, il aperçoit un homme qui se

noie , le désir de lui porter secours ne lui permet pas de calculer la hauteur du pont , il s'élançe , se précipite , cherche sous l'eau l'homme qu'il a vu y couler , ne le trouve pas , remonte à la surface , plonge de nouveau , l'aperçoit enfin , le poursuit , l'atteint et l'amène jusqu'au bateau à lessive , situé sous le pont , où , aidé du propriétaire de ce bateau , le sieur Noël , il dépose le charbonnier qui reprend bientôt connaissance , et qui n'ayant pas encore recouvré la voix , remercie son libérateur avec les gestes les plus expressifs.

J'omettrais un point fort important pour certains nageurs , si je ne les prévenais pas qu'ils trouveront , comme complètement de tout ce que cet établissement renferme de *confortable* , un restaurant fort bien tenu par madame Gontard , et qui ne laisse rien à désirer.



Ecole Henri IV, entrée sur le Pont-Neuf et au bas du quai Conti, en face de la Monnaie.

Malgré les éloges que je me suis fait un devoir de donner à l'école du Pont-Royal, parce qu'ils sont justes et mérités, je serais embarrassé de me prononcer, s'il fallait faire un choix entre elle et l'école Henri IV, tant cette dernière me plaît par sa construction et par son aspect vraiment pittoresque. Située entre le Pont-Neuf et le Pont des Arts, elle attire les regards des passans, qui s'arrêtent avec plaisir pour l'examiner et écouter les cris de joie, le gai tapage qui s'élèvent du vert treillage dont sont entourées les galeries de cette enceinte flottante, de cette humide arène.

Cette école a été fondée en 1825 par M. Panisset, qui, après avoir acheté 42,280 fr. les bains Duhamel, dont les débris n'ont été vendus que 3,800 fr., a dé-

pensé pour amener son établissement à l'état florissant où il est parvenu aujourd'hui, plus de cent cinquante mille francs. Le bassin de natation a, comme celui de l'École du Pont-Royal, 245 pieds de long sur 74 de large, il est aussi garni d'un fond de bois, je dois même dire ici, afin de rendre à chacun ce qui lui appartient, que M. Panisset est l'inventeur de ces fonds de bois qui sont si utiles aux élèves-nageurs en leur donnant cette confiance qui leur est nécessaire pour faire des progrès rapides dans l'exercice de la natation.

L'établissement de M. Panisset se compose de deux bassins séparés. L'un, entouré de bateaux formant deux rangs de cabinets étagés, spacieux et bien aérés, qui sont au nombre de 450, forme l'école de natation Henri IV proprement dite; l'autre, aussi entouré de bateaux et dont la longueur est de 92 pieds et la largeur de 59, forme le petit bain à 20 centimes.

Un des avantages de la situation de cette école, c'est de recevoir ses eaux de la seule partie de la grande rivière où ne viennent pas aboutir d'égoûts; garantie par des herses serrées qui sont placées en avant des bateaux, le courant de la petite rivière ne peut pas s'introduire dans son bassin.

Au nombre des maîtres-nageurs de cet établissement j'ai rencontré avec plaisir le sieur Labeaume qui a fait preuve d'une grande habileté dans l'art de plonger. C'est lui qui a été chargé, en 1832, de retirer de la Seine les médailles qui provenaient du vol fait à la bibliothèque royale et que les voleurs avaient jetées près du pont de la Tournelle. Il s'est acquitté de cette opération avec autant de zèle que d'intelligence.

L'école Henri IV a aussi son restaurant; je ne puis rien dire de la délicatesse de ses mets et de ses vins, parce que je ne les ai pas goûtés, mais je puis assurer qu'aucune

situation n'est plus ravissante que celle du pavillon établi sur le bateau, en tête de l'école. De là le spectateur domine le cours du fleuve ; à ses pieds la Seine et l'industrielle activité de son cours, à sa droite le quai où vole le char léger et se traîne la lourde charrette, à sa gauche encore un quai et cet hôtel où s'immortalisent sur l'or, l'argent et l'airain tant d'événemens divers ; en face l'élégant Pont des Arts, à la svelte structure, qui conduit à ce palais où l'on arrive par le talent et les veilles, et où siège l'élite des hommes qui ont illustré les lettres, les sciences et les arts.

Ecole du quai de Béthune.

Pour remonter de la troisième à la quatrième école, il faut passer sous cinq ponts. Connue depuis sa fondation, qui

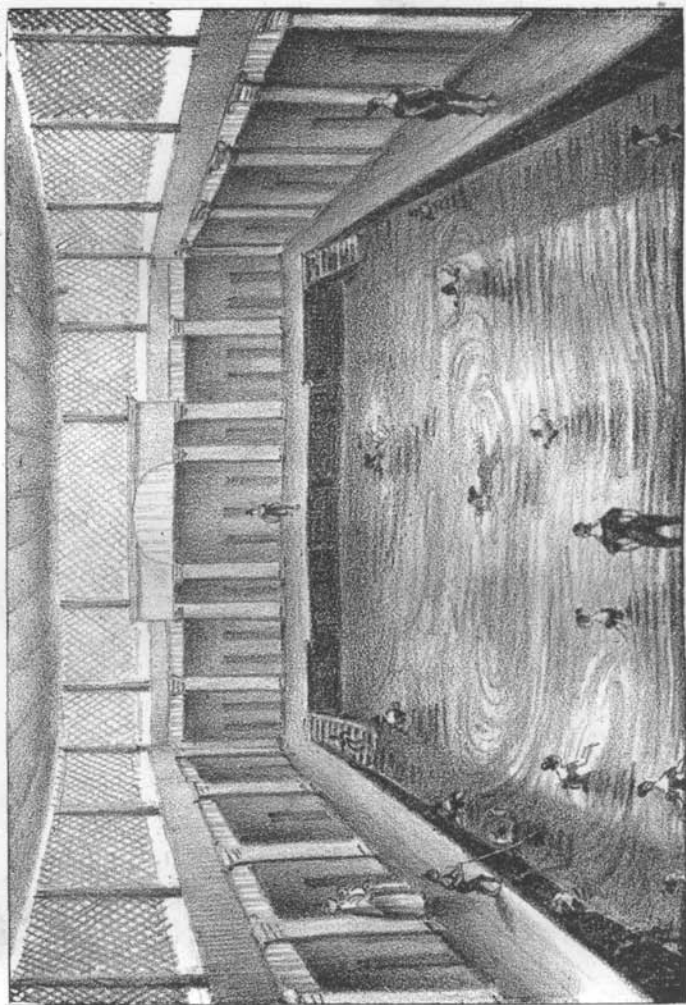
date de 1806, sous la dénomination d'Ecole-Petit, son nouveau propriétaire n'a rien fait pour mériter d'y attacher son nom. Cette école n'a de remarquable que la limpidité de son eau ; son bassin, garni d'un fond de bois, peut avoir 204 pieds de long sur 54 de large, 12 pieds de profondeur en tête et 7 au bas ; elle est presque uniquement consacrée aux élèves de quelques institutions du Marais et d'outre-Seine qui viennent s'ébattre dans ses eaux deux fois par semaine.

Une cinquième école, qui n'est qu'une succursale de celle-là, appartient au même propriétaire et est située tout près, au-dessous de l'estacade de l'île Louvier ; elle n'a que 102 pieds de long sur 62 de large ; elle est destinée aux plus jeunes élèves des pensions.

Une pleine-eau.

Les propriétaires de ces diverses écoles ont droit de faire faire des *pleine-eau* sur la Seine. On appelle pleine-eau la permission de parcourir librement une certaine étendue de la rivière, par exemple, du Pont-Neuf au pont Louis XVI. Les nageurs, dont le nombre ne dépasse jamais dix ou douze, sont suivis d'un bateau conduit par un rameur et sous l'inspection et la surveillance d'un maître-nageur.





*BADIN DE FAMILLE DES DAMES.*



Ecole de natation pour les dames au bas du quai  
Voltaire.

Indépendamment des quatre écoles de natation à l'usage des hommes, il en existe une pour les dames. C'est à M. Ouarnier, ancien lieutenant d'artillerie, que les dames doivent l'heureuse idée, je dirais presque le bienfait de cette fondation.

Cet officier établit en 1819 et 1820, sa première école en aval du Pont au Change, quai de la Mégisserie, et se contenta d'abord d'une simple permission verbale de la préfecture de police, pour montrer à nager aux dames. Bientôt fort de l'approbation de la faculté de médecine et du conseil de salubrité, il obtint du préfet, M. Anglès, l'autorisation formelle de former une école de natation *uniquement destinée aux dames*, et sous la condition expresse que la démonstration des principes

et la surveillance des bassins ne seraient confiées qu'à des hommes d'une *moralité* et d'une *capacité* bien reconnues. Mais deux ans étaient à peine écoulés que le nouveau préfet de police, circonvenu par des spéculateurs envieux qui lui représentèrent, sous les couleurs les plus envenimées, les prétendus inconvéniens qui résultaient de ce que des hommes montraient à nager à des femmes, fit fermer l'école de M. Ouarnier, et permit à ces mêmes spéculateurs d'en ouvrir une, sous la condition expresse qu'elle ne serait tenue et surveillée que par des femmes. Le côté faible de ce nouveau mode ne tarda pas à se faire sentir, et son résultat fut d'amener la désertion de l'école. L'année suivante, *touché* des lamentations de ces messieurs, *subjugué* par la justesse de leurs observations, M. le préfet laissa les dames remettre de nouveau leur instruction aux mains de braves maîtres-nageurs. Alors M. Ouarnier de récla-

mer et de revendiquer ses droits, mais en vain. Il était réservé à l'administration de M. Debelleyne de réparer une injustice aussi criante, et il fut permis à M. Ouarnier de rouvrir son école au Pont au Change où elle avait été fondée. Bientôt les travaux et les constructions qui s'exécutèrent au quai de la Mégisserie l'obligèrent de transférer son établissement au bas du quai Voltaire. Cette nouvelle et heureuse situation, l'excellente tenue de l'école, les améliorations qui s'y introduisent d'année en année, lui ont acquis une réputation telle que son étroite enceinte suffit à peine au nombre des dames qui va toujours croissant. Le bassin de natation que j'ai mesuré moi-même a 80 pieds de long sur 36 large; mais il est juste d'ajouter que cette dimension qu'aux grands regrets des dames M. Ouarnier n'a pas encore obtenu la permission d'étendre, ne répond plus aux besoins et à la quantité des personnes

qui veulent jouir des bienfaits du plus salutaire des exercices. Ce bassin comme ceux des écoles de MM. Gontard et Pannisset est garni d'un fond de bois qui permet de diminuer ou d'augmenter à volonté la profondeur de l'eau dont la hauteur habituelle est de sept pieds en tête de l'école et de trois au bas.

Le costume des dames ne laisse rien à désirer sous le rapport de la décence. Composé d'un pantalon et d'un corsage faits d'une étoffe de laine couleur foncée, qui couvrent les personnes depuis le cou jusqu'aux chevilles, il dissimule toutes les formes et n'en trahit aucune.

## CHAPITRE DEUXIEME.

DES BAINS D'EAU COURANTE. — LEURS BONS EFFETS.

— PRÉCAUTIONS A PRENDRE AVANT D'Y ENTRER.

### Des bains en général.

Si l'on peut se baigner sans nager, on ne peut nager sans se baigner; je ne crois donc pas inutile, avant de parler de la natation, de dire quelques mots sur les bains. Mais je me garderai d'imiter l'écrivain qui, en publiant l'ouvrage de M. Thévenot, intitulé *l'Art de Nager*, lui donne pour introduction une longue *Dissertation sur les Bains*, et fait remonter au déluge, et même au-delà, l'usage de se baigner. Je

ne considérerai les bains que sous leurs rapports avec la natation, c'est-à-dire qu'il ne sera pas question ici des bains chauds, des bains tièdes, des bains de lait, etc. Je laisse à la médecine le soin d'apprécier les nombreux avantages des bains de cette espèce, et de les employer au soulagement de l'humanité ; je ne dois m'occuper que de ceux qui nous sont offerts par la nature : mes baignoires, qu'on me pardonne l'expression, sont les ruisseaux, les rivières, les lacs, les torrens, les fleuves, le vaste Océan. Mais là, jouissant de son indépendance, l'eau est une ennemie formidable avec laquelle il faut lutter sans cesse, qu'il faut toujours vaincre, toujours dominer pour ne pas être sa victime.

Les bains naturels peuvent être divisés en bains tempérés ou presque tièdes, en bains frais et en bains froids.

Des bains tempérés.

Le bain tempéré est celui dont on fait le plus fréquent usage, il est surtout du ressort de l'hygiène; ses effets sont innombrables, et ont souvent quelque chose de miraculeux. Son action prompte et vive augmente les forces musculaires et les rappelle quand elles sont épuisées. C'est une vérité que je pourrais appuyer d'une infinité de preuves, je me contenterai de celle-ci :

En 1811 je traversais les Pyrénées à la tête d'un détachement d'infanterie. Les soldats qu'une marche longue et pénible, pendant la chaleur du jour, avait épuisés de fatigues, murmuraient se croyant dans l'impossibilité d'arriver à leur étape, encore éloignée d'environ cinq grandes lieues de l'endroit où nous étions; un ruisseau large et profond coulait près de là. « Désha-

billez-vous, leur dis-je, entrez dans ce ruisseau jusqu'à la ceinture, restez-y trois quarts d'heure, vous sentirez renaître vos forces comme par enchantement; vous oublierez la fatigue, et nous ferons lestement le chemin qui nous reste à parcourir. » Quelques-uns étaient indécis; mais en me voyant entrer dans l'eau, ils finirent tous par suivre mon exemple, après néanmoins avoir pris les précautions indispensables, quand on transpire. J'avais eu soin de les faire asseoir dans l'eau, et de les engager à y plonger la tête de temps en temps; au bout de trois quarts d'heure je leur ordonnai de s'habiller. Nous nous remîmes en route entièrement délassés, nous marchâmes avec une vigueur nouvelle, et nous arrivâmes d'assez bonne heure à l'endroit où nous devions nous arrêter. Le lendemain, ces braves soldats me remercièrent avec effusion de cœur; ils avaient mangé de grand appétit, dormi profondément, et



se proposaient bien, quand l'occasion s'en présenterait, d'user de l'excellent moyen que je leur avais indiqué.

Avis aux chasseurs, avis en général à tous ceux qui se livrent à de pénibles exercices.

Si le bain tempéré a la propriété de délasser, on ne saurait lui contester celle d'enlever une des douleurs qui résiste avec le plus d'opiniâtreté aux efforts de la médecine, je veux parler du rhumatisme.

Un de mes amis, officier de cavalerie légère, atteint depuis six mois d'une douleur rhumatismale à l'épaule droite, se disposait à aller prendre les eaux de Bourbonne. Je l'engageai un jour à faire avec moi une partie de natation près du pont d'Iéna ; il hésitait à me suivre dans la crainte de ne pouvoir se servir de son bras droit qui était presque paralysé ; je le déterminai d'abord à entrer dans l'eau jusqu'au col ; et au bout d'une demi-heure,

je lui conseillai de s'élaner hardiment en faisant sa première brasse. Quel ne fut pas son étonnement lorsqu'il sentit son bras obéir et opérer les mouvemens désirés! Quelle ne fut pas sa joie en voyant qu'il pouvait nager comme autrefois sans éprouver de douleur! Le lendemain il recommença cet exercice, et quelques jours après il était si bien guéri, qu'il retourna à son corps, et dut ainsi aux eaux fraîches de la Seine une cure que n'auraient pas mieux opérée, et surtout à moins de frais, les eaux chaudes de Bourbonne.

Je ne citerai que ces deux exemples des diverses propriétés du bain tempéré; toutefois on ne doit pas en conclure que là se bornent ses effets salutaires. Ils sont, comme je l'ai dit, presque incalculables, mais leur énumération m'entraînerait trop loin et me ferait sortir du plan que je me suis tracé; je me hâte donc d'arriver aux bains frais.

Des bains frais.

Leur usage étant moins répandu, leurs précieux effets sont moins connus; je me vois donc, pour mieux les constater, dans la nécessité d'entrer dans de plus grands détails, et d'emprunter quelques faits aux auteurs qui ont traité cette matière avant moi.

M. Maret dit <sup>1</sup> qu'après être resté dans ce bain une demi-heure ou un peu plus, on sent une fraîcheur agréable qui circule dans tous les membres, qu'on se trouve léger et dispos, et que toutes les fonctions se font librement.

Il est peu de remèdes qui fortifient davantage que ces sortes de bains, pourvu qu'on en continue l'usage pendant quelque

<sup>1</sup> *Mémoire sur la manière d'agir des bains d'eau douce et d'eau de mer, et sur leur usage.*

temps. Ils sont des apéritifs délayans et diurétiques dans les embarras des reins et dans les constipations opiniâtres ; ils raffermissent et fortifient le corps ; ils favorisent la transpiration et les sécrétions.

M. Buchan, touché des incommodités fréquentes qui affligent les gens de lettres, leur recommande l'usage du bain frais, comme propre à suppléer en quelque sorte aux exercices dont ils ont le plus grand tort de se priver. M. le docteur Brunaud, qui a consacré ses veilles au soulagement de la même classe d'hommes, dit dans son ouvrage intitulé *De l'Hygiène des gens de lettres* : « L'exemple des peuples, et même particulièrement des hommes qui font un usage habituel des bains frais, prouve jusqu'à l'évidence qu'ils n'affaiblissent ni le corps ni l'esprit, et qu'ils donnent au contraire au premier un degré de force et de vigueur qui ne tarde pas à se communiquer au second : ce qui semble le prouver, ce

sont les palpitations de cœur, la force et l'accélération subite du mouvement circulatoire qui ont lieu dès qu'on entre dans le bain, le resserrement et la constriction de toutes les parties, notamment de la peau et du tissu sous-cutané, qui se manifestent lorsqu'on y est resté quelque temps. Ces phénomènes annoncent qu'il s'opère alors une réaction qui ne peut être que favorable aux forces et à la constitution de l'individu. »

Les propriétés essentielles des bains frais sont de fortifier l'ensemble de l'économie animale, de diminuer la sensibilité et la susceptibilité nerveuse, de maintenir et d'augmenter les forces physiques<sup>1</sup>, de dé-

<sup>1</sup> On se convaincra de cette vérité en faisant l'épreuve que j'ai faite moi-même. Je voulais soulever un poids très lourd, et je ne le pus qu'avec une peine extrême. L'idée me vint alors de prendre un bain d'eau fraîche; je me jetai dans la rivière, où je restai pendant près d'une demi-heure; je re-

velopper l'énergie des organes de la digestion, de rendre le ventre libre, de favoriser le jeu et l'activité des opérations de l'ame.

Tissot assure avoir vu plusieurs jeunes gens qui, après s'être jetés dans un bain frais, excédés et accablés par l'étude, se trouvaient, après en être sortis, une force d'ame singulière, et une nouvelle disposition à recommencer leurs études.

Les Anciens, parmi lesquels on attachait beaucoup plus d'importance à la vigueur du corps que chez nous, employaient les bains frais pour rendre les enfans forts et robustes; et si l'on en croit la tradition, dit M. Buchan, l'usage de plonger tous les jours les enfans dans l'eau fraîche, était très ordinaire chez nos ancêtres. Le docteur Floyer observa qu'en Angleterre le nouvelai mon essai en sortant, et je soulevai avec facilité le poids que je trouvais au-dessus de mes forces quelques instans auparavant.

rachitis était devenu fort commun, depuis que cette coutume était tombée en désuétude. Il conseilla aux Anglais de la reprendre, et son avis eut tout le succès qu'il en pouvait espérer ; et il ne paraît pas que depuis cette époque, les Anglais aient été si sujets au rachitis qu'ils l'étaient auparavant.

On a déjà vu que les peuples de l'antiquité devaient à l'usage fréquent du bain frais, la vigueur dont ils jouissaient jusqu'au moment de leur décrépitude. Nous savons, par exemple, que le médecin Antiochus, dont l'habitude était de se baigner fréquemment en plein fleuve, vécut quatre-vingts ans sans aucune infirmité. Le grammairien Télèphe vécut cent ans, toujours dans une santé parfaite, et ce savant homme se baignait deux fois par mois en hiver, quatre fois en été, et trois fois dans les autres saisons.

Mais c'est assez, terminons ici l'article des bains frais ; l'apologie que je viens

d'en faire avec le secours des hommes distingués dans l'art de guérir, doit suffire pour déterminer à en essayer l'usage. Passons aux bains froids.

Des bains froids.

Cette sorte de bains dont l'eau approche de la congellation, resserre les fibres du corps, repousse une partie de la transpiration et calme par leur fraîcheur la fougue du sang. Aussi est-il propre aux tempéramens gras, pituiteux et délicats. En resserant les fibres du corps, il leur donne plus de ressort et d'énergie.

Les bains froids sont surtout fort salutaires quand le sang est échauffé et les esprits en mouvement. Une foule d'expériences attestées par des gens de mérite, nous apprennent que le bain froid est un remède très efficace contre les fièvres, même accompagnées de délire.



Il est telles douleurs, telles maladies contre lesquelles avaient échoué les efforts de la médecine, qui ont fini par céder aux effets de ce puissant spécifique.

Un général, après avoir suivi les conseils des plus habiles médecins, désespérait de se voir guérir d'obstructions, lorsqu'il prit le parti de faire rompre la glace d'une rivière, et de se plonger plusieurs fois dans l'eau; ses obstructions disparurent, et bientôt cet exercice, qui effraierait plus d'un grand courage, devint une habitude pour lui. Plusieurs maîtres-nageurs de Paris m'ont assuré que pendant plusieurs hivers il avait fait usage de ce remède, et s'en était fort bien trouvé.

On sait qu'Octave Auguste eut, à l'âge de trente ans, une maladie de nerfs dont il faillit périr, et qu'Antonius Musa le guérit en peu de temps, par l'usage des bains froids; Auguste reconnaissant le combla de richesses, et lui accorda le droit de

porter l'anneau d'or, privilège réservé aux personnes de l'ordre des chevaliers. Le peuple romain lui érigea une statue dans le temple d'Esculape après le rétablissement d'Auguste, et ce fut à sa considération que les médecins furent exempts à perpétuité de toute espèce d'impôts.

Pline remarque que l'on voyait au milieu même de l'hiver, des vieillards consulaires sortir du bain, tout transis de froid. Je n'ai pas de peine à le croire, j'ai connu à Rouen le président d'un tribunal, vieillard sexagénaire qui se baignait par les temps les plus froids, et qui se louait beaucoup de ce régime.

Des précautions à prendre avant d'entrer dans le bain.

Je viens de présenter quelques-uns des bons effets produits par les bains naturels; mais en recommander l'usage, sans pres-

crire les précautions à observer avant de se baigner, ce serait, contre le but de l'hygiène, appeler la maladie au lieu de la prévenir, ce serait, en médecine, indiquer un remède pire que le mal. Ces précautions sont de la plus haute importance, et leur inobservation peut coûter la vie à l'homme assez imprudent pour les négliger.

Soit que l'on transpire ou non, on doit, avant d'entrer dans l'eau, en prendre un peu dans ses mains et s'en frotter le dessus de la tête, les tempes et le creux de l'estomac : ce qui équivaut presque à une immersion. Après cette opération, que l'on fera bien de recommencer deux ou trois fois, il faut sans hésiter s'élancer dans l'onde et nager : vous éviterez ainsi ce saisissement subit toujours produit par la froideur de l'eau, et qui affecte si désagréablement ceux qui n'y entrent qu'avec lenteur.

Il est extrêmement imprudent de se

baigner immédiatement après avoir mangé, à moins qu'on ait une grande, une très grande habitude de l'eau. A une époque où la sagesse ne présidait pas à toutes mes actions, il m'est arrivé pendant plusieurs mois, ainsi qu'à quelques-uns de mes camarades, d'aller nager tous les jours en sortant de table, et sans en éprouver la moindre indisposition. Mais si aucun de nous n'a payé de la vie cette imprudence, nous devons en rendre grâce à notre bonne étoile, car sur trois nageurs qui se noient dans le courant de l'année, deux périssent pour s'être baignés trop tôt après le repas. Cependant, comme une très grande habitude de l'eau offre beaucoup de chances favorables contre ce danger, je conseille aux militaires de la contracter. C'est un péril qu'ils doivent s'accoutumer à courir comme ils courent les autres.

### CHAPITRE TROISIÈME.

#### BONS EFFETS DE LA NATATION. — SON UTILITÉ.

Si nous les ignorons ces bons effets, c'est que nous ne nous donnons pas la peine de consulter, que dis-je ? d'écouter même les hommes qui consacrent leurs veilles à prévenir ou à soulager les maux qui nous assiègent incessamment.

Il n'y a pas long-temps encore M. le docteur Dudon vantait, au milieu de nous, les avantages qu'on peut retirer de la natation.

« Dans une foule de maladies, répétait-il, elle est un moyen curatif, toujours précieux, souvent efficace, quelquefois unique. Par la natation on a guéri la fai-

blesse universelle du corps soit constitutionnelle, soit produite par des causes débilitantes, telles que l'onanisme, l'habitation dans des lieux mal aérés, etc. ; on a guéri cet état de faiblesse des organes génitaux qui donne lieu à de fréquentes pollutions. Cet exercice produit les effets les plus salutaires sur les jeunes gens à l'âge de puberté.

« Dans les dispositions à la phthisie pulmonaire, au rachitis, à la luxation spontanée du fémur, dans les douleurs rhumatismales, dans les affections cutanées chroniques, dans beaucoup de maladies nerveuses, telles que la mélancolie, l'hypocondrie, l'hystérie, c'est un remède recommandable. *Le médecin regrette souvent de ne pouvoir y recourir, parce que, dans le siècle moderne, cette partie de l'éducation a été trop négligée.* »

Un instant auparavant M. Dudon avait dit : « Lorsque le nageur veut se transpor-

ter d'un endroit à l'autre, il est obligé de déployer les bras et les jambes en fendant le liquide pour se frayer une route, et en frappant les eaux pour s'appuyer sur elles. C'est à la poitrine, comme à un point d'appui central, que répondent les mouvemens auxquels sont livrés les membres qui se contractent et se redressent alternativement. Cette irradiation des mouvemens sur la poitrine, loin de nuire, est très avantageuse. Suivant un principe consacré en physiologie, plus un organe est mis en action, plus il acquiert de vigueur et d'aptitude à remplir ses fonctions : *Labor corpus validum facit*<sup>1</sup>. En appliquant ce principe à la natation, il est aisé de concevoir comment chez le nageur les parois de la poitrine acquièrent du développement, le tissu pulmonaire de la fermeté, du ton et de l'énergie. Jetons les yeux sur

<sup>1</sup> HIPPOCRATE.

les jeunes gens qui se livrent à cet exercice. Tous, ou presque tous, portent le cachet d'une santé robuste.

« Il est incontestable qu'un exercice où l'action des muscles est continuellement éprouvée, où tous les membres se contractent et se déploient avec autant de précision que de force, doit avoir une grande influence sur les diverses fonctions de la vie. Lorsqu'un tel exercice est pris avec réserve, et suivant certaines règles d'hygiène, il conserve, il soutient, il affermit la santé, excitant le développement des forces et disposant le corps à acquérir toute la vigueur dont il est susceptible. »

Utilité de la natation.—Opinion de J.-J. Rousseau.

— Réfutation.— L'utilité de la natation n'est pas assez sentie. — Quelques preuves.

Quant à l'utilité de la natation, si personne ne s'est encore avisé de la contester,



on ne paraît pas d'un autre côté y attacher une grande importance; et cela au mépris des conseils pleins de sagesse de quelques auteurs qui, frappés de cette lacune dans l'éducation de notre jeunesse, ont recommandé de lui enseigner l'art de nager, comme l'un des plus utiles qu'on puisse lui apprendre. Rousseau, qui écrivait mieux qu'il n'agissait, et dans les ouvrages duquel la vérité se trouve malheureusement entourée de mille sophismes plus séduisants les uns que les autres, s'écrie, dans sa juste humeur contre la manière dont on nous élève: « Une éducation exclusive qui tend seulement à distinguer du peuple ceux qui l'ont reçue, préfère toujours les instructions les plus coûteuses aux plus utiles.

« Ainsi les jeunes gens élevés avec soin, apprennent tous à monter à cheval, parce qu'il en coûte beaucoup pour cela; presque aucun n'apprend à nager, parce qu'il

n'en coûte rien, et qu'un artisan peut savoir nager aussi bien que qui que ce soit; cependant, sans avoir fait son académie, un voyageur monte à cheval, s'y tient et s'en sert pour le besoin; mais dans l'eau, si l'on ne nage, on se noie, et l'on ne nage pas sans l'avoir appris.

« Enfin l'on n'est pas obligé de monter à cheval sous peine de la vie, au lieu que nul n'est sûr d'éviter un danger auquel il est souvent exposé. »

Dans cette sortie contre notre éducation je n'aperçois qu'une vérité, c'est qu'en faisant leur académie, nos jeunes gens négligent ce qui est le plus utile, la natation (et l'on ne nage pas sans l'avoir appris). Mais la négligent-ils parce qu'il n'en coûte rien, parce que tout le monde, riche ou pauvre, noble ou plébéien, peut l'apprendre? Je n'en crois rien : il est plus naturel de penser qu'un jeune homme aime mieux se rendre habile dans des arts tels que l'é-

quitation, l'escrime, la danse, qui lui présentent à chaque instant des occasions de faire briller sa dextérité, sa vigueur, son élégance, et par conséquent de satisfaire son amour-propre, que d'apprendre l'art de dompter les flots, avec lesquels il croit peut-être n'avoir jamais rien à démêler, et qu'il ne peut exercer que sur un théâtre où les spectateurs sont rares, et où l'habileté ne trouve qu'un très petit nombre de juges.

Mais quelle qu'en soit la cause, le fait est que l'utilité de la natation n'est pas sentie. Ah ! pourquoi le talent ne répond-il pas chez moi au désir que j'ai de persuader et de convaincre ! je proclamerais par toute la France les bienfaits de cet art trop peu cultivé ; j'arracherais à leur funeste insouciance les pères de famille, les mères surtout, en leur retraçant les cruelles douleurs, les regrets éternels auxquels ils s'exposent si gratuitement ; je les conjurerais,

au nom de leur tendresse pour leurs enfans, de ne point négliger un art qui coûte si peu à apprendre, et avec le secours duquel nous pouvons, dans l'occasion, sauver notre vie et quelquefois même soustraire notre semblable à une mort inévitable; s'il le fallait, j'évoquerais les mânes plaintifs de cette foule de victimes qui ne durent leur perte qu'à l'ignorance de la natation; je leur demanderais le récit de leurs souffrances, de leurs angoisses, de leur désespoir: peut-être que touchés, qu'épouvantés à l'aspect de ce tableau déchirant, nous renoncerions à notre indifférence et cultiverions un art dont les bienfaits sont inappréciables.

Mais qu'est-il besoin d'éloquence, là où les faits parlent d'une manière si terrible, si lamentable?....

Voyez cet appareil lugubre, ces trois cercueils qui s'avancent en même temps vers le champ du repos! Quelque fléau se se-

rait-il emparé de cette ville? Et la mort règne-t-elle ici comme dans ces contrées qu'elle décime annuellement? Non... Mais la mer vient de ravir la vie à trois infortunées; elles n'étaient entrées dans l'onde que pour fortifier une santé qui leur promettait des jours nombreux; deux d'entre elles portaient dans leur sein l'espérance d'une longue postérité, et voilà qu'une vague les entraîne aux yeux même de celui à qui elles avaient été confiées, sans qu'il puisse les arracher au trépas. Il ne savait point nager.

J'ai presque été témoin de ce cruel événement, qui répandit, en août 1808, la désolation dans la ville de Bayonne; j'avais dirigé ma promenade vers les bords de la mer avec M. Dalogny, chasseur à cheval de l'ex-vieille garde. Voyant beaucoup de monde rassemblé, nous nous approchâmes: la consternation était sur tous les visages. Trois dames récemment mariées,

et dans la fleur de l'âge, venaient de se noyer. L'une d'elles avait déjà été rejetée par les flots et était étendue sans vie sur le rivage. « En voici une là-bas ! la voyez-vous ? » s'écria presque en même temps toute cette foule qui ne renfermait pas un seul nageur. Je regarde, et n'aperçois rien ; mais en un clin-d'œil je suis débarrassé de mes vêtemens, je m'élanche dans la mer, je lutte long-temps contre les vagues, et je parviens enfin à saisir l'une de ces victimes ; mais j'étais à près d'un quart de lieue du rivage, et lorsque je l'atteignis, l'infortunée avait cessé d'exister, et tous les efforts que l'on fit pour la rendre à la vie, furent aussi inutiles que les soins prodigués à sa malheureuse compagne. La troisième fut rapportée six heures après par la marée montante.

Nous apprimes que, selon l'usage établi à Bayonne, ces trois dames se baignaient dans la mer sous la garde d'un ami com-

mun, qui malheureusement ne savait pas nager. On convenait généralement que si, au moment où la vague les avaient submergées, quelqu'un leur avait porté secours, elles auraient pu facilement être sauvées. Mais, hélas! elles devaient grossir le nombre des victimes de notre ignorance dans la natation.

Il n'est pas d'année que nous n'ayons quelques-uns de ces événemens plus ou moins tragiques à déplorer.

En 1810, une maîtresse de pension de La Fère conduisait ses jeunes élèves à une fête de village. Il fallait, pour y arriver, traverser une rivière. On entra dans un bateau où se trouvait déjà beaucoup de monde. Au milieu du trajet, quelques-unes des jeunes pensionnaires s'étant trop penchées d'un côté du bateau, le firent chavirer. Dix-sept personnes disparurent dans l'onde, et s'y noyèrent à la vue d'une foule de spectateurs dont aucun probable-

ment ne savait nager. Après beaucoup de temps perdu on finit par aller dans des bateaux jusqu'au lieu où avaient été englouties ces infortunées, mais on ne tira de l'eau que des corps inanimés.

Est-ce une fatalité que parmi un grand nombre d'hommes qui couvraient le rivage, il ne se soit pas trouvé un bon nageur au lieu de quelques bateliers? Non, sans doute, c'est le triste résultat de notre indifférence pour l'un des arts les plus utiles et qu'on devrait cultiver avec le plus de soin.

Peut-être devrais-je terminer ce chapitre par ces affreux récits, peut-être l'impression qu'ils laisseront serait plus forte? mais l'action que j'ai à citer est trop belle, fait trop d'honneur à l'art de nager et prouve trop son utilité, pour que je puisse me résoudre à la passer sous silence; en outre il n'est peut-être pas sans intérêt de montrer comment deux actions parfaites



tement identiques ont été récompensées, l'une en 1778 et l'autre en 1833.

Pendant une nuit orageuse du mois d'août 1777, à dix heures du soir, on entendit des cris aux environs de la jetée à Dieppe. La mer était terrible; elle battait avec fureur et mettait en pièces un navire échoué. Les gémissemens de l'équipage n'arrivaient qu'avec peine au milieu du bruit de la tempête. Il paraissait impossible de porter secours à ces malheureux.

Un pilote-lamaneur, appelé Boussard, se précipite dans les flots, seul, avec une corde qu'il avait attachée au rivage, il arrive au bâtiment. Il faut avoir vu les vagues irritées et leurs ondulations, surtout auprès d'un objet qui leur résiste, pour se former une idée du danger auquel s'exposait l'intrépide Boussard.

Poussé à chaque instant avec violence contre la carcasse, et remporté sur-le-champ au loin avec impétuosité, entouré

de débris qui augmentaient encore le péril, couvert de blessures, il parvient cependant au vaisseau, il y attache sa corde, il ranime, il fortifie les infortunés qu'il y trouve, il leur montre à gagner la terre à l'aide de ce fil qui leur trace un chemin au milieu des ténèbres et des flots ennemis; il les porte même quand les forces leur manquent; il nage autour d'eux comme un ange tutélaire; et luttant contre les vagues qui redemandent en mugissant leurs victimes, il en dépose quinze sur le rivage.

Il Ce n'est pas tout, épuisé par ces efforts, il tombe en défaillance; tandis qu'on lui donne du secours, de nouveaux cris viennent frapper ses oreilles : l'obscurité avait dérobé un malheureux à ses recherches. La voix de l'humanité lui rend sa vigueur, il se replonge dans l'abîme, y poursuit l'infortuné que l'Océan semblait vouloir lui disputer, il le trouve, il le ramène, et

gagne sa maison, suivi de ces naufragés qui le proclament leur sauveur, et qui ne savent comment lui exprimer leur reconnaissance et leur admiration.

L'intrépidité que montra Boussard dans cette occasion périlleuse, devint plus intéressante, plus admirable encore, lorsqu'on sut qu'elle était réfléchie de sa part; que ce n'était point un instinct aveugle de courage, ou une simple impulsion d'humanité, fortifiée par l'habitude de braver les dangers de la mer, et d'y échapper : c'était, chez cet homme vertueux, une résolution toujours subsistante, et un hommage journalier qu'il rendait aux mânes de son père qui avait péri faute de savoir nager et de n'avoir pu être secouru. Pour expier cette espèce de délit involontaire, Boussard avait fait le vœu de sauver, aux dépens de sa propre vie, tous les naufragés à qui il pourrait être utile. Il a tenu parole; de sorte que son dévouement

était une double vertu : en servant si chaudement l'humanité, c'était à la piété filiale qu'il payait un tribut. Ce motif, qu'on n'a appris que depuis ce dernier acte de son courage, le rend encore plus grand et plus respectable.

Les habitans de Dieppe témoignèrent leur satisfaction à ce brave concitoyen, par des applaudissemens souvent réitérés; et depuis, le gouvernement acquitta la dette de l'État à son égard, en répandant sur lui des bienfaits. M. de Crosne, intendant de Rouen, instruit le ministre-directeur des finances, de tout le détail de la belle action de Boussard. M. Necker en rendit compte au Roi, prit ses ordres, et se hâta d'écrire lui-même au pilote de Dieppe la lettre suivante :

« Brave homme,

« Je n'ai su qu'avant-hier, par M. l'Intendant, l'action courageuse que vous  
« avez faite le 31 août, et hier j'en ai rendu

« compte au Roi, qui m'a ordonné de vous  
« en témoigner sa satisfaction, et de vous  
« annoncer, de sa part, une gratification  
« de mille francs, et une pension annuelle  
« de trois cents livres. Continuez à secou-  
« rir les autres, quand vous le pourrez,  
« et faites des vœux pour votre bon Roi,  
« qui aime les braves gens, et les récom-  
« pense.  
« Paris, le 22 décembre 1777.

« Signé NECKER,  
« Directeur-général des finances. »

Le contenu de cette lettre fut bientôt public à Dieppe. Tous les concitoyens de Boussard vinrent le féliciter, et le pressèrent vivement d'aller à Paris, et de se présenter au Roi pour lui en témoigner sa reconnaissance. Boussard se rendit à leurs vœux. Le 3 janvier suivant, il arriva chez M. Le Moyne, maire de la ville de Dieppe, qui était depuis quelque temps à Paris, et qui se chargea volontiers de le présenter à

M. Necker, qui le conduisit lui-même à M. le comte de Maurepas. M. Le Moyne, fier et heureux d'accompagner partout le brave Boussard, ne tarda point à se transporter avec lui à Versailles. Il fut placé dans le salon d'Hercule, sur le passage de la famille royale. Un instant après Sa Majesté traversa le salon. Le duc d'Ayen le fit apercevoir au Roi, qui dit en le regardant avec sensibilité : *Voilà un brave homme, et véritablement un brave homme.*

Ces marques publiques de bonté attirèrent autour de lui un si grand nombre de personnes de tout état, que la reine, qui passa quelques momens après, ne put que l'entrevoir : elle témoigna cependant par ses regards à ce brave homme combien elle était touchée de l'action qui faisait alors l'entretien et l'admiration de la cour. Boussard reçut ensuite des ministres l'accueil le plus flatteur. M. de Sartine, ministre de la marine, lui fit expédier un

brevet de solde de vingt-deux livres par mois de ses anciens appointemens, en qualité de quartier-maitre, quoiqu'il n'en sollicitât que la demi-paie. M. Bertin, dans le département duquel se trouvait la Normandie, chargea M. Le Moyne de chercher dans la ville de Dieppe un terrain libre sur lequel on pût bâtir une maison pour le brave Boussard et sa famille. M. le garde-de-sceaux, qui était sur son départ pour Paris, l'invita à venir le voir. Il ne fut pas moins bien accueilli dans cette capitale, où M. le duc d'Orléans, M. le duc et madame la duchesse de Chartres, et M. le duc de Penthièvre lui donnèrent les mêmes marques de bonté et de bienfaisance. Les encouragemens offerts à la vertu contribuent à en multiplier les actes. Heureuse, mille fois heureuse la nation qui les accorde et les reçoit !

Il avait une taille d'Hercule, près de six pieds; une petite tête, de larges épaules, une

jambe estropiée par une blessure honorable gagnée au service du Roi. Au milieu des hommes de tous les rangs, de toutes les conditions, rien ne l'intimidait ni ne l'embarrassait ; il conservait un maintien honnête et noble.

Boussard, né brave, ne voyant dans son action que le devoir d'un homme envers les autres, était étonné de la récompense dont le prince l'avait honoré. « J'ai fait, « disait-il, beaucoup d'actions comme « celle-là ; je ne sais pourquoi ma dernière « (c'est son terme) fait tant de bruit. « Mes camarades sont aussi braves que « moi. » D'après son cœur, quelle haute idée il avait des hommes !

Le plus grand chagrin qu'il disait avoir éprouvé dans sa pauvreté, était de ne pouvoir acheter des cordages pour aider les vaisseaux dans les accidens : « J'étais, « ajoutait-il, rebuté d'en emprunter ; il « s'en perd, il s'en casse par la force des



« coups de mer ; je n'osais revoir ceux qui  
« me les avaient prêtés, parce que je n'a-  
« vais pas de quoi les leur rendre..... »

Son ambition se borna ensuite à obtenir la permission d'avoir un mât de plus, pour pouvoir donner à son fanal une élévation plus considérable.

Le *brave homme*, fidèle à son serment et aux devoirs qu'il s'était imposés envers l'humanité en péril, continua la nuit et le jour à surveiller le port et les jetées de Dieppe. A la moindre apparence d'agitation de l'Océan ou de quelque vaisseau ou barque en détresse, Boussard s'élançait dans les flots, muni de cordes, et dirigeait l'équipage vers le port. Si la mer en fureur s'y opposait, et qu'il ne pût y conduire le bâtiment, il se saisissait des matelots et des passagers, et les remettait en détail sur le rivage.

Dans le courant de l'automne 1786, le brave Boussard s'aperçut, vers le milieu

de la nuit, qu'une barque périssait à peu de distance des jetées. Attiré par les cris des malheureux qui se débattaient dans les flots, il leur jeta des cordes dont il avait toujours le plus grand soin de se pourvoir, et appela à son secours ceux qui se trouvaient sur le rivage à portée de l'entendre. L'obscurité était si grande qu'il ne pouvait apercevoir ceux qui étaient dans le péril, et qu'eux-mêmes avaient de la peine à distinguer le faible secours qu'on leur présentait. Le fils de Boussard était du nombre des six hommes naufragés; il fut assez adroit pour s'emparer d'une corde qui l'aurait conduit promptement à la jetée; mais voyant à ses côtés un malheureux enfant de quatorze ans, dont les forces étaient déjà épuisées, et qui se laissait entraîner par les vagues, en digne fils du brave homme, il résolut, au risque de sa vie, de le sauver du danger. Pour y parvenir plus sûrement, il lui passa le bout de la corde

sous les bras, et se la passa lui-même entre les cuisses. Ce double fardeau la fit rompre; un cri de celui qui tenait cette corde avertit Boussard père de l'accident; il en jeta promptement une autre que son fils saisit. Ce jeune homme intrépide s'était décidé à ne pas abandonner dans une situation si critique cet enfant qu'il avait pris sous sa sauve-garde, qui s'attachait fortement à lui, et plongeait dans la mer chaque fois qu'il quittait prise. Il le lia de nouveau avec une seconde corde, et fut assez heureux, à l'aide de son père, pour le remonter, ainsi garroté, sur la jetée, à plus de dix-huit pieds d'élévation du niveau de la mer. Trois autres furent également enlevés aux flots par le secours des cordes de Boussard.

N'omettons point un des beaux traits de l'ame sensible du brave homme. Boussard père, toujours compatissant et entraîné par son active humanité, se félicita moins en cette occasion d'avoir sauvé cinq mal-

heureux, dans le nombre desquels était son fils, qu'il ne s'affligea de la mort du sixième; et l'on a eu beaucoup de peine à le consoler d'une perte qu'il se reprochait en quelque manière.

Cette belle action de Boussard fils, qui l'associait à la gloire de son père, n'était point le coup d'essai de son courage; en 1784, il avait déjà sauvé la vie à quatre naufragés. M. de Crosne, alors intendant à Rouen, le récompensa d'une gratification de quatre cents livres. MM. de la chambre du commerce y ajoutèrent une médaille d'argent, comme ils en avaient donné une d'or précédemment au père.

Il était encore, en 1825, gardien du phare de la jetée de Dieppe, et chargé de diriger le halage et le sauvetage des bâtimens, et ne cessait de donner des preuves de ce dévouement qui a valu à son père le nom de Brave Homme.

## CHAPITRE QUATRIÈME.

DES MANIÈRES DE NAGER, LEURS RÈGLES, LEURS AVANTAGES. — DE QUELQUES DANGERS QUI S'OFFRENT AU NAGEUR ; MOYENS DE LES ÉVITER. — MANIÈRE DE SECOURIR UN HOMME QUI SE NOIE. — QUALITÉS ET PORTRAIT DU PARFAIT NAGEUR. — ASSAUT ENTRE DEUX OFFICIERS DE L'ARMÉE D'ARAGON, EN 1813.

Division des manières de nager en trois classes.

— Conseils à ceux qui enseignent et à ceux qui apprennent à nager.

Si après avoir essayé de démontrer les bons effets de la natation et de prouver son utilité, je bornais là mes efforts, la tâche que je me suis imposée ne serait pas remplie; car non-seulement je désire inspirer le goût de la natation, mais je voudrais

encore que mon travail pût contribuer à former des nageurs. C'est pour atteindre ce but que je vais présenter différentes manières de nager. Je les diviserai d'après leur degré d'importance en trois classes. La première se composera des manières qui sont indispensables, la deuxième des manières utiles, la troisième des manières de pur amusement.

Mais avant de les décrire, je crois qu'il n'est pas hors de propos de donner quelques conseils préliminaires à ceux qui apprennent cet art important.

Les beaux jours de l'été sont les plus favorables pour débiter dans l'exercice de la natation, la température de l'eau étant alors moins froide que dans les autres saisons.

Le choix de l'heure est presque indifférent; beaucoup de personnes préfèrent pourtant les momens qui précèdent le coucher du soleil.

J'ai déjà dit qu'il ne fallait jamais entrer dans l'eau quand on était en sueur. La pression et la fraîcheur du liquide causeraient une suppression de transpiration, suppression qui deviendrait funeste. Alexandre fut sur le point de périr, pour s'être baigné en sueur dans les eaux du Cydnus.

On peut se livrer plusieurs fois par jour à la natation. La durée de chaque exercice peut être facilement d'une demi-heure; mais aussitôt que l'on sent un commencement de fatigue, il faut cesser.

On aura l'attention de ne pas manger immédiatement après être sorti de l'eau; et selon le conseil d'Hippocrate, on fera bien d'attendre au moins une demi-heure.

Quant au choix des lieux, il faut autant que possible se mettre à l'ombre et dans un endroit où l'eau ne soit pas agitée, mais aussi où elle ne croupisse pas.

Pour bien nager, il faut de la hardiesse

autant que de l'habitude. La hardiesse ne doit pas être confondue avec l'audace ou la témérité, compagnes de l'imprudence.

Malheureusement on ne trouve pas partout comme à Paris une école de natation où l'on démontre les principes de cet art; alors il faut avoir recours à quelque ami qui sache nager, et qui soit assez obligeant pour faire pendant dix ou douze jours l'office de maître. Voici je crois le meilleur moyen dont on devrait se servir pour les premières leçons.

On préparera deux anneaux de corde qui auront le double de la grandeur nécessaire pour y faire entrer les bras jusqu'aux épaules. On attachera ces anneaux à une corde forte, mince pourtant et flexible, en laissant entre deux la largeur nécessaire pour asseoir la poitrine. Avant de s'abandonner à l'eau avec cet instrument, l'élève-nageur passera un bras dans chaque anneau jusqu'à l'épaule. Suspendu



de cette manière, il ne saurait perdre l'équilibre, quelque irrégulières que soient les évolutions qu'il peut faire.

C'est par cette dernière raison qu'on doit préférer la manière indiquée à la sangle qui embarrasse souvent le nageur, et qui, en le laissant tourner, le met quelquefois sur le dos à se débattre et à s'effrayer sans cause, ou du moins lui donne des positions gênantes et de mauvaises attitudes.

L'élève ainsi attaché, on s'assure de sa confiance dans le soutien qui le porte, et en le laissant immobile sur la surface de l'eau pendant quelques minutes, on lui apprend à connaître quelle résistance cet élément oppose à son action sur lui, à se bien convaincre enfin qu'il a la faculté naturelle d'y rester un moment en équilibre.

Il sent bientôt qu'il est moins question pour lui d'apprendre à se soutenir qu'à se diriger dans une marche déterminée; c'est

alors qu'on lui en indique les moyens.

Abandonnez-vous, lui dit-on, au fluide qui vous supporte presque; c'est une espèce de lit sur lequel vous reposez mollement; faites usage de vos pieds et de vos bras; des uns pour vous diriger vers votre but, des autres pour vous y pousser, malgré l'effort contraire de l'eau, ou aidé par son courant. Surtout, et c'est en quoi consiste tout l'art de nager, mettez le plus parfait accord dans vos mouvemens: si l'on peut se passer de cet accord pour se laisser maîtriser par la rapidité de l'eau, on ne parviendra jamais, sans cette simultanéité, à en pouvoir remonter le courant.

Il met ces leçons en pratique, et tout à coup, aidé de sa réflexion, il prend des habitudes qui deviennent une seconde nature, et qu'il ne perd jamais, fût-il vingt ans sans exercer. Avant de lui enseigner qu'il y a bien des manières de nager, il

faut le prévenir qu'on ne nage avec grace qu'autant qu'on ne précipite point ses mouvemens, qu'on ne fait point bouillonner l'eau autour de soi; que la tête sort de l'eau, bien franche; qu'autant qu'on ne manifeste d'effort ou de fatigue, ni par la contraction des narines, des yeux et de la bouche, ni par une respiration péniblement faite, ce qui vient ordinairement de la mauvaise habitude de tenir toujours ses dents serrées les unes contre les autres.

Il est une chose qu'on ne saurait trop recommander, c'est de ne pas faire plonger un commençant par surprise; il ne faut point non plus lui jeter de l'eau au visage, tant qu'il ne sera pas familiarisé avec l'exercice de la natation. Ces sortes de plaisanteries produisent de fâcheuses impressions qu'on ne surmonte pas toujours, même à l'aide de la raison la plus éclairée.

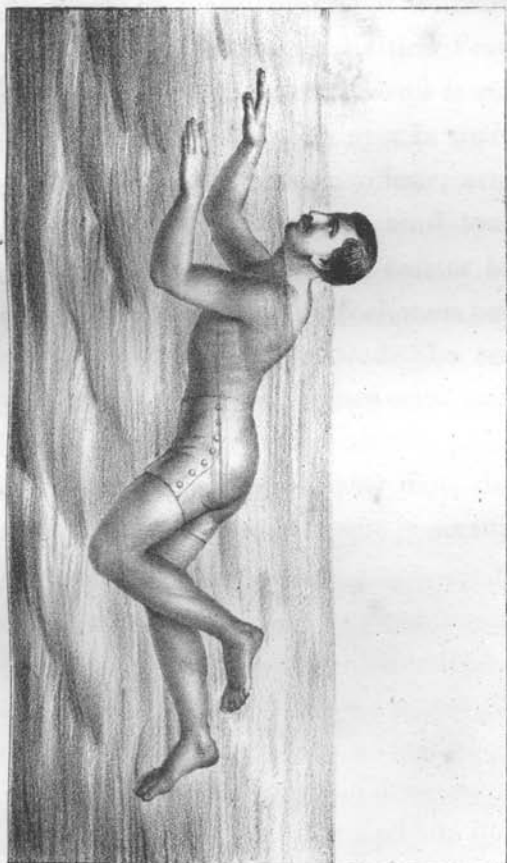
**PREMIÈRE CLASSE.**

La première classe comprend cinq manières de nager, savoir : Nager en chien. — Nager en grenouille. — Nager sous l'eau, ou plonger. — La coupe. — Faire la planche et nager sur le dos.

Nager en chien.

*Planche première.*

Cette manière de nager est la première qu'on emploie ordinairement, sans doute parce qu'elle est le plus conforme à nos mouvemens naturels. Il suffit d'imiter l'action que l'on voit faire au chien, c'est-à-dire qu'il faut élever et abaisser un peu chaque main l'une après l'autre, et en faire



Pl. I.

Fig. 1. au Chien.



autant avec les pieds, observant toutefois que les mains doivent servir à attirer l'eau vers soi, et les pieds au contraire à la repousser. Il faut commencer avec la main droite et le pied droit, puis continuer avec la main et le pied gauches, et ainsi toujours de suite. Il sera bon d'écarter les doigts de la main et de l'approcher un peu de la poitrine en pliant le coude. La reconnaissance veut que je place cette manière au nombre des indispensables, parce que m'étant trouvé embarrassé dans des herbes, c'est en l'employant que je me suis tiré de ce danger.

## 2.

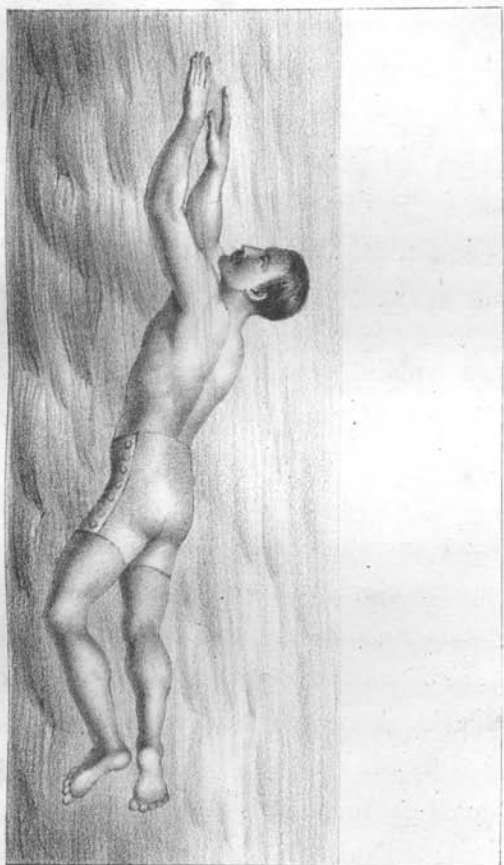
Nager en grenouille.

Plaque deuxième.

Il est moins extraordinaire d'emprunter à une grenouille qu'à un chien une ma-

nière de nager, puisque la grenouille est un animal amphibie qui vit plus longtemps dans l'eau que sur la terre. Pour nager en grenouille, les bras doivent être pliés, les mains bien tendues (la paume tournée vers le fond de l'eau), rapprochées l'une de l'autre, de sorte que les deux pouces se touchent exactement par le bout. Les coudes doivent être au niveau des épaules et les mains au niveau des coudes; elles doivent en outre toucher le corps de manière que la main droite forme en dehors un angle rentrant d'environ cent quarante-cinq degrés avec l'avant-bras droit, ainsi réciproquement. Dans cette position, étendez-vous avec lenteur sur le ventre, et lorsque vous serez couché, rapprochez de vos fesses vos talons en tâchant qu'ils se touchent, éloignez vos genoux l'un de l'autre le plus que vous pourrez, chassez vigoureusement de la plante des pieds l'eau qui se trouvera dans leur di-





Pl. 2. *Fig. 1. Homme en position de la Pl. 1.*



rection. N'oubliez pas surtout que tous ces mouvemens doivent être simultanés, c'est-à-dire que vos pieds et vos mains, vos bras et vos jambes, comme si un même ressort les avait fait partir à la fois, se déploieront au même instant, vos mains se porteront en avant et à la hauteur des épaules, et ne se sépareront que lorsque vos bras seront déployés dans toute leur longueur. Cet élan, auquel vos membres seuls doivent avoir participé, vous a fait avancer en raison de la promptitude que vous y avez mise ; il ne faut pas vous hâter de rassembler vos membres, parce que votre mouvement subsiste encore, quoique la cause qui l'a produit ne subsiste plus. Attendez, pour changer de posture, qu'il soit presque fini ; ce que vous reconnaîtrez à l'augmentation de votre poids qui vous fera un peu enfoncer ; alors vous disposerez vos membres tels qu'ils étaient avant de faire l'élan, et vous recommencerez le

même mouvement. Mais si vous voulez avancer plus vite, faites la manœuvre suivante :

Ecartez d'abord lentement vos mains l'une de l'autre, ayant soin de tenir les bras bien tendus, et lorsque vos mains seront éloignées entre elles d'environ deux pieds et demi, inclinez-les de sorte que le côté du petit doigt de chacune soit un peu plus élevé que le côté du pouce. Mettez alors de la vigueur à la continuation du mouvement de vos bras, et vous avancerez. Vos mains n'ont pas dû cesser encore d'être au niveau des épaules; mais lorsqu'elles seront diamétralement opposées l'une à l'autre, il faudra que l'extrémité des bras pénètre plus avant dans l'eau à mesure que vous agrandirez la portion du cercle qu'ils décrivent. Ici le mouvement doit être rapide, car ce n'est qu'à l'aide de la résistance que l'eau oppose à la paume de vos mains, que vous continuez d'avancer.

Quelques auteurs ont donné à cette manière de nager le nom de *brassée*, d'autres l'ont appelée *nager en grenouille*; je lui ai conservé cette dernière dénomination, parce que, dans cette manière, nous imitons autant que possible, par les mouvemens de nos mains, de nos bras, de nos pieds, l'action de la grenouille, qui, quoiqu'elle ne décrive pas comme nous un cercle avec ses pattes, ne nous a pas moins servi de modèle pour nager d'après le mode que je viens de peindre. S'il existe une différence énorme entre la manière de l'homme et celle de la grenouille, c'est que l'une est un don de la nature, et l'autre le fruit de l'art.

3

Nager sous l'eau ou plonger.

Plaque troisième.

Nager sous l'eau , nager entre deux eaux , plonger , sont trois manières qui rentrent l'une dans l'autre ; voilà pourquoi je les ai réunies sous un seul titre. Quiconque ne saurait pas nager , ne s'aviserait sans doute point de plonger , à moins qu'il ne se jetât dans l'eau avec l'intention de se noyer. Mais combien de personnes nagent sans savoir plonger ou plutôt sans avoir contracté l'habitude de plonger ! Cependant il est aussi essentiel de savoir l'un que l'autre , car le plus habile nageur , s'il ne sait pas plonger , n'est guère plus à l'abri des accidens que celui qui ne sait rien du tout ; et malheureusement il est rare de trouver , comme on l'a judi-



*Wager sous l'eau ou Plonger.*





cieusement remarqué, des personnes qui, ne s'étant exercées qu'à nager, ne conservent toute leur vie, pour l'action de plonger, une répugnance trop souvent funeste.

Si l'on ne se livrait à l'exercice de la natation que pour son amusement et même pour sa santé, il ne serait pas absolument indispensable de savoir plonger; mais comme le but qu'on doit se proposer en apprenant à nager, est de pouvoir, quelle que soit la circonstance où l'on se trouve, sauver sa vie ou celle des autres, il faut contracter d'avance l'habitude de s'élancer dans l'eau, de s'y enfoncer, sans s'effrayer ni s'étourdir. Avec cette habitude, soit que vous tombiez par hasard dans une rivière, soit que poursuivi, vous vous y élanciez, soit que l'on vous y précipite pour vous perdre, soit que vous voliez au secours de quelqu'un, il est presque impossible que vous ne vous tiriez pas d'affaire.

D'après cela, il est facile de conclure qu'on doit faire marcher de front l'art de nager et l'art de plonger, puisque le second est le complément du premier. Pour apprendre à plonger, choisissez un endroit où vous ayez de l'eau jusqu'aux genoux, asseyez-vous et tendez les bras à une personne qui sera debout vis-à-vis de vous, les jambes écartées, afin de laisser aux vôtres, qui seront jointes, la facilité de se placer entre les siennes; elle vous tiendra par les poignets, tandis que vous vous inclinerez en arrière. Dès que l'eau aura couvert votre visage, elle vous remettra sur votre séant. Il faut répéter cet exercice jusqu'à ce qu'on soit en état de se renverser ainsi et de se relever seul à l'aide de ses mains, ce qui arrive quelquefois à la première leçon. Voici encore une autre manière d'apprendre à plonger. D'abord on entre dans l'eau jusqu'à la ceinture, on aspire le plus d'air qu'on peut, on s'ac-

croupit, et retenant son haleine, on reste quelques secondes sous l'eau. On se relève et l'on recommence plusieurs fois le même exercice. Il entre un peu d'eau dans les narines, mais à peine s'en aperçoit-on. Quant aux oreilles, l'eau qui s'y introduit cause bien une petite surdité et un bourdonnement désagréable, mais il ne faut pas s'en inquiéter, au moment où l'on s'y attend le moins, elle sort et l'ouïe n'éprouve plus la moindre gêne. Quand vous serez un peu habitué à retenir votre haleine et à enfoncer votre tête dans l'eau, allez dans un endroit assez profond. Après avoir nagé quelques instans à la surface, plongez la tête la première en courbant brusquement le haut du corps et en élevant les jambes. Alongez les bras et nagez dans cette position en gagnant le fond de l'eau, que vous atteindrez d'autant plus vite que vos mouvemens seront plus précipités et votre position plus rapprochée de la per-

pendiculaire. Pour revenir sur l'eau, tenez-vous debout, levez ensuite alternativement les jambes comme si vous montiez les degrés d'un escalier, et faites le même mouvement avec les bras que vous tenez le long et près du corps, ayant la paume des mains tournée vers le fond de l'eau. De cette manière vous reviendrez promptement à la surface.

Quand l'endroit que vous aurez choisi pour plonger est peu profond, vous pouvez, dès que vous avez atteint le sol, le frapper fortement avec les pieds, vous reviendrez alors au-dessus de l'eau, et d'autant plus vite que votre corps sera plus droit. On plonge aussi en se jetant dans l'eau les pieds les premiers ou la tête la première, ce qu'on appelle *donner un pied devant* ou *donner une tête*.

Si l'on ouvre les yeux dans une eau sa- blonneuse, on éprouvera une légère cuisson quand on sera à l'air; si l'eau est pure



Pl. 4.



La Coupe.

on n'éprouvera rien. Dans tous les cas on aura soin de refermer les yeux tandis qu'ils seront encore dans l'eau pour les ouvrir quand ils seront à l'air, afin d'empêcher que les cils ne se replient entre l'œil et la paupière ; ce qui suffirait pour rebuter un commençant.

Pour nager entre deux eaux, il suffit, quand vous aurez plongé, de prendre une position horizontale et de nager en grenouille comme si vous étiez sur l'eau.

#### 4.

La coupe.

*Alouca quatrième.*

Je ne sais pas pourquoi presque tous les auteurs ont répété les uns après les autres que cette manière de nager est sans contredit la plus belle et la plus utile. La plus utile ou l'une des plus utiles, c'est vrai,

car elle sert à nous sauver où les autres manières pourraient ne pas répondre à notre attente ; par exemple, dans les tournoiemens en entonnoir ; mais la plus belle, je ne comprends pas ce qu'il y a de plus beau dans les mouvemens que l'on fait pour nager de cette façon que dans ceux dont on se sert pour nager en grenouille et de toute autre manière.

Lorsque vous êtes couché sur le ventre, lancez votre bras droit en avant en l'étendant dans toute sa longueur. Pliez la première phalange des doigts de manière à donner à votre main une forme concave ; chassez l'eau vigoureusement avec la plante des pieds, et en même temps que vous ferez faire à votre bras gauche le mouvement du droit, vous attirerez l'eau à vous avec la main droite en faisant rapidement passer cette main le long de la poitrine. Vous reporterez alors vivement le bras droit en avant, et la main gauche en se



retirant brusquement vers la poitrine , vous fera avancer à l'aide de la résistance qu'oppose nécessairement la masse de l'eau qu'elle attire et du mouvement des pieds qui s'opérera simultanément. En faisant agir votre bras droit et votre bras gauche , vous aurez soin de vous tourner légèrement sur le côté droit et ensuite sur le côté gauche , ce qui vous aidera à fendre l'eau avec plus de rapidité. Vos oreilles se trouveront alors un instant dans l'eau , mais leur position même et le mouvement s'opposeront à ce qu'elle y pénètre.

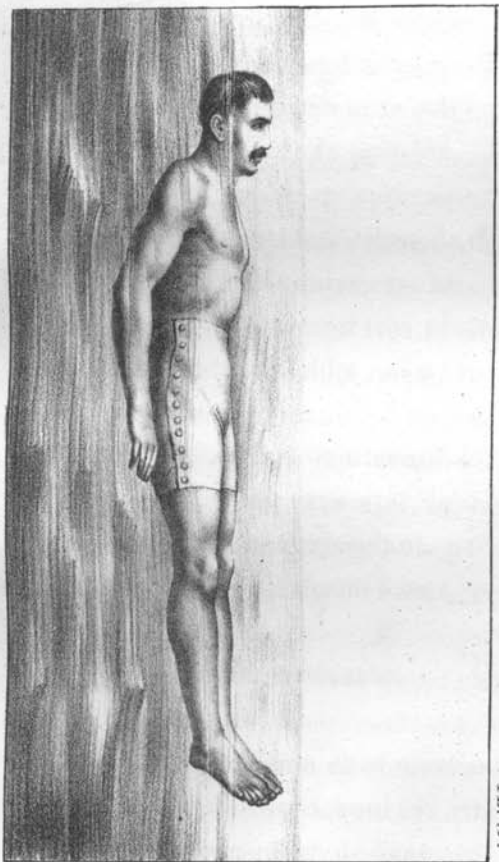
Il faut employer cette manière de nager quand vous vous jetez à l'eau dans des temps très froids ; vous supporterez sans malaise sa température dès que vous aurez nagé ainsi pendant quelques minutes , et vous sentirez alors presque doubler votre force et votre vigueur.

5.  
Faire la planche et nager sur le dos.

Manège cinquième.

Cette manière est difficile en apparence, mais elle est certainement une des plus simples et surtout des plus essentielles de l'art de nager. Elle offre les moyens de se reposer, de briser plus aisément les flots et de se soustraire à la perfidie des herbes. Pour la pratiquer, lorsque vous serez entré dans l'eau, couchez-vous doucement sur le dos, élevez ensuite votre poitrine sur la surface de l'eau en tenant toujours votre corps étendu sur la même ligne. Voulez-vous avancer? alors servez-vous de vos mains comme de deux rames, c'est-à-dire étendez vos bras, et après avoir fendu l'eau avec vos mains, jusqu'à la hauteur de vos épaules, rapprochez-les de vos cuisses, et

Table la Plaque et nager sur le Dos.



Pl. 3.



nagez en même temps en grenouille avec vos jambes et vos pieds. N'oubliez pas, chaque fois que vous fendez l'eau avec les mains, de ployer légèrement le col, en rapprochant le menton de la poitrine.

Je me plais à penser qu'après avoir étudié ces cinq différentes manières de nager, personne ne leur contestera les droits qu'elles ont à l'honneur d'être placées au nombre des indispensables, ni à l'homme qui les possédera toutes cinq, le titre d'habile nageur. Passons maintenant aux autres manières, qui, sans être dignes du même rang, méritent cependant, par leur utilité, que nous cherchions à les acquérir.

#### DEUXIÈME CLASSE.

Cette classe renferme neuf manières de nager, savoir : nager debout, la tête, les épaules et les mains hors de l'eau. — Nager avec des vêtemens. — Nager sur les deux

côtés. — Faire la planche en crucifix. —  
Faire la planche en momie ayant les mains  
placées derrière la tête. — Nager en tenant  
un bras hors de l'eau. — Nager avec les  
pieds seulement en tenant les bras alongés,  
et ensuite avec les mains en tenant les jam-  
bes et les pieds joints. — Nager la tête, les  
coudes, les genoux et la pointe des pieds  
hors de l'eau. — Nager à coups de pieds et  
à coups de poings.



Nager debout, la tête, les épaules et les mains hors  
de l'eau.

Pour nager debout, il faut frapper l'eau  
perpendiculairement avec la plante des  
pieds qui agissent alternativement. On  
peut se servir ou ne pas se servir des mains.  
Si l'on en fait usage, il faut tourner la  
paume vers le fond et les faire mouvoir

entre deux eaux. Les nageurs exercés les sortent de l'eau, ou les dressent parallèlement aux épaules ou au-dessus. Si l'on nage debout dans une rivière, il faut se présenter incliné contre le courant, afin de n'être pas culbuté par l'eau, dont la rapidité augmente à mesure qu'elle est éloignée du fond.

De toutes les manières de nager, voilà sans doute l'une des plus difficiles : heureusement elle ne fait pas partie des indispensables ; mais elle est, dans certaines circonstances, de la plus grande utilité. Par exemple, elle vous met à même de vous charger de ce qui vous sera nécessaire sur l'autre bord d'une rivière que vous aurez à traverser, à moins que vous ne préféreriez placer vos effets sur votre tête ; mais alors il faut les assujétir avec un lien, et vous n'en aurez pas toujours le temps. Elle vous donne la facilité de voir autour de vous tout ce qui s'y passe,

elle vous offre les moyens de chercher le lieu où vous pouvez prendre terre, d'attaquer l'ennemi s'il vous poursuit, d'éviter ses traits, et même, si vous avez à le combattre dans l'eau, elle vous présente des ressources pour le faire avec avantage.

Comme cette manière de nager paraît peu praticable; je crois devoir m'appuyer de quelque autorité pour prouver qu'elle n'est pas inusitée.

M. Turner, ambassadeur anglais au Thibet et au Boutan : dit, dans la *Relation de son ambassade*, tome II, page 153 :  
« On voit, dans le Thibet, des hommes  
« qui passent les rivières les plus profondes en nageant debout, et n'ayant  
« de l'eau qu'à demi-corps, de sorte que  
« leurs armes à feu ne sont jamais mouillées, et qu'ils peuvent même s'en servir  
« tandis qu'ils nagent. J'imagine que ces  
« Thibétains ont l'art de marcher dans  
« l'eau, art dont j'avais déjà entendu



« parler, et qui, si l'on pouvait l'introduire dans les armées, deviendrait d'une grande importance. »

« J'ai vu, ajoute le traducteur du voyageur anglais, une négresse qui traversait une rivière large et profonde en se tenant debout, les mains croisées sur la tête, et ayant presque la moitié du corps hors de l'eau ; elle s'arrêtait dans les endroits les plus profonds, et y restait aussi long-temps que l'on voulait ; elle nageait en faisant seulement un petit mouvement avec les pieds. »

## 2.

Nager avec des vêtemens.

— Sur dix occasions imprévues qui peuvent se présenter d'avoir recours à l'art de nager, il n'est pas rare d'en voir neuf où nous n'ayons pas le temps de nous défaire de

nos vêtemens : alors malheur à nous si nous ne nous sommes pas un peu habitués à ce surcroît d'embarras et de gêne, car il suffit pour nous perdre. Par conséquent, dès que vous saurez nager, et que vous vous sentirez de force à traverser une rivière, essayez-vous à nager tout habillé. Pour cela, commencez par ne mettre qu'un pantalon, ensuite un gilet, et ainsi successivement jusqu'à ce que vous ayez acquis des forces nécessaires pour nager habillé des pieds à la tête. Cet exercice vous deviendra facile par l'habitude.

A mon retour de la première campagne d'Espagne, en 1808, j'ai traversé la Garonne avec le petit équipement de chasseur à cheval de l'ex-vieille garde, et malgré la gêne que me causaient mes bottes, et malgré la pesanteur de mes vêtemens imbibés d'eau, je parvins, sans trop de fatigue, à gagner l'autre bord.

3.

Nager sur les deux côtés.

Quand vous nagerez en grenouille, et que vous voudrez ensuite nager sur l'un ou sur l'autre côté, vous inclinerez brusquement la tête et le corps du côté que vous aurez choisi, et de la main qui se trouve de ce côté vous chasserez l'eau avec force vers le côté opposé; vous plierez le bras et le rapprocherez de votre poitrine en faisant ce mouvement.

Indépendamment du plaisir qu'on trouve à nager ainsi, on a encore l'avantage de voir les deux bords de la rivière, et il est des circonstances où cette ressource n'est pas sans importance; ajoutez à cela que cette position permet à l'un des côtés du corps de se reposer, tandis que l'autre travaille.

4.

Faire la planche en crucifix.

Pour faire la planche en crucifix, il faut se placer sur le dos, étendre les bras en tournant la paume des mains vers le ciel, joindre les cuisses, les jambes et les pieds. Dans cette position l'eau doit vous porter, et il n'est pas nécessaire, quoi qu'en disent quelques maîtres-nageurs, de roidir les membres et de retenir son haleine, ce qui finit par fatiguer beaucoup et inutilement.

5.

Faire la planche en momie, ayant les mains placées derrière la tête.

La tête, par son poids naturel, tend toujours à s'enfoncer dans l'eau, et les ef-

forts que l'on fait pour la soutenir, fatiguent beaucoup les muscles du cou. Pour remédier autant que possible à cet inconvénient, placez, quand vous êtes sur le dos, vos mains derrière votre tête en entrelaçant les doigts; rapprochez vos bras de vos oreilles en pliant bien les coudes; vous aurez alors la tête comme sur un oreiller; vous resterez les cuisses, les jambes et les pieds joints, et vous aurez soin de courber un peu votre corps en avant. Dans cet état, laissez vous aller au fil de l'eau. L'avantage de cette position est de délasser et de donner de nouvelles forces; c'est à ce titre que je l'ai rangée, ainsi que la précédente, dans la seconde classe.

## 6.

Nager en tenant un bras hors de l'eau.

Faites sur un côté les mêmes mouvemens que pour nager en grenouille, et

tenez au-dessus de l'eau le bras opposé à ce côté. mettez beaucoup de force dans les mouvemens que vous ferez avec les jambes et les pieds, afin de suppléer à l'inaction du bras qui se trouve élevé au-dessus de l'eau. Il faut vous exercer souvent à nager ainsi, car il peut arriver que vous ayez des objets à transporter d'une rive à l'autre. J'ai réussi à traverser plusieurs fois la Seine en tenant dans une main un fusil de munition. Le soldat qui saurait nager pourrait employer ce moyen s'il n'avait pas le temps de placer ses effets sur sa tête.

Dans un naufrage, Le Camoëns gagna les côtes de la Chine en nageant d'une main et en tenant dans l'autre son précieux manuscrit élevé au-dessus des ondes. C'est ainsi que le monde littéraire dut à l'art de nager la conservation d'un poème qui a mérité à son auteur le surnom de *Virgile du Portugal*.

7.

Nager avec les pieds seulement , en tenant les bras alongés , et ensuite avec les mains en tenant les jambes et les pieds joints.

Il est utile de nager quelquefois de la sorte , quand vous rencontrerez des roseaux ou des herbes qui s'opposeront à ce que vous fassiez de grands mouvemens avec les bras et les jambes.

Étant sur le ventre , jetez les mains en avant et doucement les pieds en arrière , mais joints ensemble ; avancez de cette façon , et étendez les bras et les mains le plus loin de la poitrine qu'il vous sera possible , les doigts joints ensemble et la paume des mains un peu courbée , regardant vers le fond. Sans vous déranger de cette position , chassez l'eau vigoureusement avec les pieds , en faisant les mouvemens indiqués pour nager en grenouille ,

vous pouvez ensuite joindre les jambes et les pieds, et vous servir seulement des bras pour avancer en les déployant.

§.

Nager la tête, les coudes, les genoux, la pointe des pieds hors de l'eau.

*Planche sicilienne.*

Cette manière de nager, que je n'ai vue décrite nulle part, est très difficile. Quand vous êtes sur le dos, placez vos mains contre vos oreilles en pliant vos bras, rapprochez les cuisses le plus qu'il vous sera possible de votre poitrine, joignez les talons et tenez les pieds un peu ouverts; dans cette position on doit voir votre tête, vos coudes, vos genoux et vos pieds hors de l'eau. Votre corps se trouvera comme plié en deux, et vous vous soutiendrez sur l'eau dans un parfait équilibre.



*Magoo/ la tête, les yeux, les genoux et la pointe des pieds hors de l'eau.*



*Pl. 6.*



Cette position, si vous la conservez quelque temps, devient très fatigante; mais elle donne une grande souplesse aux membres et vous dispose à nager ensuite avec beaucoup de facilité. Il m'est arrivé de la conserver pendant un quart d'heure, et de faire jusqu'à trois cents brasses de suite, après l'avoir quittée. Je ne saurais trop la recommander aux nageurs.

9.

Nager à coups de pieds et à coups de poings.

Cette manière de nager, l'une des plus faciles, consiste à battre l'eau alternativement avec le poing, puis avec le pied, dont les doigts doivent être fermés le plus possible.

On nagera ainsi quand on aura à traverser une rivière couverte d'une glace de peu d'épaisseur.

**TROISIÈME CLASSE.**

Toutes les manières que le hasard peut faire découvrir ou que le caprice peut inventer, rentrent dans cette classe. Sur huit ou dix que je connais, je me contenterai d'en décrire quatre, qui, sans être d'une grande utilité, offrent cependant quelque avantage, ne fût-ce que le changement de de position. Ces quatre manières sont : — La planche en momie et la planche écartée. — Nager assis. — Nager en Triton. — Valsen dans l'eau.

La planche en momie et la planche écartée.

Voulez-vous faire la planche en momie? Tenez les cuisses et les jambes serrées, les talons joints, les bras tendus et appliqués le long des cuisses.

Quittez cette position, écartez les jambes, tournez le plus que vous pourrez la pointe de pieds en dehors, et vous ferez ce que j'appelle la *planche écartée*.

2.

Nager assis.

Placez-vous dans l'eau comme si vous vouliez vous y asseoir. Joignez les cuisses et les jambes, et servez-vous de vos mains comme de deux rames pour avancer. Lorsque vous voudrez nager assis sans faire de mouvemens, vous laisserez vos bras étendus sur l'eau, ou bien vous les tiendrez croisés. Je suis parvenu à me maintenir long-temps dans cette position ayant la tête hors de l'eau et sans enfoncer.

3.

Nager en triton.

Pour nager en Triton , il faut s'étendre sur la surface de l'eau , la battre alternativement de chaque coude et du gras de la jambe. L'eau bouillonne autour du nageur , et il ressemble à un dieu marin qui sème autour de lui le bruit et fait jaillir les eaux. On peut nager ainsi sur le ventre , mais alors c'est de la pointe du pied et de la main qu'on frappe l'eau.

4.

Valser dans l'eau.

Quand vous serez debout dans l'eau et que vous désirerez y valser , vous inclinerez légèrement les cuisses et les jambes du côté où vous voudrez tourner ; vous

ferez faire à votre corps un mouvement dans le même sens, et en tournant vous aurez soin de chasser l'eau avec la plante des pieds. Vous pourrez tenir alors vos mains élevées au-dessus de l'eau et vous en servir pour faire ce que bon vous semblera.

De quelques dangers qui s'offrent au nageur ;  
moyens de les éviter.

Parmi les dangers qui attendent l'homme dans l'exercice de la natation, les plus connus sont les herbes dans lesquelles il peut s'embarasser, les crampes qui peuvent le saisir, les vagues qui peuvent le submerger, et les tourbillons qui peuvent l'entraîner et l'engloutir.

#### *Des herbes.*

C'est en général dans les étangs, dans les lacs, dans les eaux mortes qu'on doit

s'attendre à rencontrer des herbes ; mais il ne faut pas croire qu'il ne s'en trouve pas dans les rivières , il y a certains endroits où les bords en sont garnis. Quand vous vous sentirez embarrassé par des herbes , ne cherchez pas à vous en dégager avec violence ; arrêtez-vous ; commencez par délivrer vos bras , sans cependant les mettre hors de l'eau ; chargez vos poumons de la plus grande quantité d'air qu'il vous sera possible ; si vous avez de la peine à vous soutenir pour reprendre votre respiration , vous poserez les mains et les bras horizontalement sur l'eau , et vous recommencerez ainsi autant que la nécessité vous y obligera.

Les bras une fois dégagés , vous écarterez les herbes qui seront entortillées autour de votre cou , ensuite vous mettant debout , et d'une seule main , tandis que l'autre sera à la surface de l'eau , vous tirerez délicatement et brin à brin toutes les



herbes qui entoureront les autres parties de votre corps.

Dès que vos membres seront entièrement libres, le plus sûr moyen de sortir de ce mauvais pas, sera de vous étendre sur le dos ou sur le ventre, les cuisses et les jambes bien jointes et immobiles sans trop vous roidir; dans cette posture vous glisserez à travers les herbes, en nageant des bras seulement. Dans le cas où l'espace vous manquerait pour les déployer autour de vous, vous devrez nager en chien.

#### *Des crampes.*

Il n'est personne qui n'ait éprouvé quelques crampes : on sait que c'est une contraction douloureuse qui empêche de se servir du membre qu'elle engourdit. On peut donc se faire une idée du danger auquel nous expose une crampe qui nous saisit au milieu d'une rivière. Ce danger

est d'autant plus grand qu'on ne saurait le prévoir. Cependant il ne faut pas que le nageur s'en effraie. Dès qu'il ressent l'atteinte de ce mal, il doit aussitôt se mettre sur le dos et y rester jusqu'à ce que la crampe cesse. Un des meilleurs moyens de la faire passer, c'est de nager la tête, les coudes, les genoux et la pointe des pieds hors de l'eau.

#### *Des vagues.*

Ce n'est guère que dans les lacs et dans la mer qu'on est exposé à rencontrer des vagues; cependant les eaux des grandes rivières et des fleuves se soulèvent aussi quand un vent un peu fort souffle contre leur courant. Il est donc bon de s'accoutumer à nager au milieu des ondes agitées; car si vous ne vous y êtes pas un peu habitué, la première fois qu'une vague couvrira votre visage et vous ensevelira sous

ses ondes, vous pouvez en être découragé et étourdi de manière à perdre la tête.

Quand vous vous trouverez dans des eaux agitées, la meilleure position que vous puissiez prendre, c'est de vous mettre sur le dos, de faire la planche et de suivre les mouvemens des flots.

*Des tourbillons.*

Il me semble qu'en général on a exagéré les dangers que présentent les tourbillons. Peu s'en faut qu'à l'aspect du plus petit tournoiement, la plupart des auteurs, saisis d'effroi, ne croient voir l'un de ces monstres si admirablement peints par Virgile, et ne s'écrient avec lui : fuyez, fuyez

Charybde qui dévore, en son avide rage,  
Les flots précipités dans ses antres sans fonds,  
Et soudain les vomit de leurs gouffres profonds,  
Scylla qui, déroband ses roches dangereuses,  
Appelle au loin, du sein de ses grottes affreuses,  
Les vaisseaux que la vague y pousse en mugissant.

Assurément, si tout les tourbillons que l'on rencontre dans les rivières et dans les fleuves ressembaient à Scylla et à Charibde, en vain connaîtrions-nous toutes les règles de l'art, nous ne pourrions nous soustraire à leur rage : mais heureusement il n'en est pas ainsi, et quelques-uns des tourbillons des rivières et des fleuves, par exemple, ceux que forment les confluens du Mein et du Rhin, de la Saône et du Rhône, de la Marne et de la Seine, tout terribles qu'ils sont, ne m'ont pas dévoré. Avec du sang-froid et de la confiance dans mes forces, je me suis arraché à leur fureur et à leur impétuosité.

Quand vous ne pourrez éviter de passer dans un tourbillon, faites la planche, aspirez le plus d'air possible, et n'opposez aucune résistance. Laissez-vous descendre en tournoyant, et quand le tourbillon aura perdu de sa force, profitez de cet instant pour vous remettre sur le ventre,

*nagez alors en grenouille* le plus vite que vous pourrez en remontant sur la surface de l'eau. Si quelques courans tendaient à vous ramener vers le tourbillon , vous feriez *la coupe* pour vous en éloigner.

M. P. M<sup>'''</sup> tombe dans une grande erreur , quand il recommande de se laisser entraîner au fond du gouffre en tournoyant , et , lorsqu'on y est arrivé , de repousser le sol avec le pied pour revenir à fleur d'eau ; c'est le plus sûr moyen de se noyer : car avant d'être remonté à la surface , vous vous sentiriez enveloppé de nouveau par le tourbillon , et redescendriez précipitamment au point d'où vous seriez parti. D'ailleurs les tourbillons se forment souvent dans des endroits très profonds, et quelque accéléré que soit leur mouvement circulaire, vous n'arrivez pas toujours au fond de l'eau.

De la manière de secourir un homme qui se noie.

Telle est la rapidité du sublime mouvement qui nous porte à voler au secours de notre semblable, que nous ne pensons pas aux dangers auxquels nous nous exposons. Cependant malheur à celui qui, sans aucune précaution, cherchera à sauver l'homme qui se noie ; car bientôt au lieu d'une victime ; les flots en enseveliront deux !

Voici quelles précautions on doit prendre :

Quel que soit votre empressement à soustraire quelqu'un à la mort cruelle qui l'attend sous les eaux, gardez-vous de vous approcher de lui de manière à ce qu'il puisse vous attraper par la jambe, le bras ou le corps, il ne vous lâcherait pas ; et fussiez-vous le plus adroit, le plus vigoureux, le plus habile des nageurs, vous

succomberiez avec lui. Surtout cachez-vous à ses regards autant qu'il vous sera possible. Avant de le saisir, examinez ses mouvemens, passez derrière lui, profitez du moment où vous pourrez le prendre avec vos mains sous les aisselles, et en nageant vigoureusement avec les pieds, faites-le remonter sur l'eau, et poussez-le vers la rive la plus voisine. Si vous êtes certain qu'il ait perdu l'usage des sens, vous pouvez, sans risque, le saisir par les cheveux, et le tirer ainsi sur le dos jusqu'à ce que vous l'ayez déposé sur le rivage.

Qualités et portrait du parfait nageur.

Quand on saurait mettre en pratique les dix-huit manières de nager que je viens de décrire, on n'aurait pas encore tout ce qui constitue le parfait nageur. Pour mériter cette épithète que, strictement, on ne devrait accorder à aucun art, à aucune

science, à rien de ce qui est humain, il faut savoir nager dans toutes les situations, se reposer d'une manière par une autre, varier ses attitudes, ne craindre ni les crampes, ni les vagues, ni les herbes, ni les tourbillons. Le parfait nageur doit être assez fortement constitué, avoir une assez grande habitude de l'eau, pour ne pas en redouter la température, quelque froide qu'elle soit, pour entreprendre les courses les plus longues, pour traverser les rivières et les fleuves les plus rapides.

Au nombre et même au premier rang des qualités indispensables au parfait nageur, il faut mettre la sobriété sans laquelle il n'y a aucune sûreté dans les ondes, même pour le plus vigoureux et le plus habile; le sang-froid qui lui permet d'apercevoir les dangers sans se troubler, et de calculer les moyens de s'en retirer; le courage enfin qui est nécessaire, là plus



que partout ailleurs , pour surmonter des périls de toute espèce.

Assaut entre deux officiers de l'armée d'Aragon ,  
en 1813.

Ce que l'on a le plus de peine à croire parmi les faits de natation , c'est qu'il soit possible de nager pendant quatre ou cinq heures consécutives. En vain la Fable , qui couvre souvent des événemens historiques sous le voile de l'allégorie , nous montre-t-elle Léandre traversant l'Hellespont , guidé par le flambeau que son amante allumait sur la tour de Sestos , et éclairé par la lune qui lui prêtait sa trembante lumière ; en vain l'histoire ancienne nous rapporte-t-elle , comme nous l'avons vu ,

Luna mihi tremulum lumen præbebat eunti  
Ut comes in nostras officiosa vias.

OVID. *Epist.* XVII.

que les habitans de Phare, défaits par César, dans la guerre d'Alexandrie, parcoururent soixante-quatre toises pour gagner une ville voisine;

Que quelques Messinois, pour fuir leur vainqueur, passèrent en Italie à la nage, et firent par conséquent une lieue et demie;

Que l'historien Josèphe, dans un naufrage, avait nagé pendant toute une nuit;

Que Pyrrhus, s'étant jeté à la mer, au coucher du soleil, pour éviter de périr dans son vaisseau qui coulait à fond, ne gagna le rivage qu'au lever du jour; en vain l'histoire moderne et nos voyageurs les plus dignes de confiance, nous citent-ils une foule de traits qui attestent qu'un bon nageur peut entreprendre de fortes courses, faire deux ou trois lieues sur l'eau, et échapper ainsi à des dangers qu'on croit insurmontables, nous doutons toujours, et

nous avons une peine infinie à admettre les faits les plus simples. Quelle est la cause de ce scepticisme, de cette espèce d'incrédulité, si ce n'est le peu d'habitude que nous avons de l'art de nager, presque étranger parmi nous?

Persuadé qu'un des moyens de nous rendre cet art intéressant et familier, c'est d'en entretenir le public, et de montrer que, tous tant que nous sommes, nous pouvons, avec l'habitude, exécuter des choses que nous regardons comme des prodiges, je vais rapporter un assaut qui a eu lieu entre M. de Maupas et moi. Je donne la préférence à ce fait sur plusieurs autres, parce qu'il se trouve encore dans l'armée des témoins qui pourront en attester la vérité; ensuite parce que M. le chevalier de Maupas, étant d'une constitution délicate, servira mieux que tout autre à démontrer qu'il ne faut pas avoir une conformation athlétique (ce qu'en général on

regarde comme indispensable ) pour être un fort et habile nageur <sup>1</sup>.

Depuis deux ans dans le même régiment (116° de ligne), la conformité de nos goûts avait établi entre cet officier et moi

<sup>1</sup> M. le chevalier de Maupas , ancien officier de marine, d'une complexion faible et d'un tempérament sec , malgré ces deux désavantages qui le rendent submersible au moment où il reste sans mouvement sur l'eau , n'en a pas moins lutté avec succès dans plusieurs traversées lointaines à la nage, et celle que je vais citer prouve que l'habileté et le sang-froid du nageur suppléent aux conditions physiques qui rendent plus facile cet exercice pour les personnes qui ont une large poitrine et un embonpoint abdominal qui facilitent leur flottaison. Cet exemple suffit pour démontrer qu'il faut s'attacher aux principes de l'art et non à une prédisposition personnelle. M. de Maupas joint à une grande puissance de volonté, le courage qui entreprend et la persévérance qui accomplit. Cet officier, après avoir subi plusieurs vicissitudes dans la carrière militaire , est actuellement conseiller de préfecture du département de la Seine.

une amitié étroite. Également passionnés pour la natation, nous nous étions souvent baignés ensemble, mais l'occasion de mesurer nos forces ne s'était pas encore présentée. Cependant nos camarades, dont les avis étaient partagés sur ce qu'ils voulaient bien appeler notre habileté, montraient un vif désir de nous voir faire un assaut, d'après lequel ils pussent juger de notre force respective. Il fut donc résolu que cet assaut aurait lieu la première fois que notre régiment serait stationné près de la mer.

L'occasion ne se fit pas attendre longtemps ; lors de la retraite de Valence, en juillet 1813, notre corps d'armée, qui avait pris la route de Barcelone, s'arrêta à Binaros, jolie petite ville située sur le bord de la Méditerranée. Notre régiment et quelques autres devaient y rester deux jours.

Le lendemain de notre arrivée, l'assaut

fut arrêté. M. de Maupas et moi, accompagnés d'un grand nombre d'officiers et de soldats de divers régimens, nous nous rendimes sur le bord de la mer. Elle était calme, et jamais peut-être temps ne fut plus favorable pour une lutte comme celle que nous allions entreprendre. A près de cinq quarts de lieue du rivage croisait un brick anglais : ce fut vers ce point que nous convinmes de nous diriger. Celui qui se sentirait trop fatigué devait revenir le premier ; c'était se déclarer vaincu.

Il était une heure de l'après-midi quand le signal du départ fut donné. M. de Maupas me dépassa d'abord de plusieurs brasses, mais je parvins à le rejoindre, et au bout de quelque temps nous perdimes de vue le rivage et les nombreux spectateurs qui le couvraient ; fatigués l'un et l'autre, nous nous reposâmes sur le dos pendant plus d'un quart d'heure, et nous nous remimes ensuite à nager. Parvenus à une

demi-portée de fusil du brick, nous vîmes distinctement le tillac se garnir de monde. Nous nous arrêtâmes alors, et nous entendîmes qu'on nous adressait quelques mots avec un porte-voix. M. de Maupas, qui sait l'anglais, comprit qu'on nous prenait pour des Espagnols, et qu'on nous criait de venir nous délasser à bord. Mais pas si insensés!.. Messieurs les Anglais nous auraient reconnus et fait payer trop cher leur hospitalité. Cependant mon antagoniste commençait à se sentir bien fatigué, et me dit qu'il ne pouvait pas aller plus loin. — Vous vous avouez donc vaincu? — Oui. — Eh bien! vous irez en porter tout seul la nouvelle à Binaros, car je compte rester encore quelque temps en mer. — Nous nous séparâmes. M. de Maupas se dirigea du côté du rivage; quand je l'eus perdu de vue, je me reposai quelque temps sur le dos. Je voulus ensuite m'approcher encore un peu du brick, mais entendant les cris redoubler, et voyant

qu'on se disposait à mettre une chaloupe à la mer, sans doute pour venir me trouver, je me hâtai de prendre une autre direction et nageai le plus vite possible pour me dérober aux regards des Anglais. Enfin, je m'occupai du retour, et après m'être reposé de temps en temps sur le dos, j'arrivai au port au milieu des acclamations de tous nos compagnons d'armes qui n'espéraient plus guère me revoir. Il était alors près de sept heures.



## CHAPITRE CINQUIÈME.

APPLICATION DE LA NATATION A L'ART MILITAIRE, —  
A L'INFANTERIE, — A LA CAVALERIE, — A L'ARTILLERIE.

La science de nager indispensable aux militaires.

— Opinion de Montaigne. — Autorité encore plus imposante. — Avantages qu'un général peut tirer de la natation. — Stratagèmes pour tromper la vigilance de l'ennemi. — Les réglemens veulent que les soldats apprennent à nager.

— Manière dont jusqu'à ce jour on leur a enseigné cet art. — Insuffisance de la méthode actuelle.

Jusqu'ici je n'ai traité la natation que sous des points de vue généraux; mais il en est un particulier sous lequel je dois l'envisager. Après avoir rempli mon devoir comme homme, comme Français, je

vais tâcher de le remplir comme militaire, en m'efforçant d'être utile à mes compagnons d'armes, à ces braves soldats qui méritent si bien qu'on s'occupe sans cesse de la conservation de leur santé et de leur précieuse vie que nous les voyons prodiguer avec tant de générosité et de dévouement pour l'honneur et la gloire du nom français.

Si la connaissance de l'art de nager est souvent avantageuse à la plupart des hommes, elle est indispensable à ceux qui embrassent une carrière dans laquelle les occasions d'exercer cet art ne peuvent manquer de se présenter fréquemment.

« La science de nager, dit Montaigne, est toujours agréable; elle est très utile en bien des occasions; elle l'est surtout à la guerre. » C'est déjà une autorité de quelque poids que celle d'un écrivain de la trempe de Montaigne, qui a fait, selon son expression, un livre de *bonne foy*. Mais

dans cette circonstance-ci, l'autorité par excellence, l'autorité à laquelle j'ai dû donner la préférence, et que sans doute personne ne contestera, c'est celle des grands capitaines de l'antiquité; c'est surtout celle de nos généraux qui, non contents de servir l'État en versant leur sang pour sa défense, lui consacrent encore les loisirs de la paix et leurs veilles, en publiant ce que l'expérience leur a montré de plus avantageux et de plus nécessaire aux progrès et à la gloire de nos armes.

Voici comme, en parlant des voltigeurs, M. le baron Rogniat s'exprime sur la natation : « Quant aux rivières, il est difficile qu'ils les passent à la nage sans mouiller leur fusil et leur poudre »; cependant

<sup>1</sup> Dans son excellent ouvrage intitulé : *Considérations sur l'art de la guerre*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1817, in-8<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> On verra plus loin que j'ai trouvé le moyen de remédier à ce grave inconvénient.

il est fort important qu'ils apprennent à nager, soit pour aller prendre des bateaux sur la rive opposée, soit pour diriger les radeaux faits avec le bois que le hasard leur offre sur le bord d'un fleuve. »

Je pourrais encore ici emprunter mes exemples à la Grèce et à Rome; mais j'aime mieux les prendre dans nos dernières guerres. Plus les événemens sont rapprochés, moins nous avons de peine à les croire. D'ailleurs, où le besoin de savoir nager a-t-il pu se faire mieux sentir que dans des armées auxquelles du Nil au Mississipi, du Volga au Guadalquivir, aucune rivière, aucun fleuve n'est inconnu? Combien de fois nos généraux n'ont-ils pas dû regretter de ne point avoir de soldats-nageurs à leur disposition?... Autant de fois qu'un fleuve ou une rivière a séparé notre armée de celle de l'ennemi; dans cette circonstance on se tient longtemps en observation de part et d'autre,

et enfin la plus hardie des deux, ou celle qui doit y trouver le plus d'avantage, tente le passage. Mais par quels moyens? Par ceux qui sont seuls en usage dans le système actuel : avec des bateaux, avec des ponts, avec des radeaux; uniques ressources auxquelles, à défaut d'hommes instruits dans l'art de nager, on puisse avoir recours. De là ce nombre effrayant de soldats que l'on perd quand on essaie de traverser une rivière; car l'armée qui se trouve sur le rivage où l'on veut aborder, se tient sur la défensive, et fait un feu des plus vifs sur les assaillans. Si la natation était moins négligée parmi nous, un général habile ne ferait entreprendre un pareil mouvement à son armée qu'après avoir envoyé sur l'autre rive plusieurs compagnies de nageurs qui, en s'emparant des postes les plus importans, prépareraient et faciliteraient le passage au reste des troupes. On conçoit qu'une partie des pos-

tes étant occupés par des soldats-nageurs, ce passage s'effectuait facilement en se servant de radeaux pour transporter ceux qui ne savent pas nager.

Les radeaux me semblent préférables aux bateaux, parce qu'ils peuvent être chargés de plus de monde, et qu'ils exigent, pour leur construction, moins de temps et de dépenses.

Presque toutes les fois que, dans mes diverses campagnes, le corps d'armée dont je faisais partie s'est trouvé séparé de l'ennemi par un fleuve ou une rivière, j'ai essayé de m'approcher du rivage opposé à celui que nous occupions, et je ne suis jamais revenu de mes excursions sans être bien convaincu des grands services que rendraient, en temps de guerre, des soldats-nageurs.

A notre arrivée à Tilsitt, en 1807, les Russes, vivement poursuivis par les Français après la bataille de Friedland, avaient

rompu le pont de bateaux jeté sur le Niémen. Les armées étaient en présence sur les deux rives. Usant d'un stratagème qui consiste à placer sur sa tête une espèce de bourrelet de paille, à l'aide duquel on trompe la vigilance de ceux qui sont intéressés à nous apercevoir, je m'avançai, en nageant debout, assez près du rivage pour distinguer les mouvemens de l'ennemi, et reconnaître la diversité de ses uniformes et de ses armes.

Quelques postes me parurent peu nombreux et si mal gardés, que deux ou trois cents nageurs s'en seraient facilement emparés, en passant le Niémen dans la nuit qui suivit notre arrivée.

C'est ici la place naturelle d'un fait de natation assez singulier que j'ai trouvé dans des manuscrits Arabes. Le 6 janvier 1250, l'on fit prisonnier un seigneur, parent du roi de France. Il ne se passait pas de jour qu'il n'y eût quelque rencontre

entre les deux partis, et les succès étaient variés. Les Musulmans tâchaient surtout de faire des prisonniers pour être instruits de l'état de l'armée ennemie, et usaient pour cela de toutes sortes de stratagèmes. Il y eut un soldat du Caire qui s'avisa de mettre la tête dans un melon d'eau, dont il avait creusé l'intérieur, et de s'approcher ainsi en nageant du camp français. Un soldat chrétien ne soupçonnant pas la ruse, se jette dans le Nil pour prendre le melon; alors l'Egyptien, qui était un fort nageur, l'entraîne et le conduit à son général.

En Espagne, pendant une belle nuit d'automne, j'ai traversé le Guadalaviar, près de Valence. J'ai vu encore des postes qui paraissaient être dans la plus parfaite sécurité et qu'on aurait pu facilement surprendre.

Dans les attaques nocturnes l'avantage est presque toujours pour les assaillans.



Dans la campagne de 1814, en France, je traversai la Seine, près de Nogent, pendant une nuit d'hiver très froide; et m'approchai d'un poste ennemi que vingt nageurs auraient pu facilement enlever à la baïonnette. Il faisait clair de lune. Quelques broussailles dans lesquelles je me cachai me mirent à même d'examiner à mon aise les sentinelles qui marchaient à pas précipités pour s'échauffer, et qui s'occupaient plus de souffler dans leurs doigts que de tenir leurs armes et de regarder si les Français ne faisaient pas quelques tentatives pour passer la rivière. Je regagnai le bord d'où j'étais parti, et je me proposais d'aller faire part de ma découverte au général français qui commandait à Nogent, lorsque mon régiment changea de position; je me consolai de ce contre-temps en pensant que si ce général m'eût donné la permission d'aller attaquer, la nuit suivante, le poste que j'avais remarqué, je n'aurais

peut-être pas trouvé dix soldats en état de m'accompagner.

Mais, me dira-t-on, était-il si nécessaire d'accumuler exemples sur exemples, preuves sur preuves, pour démontrer l'utilité de la natation appliquée à l'art militaire ? C'est une vérité que l'expérience a rendue si sensible, elle est même si bien reconnue, que l'article 324 de l'ordonnance du roi, du 13 mai 1818<sup>1</sup>, dit textuellement : « Quand les localités le permettent, les chefs de corps doivent, en prenant les précautions convenables pour prévenir les accidens, établir et favoriser une école pour apprendre à nager aux soldats, ce qui est utile à la santé et souvent nécessaire à la guerre. »

A cette question, je répondrai par une

<sup>1</sup> Ordonnance du roi du 13 mai 1818, portant règlement sur le service intérieur, la police et la discipline des troupes d'infanterie.

autre, car quelquefois une question peut être une réponse.

Comment se fait-il que dans un régiment de deux mille hommes on en trouverait à peine quarante en état traverser une rivière tant soit peu rapide, ou de se jeter impunément dans l'eau par un temps un peu froid ?

L'article du règlement étant précis, on ne peut attribuer l'ignorance de nos soldats dans l'art de nager qu'à l'inobservation de cet article. Pour mettre le lecteur à même de porter son jugement à cet égard, je ne vois pas de meilleur moyen que d'exposer ici ce que l'on est dans l'usage de faire.

Pendant les fortes chaleurs de l'été, les chefs de corps, après avoir envoyé des adjudans reconnaître les endroits d'une rivière les moins dangereux pour se baigner, y font conduire leurs soldats, ou par compagnie, ou par bataillon, et de bon matin. On a soin

de les empêcher de marcher trop vite jusqu'au lieu désigné, afin qu'ils n'y arrivent point en sueur. A un roulement de tambour, les soldats se dépouillent de leurs vêtemens et entrent dans l'eau. De distance en distance des sous-officiers placés dans des nacelles, veillent, crainte d'accidens, à ce que les soldats ne s'écartent pas.

Déjà plusieurs d'entre eux sont parvenus à surmonter la répugnance qu'éprouve toujours pour l'eau froide celui qui n'y est pas habitué; déjà ils nagent, ou pour parler plus juste, ils barbotent avec plaisir et semblent prendre goût à ce genre d'exercice nouveau pour beaucoup d'entre eux; mais un second roulement se fait entendre, et sur-le-champ il faut sortir de l'eau et s'habiller.

Si vous dites à l'officier de santé qui accompagne les soldats, qu'ils n'ont pas été plus d'une demi-heure dans l'eau et qu'ils désireraient se baigner plus long-

temps, il vous répondra qu'une demi-heure est suffisante; que d'ailleurs les ordres du colonel sont précis à cet égard, et que si les soldats restaient davantage dans l'eau, ils pourraient gagner la fièvre. Craintes chimériques, et que l'on fonde mal à propos sur le tremblement qui s'empare de ces braves gens lorsqu'ils sortent de l'eau, le tout parce qu'ils n'en ont pas l'habitude; s'ils l'avaient cette habitude, ils ne trembleraient pas plus après une heure de natation, qu'ils ne tremblent devant une batterie de vingt canons vomissant la mort au milieu de leurs rangs.

Il est donc évident que ce n'est pas aux réglemens, mais à leur inexécution qu'il faut s'en prendre si nos soldats ne savent pas mieux nager. C'est par cette raison que j'ai cru devoir insister sur les nombreux avantages que l'on peut tirer de la natation. Je me plais à penser qu'une fois que MM. les chefs de corps les auront re-

connus, ils s'empresseront d'en faire jouir leurs soldats, et de se procurer à eux-mêmes quelques chances de plus pour la victoire. Ils ne sauraient mieux répondre aux intentions bienfaisantes du roi si hautement manifestées par l'article 324 du règlement de mai 1818.

Quant à moi, je me croirai assez récompensé de mes efforts si je voyais qu'ils n'ont pas été tout-à-fait infructueux et qu'ils ont contribué à sauver la vie à quelques-uns de mes chers compagnons d'armes. Encouragé par cette espérance, je vais présenter mes idées sur la formation par régiment d'une compagnie de soldats-nageurs, sur la manière de les instruire et de les costumer.

Formation dans chaque régiment d'une compagnie de Soldats-Nageurs.

Il serait à désirer que tous les soldats

sussent nager; mais en attendant que la natation forme chez nous, comme chez les Anciens, une partie essentielle de l'éducation militaire, on pourrait organiser, dans chaque régiment d'infanterie, une compagnie de cent hommes; on choisirait ceux qui seraient les mieux constitués et les plus vigoureux; on leur apprendrait les différentes manières de nager dont j'ai donné la description. Trois ou quatre mois d'instruction suffiraient pour les rendre habiles dans cet art, que des officiers et des sous-officiers instruits seraient spécialement chargés de leur enseigner. Les leçons de natation ne devant durer qu'une heure ou deux par jour, ne dispenseraient pas les soldats de suivre les exercices de leur régiment : au contraire, la fraîcheur de l'eau, augmentant, comme nous l'avons vu, les forces musculaires, ils seraient dans les meilleures dispositions pour se livrer à ces exercices.

Dès que les soldats-nageurs commenceraient à être d'une certaine force dans la natation, il faudrait, chose de la plus grande importance, leur faire contracter l'habitude de nager avec leur équipement et leur costume, et ne pas leur laisser perdre celle de l'eau, ce qui arriverait infailliblement s'ils restaient trois ou quatre mois consécutifs sans se baigner.

Du costume et de l'équipement des Soldats-Nageurs.

— Manière de transporter leurs armes.

De tous les costumes modernes celui dont on pourrait tirer le parti le plus avantageux pour les Soldats-Nageurs, est sans contredit le costume écossais. La jupe qui descend jusqu'aux genoux serait faite avec un étoffe imperméable; on leur donnerait pour chaussure des sandales fortement liées aux jambes avec des courroies. (Voyez la planche 7.)





Costume et Equipement  
des Soldats-Navaires.



Mais tout cela n'est qu'accessoire <sup>1</sup>, la partie dont j'ai dû m'occuper le plus particulièrement pour la conservation du Soldat-Nageur, celle que j'ai dû chercher à garantir avec le plus de soin, c'est la

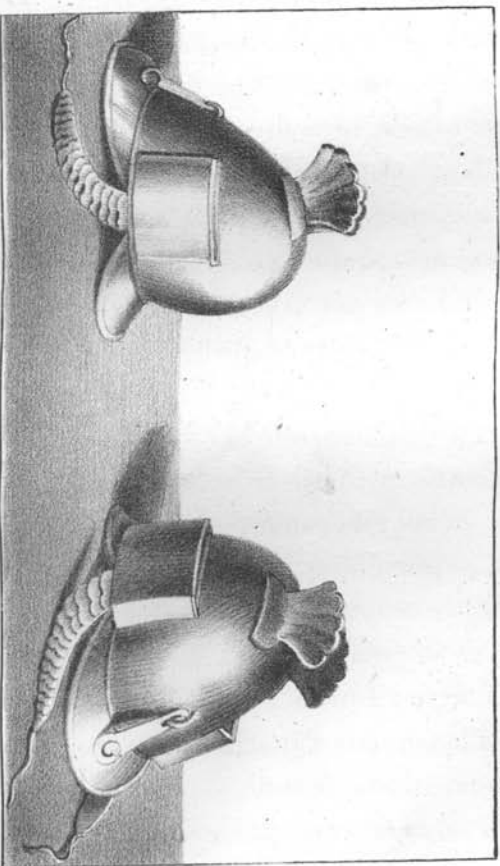
<sup>1</sup> Si, par quelques raisons d'économie, on ne voulait pas organiser, dans chaque régiment, une compagnie de Soldats-Nageurs, on pourrait faire jouir les voltigeurs qui, *suivant les réglemens*, *doivent savoir nager*, des moyens que je vais indiquer tout-à-l'heure. Les fantassins se servant rarement du sabre-briquet, je crois qu'il n'y a pas d'inconvénient à supprimer cette arme pour le Soldat-Nageur, ainsi que la giberne, qui se trouve remplacée par les deux coffrets du casque. Ces objets avec la buffleterie pèsent sept livres, et les voltigeurs destinés à traverser un fleuve, substitueraient à ce poids celui de leurs effets qu'ils assujétiraient sur leur casque avec des courroies. Arrivés sur la rive, quelques minutes leur suffiraient pour s'habiller et se préparer à l'attaque. Le schakos des voltigeurs serait avantageusement échangé contre mon casque qui ne pèserait pas plus que cette coiffure, s'il était fait en cuir bouilli.

tête qui, toujours hors de l'eau, est par conséquent la plus exposée aux coups de l'ennemi. Je suis parvenu, après bien des essais, à faire construire un casque qui réunit à la légèreté divers autres avantages dont on pourra, je pense, prendre une idée dans la description suivante.

Ce casque, qui est en fer, a pour cimier une espèce de fût fait en forme de deux crêtes de coq entre lesquelles on place le fusil, la crosse en avant. Ainsi posé, le fusil est de plus arrêté à la sous-garde par un crochet attaché sur le devant du casque ; le bout du canon, que l'on a soin de bien boucher avec du liège, pend dans l'eau ; de cette manière il ne saurait vaciller, et il peut aisément être transporté d'une rive à l'autre.

La baïonnette s'attache sans aucun inconvénient sous le fusil.

De chaque côté du casque sont construits deux petits coffrets qui, remplis de



Caques des Soldats Voyageurs Deposés au Musée d'Artillerie,  
par ordre du Ministre de la Guerre.



Soldat traversant une rivière à la nage avec son Fusil sur la tête.

cartouches, remplacent avantageusement la giberne. (Voyez la planche 8.)

En cas de pluie, on couvrirait la batterie du fusil et les cartouches avec une toile cirée préparée pour cet usage.

Le 28 novembre 1822, j'ai traversé la Seine près du pont du Champ-de-Mars avec mon casque, portant un fusil de munition, sa baïonnette et quinze cartouches. Mais on conçoit bien qu'un pareil passage s'effectuait beaucoup plus facilement avec une carabine ou un mousqueton qu'on pourrait donner pour arme aux Soldats-Nageurs. (Voy. la planche 9.)

La force des muscles du cou permet de charger la tête d'un poids assez lourd, surtout quand ce n'est pas pour long-temps. J'ai vu en Espagne nos grenadiers remplir leurs bonnets d'une foule d'objets, et, malgré leur pesanteur, marcher des journées entières par de fortes chaleurs, et sans en paraître incommodés.

Dans le mois de septembre 1830, j'ai démontré de nouveau, par des expériences faites en présence d'un nombre considérable de témoins, entre le Pont-Royal et le Pont Louis XVI, la possibilité de se servir d'armes à feu, même en nageant. Muni d'une carabine que j'avais placée sur mon casque, je parvins à la charger et à la décharger quatorze fois de suite. Cette manœuvre n'était pas sans difficulté, car j'étais obligé, pour ne pas la mouiller, de la charger et de la bourrer horizontalement en nageant debout. Ce jour-là, je traversai aussi plusieurs fois la Seine avec une cuirasse d'un poids de vingt livres <sup>1</sup>.

Quoique , dans une autre circonstance, j'aie traversé aussi la Seine, tenant un fusil de munition d'une main, et nageant de l'autre, j'engagerai les soldats à n'avoir

<sup>1</sup> Voy. le *Journal des Débats* du 23 septembre 1830.



recours à cet expédient que lorsqu'une nécessité impérieuse l'exigera, car cette manière est très fatigante et deviendrait même dangereuse si l'eau était tant soit peu agitée.

Il est encore un moyen dont on pourrait se servir pour transporter d'une rive à l'autre les armes et même les vêtemens des soldats, ce serait de les enfermer dans des caisses de liége ou de les placer sur de petits radeaux; mais cette méthode ferait souvent perdre un temps précieux. On ne devra en user qu'à défaut de tout autre moyen.

Division des Soldats-Nageurs en deux classes. —

Leurs fonctions.

Les services qu'on attend des Soldats-Nageurs, exigeant de ceux qui sont appelés à les rendre, des dispositions naturelles, des connaissances, des talens indispensa-

bles aux uns et peu nécessaires autres, j'ai cru devoir diviser ces soldats en deux classes, en Assaillans et en Explorateurs.

**PREMIÈRE CLASSE.**

Soldats-Assaillans.

La première classe serait formée de Soldats-Assaillans. Chaque régiment en aurait une centaine. On choisirait ces soldats parmi les hommes les plus vigoureux et les plus agiles. Le nom que je leur donne indique assez la nature de leur service, et que leurs fonctions consisteraient à surprendre et à attaquer l'ennemi. Ils accompagneraient aussi quelquefois et traîneraient les radeaux que je propose de construire pour transporter l'artillerie d'une rive à l'autre.

— Quand les Soldats-Assaillans iraient attaquer l'ennemi, ils emmèneraient avec eux trois ou quatre Soldat-Explorateurs,

qui de temps en temps viendraient rendre compte au général des progrès de l'attaque, et enfin de tous les événemens dont il serait utile de l'instruire.

#### DEUXIÈME CLASSE.

Soldats-Explorateurs.

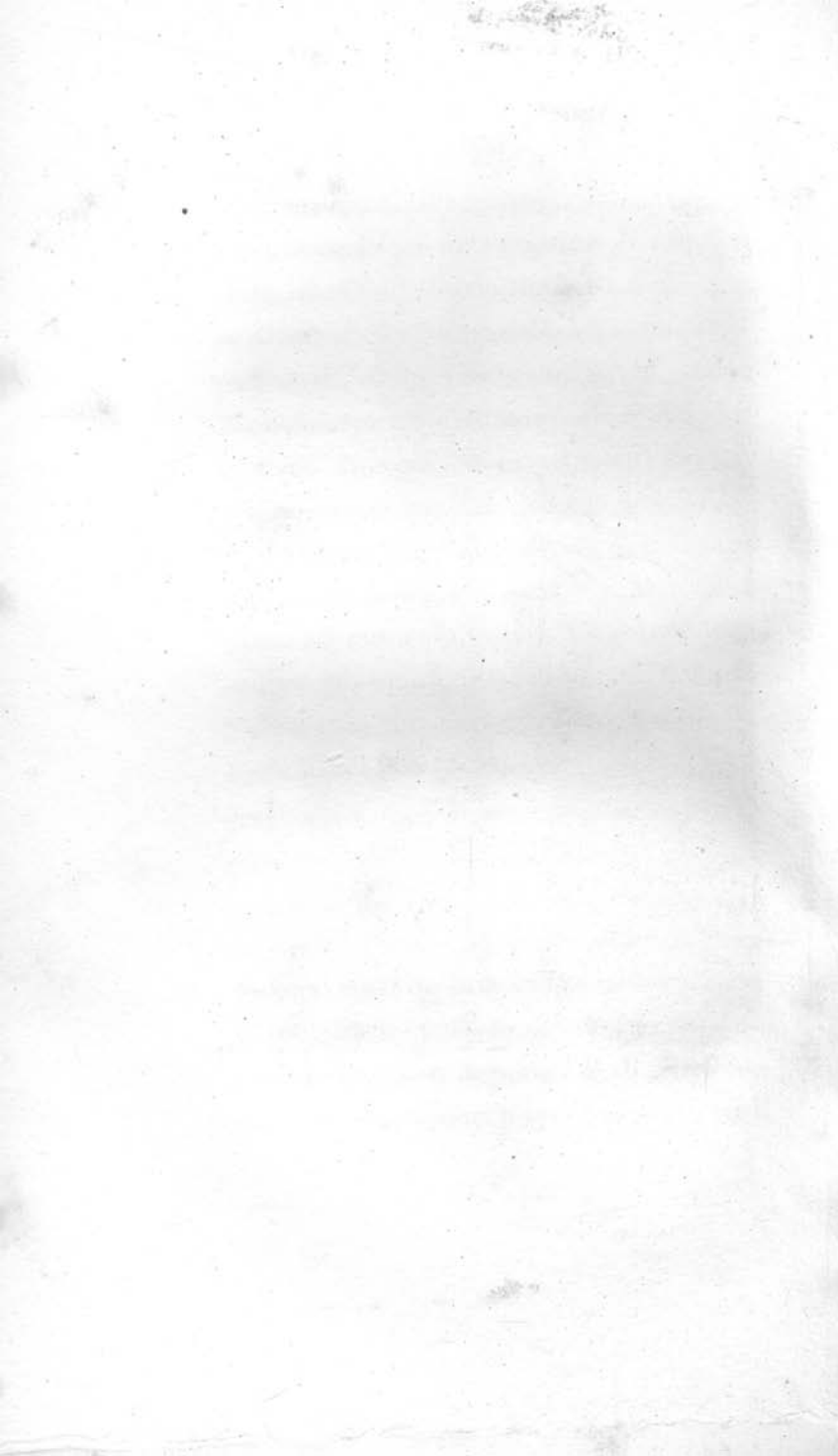
La deuxième classe, composée de Soldats-Explorateurs, n'a pas besoin d'être aussi nombreuse que la première, mais il est nécessaire qu'elle soit plus instruite. Vingt Soldats-Explorateurs suffiraient par régiment. Il serait indispensable qu'aux premières notions de géométrie ils joignissent quelques connaissances dans le dessin. On les tirerait de la première classe parmi ceux qui sauraient le mieux *plonger et nager debout, la tête, les épaules et les mains hors de l'eau*. Ils seraient spécialement chargés, d'aller reconnaître la position de l'ennemi et ses forces. Le Soldat-

Explorateur n'aurait pour arme que le sabre-briquet. Quand il serait à la découverte, il quitterait son sabre et son casque, se ceindrait le front de plusieurs liens de paille, afin de cacher sa tête aux yeux de l'ennemi, et s'approcherait avec précaution de l'emplacement occupé par ses troupes. Si la hauteur de la rive l'empêchait de bien voir la position de l'armée, il irait aborder à quelque point éloigné sur le terrain qu'elle occupe, et se plaçant ou dans des broussailles ou sur un arbre, il y ferait ses observations. Muni d'une ardoise ou d'un papier et d'un crayon qu'il aurait renfermés dans une petite boîte qui contiendrait également une lunette d'approche et du linge pour l'essuyer, ce soldat tracerait à la hâte une espèce de plan dont ses chefs pourraient tirer le parti le plus avantageux. Il devrait être assez habile nageur pour esquisser le plan même au milieu des eaux. (Voy. la planche 10.)



Pl. 101

*Solbat explorataur' Reciviant la position de l'anneau.*



S'il venait à être découvert dans ses opérations, il quitterait précipitamment le lieu où il se serait établi, il s'élancerait dans l'onde, y plongerait à diverses reprises, et nageant avec rapidité, il se déroberait le plus promptement possible aux regards et aux coups de l'ennemi.

Un général qui voudrait traverser un fleuve ou une rivière, ne ferait entreprendre aucun mouvement à ses troupes sans avoir envoyé d'avance quelques Soldats-Explorateurs qui s'assureraient des points où pourraient aborder avec le plus de facilité l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie.

La natation appliquée à la cavalerie. — Le cavalier et le cheval ne font, pour ainsi dire, qu'un seul être.

Ici le soldat s'offre sous un aspect encore plus intéressant. Le cavalier est un double guerrier; il y a, pour ainsi dire, en lui, deux existences qui n'en font qu'une, tant

celle de son généreux coursier est en sa dépendance et lui est dévouée.

« L'action du cheval, a dit Bossuet <sup>1</sup>, est tellement unie à celle de celui qui le mène, qu'il ne s'ensuit plus qu'une seule et même action. »

« Non-seulement il fléchit sous la main de celui qui le guide, a écrit Buffon dans ses portraits qu'on croirait tracés par la nature elle-même, mais il semble consulter ses desirs, et obéissant toujours aux impressions qu'il en reçoit, il se précipite, se modère ou s'arrête, et n'agit que pour y satisfaire. C'est une créature qui renonce à son être pour n'exister que par la volonté d'un autre, qui sait même la prévenir; qui, par la promptitude et la précision de ses mouvemens, l'exprime et l'exécute; qui sent autant qu'on le désire et ne rend qu'autant qu'on veut; qui se livrant sans

*1 Méditations sur l'Évangile.*



réserve, ne se refuse à rien, sert de toutes ses forces, s'excède et même meurt pour mieux obéir. »

Le cavalier doit non-seulement apprendre à nager, mais à guider son cheval.

C'est cette même obéissance, c'est cette espèce d'abnégation, s'il m'est permis de me servir ici de cette expression, qui font le danger et du cavalier et de son compagnon de fatigues. Si le cheval était abandonné à lui-même, j'aurais bien moins d'inquiétude sur son sort, il nage naturellement, et son instinct le guiderait mieux que ne ferait l'homme aidé de la réflexion et de l'expérience. Mais puisque c'est du cavalier et non du cheval que dépend la conservation de l'un et de l'autre, c'est au cavalier à s'instruire d'abord dans l'art de nager, ensuite dans l'art de diriger son cheval.

Le cavalier devra donc, comme le fan-

tassin, suivre un cours de natation, mais de plus il devra apprendre à conduire son cheval au milieu des eaux; et ce n'est pas chose aussi facile qu'on pourrait le croire, surtout lorsque l'onde est un peu agitée. Le cheval ayant la peau très sensible <sup>1</sup>, refuse

<sup>1</sup> Je ferai ici une remarque qui pourra être de quelque utilité aux cavaliers, aux écuyers, en général à tous ceux qui s'occupent des chevaux. Toutes les fois qu'on ne pourra pas dompter la fougue d'un cheval en le faisant courir dans des terres labourées et en le maltraitant à coups d'épéron, qu'on le force à entrer dans l'eau et à y nager pendant quelque temps, on verra cet animal redevenir paisible et soumis. Emporté par un cheval fougueux et qui avait pris le mors-aux-dents, j'entrai un jour, malgré moi, dans une rivière, mes camarades me crurent perdu, mais peu d'instans après je ramenai à bord ce même cheval, devenu doux comme un mouton. Je m'étais séparé de lui au moment où j'avais senti qu'il perdait pied, et saisissant les rênes avec la main gauche, je nageai avec la droite et regagnai ainsi le rivage.

presque toujours d'entrer dans l'eau froide; l'habitude seule peut vaincre cette répugnance. Une des premières opérations du cavalier sera donc de familiariser son cheval avec un élément qu'il cessera bientôt de redouter; ensuite il essaiera de lui faire traverser une rivière. Qu'il prenne alors pour modèle ce chien qu'on voit s'élaner dans un fleuve pour aller trouver son maître qui l'appelle sur la rive opposée. Il se présente au courant dans un sens oblique, de manière que sa tête est plus du côté de la source que sa queue. Presque tous ses efforts ne tendent qu'à maintenir son corps dans cette situation; le courant fait le reste en le poussant vers la rive à laquelle il veut aborder.

Deux manières de faire traverser un fleuve à la  
cavalerie.

Nul doute qu'avec du temps et de la patience les cavaliers ne parviennent à sa-

voir traverser une rivière avec leurs chevaux ; mais dans une campagne ils ne montent pas toujours les mêmes. Des chevaux neufs qu'on n'a pas toujours eu le temps de former à cet exercice , jettent le trouble dans un escadron , détruisent l'équilibre , se fatiguent et fatiguent les autres ; le désordre se met dans les rangs , les cavaliers s'épouvantent et tout est perdu.

Je ne connais que deux manières d'éviter ce désastre.

Voici la première : dès l'instant où les chevaux seraient entrés dans l'eau jusqu'au poitrail , les cavaliers s'en sépareraient , en s'élançant dans l'onde , nageraient d'une main en tenant de l'autre les rênes à un pied de distance de la bouche du cheval. Ainsi soulagé du poids de son cavalier et rassuré par la vue de son guide , l'animal suivra sans difficulté ses mouvemens et ira aborder où on le conduira. Le cavalier aura bien soin de se placer *en amont* du





Cavalier traversant à la nage une rivière,  
en tenant son cheval par les rênes.

cheval, de sorte qu'il ne le gêne, ni n'en soit gêné. (Voy. la planche 11.)

Avant d'entrer dans l'eau, les cavaliers auraient eu la précaution d'assujétir leurs armes et leurs vêtemens sur la selle avec des courroies.

Voici la seconde manière : quand un escadron aurait à traverser un fleuve, on confierait ses chevaux aux soins des Soldats-Nageurs. Ceux-ci les conduiraient sur la rive où l'on voudrait aborder et où les cavaliers placés sur des radeaux viendraient les rejoindre. Cette manière est sans doute plus facile que la première et offre moins de dangers ; mais d'un autre côté, elle occasionerait une perte de temps très souvent funeste à la guerre.

Essais faits par l'ordre de Bonaparte.

Bonaparte, qui sentait combien il serait avantageux d'avoir une cavalerie en état de

passer des rivières à la nage, fit faire dans la Seine, près du Champ-de-Mars, différens essais par la cavalerie de sa garde. La plupart furent infructueux, et la raison en est toute simple, la taille et le poids du cavalier sont rarement proportionnés au cheval qu'il monte. J'en ai vu qui pesaient deux cents livres et plus, et dont les chevaux avaient le dos et le poitrail peu larges et les jambes très fines. Sur terre la vigueur de leurs jarrets peut suppléer aux forces qui leur manquent, ils ont un point d'appui; mais dans l'eau ce point est si faible, que si par malheur le cavalier se penche un peu plus d'un côté que de l'autre, il fait perdre l'équilibre que son cheval cherche à trouver, et il finit par se noyer avec lui.

Lettre de M. le colonel baron Bache sur la manière d'exercer la cavalerie au passage des rivières.

Voici sur le sujet que je traite, une lettre qu'a bien voulu m'écrire l'un des officiers



de cavalerie les plus distingués, M. le colonel baron Bache. Je crois devoir l'insérer ici tout entière, parce que l'opinion d'un homme de ce mérite fait autorité en pareille matière.

« Monsieur et ami,

« Vous m'avez témoigné le désir d'avoir des renseignemens sur l'instruction militaire relative au passage à la nage des rivières par la cavalerie; instruction fort bonne par les grands avantages qu'elle produirait à la guerre, si elle était mise en usage dans l'armée.

« En 1803, j'étais sous-lieutenant au neuvième régiment de dragons en garnison à Paris. L'instruction de ce régiment était poussée aussi loin que possible comme cavaliers et fantassins, puisque nous étions des deux armes, mais encore comme artilleurs; pour la rendre plus complète, le colonel du régiment, Sébastiani (Horace), depuis lieutenant-général, ministre, main-

tenant ambassadeur à Londres, eut l'heureuse idée de faire exercer le régiment au passage des rivières à la nage, avec armes et bagages; le succès répondit à ses espérances.

« J'ai recueilli mes souvenirs de mon mieux après tant d'années et d'événemens de guerre. Voici, à peu de chose près, la gradation qui fut suivie dans cette instruction:

PREMIÈRE LEÇON.

« Divisée en quatre parties. Les hommes sont en caleçon, les chevaux sont en bridon.

« *Première partie.* Le passage des cavaliers par file, observant entre eux une distance de quelques pas.

« On choisira, pour diriger les têtes des pelotons, des cavaliers bons nageurs et des chevaux vigoureux. Ces cavaliers devant diriger et donner l'impulsion.

QUATRIÈME LEÇON.

« Les hommes armés, les chevaux paquetés.

« Le travail des leçons précédentes.

CINQUIÈME LEÇON.

« Passage du régiment en colonne avec distance. Trompettes en tête. Arrivé sur l'autre rive, exécuter une formation en bataille, mettre le sabre en main, couvrir la ligne de quelques tirailleurs et faire une charge de peu d'étendue, un changement de front en arrière, ou le passage du défilé par les ailes en arrière du centre, et repasser le fleuve dans le même ordre.

Pour cette instruction en général il faudra choisir un passage qui n'oblige pas les chevaux à sauter pour entrer dans l'eau ni à se trouver tout à coup à la nage.

« La première leçon est la plus difficile et la plus importante, elle doit être donnée

avec toute l'intelligence et la précaution possibles. Un accident intimiderait les hommes qui ne savent pas nager. Il faut donc entrer et sortir de l'eau sans difficulté. C'est aux instructeurs à choisir un bon passage.

« Quand les instructeurs jugeront les cavaliers assez familiarisés, ils les feront passer à la deuxième partie, ainsi de suite.

« On observera de ne jamais commencer le travail sans avoir fait désigner des cavaliers bons nageurs et des chevaux robustes pour conduire la tête des pelotons.

« Indiquer aux cavaliers qu'ils doivent tenir fortement la crinière de la main droite, quand le courant vient à gauche, pour pouvoir guider le cheval de l'autre main avec le bridon s'il venait à quitter la file, ce qui arrive aux chevaux faibles que la force du courant fatigue; ils préfèrent le suivre que de le combattre. Si le passage s'exécute de la rive gauche à la droite,

il faut employer les moyens contraires.

« Pour commencer cette instruction et inspirer de la confiance aux cavaliers, elle sera donnée, premièrement à messieurs les officiers, leurs chevaux vigoureux et lestes les mettant à même de donner l'exemple de la confiance dont les cavaliers ont besoin (ceux qui ne sont pas nageurs).

« Le neuvième régiment de dragons, pendant l'été de 1803 et une partie de celui de 1804, conduit par son colonel, a exécuté le passage de la Seine à la nage dans sa plus grande largeur, en présence de toutes les autorités militaires et d'une affluence considérable d'habitans curieux d'un spectacle si extraordinaire.

« Le passage s'exécutait à la Rapée, vis-à-vis les grands marronniers. J'ai passé la Seine avec le régiment plus de vingt fois, je peux assurer qu'il n'est jamais arrivé d'accidens. Le colonel avait le soin de faire tenir prêts des bateaux pour secourir

ceux qui en auraient eu besoin ; cette précaution sage n'a été utile que par la confiance qu'elle inspirait.

« Voilà, Monsieur et ami, ce que mes souvenirs me retracent après une époque déjà si loin de moi. Agréez, je vous prie, la nouvelle assurance de l'attachement, etc.

« Paris, le 4 juin 1836.

« Baron Bache. »

Application de la natation à l'artillerie.

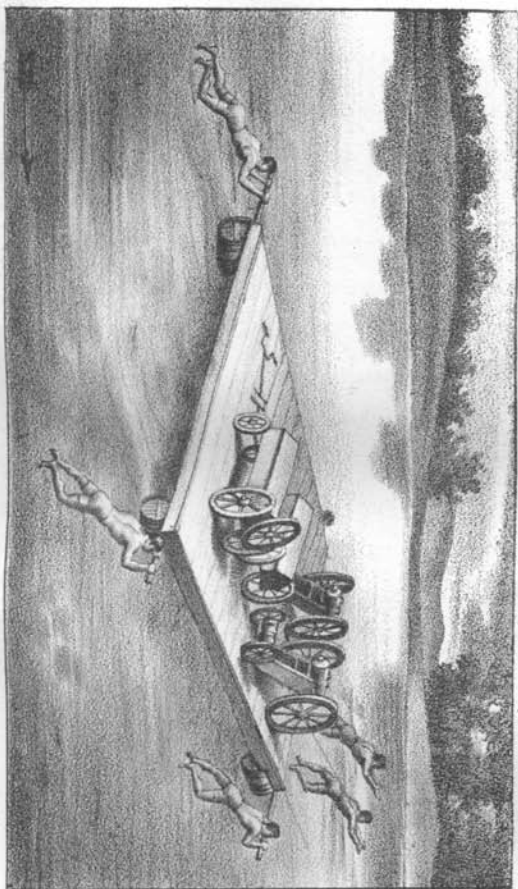
L'art de Nager peut paraître, au premier coup d'œil, ne devoir offrir aucune ressource pour transporter de l'artillerie d'un bord d'une rivière à un autre, peut-être même trouvera-t-on ridicule le nom de cette arme dans un pareil traité ; mais sans m'arrêter à ce que pourront penser quelques lecteurs irréfléchis, comme j'écris surtout pour les hommes du métier, je vais leur présenter mes idées sur le parti que

l'on pourrait, je crois, tirer de la natation pour traverser un fleuve avec de l'artillerie, sans le secours des ponts de bateaux qui, je le répète, demandent beaucoup de temps et de dépenses avant d'être établis.

Jusqu'à ce jour, quand on s'est servi de radeaux pour le transport des pièces et bagages d'artillerie, des hommes les dirigeaient avec des rames et des avirons, mais non sans beaucoup de peine et de bruit, vers le point où l'on voulait aborder. Un moyen certain d'éviter le bruit serait de remplacer les hommes qui sont sur le radeau, leurs rames et leurs avirons, par des Soldats-Nageurs. Six de ces soldats, dont quatre seraient placés aux angles du radeau et deux par-devant, le conduiraient avec facilité et en silence jusqu'à la rive désignée. Les deux Soldats-Nageurs qui seraient devant, le tireraient avec des bricoles faites de manière à ne pas les gêner dans







Pl. 19

Bateau conduit par Des Sables - Niagara.

leurs mouvemens. (Voy. la planche 12.)  
J'aidit que ces Soldats-Nageurs traineraient le radeau avec facilité, parce qu'on ne saurait croire combien peu il faut de force pour faire mouvoir dans l'eau les corps les plus lourds. La simple pression du doigt d'un nageur suffit pour imprimer un léger mouvement à la poutre la plus pesante.

Me baignant un jour dans la Moselle pendant une débâcle, j'ai conduit à bord et sans beaucoup de peine un glaçon si épais et si volumineux, que deux chevaux auraient eu du mal à l'ébranler sur terre.

J'ai exécuté en petit un modèle de radeau qui me semble très propre au transport de l'artillerie en campagne. Il est composé de quatre poutres qui s'enchâssent par les extrémités et forment un carré-long. L'espace qui se trouve entre les poutres est couvert par des planches très fortes, et aux angles de ce carré sont pla-

cés des tonneaux vides entourés de bandes de liége ; ces tonneaux servent de support au radeau et permettent de le charger d'un poids énorme.

Mes six Soldats - Nageurs , sans autre secours que celui de leurs bras et de leurs jambes , l'emporteraient nécessairement sur les hommes que l'on est obligé de placer sur les radeaux ; les rames, les avirons et l'espèce de gouvernail que l'on adapte aussi quelquefois au radeau comme aux trains de bois, deviendraient inutiles.

Des officiers de génie, auxquels j'ai fait voir mon modèle de radeau, ont pensé qu'une certaine quantité de vessies placées autour de cette machine, et à une petite distance les unes des autres, lui donnerait une force étonnante pour supporter les charges les plus lourdes. Je partage leur opinion, et suis persuadé que ce procédé serait très économique. Je laisse aux ingénieurs le soin d'appliquer mes

idées aux machines qu'ils pourraient faire construire pour le transport de l'artillerie. J'ai cherché à remplir ma tâche comme nageur, en leur offrant les moyens de faire aborder les radeaux avec plus de sûreté et avec autant de promptitude que par le mode en usage jusqu'à présent.

Avant de publier mes idées sur la construction, j'ai dû rechercher les écrits qui existaient sur ce sujet, et examiner la manière dont il avait été traité. Je n'ai pu découvrir que les ouvrages suivans :

*De arte natandi libri duo, quorum prior regulas ipsius artis, posterior præsertim demonstrationes continet, auctore Eberardo Dübeto, Anglo, in artibus Magistro.*



## CHAPITRE SIXIEME.

REVUE ANALYTIQUE DES DIVERS OUVRAGES QUI TRAITENT  
DE L'ART DE NAGER.

Avant de publier mes idées sur la natation, j'ai dû rechercher les écrits qui existaient sur ce sujet, et examiner la manière dont il avait été traité. Je n'ai pu découvrir que les ouvrages suivans :

1. *De arte natandi libri duo, quorum prior regulas ipsius artis, posterior praxim demonstrationemque continet; auctore Everardo DIGBEIO, Anglo, in artibus Magistro.*

Excudebat Thomas Dawson, Londini,  
1587.

*De l'Art de nager*, divisé en deux livres, dont le premier contient les règles de cet art, et le second en offre la pratique et la démonstration; par Everard DIGBY, Anglais, maître ès-arts.

De l'imprimerie de Thomas Dawson,  
Londres, 1587.

Voyez le chapitre 7 du premier livre. Deux interlocuteurs N et G y raisonnent sur les effets du nager, par rapport à l'homme. G avance cette proposition : « Homo natat naturâ adjuvante..... » L'homme nage à l'aide de la nature. Cela n'est pas bien précis; l'auteur veut dire que l'homme nage naturellement, sans l'avoir jamais appris. N lui répond : « Quare ergo tam cito omnes pene periclitantes in aquis descendunt fundum versus, et pereunt illicò. » Ce qui signifie, pourquoi donc presque tous ceux qui tombent

dans l'eau, pour la première fois, coulent-ils sitôt à fond, et y périssent sur-le-champ? La réponse de G n'est point aisée à prévenir : « Id partim fit, ait ille, præ erectâ « procerâque hominis figurâ, cujus pedes « terram ut premant cum à naturâ sint « destinati, sicut armata ferro sagitta li- « quidò descendit in amnem, cui ferrum « si forte adimas, ipsa summâ illicò natat « aquarum superficie; ita pol quidem « aquas semel immersus homo, si se in « longum extenderet, similique positione « uteretur, sive casu illud foret, sive con- « silio, neutiquam immergeretur. » Cela vient en partie, dit l'interlocuteur G, de la figure de l'homme, qui se tient droit sur ses pieds. Comme la nature les a destinés à fouler la terre, ils vont la trouver de même qu'une flèche, armée de fer, descend au fond de l'eau; mais s'il arrive qu'elle perde son armure, elle revient sur-le-champ nager à la surface. Il arriverait très certaine-



ment la même chose de l'homme submergé; s'il venait, dans cette position, par hasard ou à dessein, à s'étendre en long, comme la flèche, il ne resterait jamais sous les eaux.

Admirable!!! On croirait, à entendre l'auteur, que les pieds sont plus lourds que la tête, que tous les hommes sont plus légers qu'un pareil volume d'eau; et, parce qu'on a observé des gens qui se noyaient, revenir plusieurs fois à la surface des eaux, il en conclut que l'homme nage ou plutôt surnage naturellement; car c'est ce que cherchent à prouver les paroles suivantes :  
« Nec vero natandi imperitus, ad fundum  
« usque demersus, ibi se diu retinere po-  
« test, quin reluctante seipso ac renitente,  
« ad summas aquarum bis terve ascendit.  
« Quæ quidem omnia apertè docent ho-  
« minem natare summis aquarum, admi-  
« niculo naturæ. »

Un homme qui se noie, perd la tête; il

se débat irrégulièrement, en luttant contre la mort. Si ses impulsions le dirigent ou le portent à la surface, il y revient; s'il refoule l'eau de haut en bas, il replonge, et ainsi plusieurs fois de suite, jusqu'à la suffocation.

Après la mort survient la putréfaction. Alors les humeurs fermentantes enflent le cadavre, ou lui donnent plus de volume; répondant, par-là, à une plus grande masse d'eau, il en est renvoyé comme plus léger; et c'est la seule et unique raison pour laquelle les cadavres surnagent; jusqu'à ce que ces humeurs en expansion, s'échappant enfin par les pores, les crevasses ou les ruptures, le réduisent à un plus petit volume, qui le précipite à fond, sans retour.

2. *Colymbetes, sive de arte natandi dialogus et festivus et jucundus lectus.* Auctore Nicolao WYMANO.

Ouvrage sans nom d'imprimeur, sans lieu d'impression, sans chapitres, sans paragraphes, et même sans numéros de pages.

Wynman, professeur de langues à Ingolstadt, en Bavière, publia ce petit livre, vers l'an 1538.

« On ne doit pas, dit l'abbé de la Chapelle, attendre grand'chose d'un écrivain, qui a la bonhomie d'annoncer, lui-même, son travail sur *l'art de nager, comme un dialogue jovial et agréable à lire.*

« Je ne connais rien au monde de si plat, de si trivial, de si rustique. Ses digressions historiques ne sont presque jamais de son sujet, ou n'y rentrent point. Ce sont des fables, des superstitions, des triviales et fastidieuses moralités. Il n'y a pas une seule observation originale; si ce n'est, peut-être, au folio 10, où il est dit expressément: « Juvabat, nescio quo pacto, « meum conatum aqua calida, quæ facilius sublevat corpus innatans, quam fri-

« gida. Verè ne istuc? Vel experto cre-  
« de, etc. » Je ne sais comment mes efforts  
étaient moins favorisés par l'eau froide que  
par l'eau chaude, qui soulève ou porte le  
corps nageant avec plus de facilité. Cela  
est-il bien vrai? Vous pouvez m'en croire.  
j'en ai fait l'expérience.

« A-t-elle été bien faite? j'en doute fort;  
mais ce dont je ne doute aucunement, c'est  
du plaisir qu'a le lecteur de voir finir une  
histoire si dénuée d'instructions solides. »

3. *L'art de Nager, avec des avis pour se  
baigner utilement, précédé d'une disser-  
tation où l'on développe la science des An-  
ciens dans l'art de nager, l'importance de  
cet exercice et l'utilité du bain, soit en santé  
soit en maladie. Ouvrage utile à tout le  
monde, et destiné particulièrement à l'é-  
ducation des jeunes militaires du corps  
royal de la marine, par THÉVENOT; orné  
de 22 figures dessinées et gravées par*

Charles Moette; quatrième édition, suivie de la dissertation sur les bains orientaux, par M. P. D. L. C. A. A. P., avec cette épigraphe :

Balnea, Vina, Venus corrumpunt corpora sana;

Corpora sana dabunt, Balnea, Vina Venus.

BACCIUS, de *Thermis*.

Vol. in-18 de 364 pages. Paris, 1782.

Ce livre a paru en 1696, quatre ans après la mort de son auteur, Melchisédech Thévenot, savant peu judicieux, à qui toutefois on ne saurait refuser de l'estime, car ses écrits décèlent un homme passionné pour le bien; mais il ne peut être mis au rang des auteurs distingués de son époque, parce que son style est loin de cette pureté qu'il n'était pas permis de ne point avoir à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

La première édition de son livre est in-12. Ce petit volume de 47 pages a pour titre : *l'Art de Nager, démontré par des figures, avec des avis pour se baigner uti-*

lement. En effet, on trouve dans cet ouvrage autant de gravures que de manières de nager, c'est-à-dire, trente-neuf. Sur ces trente-neuf figures, je n'en ai remarqué que sept ou huit qui, sans être bien faites, n'ont pas du moins, comme les autres, une pose forcée, des attitudes hors nature qu'il serait impossible de prendre.

Cependant tous ces défauts ne doivent pas nous rendre ingrats et nous dispenser de reconnaissance pour Thévenot qui, le premier, a, comme il le dit lui-même, publié dans notre langue un traité sur l'art de nager. « Je ne sçais, ajoute-t-il, que deux auteurs qui ayent parlé de la même matière avant moy, l'un est Éverard Digby, Anglois, dont je me suis servi, et l'autre Nicolas Winman, Hollandois. »

Une chose qui a droit d'étonner, c'est que les éditeurs de l'ouvrage de Thévenot aient supprimé, sans qu'on puisse en deviner la raison, le passage suivant, où l'au-

teur cherche à faire sentir l'utilité de la natation. « Cet art, dit-il, qui est mécanique, puisqu'il se pratique par le mouvement et par l'agitation des mains et des pieds, a été exercé jusqu'à ces derniers temps plutôt par imitation que par l'observation des préceptes, parce que personne ne s'étoit donné la peine de l'y réduire, quoiqu'il le méritât par le grand avantage qui en revient à ceux qui le possèdent, et généralement à la société civile, et que cela dût le rendre plus facile à apprendre et en même temps plus familier aux hommes qui en ont un si grand besoin; car il ne doit pas être regardé comme la plupart le regardent, c'est-à-dire, par le plaisir de se soutenir, de se porter, et de faire du chemin au-dessus de l'eau, d'y faire le plongeon, et de faire tous les autres tours de souplesse qui font admirer l'adresse des

nageurs, et qui donnent du divertissement aux spectateurs. Sa fin est beaucoup plus noble, et de plus, elle est d'une conséquence si considérable, qu'il n'y a personne qui dût l'ignorer, puisqu'il se propose de conserver la vie, et de la préserver du danger auquel elle est exposée en ne sachant pas nager.

« En effet, dans un naufrage, lorsqu'on n'est pas trop éloigné de la terre, l'art de nager enseigne la manière d'y aborder et de s'empêcher d'être noyé ; étant poursuivi par un ennemy, et rencontrant une rivière devant soy, d'éviter deux sortes de morts, en gagnant l'autre rivage à la nage ; et en tombant dans l'eau sur mer, ou sur une rivière, ou de telle manière que ce soit, de s'en tirer heureusement.

« Mais un bon nageur ne conserve pas seulement sa propre vie, il conserve encore la vie de plusieurs autres. Un vaisseau en pleine mer étant ouvert, il y apporte de



remède en se plongeant dans l'eau, et empêche qu'il ne soit submergé. Le même vaisseau ayant perdu ses ancres et ses chaloupes, et approchant près de terre, il y va porter le câble, et, en empêchant qu'il ne soit brisé contre les rochers, il conserve la vie de tous ceux qui sont dedans; et les occasions de procurer un si grand bien ne sont que trop fréquentes, comme le savent ceux qui vont sur mer. Par ce même moyen ne va-t-on pas aussi au travers d'une rivière, affronter les ennemis postés sur le rivage opposé, les battre et les obliger de se mettre en déroute? Et les places environnées d'eau, en sont-elles plus en sûreté, lorsqu'elles sont assiégées par des soldats habiles dans cet exercice?

« C'est donc par les considérations qui viennent d'être marquées que l'art de nager doit être recommandable, plutôt que par le plaisir et par le divertissement que l'on s'y propose ordinairement; de sorte

qu'outre l'intérêt que les particuliers ont de l'apprendre, et de s'y perfectionner, il semble qu'il est aussi de l'intérêt des Etats d'avoir des académies établies et soutenues de maîtres expérimentés pour l'enseigner, puisque l'on en peut tirer de si grands avantages. »

Voilà les idées auxquelles il fallait donner des développemens, et qu'on devait tâcher de faire fructifier, au lieu de dissertter longuement et hors de propos sur les bains de toute espèce, au lieu de décrire des *manières artificielles de nager*, au lieu de nous faire des contes absurdes sur l'*usage de l'huile pour mettre les vaisseaux à l'abri de la tempête*. Si l'on s'était, depuis un siècle, attaché davantage à faire voir combien il est précieux de savoir nager, peut-être cet art ne serait plus chez nous dans son enfance. Nul doute que si, depuis ce temps, l'on avait établi des écoles de natation pour nos marins et pour nos

soldats, on n'eût conservé à la patrie un grand nombre de ses défenseurs, qui ont péri faute d'avoir appris à se soutenir quelques instans sur les ondes. Mais telle est notre funeste imprévoyance, que les hommes même dont la destinée est de passer plus de la moitié de leur vie sur cet élément qualifié, à justes titres, de perfide, ne s'instruisent pas dans l'art de mettre en usage les moyens naturels qu'ils ont reçus pour se soustraire à sa fureur : sur vingt marins que je connais, dix-huit ne savent pas nager. On va crier à l'exagération, cependant rien n'est plus vrai : mais pourquoi s'en étonnerait-on ? il n'existe point d'école de natation, même dans nos ports. A Paris, un homme qui consacre sa vie et ses études à l'amélioration de la gymnastique et dont l'établissement obtient chaque jour de nouveaux succès, M. Amoros, persuadé qu'il manquera quelque chose aux exercices auxquels il forme les soldats qui

lui sont envoyés des divers régimens, tant qu'il ne pourra pas leur apprendre l'art de nager, sollicite depuis plusieurs années auprès du ministère de la guerre, la permission d'amener les eaux de la Seine dans un vaste bassin qu'il ferait creuser au milieu de son établissement. Un ministre qui s'occuperait avec activité et persévérance du bien-être des soldats, s'acquerrait des titres incontestables à la reconnaissance de l'armée et de la France, s'il donnait à M. Amoros l'autorisation et les moyens d'exécuter sa noble entreprise! Mais ce ministre est encore à trouver!....

Revenons à l'ouvrage de Thévenot : la quatrième édition, dont je possède un exemplaire, a été publiée sous le format in-18 ; mais il n'est peut-être pas inutile de prévenir que sur trois cent soixante-quatre pages de ce volume, soixante-dix au plus sont consacrées à ce qu'on entend ordinairement par *l'art de nager*. Il est

juste de dire que le style de Thévenot a été corrigé; malheureusement les vingt-deux figures qui *ornent* cette édition ne valent pas beaucoup mieux que celles de la première. Leurs attitudes ne sont ni plus naturelles ni plus faciles à prendre. Quoi qu'il en soit, on s'aperçoit, quand on lit les ouvrages qui ont suivi celui-là, que messieurs les auteurs ne se sont pas fait scrupule de lui emprunter, quelquefois même de copier textuellement quelques-unes de ses pages, et cela, sans en prévenir le public, et sans ménager même le pauvre écrivain qu'ils maltraitent tout en le volant; exemple : M. Nicolas Roger, *plongeur de profession*, qui dans son *Essai sur l'art de nager*, dit que « tout l'effet de ce livre (celui de Thévenot) se réduisait à faire rire les nageurs à qui par hasard il tombait sous la main ». »

4. *Art de nager, ou Invention à l'aide de laquelle on peut toujours se sauver du naufrage, et, en cas de besoin, faire passer les plus larges rivières à des armées entières.* Par Jean Frédéric Bachstrom, docteur en médecine, et directeur-général des fabriques de S. A. S. M<sup>me</sup> la duchesse de Radziwil, grande-chancelière de la Lithuanie.

In-12 de 70 pages. Amsterdam, 1741.

Comme le titre de ce petit écrit pourrait faire croire qu'il traite de la natation, je n'ai pas dû le passer sous silence; mais je ne l'analyserai point parce qu'il n'y est pas question de ce qu'on entend ordinairement par l'art de nager, et parce que je n'ai pas pris l'engagement de rapporter toutes les idées extravagantes qui, à propos de cet art, ont pu passer par la tête de quelques hommes.

5. *Traité de la construction théorique et*

*pratique du scaphandre, ou du bateau de l'homme.* Approuvé par l'Académie royale des sciences. Par M. DE LA CHAPELLE, censeur royal, de l'Académie de Lyon, de Rouen, et de la Société royale de Londres.

Vol. petit in-8 de 328 pages, enrichi de figures en taille-douce. Paris, 1775.

Dédié à M. de Sartine, ministre secrétaire-d'Etat au département de la marine.

Quoiqu'il n'entre pas dans mon plan d'examiner et de décrire les divers moyens artificiels inventés pour se soutenir sur l'eau, je n'ai pas dû omettre l'ouvrage de l'abbé de la Chapelle, parce qu'il mérite une honorable exception et que d'ailleurs il renferme sur la natation proprement dite, des idées trop justes pour n'être pas non-seulement indiquées, mais reproduites dans un traité que je désire rendre le plus complet possible; je veux surtout parler de l'examen de cette question que l'auteur décide par la négative : Si l'homme,

sans la peur, nagerait aussi naturellement que les quadrupèdes sans l'avoir jamais appris.

*Dissertation sur le nager de l'homme comparé à celui des quadrupèdes.*

« J'ai lu, dans une infinité de livres, durant le cours de mon éducation, et toutes les bouches m'ont répété que l'homme, sans la peur, nagerait tout aussi naturellement et tout aussi facilement que la plupart des quadrupèdes, sans l'avoir comme eux aucunement appris; même encore aujourd'hui, malgré les progrès de la physique, on trouve entre les hommes éclairés des échos de cette erreur populaire, accrédités par des doctes, qui savent, avec beaucoup de confiance, tout plein de choses qui ne sont pas.

« Les trois seuls auteurs de ma connaissance qui ont fait profession d'écrire exprès sur cette matière, Thévenot, Français;



Digby, Anglais, et Nicolas Wynman, Hollandais n'ont pas seulement mis la chose en question ; ils la supposent comme un axiome ou comme une propriété si évidente, qu'elle n'a pas besoin d'être prouvée.

« C'est faute d'avoir comparé la structure et les premières habitudes de l'homme, avec celles des animaux à quatre pattes.

— « 1<sup>o</sup> Les quadrupèdes, que nous voyons nager naturellement, sont plus légers que le volume d'eau dans lequel leur corps total serait plongé. C'est là un principe donné par l'expérience, qui nous enseigne aussi que quelques hommes sont plus légers, et beaucoup d'autres plus pesans que le volume dont ils occuperaient la place. Voilà déjà un premier avantage qu'ont les animaux sur la plupart des hommes ; car surnager ou être à flot est une des conditions les plus essentielles du nager.

« 2<sup>o</sup> Quand même tous les hommes

seraient plus légers que le volume d'eau dont ils occuperaient la place, il n'en faudrait pas conclure qu'à l'exemple de quelques autres animaux, ils pourraient nager, comme eux, sans aucune crainte de suffocation; car les organes externes de la respiration, dans ces animaux, sont placés aux extrémités de leur tête immédiatement: ainsi, pour peu qu'ils soient plus légers qu'un pareil volume d'eau, quand ils y seraient plongés jusqu'au-delà des yeux, à quelques lignes de distance des narines, en levant un peu la tête, ils seraient à couvert de la suffocation.

« L'éléphant a ici un très grand avantage sur les autres quadrupèdes; car la trompe par laquelle il respire, et qui lui sert de nez et de main, pouvant s'allonger plusieurs pieds au-delà de sa bouche, permet à son corps d'être totalement sous les eaux ou d'être entièrement submergé, sans aucun risque d'être suffoqué.

« Il n'en est pas ainsi de l'homme : les organes externes de la respiration ne sont point aux extrémités de sa tête ; du sommet de cette partie à sa bouche, où à ses narines, il y a près d'un demi-pied, par conséquent l'homme qui entrerait tout debout dans l'eau, sans pouvoir y enfoncer que jusqu'aux yeux, ne laisserait pas d'y être suffoqué quoique naturellement plus léger qu'un pareil volume d'eau.

« 3° Le corps des quadrupèdes est situé à peu près horizontalement de devant en arrière ; ils entrent ainsi dans l'eau, sans rien changer à cette disposition naturelle ; dès qu'ils sont à flot, à cause de leur plus grande légèreté spécifique, suivant le n° 1, il ne leur faut plus, pour y avancer, que remuer les jambes, comme ils font sur la terre pour marcher : en effet, les voir nager, c'est les voir marcher ; ils ne font point de mouvemens différens pour ces deux allures : savoir marcher pour eux, c'est savoir

nager ; l'un leur est tout aussi naturel que l'autre.

« Cependant, quoique les animaux ne fassent, dans les eaux où ils nagent, que les mouvemens de marcher, ils n'y marchent point ; c'est-à-dire que leur progression ne s'y fait point, en vertu de quelques parties d'eau qu'ils fouleraient de haut en bas avec leurs pattes comme sur la terre, et c'est là une espèce de paradoxe qu'il est important de bien expliquer.

« Dans le marcher sur la terre en plein air, les quadrupèdes, ainsi que l'homme, exercent deux pressions ; l'une par laquelle ils foulent la terre de haut en bas, pour y avoir un point d'appui, qui leur sert à se porter en avant, ou à déterminer leurs mouvemens suivant leurs facultés naturelles. Cette première espèce de pression est très apparente, et presque la seule qui produise un effet bien marqué, dans le marcher des animaux sur la terre en plein air.

« Il y en a pourtant une autre bien moins sensible, mais tout aussi réelle que la première : c'est une pression sur l'air, laquelle se fait à peu près horizontalement, par le refoulement que l'animal en fait, suivant les directions dans lesquelles il se porte. Cet air, en se rétablissant, réagit sur l'animal et aide insensiblement à le porter en avant. Les hommes qui cheminent, les bras balans ou pendans, en reçoivent quelque bénéfice<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Quand on chemine, les bras balans ou faisant le pendule, sans le concours de la volonté, l'*humerus* s'écarte du corps par la première impression du mouvement, et s'en rapproche lorsqu'il revient, en se contournant vers la poitrine, dans la cavité glénoïde de l'omoplate. Par ce mécanisme, le bras, porté en avant, fend l'air avec le tranchant de la main, et lui oppose moins de résistance que la paume, qui vient se présenter dans ce fluide, pour le fouler en se rapprochant du corps; ainsi, la réaction de l'air étant plus forte, quand la main

« Que l'on prenne garde à cette dernière pression ou à ce refoulement horizontal; c'est cela qui fait presque toute l'affaire dans le nager des animaux. Le foulement ou la pression de haut en bas, si efficace pour leur marcher en terre ferme, n'est presque plus rien quand ils sont à la nage; il sert un peu à les relever à la surface des eaux.

« Dès que l'animal est à flot, il se met à exécuter les mouvemens du marcher : la pression de haut en bas, la seule bien apparente dans son marcher sur la terre,

revient, que quand elle avance, cela aide à favoriser la progression.

« Il est vrai que cette force auxiliaire, de la part du reflux ou de la réaction de l'air, est ici bien peu de chose, en comparaison de celle que la volonté imprime aux muscles; il en faut pourtant faire l'observation ou la remarque, à cause du grand rôle qu'elle jouera bientôt dans le nager, où l'eau va être substituée à l'air. »

n'est presque plus rien ici; l'eau fuit sous les quatre petites bases de ses pattes, et ne leur oppose en ce sens qu'une très faible résistance.

« Mais la pression horizontale ou presque horizontale de ses quatre jambes, qui n'était presque rien dans l'air, devient ici une action très considérable; ce sont quatre avirons, lesquels pendans du bas des épaules et des hanches jusqu'au bout des pattes, refoulent l'eau presque horizontalement, en se courbant un peu de bas en haut et de devant en arrière. L'eau, foulée puissamment et assez brusquement par ces quatre avirons, réagit de même et refoule en avant le corps auquel ils tiennent, en le soulevant un peu du côté de la surface de l'air, où elle trouve moins de résistance.

« Ainsi, un animal à flot, en exécutant les mouvemens du marcher, ne marche pourtant point dans les eaux où il nage, il avance comme un bateau, soumis à l'ac-

tion de quatre rames et de quatre avirons qui le poussent.

« Je sais bien qu'en ramenant ses jambes d'arrière en avant, il pousse devant lui une portion d'eau qui le repousse en arrière; mais cette répulsion est bien inférieure à la pression qui le fait avancer; parce que la flexion des articulations de ses jambes se faisant, par leur conformation naturelle, avec plus de facilité et de prestesse, de devant en arrière que d'arrière en avant, il arrive que ce déploiement de force, plus avantageux sur les eaux postérieures que sur les antérieures, porte aussi l'animal, en vertu de la réaction et de sa volonté, bien plus efficacement en avant qu'en arrière.

« Nous venons de voir que, pour nager, le quadrupède n'était point obligé de changer ni sa situation ni son allure naturelles, et qu'en faisant à flot les mouvemens ordinaires du marcher, ceux du nager s'en-



suivaient nécessairement, quoique par des impulsions bien différentes de celles qui se présentaient sur la terre ferme.

« L'homme est tout-à-fait dans un autre cas : lorsqu'il veut nager, il est obligé de renverser sa situation naturelle, de prendre des mouvemens qui ne sont point dans ses habitudes, et d'avoir presque en tout des attitudes forcées.

« Par la seule inspection de la manière dont les jambes sont articulées avec les cuisses, il est évident qu'indépendamment de notre habitude, la nature a voulu que notre corps fût posé verticalement ou perpendiculairement à l'horizon, et que nous marchassions debout sur les plantes de nos pieds : mais pour nager, l'homme est obligé de se mettre sur le ventre ; position bien gênante<sup>1</sup> pour sa tête, laquelle ne

<sup>1</sup> M. Bazin, docteur en médecine, qu'il pratiquait et professait à Strasbourg, a fait cette même

s'appuyant plus sur la colonne vertébrale, tend perpétuellement à tomber, et donne par là au nageur un grand poids et un grand travail à soutenir; embarras que n'ont point les quadrupèdes, dont la tête conserve, dans le nager, la position ordinaire.

« Nous ne marchons donc point, le ventre parallèle à l'horizon, comme les quadrupèdes auxquels nous nous comparons : s'ils nagent comme ils marchent, ainsi que nous venons de le voir, l'homme ne nage point comme il marche; il faut qu'il exerce dans ce cas des mouvemens tout-à-fait nouveaux pour lui, et aucunement naturels, étant absolument étrangers à ceux qu'il a coutume d'employer pour sa conservation ordinaire; car aucun de  
observation dans un vol. in-4° qu'il publia en 1741, où l'on trouve une dissertation sur la différence qu'il y a entre l'homme et les quadrupèdes, par rapport à la faculté de nager.

nos besoins naturels ne nous porte à tenir nos doigts, ni à remuer nos mains, nos bras, nos cuisses et nos jambes comme des grenouilles, dont l'état est de nager.

« La peur contribue, sans doute, à accélérer la suffocation de ceux qui tombent dans des eaux profondes sans savoir nager ; mais cette peur est fondée sur le défaut de structure, sur celui de l'exercice dans les mouvemens extraordinaires qu'exige le nager, sur le renversement de la situation habituelle de leur corps, auquel la nature a prescrit de se tenir debout, de marcher sur la plante de ses pieds, et non de ramper ou de se glisser sur le ventre comme font les nageurs.

« 4° Que l'on observe des quadrupèdes, des chevaux, par exemple, qui tombent pour la première fois dans des eaux trop profondes : les mouvemens incertains de leur tête, leur respiration précipitée, leurs naseaux élargis et reniflans, leurs yeux

effarouchés, tout annonce la peur qui les trouble; ils ne se noient pourtant pas, lorsqu'ils sont à portée de se sauver; parce qu'encore une fois leurs mouvemens ne sont pas ici renversés comme ceux des hommes, et que nager n'est autre chose pour eux qu'exercer les mouvemens du marcher, sans rien changer absolument à la situation naturelle de leur corps.

« Ainsi, un homme intrépide au milieu des eaux trop profondes où il tomberait sans savoir nager, serait en général infailliblement noyé en fort peu de temps; et par conséquent, afin qu'il puisse se soutenir et se porter sur les eaux avec quelque avantage, il faut qu'il l'apprenne d'une manière quelconque, comme on apprend à *faire des armes*, pour faire un coup d'escrime, ou parer un coup d'épée.

« Il est, à la vérité, bien naturel de se défendre ou d'attaquer pour des besoins indispensables; mais c'est à l'art que nous

en devons les moyens, c'est-à-dire à nos réflexions, à nos méditations, à des actes souvent répétés et toujours étudiés; à ce désir ardent et à cette merveilleuse facilité qu'a l'homme d'imiter tout ce qu'il voit faire; ce qui n'est cependant, même pour un succès médiocre, que le fruit du temps et de l'expérience.

« Puisque l'homme n'est pas naturellement bien conformé pour nager, et que dans cet exercice tous ses mouvemens sont renversés et contre ses habitudes, que sa tête y est mal soutenue, que les organes externes de sa respiration n'y sont qu'à quelques pouces de la surface des eaux, et qu'ainsi, pour peu qu'elles *frisent*, comme s'expriment les marins, ou qu'elles s'élèvent en petits monticules, elles inondent perpétuellement son visage, bouchent absolument ses narines et le suffoquent dans toute la plénitude de ses forces, il s'ensuit que l'on avait à désirer un art, moyennant le-

quel l'homme entrât et se soutint dans les eaux les plus profondes, les plus rapides et les plus agitées, précisément de même qu'il se tient debout sur la terre, ou qu'il y marche : il fallait alors qu'il n'eût jamais à craindre le renversement, qu'il s'y soutint ou y avançât, sans redouter la crampe, ni l'épuisement de ses forces, qu'étant à flot, les organes externes de la respiration fussent considérablement éloignés de la surface des eaux, sans nuire à la fermeté de sa position ; qu'il pût y prendre toutes sortes d'attitudes, et se ramener avec aisance à la position verticale, ou se tenir tout debout même plus sûrement qu'en terre ferme ; que ses bras fussent assez dégagés des eaux, pour y faire aisément toutes sortes de manœuvres, et enfin qu'il pût y marcher, à toute rigueur, de même que sur la terre, art, commel'on voit, absolument nouveau, et que je propose d'enseigner, dans cet ouvrage, à tout le monde indistinctement. »

Après cette dissertation, l'abbé de la Chapelle passe à la manière de construire le scaphandre, qui n'est autre chose qu'un appareil en liège à l'aide duquel un homme peut marcher horizontalement sur le fleuve, pourvu qu'il en suive le courant, et exécuter facilement la plupart des opérations qu'il fait sur terre, comme charger un fusil, etc.; il donne ensuite la description du scaphandre et la manière de l'employer. L'abbé de la Chapelle fit lui-même plusieurs fois l'essai de cet appareil sur la Seine à Paris, et l'Académie des sciences a déclaré que, dans certaines circonstances, on pourrait s'en servir utilement; je pense en effet qu'il pourrait être employé avec succès à prendre des bains de santé, à la chasse, à la pêche, au passage des rivières par des troupes, à sauver des dangers de la mer, au radoub et au calfat d'un vaisseau en mer, à une descente de troupes sur des côtes, à faire de l'eau en mer, à construire

à la nage en pleine mer des radeaux qui serviraient de refuge après un naufrage ; enfin je crois qu'on pourrait l'employer pour apprendre à nager tout seul, d'une manière assez sûre et en fort peu de temps.

6. *Essai sur l'art de nager*, par l'auteur des Préceptes publiés en 1783 sous le nom de Nicolas ROGER, Plongeur de profession, et inséré depuis dans l'*Encyclopédie*.

Brochure in-8° de 64 pages. Londres, 1787.

Le jugement de M. Roger sur le livre de Thévenot, comme nous l'avons vu, est bien sévère, et pour le prononcer avec aussi peu de ménagement, ne faut-il pas se croire soi-même à l'abri des traits de la critique ? Cependant il ne serait pas difficile, en citant quelques passages, de démontrer que M. Nicolas Roger est loin de pouvoir se passer de toute indulgence, car,



s'il ne savait pas mieux nager qu'écrire, il n'aurait pas exécuté toutes les belles choses qu'il nous raconte dans un style qu'il a cherché à rendre familier, et qui n'est que trivial, et souvent moins correct que celui de Thévenot. Cette brochure est divisée en trois sections : la première, intitulée *sur la Nage en général*, est une espèce d'apologie de son auteur ; la seconde, intitulée *Éléments*, est la plus longue. Écrite sans ordre ni méthode, elle ne saurait instruire celui qui ignore l'art de nager, ni plaire à celui qui le connaît. Ce qu'elle renferme de bon paraît emprunté à Thévenot. La troisième, intitulée *d'une École de Nage*, est consacrée à présenter le plan de cette école, que M. Nicolas Roger n'offrirait certainement pas au public, si ce même public, comme il le dit, *n'était pas en droit d'exiger qu'il donnât aussi son plan, puisque tout le monde donne le sien*, ce qui le force, ajoute-t-il, à *s'exécuter*. Quant à

l'école de natation qu'il propose, elle me paraît plutôt faite pour des Lilliputiens que pour des hommes. Mais ce qu'il y a de curieux dans cette section, c'est l'assurance avec laquelle il prononce en finissant qu'*une école de nage dans une eau courante ne réussira jamais*. Cette prédiction heureusement a reçu depuis long-temps un démenti; il est vrai que (peut-être par compensation) il propose de tirer parti de l'eau chaude de la pompe à feu de Chaillot pour former une école de natation qui serait ouverte pendant tous les mois de l'année. On sait que ce projet a été mis momentanément à exécution.

7. *Instruction sur l'art de nager d'après les principes puisés dans la physique, applicables à tous les âges et à tous les sexes, et au moyen desquels chacun peut apprendre à nager sans maître.* Par C. L. C. de Lyon.

Brochure in-8° de 40 pages. Lyon, 1803.

Si les deux chapitres dont se compose cette brochure répondaient à son introduction, cet écrit serait ce que nous aurions de mieux fait et de mieux pensé sur la natation; mais malheureusement l'auteur, quoique formé, si on l'en croit, par vingt années d'expérience, s'occupe dans son ouvrage beaucoup plus de la théorie que de la pratique. Un autre reproche qu'on pourrait lui faire, c'est de chercher à conquérir la confiance de son lecteur, pour ainsi dire, à coups de paradoxes : méthode de toutes les méthodes assurément la plus mauvaise. M. C. L. C\*\*\* fait sentir aussi combien il est essentiel d'établir une école de natation dans les villes placées sur les bords des fleuves, des rivières, dans les villes maritimes surtout. Et, convaincu que cet établissement est un véritable bienfait, en bon citoyen, il en demande une pour sa ville natale.

8. *La Gymnastique de la jeunesse, ou Traité élémentaire des jeux d'exercice, considérés sous le rapport de leur utilité physique et morale; par M. A. Amar Durivier et L. F. Jauffret. Ouvrage orné de 30 gravures. Avec cette épigraphe :*

Veux-tu que ton corps soit sain et vigoureux? accoutume-le à obéir à ta pensée, et exerce-le par de fréquens travaux.

XÉNOPHON.

Vol. petit in-8° de 289 pages. Paris, 1803.

Les auteurs de ce petit ouvrage ont donné sur l'art de nager dix-sept pages aussi bien écrites que bien pensées; la planche représente en même temps une leçon de natation et une joute exécutée par d'habiles nageurs.

9. *Traité de la construction théorique et pratique du scaphandre ou bateau de l'homme, approuvé par l'académie royale des sciences; par M. DE LA CHAPELLE. Nou-*

velle édition , revue , corrigée et considérablement augmentée ; précédé du *Projet de formation d'une légion nautique ou d'éclaireurs des côtes, destinée à opérer tels débarquemens qu'on avisera sans le secours de vaisseaux, bateaux-plats, artillerie, etc., etc.* Ouvrage présenté au ministre de la marine en l'an VII, et au premier consul en thermidor an XI ; par l'adjudant-commandant de LA REYNIE, administrateur des hôpitaux militaires.

Vol. petit in-8° de 352 pages , avec fig. Paris, 1805.

C'est l'ouvrage dont j'ai parlé sous le numéro 5 ; ce n'est ni une nouvelle édition revue , ni même une réimpression ; c'est la première édition du *Traité* de l'abbé de la Chapelle , avec ses fautes et toutes ses petites imperfections typographiques. Mais il est précédé d'un projet de M. de La Reynie , qui forme 24 pages , et comme ces vingt-quatre pages sont très rares , je vais

donner ici ce qu'elles présentent de plus intéressant sur la matière.

« L'annonce, dit le libraire-éditeur, que j'ai faite, il y a quelque temps, d'une nouvelle édition du *Traité sur le scaphandre* de M. de la Chapelle, m'a procuré la connaissance d'un *Mémoire* intéressant, auquel M. de La Reynie, son auteur, me paraît n'avoir pas attaché toute l'estime qu'il mérite. Je parle du *Projet de formation d'une légion nautique ou d'éclaireurs des côtes*. Ce mémoire fut primitivement soumis aux lumières de l'amiral Bruix, alors ministre de la Marine (en frimaire an VII). L'auteur, que le ministre combla d'éloges, n'en ayant plus entendu parler, abandonna son projet.

« Employé militairement en l'an VIII, dans des ports de mer bloqués par les Anglais, l'audace de ces barbares insulaires réveilla en lui l'idée d'utiliser son projet de formation d'une légion nautique. Il fit

en conséquence construire quatre équipements complets, tels qu'ils sont désignés dans le mémoire que je donne au public, et à l'aide de quatre nageurs pris au hasard, il en fit plusieurs essais, qui répondirent parfaitement à son attente. Encouragé par ce succès et peut-être par un petit mouvement de dépit, sur l'accueil froid que le gouvernement directorial avait fait à son invention, M. de La Reynie invita l'état-major et la garnison de l'île de Rhé à assister à une épreuve publique de son projet. En conséquence, le 10 prairial an ix, quatre nageurs partirent de la Vigie-au-Bois, et parcoururent en tirailleurs l'immense canal appelé le *Pertuis d'Antioche*. Ils revinrent, dans le même ordre, au point d'où ils étaient partis. La seconde expérience eut lieu un mois après dans la rade de Rochefort en face de l'île d'Aix, et en présence des officiers de marine, d'artillerie et de génie, qui se trouvaient

à bord de la division en station dans cette rade. Le compte avantageux qu'en rendirent quelques officiers à l'amiral Bruix, alors malade à Rochefort, fit désirer au vice-amiral Martin, préfet maritime, de connaître le procédé de M. de La Reynie. Celui-ci le lui communiqua par écrit : après en avoir fait lecture, le général Martin lui écrivit la lettre suivante. »

Rochefort, le 6 messidor an IX.

« Je n'ai pu résister au désir d'adresser au citoyen Forestier, chef de la première division du ministère de la Marine, votre *Projet d'organisation des éclaireurs des côtes*, que vous avez eu la complaisance de me soumettre; je désire bien vivement qu'il obtienne l'approbation du ministre, et que nous soyons bientôt à même de tirer de cette disposition tout l'avantage qu'elle promet, etc. — Signé MARTIN, préfet



maritime du cinquième arrondissement. »

« M. de La Reynie avait aussi communiqué son projet en l'an VIII à M. le général conseiller-d'état L....., dont l'Europe connaît les lumières étendues et profondes : ce général lui répondit, le 17 messidor de la même année, en ces termes : « J'ai reçu votre lettre du 9 de ce mois, à laquelle était joint votre *Projet de formation d'un corps de chasseurs nautiques*; je l'ai lu avec intérêt, et me propose de le communiquer à mes collègues, afin d'en tirer le parti le plus avantageux au bien public, etc. <sup>1</sup> »

« Le même général ayant reçu le mémoire de M. de La Reynie, avec quelques changemens, et les certificats des différens of-

<sup>1</sup> Le général L..... a dit à un de ses amis que le projet de M. de La Reynie lui avait fait naître l'idée d'établir dans les corps et les écoles militaires, une *école de natation*, ce qui avait été adopté par le conseil-d'état.

ficiers de corps, témoins des deux expériences faites de son procédé tant à l'île de Rhé qu'à la rade de Rochefort, lui répondit : « J'ai reçu et lu avec un nouvel intérêt les observations que vous m'avez communiquées par votre dépêche du 27 de ce mois (messidor an IX), sur la formation d'une *légion nautique*; je ne puis qu'applaudir à vos intentions; elles sont le gage de votre amour pour le bien public, et sous ce rapport elles vous rendent digne d'éloges; les circonstances détermineront l'usage que l'on peut faire de vos vues, je les soumettrai au gouvernement, etc. »

« Mais, soit l'éloignement pour les sollicitations et l'intrigue, soit indifférence de sa part, soit enfin qu'éloigné de la capitale il n'ait pu se livrer à des démarches subséquentes, M. de La Reynie semble avoir renoncé à son projet et aux avantages que son pays pouvait en retirer. Le hasard a fait tomber entre nos mains le mémoire de

cet officier, avec les notes dont nous venons de donner un extrait, nous avons cru que dans une circonstance où les premières autorités de l'empire honorent de leur présence les expériences du *scaphandre* d'un officier du génie<sup>1</sup>, et encouragent cette ancienne invention par leurs éloges, il ne serait pas hors de propos de publier une nouvelle édition du *Traité du scaphandre* de M. de la Chapelle, et d'y joindre le nouveau procédé de M. de La Reynie; on met par-là le public à portée de juger le genre de progrès qu'a fait cette invention dans les mains de ceux qui se sont occupés de la perfectionner. Car sous quelque forme qu'on ait donné des *scaphandres* depuis quelques années, nous reconnaissons toujours à peu près le *scaphandre* de M. de la Chapelle.

<sup>1</sup> Voyez plus bas p. 508.

*Projet de formation d'une légion nautique,  
sous la dénomination d'éclaireurs des  
côtes, présenté à l'empereur, alors pre-  
mier consul en fructidor an xi.*

Delenda est Carthago. CAT.

Après un exposé formé de six pages, qui a pour but de démontrer l'utilité de la natation et toute l'importance que les Anciens attachaient à cet art qui était cultivé chez eux avec le plus grand soin, l'auteur donne son projet ainsi conçu :

« *Article 1<sup>er</sup>*. Il sera créé une légion nautique, sous la dénomination d'éclaireurs des côtes.

« *Art. 2*. L'équipement de cette troupe (à terre) sera composé d'un habit, d'un pantalon et gilet de couleur vert-dragon.

« *Art. 3*. L'équipement (de mer) sera un pantalon et gilet de coutil, ou de peau de mouton préparée à l'huile, enduits de gomme élastique, impénétrable à l'eau et

de couleur verte, le pantalon sera plein, terminé en forme de bas et attaché au gilet par deux boutons placés sur les hanches; le gilet sera aussi plein, les manches en seront fermées en forme de gants à pattes d'oie. La tête de l'éclaireur sera couverte d'un casque de tôle du poids de deux livres, qui laissera tomber sur les deux épaules et l'épine du dos trois oreillons aussi en tôle, propres à parer le coup de sabre. Il sera pratiqué dans ce casque un vide propre à contenir un certain nombre de cartouches. Cet espace pourra servir encore à conserver des papiers importants, des ordres, des plans, etc.

« Art. 4. Lorsque l'éclaireur aura un trajet long et pénible à faire (en mer par exemple), il adaptera au dos et sur sa poitrine une espèce de cuirasse en liège, du poids de huit à dix livres, assujétie par une bretelle qui, passant entre ses cuisses, viendra s'arrêter sur le devant des deux

épaules. Cette cuirasse s'ouvrira ou se séparera en deux, en forme de livre, du haut en bas, et pourra s'arrêter au moyen de deux petites traverses en fer à ressort, avec des bretelles sur les reins de l'éclairer, de manière que la moitié de son corps paraisse sur la surface des eaux, comme au milieu d'une table, et que le reste du corps, étant dans l'eau, il puisse marcher en avant, comme si ses pieds portaient sur la terre ferme, Si le nageur doit s'arrêter ou se reposer, il détachera sa cuirasse, et pourra s'asseoir sur le corselet du dos, laissant flotter le second qui, au besoin, pourrait lui servir de table pour prendre ses alimens. Chaque corselet de la cuirasse sera terminé en arçon, emboitant les reins, de manière que celui qui doit servir de siège flotte sur les ondes, et que le nageur y repose sans fatigue, comme un enfant dans son berceau.

« Art. 5. L'armement sera composé (à

terre) d'un sabre à la hussarde, de deux pistolets et d'une carabine à deux coups. L'armement (de mer) doit être une carabine aussi à canon double, dont le bout sera hermétiquement bouché. Cette carabine sera perpendiculairement attachée ou suspendue au dos de l'éclaireur, la crosse en haut et posant entre les deux épaules, de manière à ne pas gêner les mouvemens du nageur. La crosse sera forée et contiendra une baïonnette, un tire-bourre et le linge propre à nettoyer le fusil. Lorsque l'éclaireur nagera en bataille ou en tirailleur, il attachera à chacun de ses pieds un *cothurne* ou sandale, ayant une semelle en plomb du poids de six livres, pour lui servir de contre-poids, et empêcher le ballotage ou la culbute. Bien entendu qu'il ôterait ce cothurne en arrivant à terre.»

*Art. 6.* Cet article, qu'il est inutile de rapporter ici, indique un mode de recru-

tement qui ne pourrait plus être adopté aujourd'hui.

« *Art. 7.* Il sera attaché à chaque dépôt des *éclaireurs des côtes*, une école de natation pour perfectionner les éclaireurs dans l'art de nager, de plonger, etc. Le bassin ou arène destiné à cet exercice sera fermé au public. La direction en sera confiée aux meilleurs nageurs et plongeurs de la troupe: ils auront le grade de sergent-major ou de sous-officiers instructeurs; ils présideront aux exercices, évolutions maritimes, etc.

« *Art. 8.* Tous les trimestres, il sera distribué des prix d'honneur pour ceux des *éclaireurs* qui auront fait les progrès les plus rapides; et ceux qui se seront distingués par ces progrès, leur conduite, leur zèle et leur discipline, auront, de préférence, droit à l'avancement dans leur arme.

« *Art. 9.* La légion des *éclaireurs des côtes* (en temps de guerre) sera employée à



favoriser les débarquemens. Elle servira d'avant-garde aux troupes de terre que le gouvernement désirera jeter sur les côtes ennemies; elle sera, en conséquence, mise à la mer dans les endroits inaccessibles aux vaisseaux, défendus par des digues, bancs de sable, rochers, ou le défaut d'eau suffisante, etc., elle pourra prendre son essor à deux, à quatre, à six ou huit lieues de la côte, arrivera de nuit hors de la portée du canon des batteries ennemies, tournera ses postes, s'en emparera après avoir égorgé ou fait prisonnières les troupes qui les garderont, et tirera ensuite le nombre de coups de canon dont elle sera convenue pour donner le signal aux troupes de débarquement qu'elles peuvent approcher. Pour plus de sûreté et d'avantage, il sera placé à la suite de ces éclaireurs un ou deux bâtimens portant de l'artillerie et des munitions. Ce qui favoriserait leur entreprise sur l'ennemi pour le surprendre,

pour le combattre en cas d'éveil , et enfin, pour l'occuper et faciliter la retraite ou le débarquement du corps d'armée <sup>1</sup>. Les *éclaireurs* serviront encore à préparer le passage des rivières par des divisions ou des colonnes , en s'emparant des positions, en jetant des ponts , etc. On pourra les employer avec succès à l'abordage , à couper les câbles des vaisseaux ennemis , à les brûler , à jeter l'alarme et le désordre parmi leurs équipages en lançant des feux , des matières à incendie , etc., etc., etc.

« *Art. 10.* Les *éclaireurs* feront (en temps de paix) le service des côtes ; ils porteront des secours aux naufragés , concourront à la garde des postes et des douanes, et partageront le service de la gendarmerie à pied.

« *Art. 11.* La solde d'activité et de retraite

<sup>1</sup> Ces bâtimens pourraient aussi recevoir les *éclaireurs* malades ou blessés.

des *éclaireurs* sera la même que celle des marins; leur service roulera uniquement sur leur arme.

« N. B. Il y a une infinité d'observations et de développemens à ajouter, tant pour le service que pour le perfectionnement de ce corps, qu'on ne peut faire ici, afin d'éviter de devenir long et diffus. Si ce projet obtient l'attention du premier consul, et qu'il daigne ordonner un essai, ces développemens ressortiront de l'expérience même. »

10. *L'Ami des Femmes, ou Lettres d'un médecin, concernant l'influence de l'habillement des femmes sur leurs mœurs et leur santé, et la nécessité de l'usage habituel des bains en conservant leur costume actuel; suivies d'un appendix contenant des recettes cosmétiques et curatives; ornées de sept gravures en taille douce.* Par P. J. Marie de Saint-Ursin, ancien pre-

mier médecin de l'armée du Nord, ancien membre du conseil général de santé de Paris, etc., etc. (Seconde édition.)

Dédié à S. M. l'impératrice des Français.

Vol. in-8° de 380 pages. Paris, 1805.

La première édition, dédiée à madame Bonaparte, est de 1804.

Voilà un livre que, d'après son titre, on pourra s'étonner de rencontrer dans une réunion d'ouvrages sur l'art de nager; mais ce titre, loin d'être une raison pour lui refuser une place dans ma Bibliographie, en est une au contraire pour la lui donner, car on ne se douterait guère que l'*Ami des Femmes* renferme plusieurs passages intéressans sur la natation, et l'on n'irait par conséquent pas les y chercher.

Je citerai de préférence les deux suivans, parce qu'ils ont plus trait que les autres à la natation appliquée à l'art de la guerre.

Les autres se trouvent pages 133 et 178.

« En juin 1804, M. Mangin, ancien officier du génie et distingué par une étonnante variété de connaissances, donna le spectacle public d'une véritable *naumachie*, en face des Invalides, où la rivière large, rapide et profonde, offrait tous les moyens d'exécuter toutes les évolutions projetées.

« Cinquante *scaphandriers* en ordre de bataille, entraînant chacun deux tirailleurs, ont traversé directement la rivière. Les tirailleurs débarqués par eux, ont exécuté, sur la côte, un combat simulé; battus, ils se sont repliés et se sont remis à l'eau, protégés par le feu des scaphandriers armés de mousquetons et de pistolets, et entraînés de nouveau par eux, ils sont arrivés à bon port. Ils ont fait quelques prisonniers avec lesquels ils ont traversé la rivière, sans autre appui que les scaphandriers. Alors, et sans quitter l'eau, les scaphandriers ont tiré de leur cantine ambulante

et qui fait partie de leur scaphandre, du pain, du vin et ont porté des toast.

« Cette petite guerre, exécutée au son des fanfares à l'ardeur d'un soleil rayonnant, devant un public nombreux, avait excité un enthousiasme général. »

« Un régiment de grenadiers, cantonné à Courbevoie, s'y est exercé tous les matins à nager, d'abord nus, puis à demi-habillés, dans la Seine qui coule au bas de leur caserne; des maîtres pris parmi eux leur ont donné les premières leçons, et ils sont arrivés au point d'avoir traversé, en corps réuni, le bras de la rivière, très rapide et très large en cet endroit, complètement habillés, portant le havresac sur le dos, obligés de tenir leurs armes élevées d'une main hors de l'eau, et non-seulement en état d'y recevoir distinctement des ordres, d'y manœuvrer, mais encore de pouvoir, en luttant contre le courant, se

porter à tel ou tel point. Quelques-uns d'entre eux joignent même à cette facilité de nager, ainsi vêtus, celle bien plus étonnante, de plonger dans un volume d'eau considérable, d'y prendre au fond un objet et de le rapporter en tel temps donné. Ils n'ont point oublié que les Gaulois, leurs aïeux, ont ainsi souvent traversé à la nage le Rhône, le Rhin, le Rubicon; et que, sans les gardiens ailés du Capitole, passant le Tibre à la nage, ils surprenaient cette citadelle, donnaient des lois à Rome et vengeaient ainsi l'univers asservi.

— 111. *Rapport sur la formation d'un corps de nageurs, arme nouvelle; par le baron Lefébure de Saint-Ildephont, chevalier de plusieurs ordres, lieutenant à la légion de Saône-et-Loire (70), adressé à S. Exc. M<sup>o</sup> le marquis de Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la Guerre, etc., etc.*

Broch. in-8<sup>o</sup> de 15 pages. Paris 1818.

Le faux titre porte : CORPS DE NAGEURS.

Je savais depuis long-temps que ce petit écrit existait , mais je n'ayais pu jusqu'à ce jour me le procurer. A l'époque où j'ai publié la première édition de mon ouvrage , j'avais vu échouer l'extrême obligation de MM. les conservateurs de la Bibliothèque royale dans la recherche de cette brochure : plus heureux cette année, j'ai été mis à même de le lire ; je puis donc présenter ici les principales idées qu'il renferme.

Je saute deux pages de *précautions oratoires* pour arriver tout de suite aux *Données sur l'usage d'un corps de nageurs.*

« On n'a pas d'exemple qu'il ait jamais existé une semblable institution militaire chez aucun peuple, quoique plusieurs physiciens aient, dans des temps différens, écrit sur ce sujet, et enrichi nos connaissances de découvertes précieuses. Aucun, néanmoins, n'a songé d'achever son ou-



vrage, et encore moins d'en faire l'application à un corps militaire organisé pour servir en campagne. Ce dernier but fait la nouveauté de mes idées <sup>1</sup>.

« Toutes les armes se sont insensiblement formées d'après le besoin qu'on en a successivement reconnu ; elles se sont également perfectionnées.

« Si l'on considère notre degré de civilisation, et le raffinement singulier qu'on a mis à la découverte d'une multitude d'inventions de tous genres, pour tuer plus vite les hommes, on aura lieu d'être surpris qu'on n'ait point songé à un corps de nageurs, dont les avantages inappréciables eussent été du plus grand secours dans les dernières campagnes, en ce qu'ils joignent aux effets effrayans de la destruction, ceux d'arracher à la mort un nombre incalculable

<sup>1</sup> Il paraît que M. Lefébure de Saint-Ildephont ne connaissait pas l'écrit mentionné sous le n<sup>o</sup> 9.

lable de soldats , dans les désastres des déroutes , etc.

« Un général peut toujours en tirer grand parti , quand bien même son adversaire aurait une pareille troupe. Ils peuvent servir près des armées , comme isolément ; ils peuvent se porter au loin pour y remplir nombre d'expéditions, sinon décisives, du moins très inquiétantes , et qui nuisent toujours essentiellement à l'ennemi. Par leur moyen, on peut faire détruire des magasins sur les derrières de ce dernier ; on peut faire lever des contributions sur ses terres , sans l'appareil visible d'une invasion , y faire même des prisonniers dont on a intérêt de s'assurer ; enlever des convois ; enfin , on éclaire ses démarches, on prend connaissance de ses forces et de ses ressources. Ces hommes ne sont arrêtés par aucun des obstacles qui embarrassent souvent la marche des troupes légères : ils traversent les rivières et les lacs, ils évitent,

quand il est nécessaire, les lieux habités et les routes fréquentées.

« Ils ont besoin de peu de choses, et la terre et l'eau leur offrent des ressources pour vivre. Troupe amphibie, ils jouissent des avantages que leur présentent les deux élémens sur lesquels ils pratiquent, d'où ils rendent nécessairement plus de services qu'un corps qui n'est propre que sur un élément.

« On peut compter au nombre de ses plus précieux avantages, de pouvoir, par ses manœuvres, faire passer dans quelques heures plusieurs milliers de soldats d'infanterie, d'une rive d'un fleuve à l'autre, sans employer de ponts d'aucun genre, ni de barques; de faire également passer des projectiles sur de petits radeaux, faits à l'instant, et aussitôt détruits; de pouvoir même faire incendier une flotte à une certaine distance en mer, sans qu'il soit possible à l'ennemi d'en empêcher la réussite, et encore

moins d'en prévoir la possibilité, au moyen d'une fusée, qui est leur arme principale, et qu'ils peuvent lancer à une très grande distance, au moyen de son propre manche, dans lequel elle est enchâssée.

« Il serait difficile d'énumérer toutes les circonstances dans lesquelles on pourrait en tirer les avantages les plus considérables, et qui se présenteraient en se multipliant journellement par l'usage qu'un général en ferait dans son armée.

« Travaillant depuis long-temps sur ce sujet, je suis parvenu à en perfectionner *la théorie*, que j'ai rendue claire et précise par la démonstration rigoureuse.

« Mon intention n'étant que de donner une idée superficielle et générale de cette nouvelle arme, par ce rapport succinct à Votre Excellence, j'ai pensé ne devoir livrer à l'impression l'ouvrage principal, que sur l'examen préalable que vous daigneriez en faire, Monseigneur, et d'après la per-

mission qu'il vous plairait de m'en donner.

*Idées générales sur son armement et  
équipement en campagne.*

« Ils doivent avoir le corps nu. Chaque nageur se frotte deux fois le jour le corps entier avec un composé de graisse, de baume liquide odorant de benjoin et d'un peu de camphre. Cette onction ferme les pores et rend la peau moins sensible au contact de l'eau; d'ailleurs elle prévient les effets insalubres de l'alternative du froid et du chaud; elle entretient la flexibilité des membres.

« Ils doivent porter à la ceinture un brayer de toile grise huilée; il leur couvre les parties de la génération, et leur embrasse le haut des cuisses. Ils ont les cheveux courts.

« L'armure consiste en une cuirasse de liège qui descend à deux doigts au-dessus

du nombril ; elle est munie à sa partie inférieure de bandelettes pareilles à celles des armures romaines. Ces bandelettes, longues d'un pied et plus, lorsque le nageur quitte la position horizontale pour prendre la verticale, le soutiennent sur l'eau en formant une rondelle ; alors il peut marcher comme sur terre, et manœuvrer. Son casque est de cuir glacé, à l'épreuve de la balle, surmonté d'un cimier sans chenille. Il est fixé par une jugulaire à chaînettes.

« Il a des bottes qui emboîtent la jambe et le mollet ; elles sont faites aussi de cuir glacé, et comme l'eau y pénètre, elle s'écoule par un trou ou écoutille percé au-dessus du talon.

« Ses armes sont 1° une hache dont le tranchant est à l'épreuve du fer ; elle est faite comme celle des charpentiers ; au dos du côté tranchant, elle porte un marteau carré dont les angles sont adoucis ; il porte cette hache à la ceinture du côté gauche ;

elle pend à une bélière. 2° Un bâton de bois de gayac ou de buis, long en tout de trois pieds et demi, ferré au bout et muni d'une pointe de fer carrée, longue de huit pouces, dont les quatre angles sont taillés en arêtes, c'est-à-dire qu'ils sont hérissés comme certaines barres de fer dont on arme les fenêtres. Ces défenses ont la pointe tournée par en haut, afin que si l'on s'en sert pour percer, elles fassent une déchirure considérable, et qu'elles tiennent mieux si l'on doit les planter en terre. Le haut de ce bâton est muni d'une poignée, qui d'un côté présente un crochet qui décrit trois portions de cercle, et qui de l'autre côté est muni d'un grappin à trois branches. Ce bâton se nomme *épieu*. Le nageur le porte comme les caporaux allemands portent leur canne; il est pendu par son cordon à une bélière attachée au sein gauche de la cuirasse, et il est passé dans un anneau qui se trouve à l'extrémité inférieure de cette

armure, pour le retenir sur le côté. 3° Une fusée incendiaire, tenant à un petit manche de laiton mécanique. 4° Deux lingôts de plomb, semblables aux poids des pendules, descendent et s'élèvent sur les deux flancs du nageur, au moyen de deux petites poulies placées aux deux côtés de la cuirasse, et s'unissant à un anneau qui est sur la poitrine. Ils lui servent de contrepoids pour l'équilibrer parfaitement, lorsqu'il veut prendre dans l'eau la position verticale. Il les descend alors au degré convenable, et les remonte quand il reprend la position horizontale.

« Son fournement consiste, 1° en un étui de fer-blanc verni, fermant à recouvrement, c'est-à-dire par emboîtement pour qu'il ne puisse y entrer d'eau : cet étui aplati là où il porte sur le dos de la cuirasse, y est immobilement fixé par une courroie large qui passe en bandoulière, et se fixe sur la poitrine. Il renferme une



capote de drap, un caleçon de toile et une chemise qui descend jusqu'à la ceinture, pour couvrir le nageur quand il est désarmé. 2° En un autre étui pareil, mais de moindre calibre, et de la capacité environ des étuis de laiton que portent nos fifres : cet étui tient au premier. Il sert à conserver certaines provisions qui consistent en eau-de-vie et en des tablettes de bouillon faites dans la machine de Papin. Avec cette provision, les nageurs sont en état d'entreprendre des voyages de huit et quinze jours, et de se porter à des expéditions secrètes, évitant même les routes et marchant souvent à vol d'oiseau à leur destination. Ces tablettes leur fournissent partout une soupe fortifiante et promptement préparée.

« Ce corps doit avoir, pour toute musique une trompe marine, qui lui sert seulement pour le ralliement. Cette trompe est un segment de cercle de 45 degrés, elle

est terminée par un pavillon comme un cor.

*Considérations générales.*

« On ne doit pas se dissimuler que l'exercice de cette arme est pénible, et demande des hommes qui, non-seulement doivent être d'une complexion robuste, mais encore accoutumés à braver courageusement les dangers de l'élément sur lequel il sont commis dans des expéditions périlleuses, comme celles, par exemple, d'attaquer et de prendre un navire échoué près d'une côte, de faire couler un vaisseau ennemi au fort d'une action navale, d'incendier un ou plusieurs vaisseaux nuitamment près des côtes, ou dans une expédition lointaine; de se porter au secours d'incendies, de naufrages, etc., etc.

« Il est remarquable que cette troupe, qui peut rendre des services si importants, sera la moins chargée de bagages, d'ar-

mes, etc., et qui ne conduit aucun convoi à sa suite. Quelques grelins préparés pour les manœuvres, et quelques grappins sont les seuls objets dont ils ne puissent se passer.

« Les manœuvres doivent se commander à peu près comme celle de la marine : à cet effet, les sous-officiers seront munis de sifflets, et les officiers de porte-voix. Les manœuvres sont simples, mais sûres, et demandent dans leur exécution le plus grand sang-froid, et une précision très active. Les sous-officiers, qui se nomment *aspirans*, sont les guides des manœuvres et en décident l'exécution.

« Pour parvenir à commander avec succès une pareille troupe, un officier doit indispensablement s'attacher, avec la plus constante application, à sa *théorie*, dont l'étude demande quelques notions préliminaires, qu'il ne faut pas négliger de cultiver chez les aspirans, afin qu'ils puissent

la comprendre. Un peu de mathématiques, d'art mécanique, de physique, de géographie, et quelques cours de pilotage, sont ces notions primitives.

« Je désire ardemment, Monseigneur, que les motifs désintéressés, l'amour que je porte à mon pays, sentimens que je professerai toute ma vie, qui m'ont déterminé à vous adresser ce rapport, soient agréés par Votre Excellence. »

Ce projet, qui renferme d'excellentes idées, offre des difficultés d'exécution et exige des dépenses qui auront peut-être contribué à le faire rejeter.

12. *Manuel du Nageur, ou Principes nouveaux pour se perfectionner dans la Natation, suivi de l'art de Plonger avec grace, orné de gravures*; par M. P. M<sup>me</sup>.

Brochure in-12 de 127 pages. Paris, 1819.

Ce Manuel est une espèce de réimpres-

sion du livre de Thévenot. Plus heureux cette fois, ce vieil auteur trouve dans M. P. M. un éditeur assez judicieux pour ne pas ensevelir son *Art de nager* sous un amas d'inutilités. Toutefois, M. P. M. ne reproduit pas le Traité de Thévenot tel qu'il a été imprimé en 1696; il en a recueilli avec soin les principales attitudes, encore en usage aujourd'hui, et les a ajoutées aux nouvelles mises actuellement en pratique dans les écoles de natation. Il a enrichi son édition de *Considérations physiologiques et médicales* qu'il a empruntées à M. le docteur Dudon. Le *Manuel du Nageur* est composé sur un plan simple et facile à saisir. Les *Considérations physiologiques* sont un assez bon avant-propos. *L'Art de Nager à l'aide des membres seulement* est divisé en huit chapitres. Un neuvième chapitre traite des *moyens artificiels employés pour nager*. J'ai vu avec plaisir que M. P. M. n'est pas partisan de

ces moyens, qui offrent tous des inconvéniens plus ou moins graves que le charlatanisme peut seul chercher à dissimuler souvent aux dépens de la vie des hommes. Ensuite vient l'*Art de plonger avec grâce*, auquel, selon moi, M. P. M. attache beaucoup trop d'importance. Il compte vingt manières de plonger, dont dix-huit ont le plus grand des défauts, celui d'être inutiles; car l'art de plonger peut se réduire à deux manières : à s'élancer dans l'eau par les pieds, ce que l'on appelle communément *donner un pied devant*, ou à s'y précipiter par la tête, ce qu'on appelle *donner une tête*. Si M. P. M. n'a pas le mérite de l'invention, on ne saurait lui refuser le talent de bien choisir. Après avoir emprunté à M. Dudon et à Thévenot les moyens de ne pas se noyer, il termine son *Manuel* par un extrait du travail de M. Portal sur les moyens de rappeler à la vie les personnes retirées de l'eau sans connaissance, après

un temps déterminé. On avouera qu'il était difficile de puiser à meilleure source.

13. *Manuel du Nageur, ou de la pratique de l'Art de Nager.* Avec cette épigraphe :

Ire per inavitas experiamur aquas.

Ovin., *Epist.*

Brochure in-8° de 51 pages. Rouen, 1821.

Cet anonyme de Rouen paraît n'avoir pas été content du travail de M. P. M., puisqu'il s'est donné la peine d'en faire un dans le même genre, et qu'il a cru devoir publier un nouveau *Manuel du Nageur*. On remarque dans la brochure de l'anonyme plus d'érudition que dans l'ouvrage de M. P. M. Il n'est pas un feuillet du *Manuel Normand* où l'on ne rencontre quelque citation latine. Mais ce livre est loin, pour quiconque veut apprendre à nager, de valoir le manuel de M. P. M. L'un est un assez bon recueil de connaissances néces-

saires à un élève-nageur; l'autre n'est qu'une compilation abrégée de tout ce qui a été imprimé sur la *natation*, sur les *bains*, sur les *eaux thermales*, sur l'*art de plonger*, sur le *remède aux asphyxies des noyés* et sur les *scaphandres*; et malheureusement un goût bien sévère n'a pas toujours présidé au choix des morceaux qui forment cette compilation.

14. *De la natation et de son application à l'art de la guerre*; orné de 12 lithographies, par M. le vicomte de Courtivron, chef de bataillon, capitaine au 6<sup>e</sup> régiment de la garde, avec cette épigraphe.

La science de nager est toujours agréable; elle est très-utile en bien des occasions, elle l'est surtout à la guerre. MONTAIGNE.

Vol. in-12, de 178 pages. Paris, 1823.  
Seconde édition, augmentée d'une préface, in-12, de 238 pages, Paris, 1824.

Des divers journaux qui ont parlé de cet



ouvrage j'en citerai un de préférence, non parce qu'il en a rendu un compte plus avantageux ou plus flatteur que les autres, mais parce que, sauf quelques légères erreurs, il m'a paru en avoir donné l'idée la plus exacte et la plus fidèle. Ce journal est la *Revue encyclopédique*, rédigée en général, comme on le sait, par des hommes spéciaux et du plus grand mérite <sup>1</sup>.

Il a déjà paru plusieurs traités sur la natation; mais cet art, à la fois utile et agréable, n'en est pas moins resté fort négligé dans les temps modernes. Il mériterait cependant de tenir une place dans une éducation qui serait moins efféminée que la nôtre. — Les arts qui ne paraissent consister que dans l'adresse corporelle, reposent néanmoins sur certaines connaissances

<sup>1</sup> L'article est de M. de Montgéry, capitaine de vaisseau, dont j'ai parlé plus haut page 138, et se trouve dans le n<sup>o</sup> de février 1825, tome xxv de la *Revue*.

théoriques qu'il est bon d'acquérir. Vous ne deviendrez pas sans doute habile nageur par la seule lecture d'un traité, mais, s'il est bien fait, vous y puiserez les explications physiologiques et mécaniques qui éclaireront votre expérience et faciliteront vos progrès<sup>1</sup>. Aucun des écrits publiés jusqu'à ce jour ne remplit cette condition, même en y comprenant celui dont nous allons rendre compte; mais ce dernier se distingue par des réflexions judicieuses sur la natation et ses avantages, par les applications de cet art à la tactique militaire,

<sup>1</sup> Je ne partage pas cette opinion. Les plus belles dissertations physiologiques et mécaniques ne hâteraient pas de deux minutes les progrès dans la natation. Le point important n'est pas tant d'apprendre à nager, ce qui en vérité n'est pas bien difficile. Mais faire ressortir tous les avantages qu'on peut tirer de l'art de nager, en inspirer, en propager le goût,

Hoc opus, hic labor est.

et par la clarté que répandent sur les préceptes des figures lithographiques.—L'ouvrage est divisé en quatre chapitres : le premier traite des bains d'eau courante et de leurs effets sous les rapports de l'hygiène et de la thérapeutique : pour compléter ces indications médicales, il semble que l'auteur aurait dû y joindre celle des principaux cas, outre ceux de transpiration et de digestion, où leur emploi pourrait être nuisible ! — Dans le second chapitre se trouve un précis historique de la natation. L'utilité de cet art y est démontrée, entre autres preuves, par l'assentiment des médecins et des philosophes les plus recommandables; par le récit de plusieurs événemens dans lesquels des généraux d'armée et des hommes marquans se sont

Comme je pense qu'il n'en est pas d'autres, je n'en ai pas indiqué. Il ne faut pas oublier que je n'ai parlé des bains que dans leur rapport avec la natation.

arrachés à la fureur des flots ou ont sauvé d'autres victimes; enfin, par l'exemple des désastres arrivés à divers personnages historiques qui avaient négligé cet art. — Dans le troisième chapitre, l'auteur indique les différentes manières de nager : il en forme trois classes. — La première se compose des manières indispensables; la seconde des manières utiles; la troisième des manières de pur agrément. — Dans ce chapitre, on trouve signalées les principales causes des dangers contre lesquels le nageur doit se tenir en garde : ce sont les herbes, les crampes, les vagues, les tourbillons; l'auteur a pris soin de signaler les moyens à employer pour ne pas en être victime. Puis il enseigne la manière de sauver un homme qui se noie. — Dans un autre article, il indique les qualités physiques et morales qui doivent caractériser un nageur parfait, et il termine ce chapitre en démontrant, par l'expérience, la possibilité

de faire à la nage de longues traversées : un assaut où il est resté près de six heures en mer en offre une preuve irrécusable. — Le quatrième chapitre renferme les applications de l'art de nager à la tactique militaire. Dans un premier article, l'auteur démontre que l'art de nager est indispensable au militaire. Il appuie cette proposition par de puissantes autorités et par des faits anciens et modernes; il indique un stratagème pour tromper la vigilance de l'ennemi; il rappelle que, d'après les réglemens, les soldats doivent apprendre à nager, et il signale l'insuffisance de la méthode actuelle, dans laquelle on élude ces réglemens plutôt qu'on ne les exécute. — Dans un second article, cet officier présente ses idées sur la formation d'une compagnie de soldats-nageurs par régiment. — Dans un troisième, il indique leur équipement. — Dans un quatrième, il divise les soldats-nageurs en deux

classes, en assaillans et en explorateurs, et il attribue à chacune d'elles le service qu'il croit le plus convenable. — Dans un cinquième article, on trouve l'application de la natation à la cavalerie. On y voit deux manières de faire passer un fleuve à cette arme; on y lit encore l'exposé des causes du peu de succès qu'obtinrent les essais faits par la vieille garde auprès du Champ-de-Mars par les ordres de Bonaparte. Enfin, dans un sixième et dernier article, M. de Courtivron applique la natation à l'artillerie. Il propose de transporter au besoin les bouches à feu sur des radeaux traînés seulement par des nageurs. Pour démontrer la facile exécution de ce projet, il ajoute : « Me baignant un jour dans la Moselle, pendant une débâcle, j'ai conduit à bord, et sans beaucoup de peine, un glaçon si épais et si volumineux, que deux chevaux auraient eu du mal à l'ébranler sur terre ! » Cet officier

paraît se faire une fausse idée du rapport des forces nécessaires pour mouvoir les fardeaux sur terre et dans un liquide. Le trait qu'il cite ne prouve d'une manière exacte que son habileté dans l'art de nager. Un radeau portant plusieurs pièces d'artillerie serait fort mal remorqué par six nageurs, comme il le propose. Des rames et des pagaies (pelles larges et courtes) sont un moyen plus efficace; néanmoins, dans des circonstances particulières, on pourrait encore, dans le même but, employer des chevaux, soit seuls, soit avec le concours des deux premiers moyens. Enfin, des nageurs seraient très propres à transporter un cordage sur une rive opposée, et à tirer ensuite à eux un radeau auquel ce cordage serait attaché par son extrémité; un second cordage, tiré de la première rive, achèverait de composer un véritable *va-et-vient*. Ce dernier moyen serait même le meilleur lorsqu'il n'y aurait pas quelque puissant

obstacle de la part de l'ennemi. Nous ferons observer qu'en démontrant les avantages de la natation appliquée à l'art militaire, M. de Courtivron en a omis plusieurs très importants. Des plongeurs pourraient facilement faire sauter les ponts ennemis en allant attacher des torpilles ou pétards sous-marins sous leurs arches, si ces ponts sont en pierre, et avec bien plus de succès encore sous les ponts de bateaux. La marine n'a pas non plus fixé l'attention de M. de Courtivron<sup>1</sup>, et cependant des plongeurs peuvent aussi porter des torpilles sous les câbles des vaisseaux ennemis pour les faire jeter à la côte, ou sur leur carène pour les défoncer. Enfin ces plongeurs, en allant visiter et même réparer les parties

<sup>1</sup> Ces reproches ne me paraissent pas fondés. J'ai pensé que je devais laisser aux ingénieurs et aux marins le soin de faire à leurs différentes armes, selon les lieux et les circonstances, l'application de mes idées.



des *œuvres-vives*<sup>1</sup> des vaisseaux, peuvent épargner le soin très onéreux de les abatre en carène.

DE MONTGERY.

« Si l'ouvrage de M. de Courtivron a obtenu un succès durable, ont dit quelques journaux, c'est que, d'abord, il traite d'un art utile, et qu'ensuite il est bien écrit. En effet, c'est par le style que les livres surnagent.

« L'auteur a fait et très bien fait<sup>2</sup> le précis historique de la natation; il en a démontré surtout l'utilité appliquée à la partie militaire. On pense bien qu'il n'a oublié ni Sertorius traversant le Rhône à la nage, ni César, etc..., ni une foule d'autres traits historiques, tous intéressans, tous analogues au sujet qu'il traite en maître. Son livre est aussi intéressant qu'instructif.

<sup>1</sup> Partie de la carène plongée dans l'eau.

<sup>2</sup> *Constitutionnel* du 17 juin 1825.

Le ministre de la guerre l'utilisera sans doute, et le public le lira avec plaisir. »

Ce bienveillant présage a été confirmé dans ce qui faisait l'objet de mon ambition, et si je me plais à répéter ces éloges qui m'ont été donnés, je ne me le dissimule pas, à titre d'encouragement, c'est qu'ils m'offrent l'occasion, que je saisis avec bonheur, de publier ce que je dois à cet ouvrage. C'est lui qui m'a ouvert les portes de l'Athénée des Arts, et qui m'a procuré l'inappréciable avantage de siéger au milieu d'hommes aussi recommandables par la variété que par l'étendue de leurs connaissances.

15. *Traité de Natation, ouvrage utile à tout le monde, renfermant :*

1° Une Notice sur la science des Anciens dans l'art de nager et sur l'importance de cet exercice ;

2° Une méthode sûre pour apprendre à

nager en peu de jours, par M. ROGER, plongeur de profession ;

3° L'Art de nager avec la seule aidé des membres, par THÉVENOT ;

4° L'Art de nager artificiellement, par le même ;

5° Une Dissertation sur l'utilité du bain, soit en santé, soit en maladie ;

6° Une autre Dissertation sur les bains orientaux, par M. TIMONY, médecin à Constantinople.

Nouvelle édition, ornée de 22 figures en taille-douce.

Vol. in-12 de 216 pages. Lille.

Cette édition n'a pas de millésime, mais elle est annoncée dans le *Journal de la Librairie* sous le n. 4344 de 1825 ; les 22 figures sont dans le genre de celles de Thévenot.

Il est aisé de voir, au seul énoncé du titre, que ce Traité de Natation est un recueil des divers ouvrages dont j'ai parlé

d'après l'ordre chronologique où ils ont été publiés. J'ajouterai seulement que c'est une réimpression exacte sans suppressions, additions ni changemens.

16. *Schwimmer-Katechismus für diejenigen welche das Schwimmen lehren oder lernen wollen, etc., etc.*

*Catéchisme des Nageurs, à l'usage de ceux qui veulent enseigner ou apprendre à nager, par FELTZNER.*

Vol. in-8° de 112 pages. Leipzig, 1826.

N'ayant pu jusqu'à ce jour me procurer cet écrit, je me vois obligé de m'en rapporter à cette courte analyse, insérée dans le tome III du *Spectateur militaire*, page 665.

« Les préceptes exposés dans cet écrit sont conformes aux méthodes les plus récentes ; mais la forme adoptée par l'auteur ne semble pas heureuse. Les demandes font trainer les réponses et les font durer

quelquefois des pages entières. On remarque que quelques questions sont omises. Le conseil de l'auteur, d'apprendre à faire les mouvemens hors de l'eau et couché sur un banc, n'avancerait non-seulement pas l'élève, mais porterait peut-être atteinte à sa santé<sup>1</sup>, puisque le poids de son corps reposerait en entier sur sa poitrine. Quant aux précautions à prendre contre les accidens, on ne les trouve nulle part aussi détaillées et aussi bien décrites que dans cette brochure. X. »

17. *Le Spectateur Militaire.*

Recueil in-8°, publié par cahiers de

<sup>1</sup> Cette remarque est réfutée par l'expérience. Il n'y a pas d'école de natation où l'on ne commence par suspendre l'élève sur des sangles, et par lui faire exécuter *dans l'air* les mouvemens qu'il aura à faire dans l'eau. Cette méthode n'a rien de nuisible à la santé; peut-être, seulement, a-t-elle l'inconvénient de rendre les élèves timides.

cinq à six feuilles d'impression. Le premier cahier a paru en avril 1826.

Ce journal a plus d'un titre à être admis au nombre des ouvrages qui traitent de la natation. Outre les deux articles cités, il a publié la lettre suivante de M. le baron de Saint-Ildephont, qui ne cesse, avec une persévérance digne des plus grands éloges, d'appeler sur l'art de nager tout l'intérêt et les encouragemens que le gouvernement devrait lui accorder.

« Nantes, 24 mai 1827.

« MONSIEUR,

« Vous avez extrait des journaux allemands<sup>1</sup> une note sur la création d'un corps de nageurs que les Prussiens croient avoir institué les premiers. Vous n'ignorez

<sup>1</sup> Tome III, page 429, année 1827.

<sup>2</sup> Voyez la 14<sup>e</sup> livraison du *Spectateur Militaire*.  
(C'est l'article que j'ai cité, page 279.)

pas, sans doute, que l'existence de cette institution a déjà quelques dizaines de siècles de date. Non seulement les Romains apprenaient à nager à tous leurs soldats, et cet exercice se trouvait en assez grand honneur dans leur armée pour que les légionnaires, voulant désigner un soldat brut et sans instruction, dissent de lui : *Nec natat, nec legit* (il ne sait ni nager ni lire); mais ce peuple entretenait un corps de plongeurs (*urinatores*) destinés à sonder les profondeurs de la mer et à reconnaître les écueils. Manilius en parle en son livre V :

Illis in ponto jucundum est quærere pontum  
Corpora qui mergunt undis, ipsumque sub antris  
Nerea, et æquoreas conantur visere nymphas.

« On s'est occupé en différens temps, chez les peuples modernes, de faire revivre cette utile institution. Le plus ancien ouvrage que je connaisse sur cette matière est celui de M. Zanini, de Trente (Tyrol).

Il proposa, dans une brochure imprimée à Milan en 1550, de placer dans les ports de mer sur les vaisseaux de guerre et de long cours, des nageurs (*urinateurs*), ou plongeurs cuirassés de liège. Après lui, M. Lanquer obtint de Louis XIV une récompense pour avoir inventé un appareil de vessies. Plus tard, le docteur lithuanien Bachstrom renouvela les cuirasses de liège, que M. Boral modifia, et que changèrent successivement vers 1751 MM. Gellacy et Puysegur, et en 1765 M. Wilkinson. Ozanam substitua à cette vieille idée une invention peu praticable, que M. de la Chapelle essaya vainement d'utiliser.

« A tous ces investigateurs, qui avaient au moins le mérite de l'instruction et de la science, succéda un brave Anglais, M. Knight Spencer, qui, se portant comme inventeur (on est habile en Angleterre à s'emparer d'idées abandonnées), obtint une médaille d'encouragement pour avoir



fait surnager un homme au moyen d'un chapelet de huit cents bouchons. Enfin, en 1804, on a vu les *scaphandriers* de M. Mangin manœuvrer avec succès sur la Seine.

« Je suis entré dans ces détails pour vous justifier ce que j'ai dit de l'invention prussienne, en tant que moyen donné aux hommes pour agir et se soutenir dans l'eau. J'ai aussi à contester à la Prusse la première application de ces idées à la guerre, et c'est dans ma famille que je puiserai mes preuves.

« En effet, en 1785, mon père, M. de Saint-Ildephont, forma en Hollande un bataillon de nageurs qu'il proposa de mettre à la suite de la légion de M. le comte de Maillebois. La guerre n'ayant point eu lieu, le corps allait être licencié. L'empereur Joseph II, qui appréciait l'utilité d'une semblable troupe, attira à Vienne le chef de bataillon et son cadre; mais mon

père eut, je crois, le malheur de déplaire à M. de Gaddi, et cette circonstance, jointe à celle de la paix conclue avec les Turcs, déterminâ le licenciement définitif de ces *soldats-nageurs*. Ce fut ainsi que l'heureuse idée à laquelle ce corps avait dû sa formation n'obtint aucun résultat. Il n'en reste de traces que dans une théorie imprimée à Amsterdam, qui déterminait l'instruction du corps, et dont les exemplaires se sont éparpillés en Allemagne.

« Possesseur de fragmens du manuscrit primitif, j'ai, à mon tour, rêvé en 1815, une instruction de *soldats-nageurs* qui repose sur des règles fixes et invariables, déduites de propositions mathématiques. Cette théorie est divisée en deux parties, qui contiennent chacune huit leçons, subdivisées à leur tour en chapitres, paragraphes et articles. Voici le cadre de ce livre : Formation du corps. — Armement. — Habillement. — Matériel de campagne.

— Instruction. — Discipline propre au corps.

PREMIÈRE PARTIE.

« *Première leçon.* Du nager de l'homme dans tous les cas et pour toutes les positions.

« *Deuxième leçon.* Du soldat-nageur équipé et armé sur terre, de l'école du soldat et de peloton sur terre.

« *Troisième leçon.* Du soldat-nageur équipé et armé dans l'eau ; démonstration mathématique ; école du soldat et de peloton, sur l'eau ; instruction des plongeurs.

« *Quatrième leçon.* Du soldat-nageur ouvrier, à terre.

« *Cinquième leçon.* Du soldat-nageur ouvrier à l'eau ; manœuvre du triton.

« *Sixième leçon.* De l'instruction et des devoirs des officiers. (Ils doivent être pris dans les corps de la marine et du génie.)

« *Septième leçon.* Instruction des sous-officiers et des maîtres-ouvriers.

DEUXIÈME PARTIE.

« *Première leçon.* Des machines en général.

« *Deuxième leçon.* Des machines qui se construisent sur terre, des pièces de charpente qui les composent, de leur assemblage, de l'emploi de ces machines lorsqu'elles sont construites.

« *Troisième leçon.* Des machines qu'il est indispensable de construire dans l'eau, des pièces qui les composent, de leur assemblage, manière de s'en servir.

« *Quatrième leçon.* Service sur les rivières, dans les marais, sur les lacs.

« *Cinquième leçon.* Marches de jour, de nuit; bivouacs, détachemens, réunion du corps.

« *Sixième leçon.* Service de mer, embarquemens, expéditions de nuit, emploi des

fusils à fusées incendiaires, abordages de jour, de nuit.

« *Septième leçon.* Attaques sous-marines; manœuvres de ralliement, de retraite; débarquement.

« *Huitième leçon.* Fabrication des fusils à fusée, des outils en général, des nouveaux tritons.

« J'ai essayé de donner au service de cette nouvelle arme toute l'extension possible, en prévoyant les cas nombreux qui se présentent journellement à la guerre et dans les expéditions maritimes. Cependant il n'est pas douteux que la pratique, si jamais on institue une pareille arme, ne modifie et ne change souvent les spéculations théoriques les mieux combinées. Quoiqu'il en soit, je crois possible à un corps de nageurs bien instruit et composé d'hommes intrépides, de faire le plus grand mal aux puissances maritimes ennemies en allant incendier leurs flottes jusqu'au milieu

de leurs rades. J'ai trente-trois ans, et j'espère bien, à moins que la Providence n'en ordonne différemment, de ne mourir sur le champ de bataille qu'après avoir fait couler un bon nombre de vaisseaux ennemis.

« Postérieurement à mon livre, M. le vicomte de Coutivron, officier de la garde royale, a publié sur la même matière un ouvrage plein d'intérêt.

« Quoique les idées émises par un grand nombre d'individus, la plupart militaires, n'aient fait jusqu'ici aucune fortune chez nous, bien que Lecourbe sur la Limmat, et, je crois, M. le maréchal Soult sur le Danube ou la Traun, aient tiré un grand parti des *nageurs volontaires*, je pense en avoir assez dit pour prouver que cette innovation prussienne est d'origine française. Je possède, en ce qui concerne mon père, des titres que les militaires prussiens ne récuseront pas, ce sont des lettres du duc de Brunswick et du grand Frédéric,

que j'aurai occasion de faire connaître, lorsque prochainement je revendiquerai pour notre nation beaucoup d'autres inventions militaires qui lui ont été *escobardées*.

Au reste, je dois dire que le ministre de la guerre auquel, en 1817, je soumis mon travail, ne me trouva pas apparemment de grade à pouvoir inventer une chose utile, et tous les jours je m'estime heureux que mon rapport, imprimé chez M. Maginel, n'ait pas été livré aux traits du ridicule.

J'ai l'honneur, etc.

Le baron DE SAINT-ILDEPHONT,

Capitaine Adjudant-Major en non-activité.

18. *L'Esprit de l'homme de guerre, ou Essai moral, historique et théori-pratique sur l'art militaire, accompagné de tableaux et de planches, par le capitaine L. A. d'ESMOND. Avec cette épigraphe :*

*Mala mori quam foedari.*

Vol. in-8° de 440 pages. Paris, 1830.

Le xvi<sup>e</sup> chapitre, dont dix-huit pages sont consacrées à l'art de nager, est divisé ainsi : —

La natation; elle n'est pas un art. —

L'acception du mot art. — De la nécessité de se familiariser avec l'eau. — De la

recherche d'une économie particulière dans les mouvemens du nageur. — Pourquoi

l'homme ne nage pas aussi familièrement qu'il marche. — La faculté de nager provient d'une heureuse disposition de l'esprit, ou instinct. —

Objet du premier essai de natation. —

Objet d'un deuxième essai. —

Objet d'un troisième. — Les herbes s'opposent

à la nage dite à *la grenouille*. —

Observation relative à cette dénomination. —

Nager sur le dos. — Des positions et mouve-

mens propres à cette manière de nager.

— Faire la planche. — Nager en reposant

alternativement les bras et les jambes. —

Des changemens de direction à la nage.

— En quoi consiste la faculté de plonger.



— Des mouvemens qui lui sont propres.  
— Le plongeur doit respirer de l'air avant de se submerger. — Des tournans. — Tous les hommes doivent exercer leur faculté de nager.

La planche XVI se compose de trois figures qui représentent : la première un soldat nageant en grenouille ; la seconde un soldat faisant la planche et nageant sur le dos ; la troisième un soldat nageant sous l'eau ou plongeant. Ces trois figures sont assez bien faites et ont des pauses naturelles.

19. *Traité de Natation d'après la découverte d'Oronio Bernardi, Napolitain, orné de douze planches lithographiées par M. \*\*\*. Avec cette épigraphe :*

La pesanteur spécifique du corps humain est moindre que celle de l'eau.

Vol. in-18 de 142 pages. Paris, 1833.

Laissons le traducteur lui-même don-

ner l'histoire du livre dont il a voulu enrichir notre langue et nous rendre compte des motifs qui l'ont déterminé à publier cet ouvrage. Tout cela se trouve dans une lettre dédicatoire à M. le colonel Amoros, inspecteur des gymnases militaires de France, directeur et fondateur du Gymnase normal, militaire et civil de Paris, secrétaire et conseiller du roi Charles IV, conseiller d'état et ministre, précepteur de plusieurs princes, et membre d'un grand nombre de sociétés philanthropiques, qui commence ainsi :

« MON CHER AMI,

« *L'Art de Nager*, dont je te dédie la seconde édition, fait partie des ouvrages utiles à l'instruction publique, imprimés à Madrid à l'époque où le roi Charles IV te confia l'éducation de l'infant don Francisco de Paula et la réforme de l'enseignement général.

« L'impulsion que tu donnas à cette source de bonheur public, les essais que tu fis faire des meilleures méthodes, les perfectionnemens opérés, et les résultats étonnans obtenus et démontrés au sein de l'*Institut militaire et civil de Madrid* n'ont pu s'effacer de ma mémoire. Je me rappelle encore l'importance que tu attachais à l'art de nager, et cette époque où, guidé par l'esprit de recherche qui t'a toujours distingué, tu te livrais aux expériences les plus périlleuses, en traversant des torrens impétueux, en te lançant au milieu d'une mer orageuse et en abordant malgré la violence du ressac.

« Depuis lors, plusieurs ouvrages sur la natation ont été publiés dans différens pays; j'en ai lu et examiné plusieurs, et tous m'ont paru inférieurs à celui-ci. En

Heureusement pour les pauvres auteurs et pour les propriétaires de ces ouvrages, l'opinion de M. M\*\*\* est loin de faire autorité.

général, ces méthodes, fondées sur l'opinion erronée que le corps humain est moins léger que l'eau, enseignant que cet élément est *un ennemi formidable de l'homme, avec lequel il faut sans cesse lutter, qu'il faut sans cesse vaincre sous peine de mort*<sup>1</sup>, forment des nageurs ti-

<sup>1</sup> Ces lignes en italique étant textuellement extraites de mon *Traité*, page 2, je dois prendre pour moi ce reproche fait en général aux méthodes signalées par M. M\*\*\*, je me bornerai à répondre que ma méthode n'est en aucune manière fondée sur l'opinion que le corps humain est moins léger que l'eau, mais sur cette triste et terrible vérité trop souvent prouvée par l'expérience, qu'un homme qui ne sait pas nager, s'il tombe dans l'eau, périt de la mort la plus affreuse. Quant à la solidité du fameux axiome de M. M\*\*\*, j'engage ce traducteur à lire la *Dissertation* de l'abbé de la Chapelle, qu'il trouvera plus haut, page 471, et surtout à méditer, puisqu'il a dans M. le colonel Amoros une confiance aussi juste qu'illimitée, les deux excellentes pages de son *Manuel d'éducation physique, gymnastique et morale*. Je les cite pages 563 et suiv.

mides qui, faisant tout dépendre de l'art, se troublent au moindre danger, s'agitent, se fatiguent et se croient perdus s'ils se voient contraints de suspendre leurs mouvemens. La nouvelle méthode consacrée dans cet ouvrage, fondée sur l'importante vérité que le poids spécifique de notre corps est moindre que celui de l'eau, enseignant, au contraire que cet élément est, pour ainsi dire, condamné à nous porter à sa surface, et qu'il suffit d'un simple mouvement de tête pour conserver la respiration, forme des nageurs intrépides, imperturbables dans les momens difficiles, et qui savent ménager et employer leurs forces avec opportunité, pour braver les dangers et maîtriser l'inconstance et la fureur des ondes.

« Je suis convaincu que si, aux préceptes renfermés dans cet ouvrage, on ajoutait ceux que tu donnes dans ton *Manuel d'éducation physique, gymnastique et morale,*

on formerait des nageurs parfaits, c'est-à-dire si on fortifiait les poumons des élèves par l'exercice du chant, comme ta méthode le recommande judicieusement, et si, à mesure qu'ils se perfectionnent dans l'art de nager, on les faisait entrer dans l'eau tout habillés, ainsi que tu l'as déjà mis à exécution à Madrid avec tant de succès, lorsqu'à la tête des élèves et des maîtres, tous légèrement vêtus, tu te jetais dans le grand bassin que tu avais fait creuser à cet effet dans le lit du Manzanarès. »

La suite de cette épître dédicatoire est consacrée à énumérer les services rendus par M. le colonel Amoros à la société en général, et à l'éducation de la jeunesse en particulier, à rappeler les obstacles et les difficultés qu'il a eu à surmonter, et renferme un éloge mérité de la supériorité et de l'excellence de ses méthodes ; mais comme ces faits n'ont pas de rapport direct à mon sujet, je me vois dans la nécessité,

non sans regret, de les passer sous silence, pour arriver tout de suite à l'introduction de l'auteur : car c'est là que se trouve cette incomparable, cette merveilleuse, cette toute *nouvelle* découverte dont l'existence ne date guère que de deux ou trois siècles. Or vous saurez qu'un jour, je ne puis pas vous dire si c'est un jour de la deuxième ou troisième année du dix-neuvième siècle, car M. Oronio Bernardi ne nous l'apprend pas, cet auteur, par suite d'une vie sédentaire et studieuse, ayant perdu la santé, prenait, par ordre de la Faculté, un bain dans la mer Adriatique ; voilà que sans savoir nager, il s'avance bien avant dans la mer. « Ce fut une imprudence, « s'écrie-t-il, mais c'est à elle que je suis « redevable de ma découverte. J'avais « au-dessus de moi un volume d'eau assez « considérable, je restai immobile et à « l'instant je me sentis soulever par l'eau « qui bientôt me ramena à la surface.

« Dès ce moment, je reconnus que notre  
« corps est plus léger que l'eau et que  
« naturellement *il y surnage.* »

Tel est l'événement surprenant, extraordinaire, auquel nous devons l'ouvrage de M. Oronio Bernardi. Fier de cette découverte, qui, si nous en croyons son Introduction, lui donne des droits à marcher l'égal des Newton et des Galilée, et armé de son axiome comme de la fameuse épée de Roland, il s'en va, par monts et par vaux, pourfendant tous les pauvres auteurs qui ont écrit sur l'art de nager, depuis *Aristote dont l'antique école donna naissance à l'opinion erronée que le poids spécifique du corps humain est supérieur à celui de l'eau*, jusqu'à l'estimable auteur de la Natation et de son application à l'art de la guerre, imprimée à Paris en 1823, dont, malgré ses erreurs et ses omissions,

<sup>1</sup> Voyez page 11.



*il croit devoir reproduire quelques observations* <sup>1</sup>.

Écoutons notre inimitable La Fontaine :

Une montagne en mal d'enfant  
Jetait une clameur si haute,  
Que chacun, au bruit accourant,  
Crut qu'elle accoucherait sans faute,  
D'une cité plus grosse que Paris.  
Elle accoucha d'une souris.

Quand je songe à cette fable,  
Dont le récit est menteur  
Et le sens est véritable,  
Je me figure un auteur  
Qui dit : Je chanterai la guerre  
Que firent les Titans au maître du tonnerre.  
C'est promettre beaucoup; mais qu'en sort-il souvent?  
Du vent.

Quant au livre de M. M<sup>\*\*\*</sup>, il est divisé en onze chapitres, dont voici les titres :

I. Différence entre la manière de nager des hommes et des animaux.

<sup>1</sup> Voyez page 116.

II. Imperfection des traités de natation publiés jusqu'à ce jour.

III. De l'art de nager et de son utilité.

IV. Leçons pratiques sur l'art de nager. Bain ou école pour se livrer à cet exercice.

V. Manière de nager sans épuiser ses forces.

VI. Moyen de plonger dans les endroits où l'eau est très profonde.

VII. Moyen de nager sans péril dans les eaux courantes.

VIII. Moyen de nager dans une mer orageuse et dans un naufrage.

IX. Conseils aux nageurs.

X. Moyen d'échapper à la mort lorsqu'on tombe dans l'eau sans savoir nager.

XI. Moyen de se débarrasser des herbes. — Des crampes. — Moyen de secourir celui qui se noie.

Sur les douze lithographies qui ornent ce traité, je n'en ai trouvé que deux dont la pose fût naturelle, ce sont les huitième et dixième. Les autres sont des tours de force que le plus habile nageur ne saurait reproduire quand il le voudrait, exemple la douzième figure, qui représente un

homme qui débarrasse son pied des herbes qui l'étreignent. La neuvième représente César tenant son manuscrit de la main droite, quoique le texte qui est en regard dise qu'il le tenait de la main gauche.

20. *Manuel d'éducation physique, gymnastique et morale*, par le colonel Amorès, chevalier de la Légion-d'Honneur, inspecteur des gymnases militaires, directeur du Gymnase normal, divisionnaire et civil de Paris et d'autres établissemens du même genre, membre de plusieurs sociétés savantes, etc.; avec un grand nombre de planches des machines, instrumens et figures gymnastiques. Ouvrage couronné par l'Institut, admis par l'Université dans les bibliothèques des écoles primaires; recommandé au gouvernement par le Congrès scientifique de Douai, etc.

Deux vol. in-18, chacun de 528 pages,

plus un atlas in-8° oblong de 50 planches.  
Paris, 1836.

Quelques pages d'un homme de savoir et d'expérience comme M. le colonel Amors, qui viennent à l'appui de tout ce que j'ai avancé, sont trop précieuses pour que je ne m'empresse pas d'en enrichir mon livre.

Le chapitre XXXI de son *Manuel*<sup>1</sup> traite de la natation.

« Nous avons compris, dit-il, parmi les branches qui composent la *Méthode gymnastique française*, celle-ci, et nous avons dit au n. 9, page vij de l'Avant-propos, qu'il faut apprendre à *nager nu ou habillé, avec ou sans fardeaux, et surtout avec des armes à feu; à plonger et se maintenir long-temps sur l'eau; à faire usage avec adresse de toutes sortes de scaphandres et de machines à plonger, et apprendre à*

<sup>1</sup> Tome II, pag. 446 et suiv.

*retirer une personne de l'eau sans être entraîné par elle.*

« Les notes que nous avons sous les yeux fourniraient des matériaux pour former un gros volume si nous devions parler de tous les procédés qui se rattachent à l'art de nager avec le soin et l'extension qu'ils demandent. Ne pouvant pas traiter la matière à fond présentement, nous donnerons les idées les plus essentielles.

« *La natation est la locomotion et la progression dans l'eau, c'est la faculté de se mouvoir dans ce fluide, faculté qui n'est pas innée dans l'homme, mais qui est le résultat d'un art qu'il faut qu'il apprenne. La natation est utile à la santé; elle intéresse beaucoup et réjouit l'esprit; elle sert à se sauver d'un danger, à rendre ce service à d'autres, et à pouvoir exécuter des actions très avantageuses pour l'État.*

<sup>1</sup> « Quatre fois j'ai sauvé ma vie parce que je savais

« La question la plus importante à traiter est celle-ci : *La pesanteur spécifique du corps d'une personne quelconque est-elle plus grande, plus petite, ou égale au volume d'eau qu'il déplace?* Car, si sa pesanteur est plus grande, il s'enfoncera tout-à-fait sous l'eau; si elle est plus petite, il surnagera, et si elle est égale, il se soutiendra à fleur d'eau. Le fait est que les personnes maigres doivent peser plus qu'un volume égal d'eau; que les grasses sont plus légères, et que celles qui se trouvent entre ces deux extrêmes auront un poids égal à peu près à celui de l'eau; mais toutes pourront parvenir à se soutenir à la surface au moyen de mouvemens bien ménagés qu'il faut apprendre et appliquer opportunément.

nager, et à l'une d'elles j'ai ajouté à ce petit avantage celui d'exécuter en même temps une action militaire honorable; ainsi je dois aimer et recommander l'art de nager. »

« On doit d'abord commencer par rassurer les âmes les plus timides, en leur disant *que l'on se soutient sur l'eau positivement si l'on apprend à nager*. Ensuite on prouve, par les trois mouvemens élémentaires des bras et les deux des jambes que l'on fait, la facilité du mécanisme de l'art de nager, et puis on va montrer l'application dans un endroit où l'eau soit tranquille, et ces divers procédés ont convaincu les esprits pusillanimes de l'absence d'un danger réel, et les ont disposés à imiter le maître. »

Ici sont décrits par l'habile gymnasiarque les procédés pour donner les leçons élémentaires de l'art de nager à une grande masse d'élèves. Ces procédés sont divisés

<sup>1</sup> Ce nom, d'après la définition de l'Académie, convient parfaitement à M. Amoròs, car d'après la manière dont il enseigne la gymnastique, il en a fait, comme chez les Grecs, une sorte de magistrature religieuse.

en trois exercices. Le premier se compose de *mouvemens élémentaires*, le second de la *natation en l'air*, le troisième de *l'application dans l'eau* <sup>1</sup>.

Puis m'honorant d'un suffrage auquel j'attache le plus grand prix, il ajoute :

<sup>1</sup> M. Amoròs a présenté à l'exposition de 1834, parmi plusieurs autres objets, le modèle d'une *machine à rotation horizontale*, qu'il a fait confectionner pour enseigner les mouvemens de la natation, suivant un rythme, à seize élèves à la fois, et placer en même temps huit mères de famille à portée de surveiller et de soigner leurs enfans, et trente ou quarante autres élèves qui peuvent s'exercer de différentes manières.

Il a établi cette utile machine dans son nouveau gymnase civil de la rue Jean-Goujon, n° 6, aux Champs-Elysées. Il compte avec raison sur les heureux résultats qu'elle doit avoir pour apprendre les principaux mouvemens de la natation dont elle facilite beaucoup l'étude. Cette invention, ainsi que plusieurs autres, ont mérité une médaille à M. le colonel Amoròs.



« Il y a plusieurs manières de nager qui sont indiquées dans les ouvrages de cet art; mais je recommande de se procurer celui de M. le vicomte de Courtivron, qui est le plus militaire et le plus complet de tous ceux qui ont été publiés dernièrement. »

M. le colonel Amoròs termine son chapitre par plusieurs faits que j'ai rapportés à leur date, si j'en excepte un seul, que je ne connaissais pas et qui honore autant l'art de nager que l'auguste personnage auquel il est attribué.

« En 1807, l'empereur de Russie se promenait le long de la Néva; tout-à-coup les cris d'un homme qui se noyait vinrent frapper son oreille; l'autocrate se mit aussitôt à appeler du secours, et trouvant la philanthropie publique trop lente à son gré, paya lui-même de sa personne pour retirer le malheureux des ondes. Celui-ci était un peintre, qui, revenu à la vie, apprit avec un attendrissement facile à con-

cevoir le nom de son sauveur. Mais voici quelque chose de plus original et de plus touchant. Une société de philanthropes qui s'était donné pour base d'encourager les actions généreuses, osa décerner au monarque une médaille d'argent, pour récompenser sa noble conduite; Alexandre l'admit parmi les bijoux de sa couronne. Cette médaille offrait d'un côté, suivant l'usage, l'effigie du monarque rémunérateur; de l'autre côté on lisait le nom du monarque récompensé. Voilà une modeste pièce d'argent plus précieuse, à notre avis, que tous les diamans d'un garde-meuble. »

ce soit le nom de son auteur, mais voici  
quelque chose de plus original et de plus  
touchant. Une société de philanthropes  
qui s'est bien tenue pour base d'encourager  
les actions généreuses, ont décerné au mo-  
dèle une médaille d'argent pour re-  
compenser sa noble conduite; Allez, dit-  
l'admirateur les joyaux de sa couronne.  
Celle médaille ornait d'un côté, suivant  
l'usage, l'effigie du monarque récompensé,  
sur l'autre côté on lisait le nom du  
monarque récompensé. Voilà une modeste  
pièce d'argent plus précieuse à notre  
avis, que tous les diamans d'un garde-  
meuble.

## TABLE DES MATIERES.

---

### PRÉFACE DE LA TROISIÈME ÉDITION.

Accueil bienveillant fait à l'ouvrage.	5
Lettre de M. le général Legrand, du 15 juillet 1823.	7
Cet officier supérieur approuve la demande de la formation d'une compagnie de Soldats-Nageurs par régiment.	8
Dans le cours de la révolution plus de vingt passages ont été exécutés sur le Rhin.	9
De la nécessité pour les officiers du génie d'être instruits dans l'art de nager.	10
Observations sur le bassin de Mezières, sur mon radeau.	12
Nos annales militaires riches en actions propres à faire ressortir les avantages qu'on peut tirer de la natation.	14

Son utilité dans l'éducation de la jeunesse.	<i>ib.</i>
Citation de M. de Chateaubriand.	15
Modification au plan de l'ouvrage.	17
Sa division en six chapitres.	<i>ib.</i>
Nombreux dessins ajoutés à l'ouvrage pour rendre les explications plus claires et les faits plus évidens.	18
Courte notice sur M. Louis Gudin, auteur des 4 <sup>e</sup> 5 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> planches.	20

### CHAPITRE PREMIER.

*Précis historique de la natation chez les peuples anciens, et recueil de faits pour servir à l'histoire de cet art chez les modernes.*

De la natation en général. — Sa définition.	
— C'est un art.	1
Nageurs employés à diverses sortes de pêches.	4
Pêche du corail.	6
Pêche des éponges.	8
Pêche des perles.	11
La natation cultivée chez les Grecs et les	

- Egyptiens. — Habilité des habitans de  
Délôs dans cet art. 15
- La natation faisait partie de l'instruction de  
la jeunesse à Lacédémone et à Rome.
- Souvenirs douloureux. — César se  
sauve à la nage; Poniatowski périt faute  
de savoir nager. 17
- La natation en honneur chez les Gaulois,  
chez les Francs et chez les Espagnols. 22
- Passage de Végèce sur la natation. 28
- Horatius Coclès; Turnus, Scipion l'Afri-  
cain, Sertorius nagent couverts de leurs  
armes. 30
- Il est surtout indispensable de savoir nager  
pour voyager sur mer. 32
- Marius doit son salut à son expérience dans  
l'art de nager. 35
- Nageurs employés à retirer du fond de la  
mer les objets naufragés. 55
- Nageurs attachés au service des flottes. 57
- Parti que les Anciens tiraient des nageurs.  
pendant les sièges des villes situées sur  
des fleuves ou sur les bords de la mer. 38

Siège du Capitole.	40
Siège de Cyzique.	ib.
Siège de Modène.	42
Siège de Xanthe.	45
Siège de Numance.	44
Siège de Tyr.	ib.
Siège de Byzance.	45
Compagnie de nageurs à Rome.	46
Le natation employée comme moyen hygié- nique. Piscines établies à Rome.	47
Exemples qui prouvent que chez les An- ciens les femmes savaient nager.	52
L'art de nager érigé en spectacle.	56
Fête appelée MAJUME.	59
Différentes manières de nager chez les An- ciens.	64
Habilité de César dans l'art de nager.	67
De l'habilité des nageurs chez les Anciens.	70
Anecdote sur Antoine et Cléopâtre.	72
Scyllias et Gyana, sa fille. — Habilité d'un Sicilien dans l'art de nager.	74
Les dieux marins n'étaient peut-être que d'habiles nageurs.	80

- Possibilité du fait de natation attribué à  
Léandre prouvé par lord Byron. 83
- Les habitans de Phare font, en nageant, un  
trajet de huit cents pas. 90
- Beau fait de natation exécuté par cinquante  
Messinois. 91
- Pyrrhus, ses gardes et ses officiers échappent,  
en nageant, à une mort inévitable.  
— Joseph l'historien, en nageant toute  
une nuit, échappe aussi au naufrage avec  
quatre-vingts de ses compagnons de  
voyage. 92
- Thermes établis à Aix-la-Chapelle en 796.
- L'empereur Otton II se sauve deux fois à la  
nage des mains de ses ennemis. 96
- Passage du Méandre par l'armée de Louis VII  
en 1148. 99
- Le connétable Gaucher de Châtillon se  
sauve en traversant à la nage le fossé de  
la ville de Bruges. (1301.) 104
- Prise de Lemnicé en 1510. 106
- Manière singulière dont Chaloner, écrivain  
anglais et homme d'état, échappe à la  
mort vers 1548. 107



- Dévoûment de trois soldats du régiment  
de Champagne qui entreprennent de tra-  
verser à la nage le bras de mer qui sépare  
l'île de Ré du continent. 108
- Reprise des îles de Sainte-Marguerite en  
1646. 113
- Vauban au siège de Sainte-Menehould en  
1651. 114
- Passage du Rhin en 1672. 117
- Trait d'humanité et de courage du duc de  
Chartres, aujourd'hui Louis-Philippe I<sup>er</sup>.  
— Une couronne civique lui est décernée  
par la ville de Vendôme. 133
- Intrépidité inspirée par la natation. 135
- Moreau à la prise de Cassandria. — Son  
habileté dans la natation. — Trait de  
courage des sous-officiers Ventre, Debeu-  
gny, Bouvard, Castel et Parisot. — Bel  
exemple donné par les capitaines Salis et  
Baudot. 139
- Passage de la Roër par l'avant-garde de la  
division Kléber. Octobre 1794. 147
- Abbatucci, Montrichard, Cassagne, Savary  
au passage du Lech. 150

- Passage de la Piave. — Une vivandière  
sauve un tambour. — Elle reçoit une ré-  
compense des mains de Bonaparte. 151
- Passage de la Linth, le 25 septembre 1799.  
— Formation d'une Compagnie de Na-  
geurs. — Lettre de M. le général Del-  
lard. 152
- Dévoûment de l'adjudant Toullancourt. 162
- Siège de Gènes. — Etat déplorable de cette  
ville. — Le chef d'escadron Franceschy  
se soustrait en nageant aux poursuites de  
l'ennemi et apporte des nouvelles du  
premier consul. 26 mai 1800. *ib.*
- Passage du Danube. Le 29 juin 1890. 167
- Intrépidité inspirée à un enfant de dix  
ans par son habitude de nager. 173
- Un père doit à la natation le bonheur de  
sauver son fils. 177
- Dévoûment des sieurs Rebion et Brisson. 179
- Beau trait d'un enseigne de vaisseau. *ib.*
- Le sous-lieutenant de Tournacy sauve un  
homme à la nage. 181
- Passage de la Navia par des nageurs sous le

- commandement du capitaine du génie  
Treussart. En 1809. — 182
- Passage du Douro par des nageurs sous le  
commandement du capitaine Guingret.  
En 1812. — 185
- Un père de famille sauvé la nuit par un  
autre père de famille à la lueur des lan-  
ternes. — 187
- Le marinier Guérin doit à la natation le  
bonheur d'échapper à une mort certaine  
au milieu des glaçons. — 189
- Héroïsme de plusieurs nageurs de Dieppe. — 191
- Trait de courage extraordinaire qui prouve  
la grande habileté des habitans du Séné-  
gal dans la natation. — 195
- Autre parti que les laptots tirent de leur  
habileté dans la natation. — 197
- Le brave Moncocq. — 198
- Prix d'honneur ou de vertu fondé par M. le  
colonel Amoros dans son gymnase nor-  
mal, militaire et civil. — 199
- Quatre personnes sauvées par un seul  
homme. — 201

Possibilité de pêcher en nageant, prouvée par arrêt de la Cour de cassation.	201
Beau fait de natation. — Un père sauve ses deux enfans.	203
Reconnaissance de la Cortadura par le capi- taine Petit-Jean. (Guerre d'Espagne, août 1823.)	206
Enfant sauvé par le sergent-major Clé- ment.	211
Un écolier de neuf ans en sauve un de huit.	212
Trait de courage d'un Saumurois.	213
Beau trait de M. Verdière, horloger, rue Dauphine.	214
Générosité d'un jeune séminariste.	215
Dévoûment d'un prêtre.	215
Beau trait de dévoûment du caporal Rath.	219
Héroïque dévoûment du jeune Guignard, élève de marine, couronné de succès.	222
Dévoûment du brave Richaud.	225
Naufrage de l' <i>Amphitrite</i> ; sublime mais inutile dévoûment du pêcheur Hénin.	230
Dévoûment du brave Joinaud.	238
Deux belles actions.	239

Faits divers qui ont mérité à leurs auteurs des récompenses du gouvernement.	241
Etat prospère de la natation chez les peu- ples du nord de l'Europe.	273
<i>Notice sur les écoles de natation de Paris.</i>	
Ecole Deligny, quai d'Orsay.	288
Ecole du Pont-Royal, au bas du quai Vol- taire.	297
Ecole de Henri IV, entrée sur le Pont-Neuf et au bas du quai Conti, en face de la Monnaie.	303
Ecole du quai de Béthune.	306
Une pleine-eau.	308
Ecole de natation pour les dames au bas du quai Voltaire.	309
<b>CHAPITRE DEUXIÈME.</b>	
<i>Des bains d'eau courante. — Leurs bons effets. — Précautions à prendre avant d'y entrer.</i>	
Des bains en général.	513

Des bains tempérés. —	315
Des bains frais. —	319
Des bains froids. —	324
Des précautions à prendre avant d'entrer dans le bain.	326

### CHAPITRE TROISIÈME.

*Bons effets de la natation. — Son utilité.*

Bons effets de la natation.	329
Utilité de la natation. — Opinion de J.-J. Rousseau. — Réfutation. — L'utilité de la natation n'est pas assez sentie. — Quel- ques preuves.	332

### CHAPITRE QUATRIÈME.

*Des manières de nager, leurs règles,  
leurs avantages. — De quelques dan-  
gers qui s'offrent au nageur; moyens  
de les éviter. — Manière de secourir un*

homme qui se noie. — Qualités et portrait du parfait nageur. — Assaut entre deux officiers de l'armée d'Aragon, en 1813.

Division des manières de nager en trois classes. — Conseils à ceux qui enseignent et à ceux qui apprennent à nager. *ib.*

*Première classe.* 360

I. Nager en chien. *ib.*

II. Nager en grenouille. 361

III. Nager sous l'eau ou plonger. 366

IV. La coupe. 371

V. Faire la planche et nager sur le dos. 374

*Deuxième classe.* 375

I. Nager debout, la tête, les épaules et les mains hors de l'eau. 376

II. Nager avec des vêtements. 379

III. Nager sur les deux côtés. 381

IV. Faire la planche en crucifix. 382

V. Faire la planche en momie, ayant les mains placées derrière la tête. *ib.*

VI. Nager en tenant un bras hors de l'eau. 383

VII. Nager avec les pieds seulement, en tenant les bras allongés, et ensuite avec les mains en tenant les jambes et les pieds joints.	385
VIII. Nager la tête, les coudes, les genoux, la pointe des pieds hors de l'eau.	386
XIX. Nager à coups de pieds et à coups de poings.	387
<i>Troisième classe.</i>	388
I. La planche en momie et la planche écartée.	<i>ib.</i>
II. Nager assis.	389
III. Nager en triton.	390
IV. Valser dans l'eau.	<i>ib.</i>
De quelques dangers qui s'offrent au nageur; moyens de les éviter.	391
Des herbes.	<i>ib.</i>
Des crampes.	393
Des vagues.	394
Des tourbillons.	395
De la manière de secourir un homme qui se noie.	398
Qualités et portrait du parfait nageur.	399



Assaut entre deux officiers de l'armée  
d'Aragon, en 1813. 401

## CHAPITRE CINQUIÈME.

*Application de la natation à l'art mili-  
taire, — à l'infanterie, — à la cavale-  
rie, — à l'artillerie.*

La science de nager indispensable aux mili-  
taires. — Opinion de Montaigne. — Au-  
torité encore plus imposante. — Avanta-  
ges qu'un général peut tirer de la nata-  
tion. — Stratagèmes pour tromper la vi-  
gilance de l'ennemi. — Les réglemens  
veulent que les soldats apprennent à na-  
ger. — Manière dont jusqu'à ce jour on  
leur a enseigné cet art. — Insuffisance de  
la méthode actuelle. 409

Formation dans chaque régiment d'une  
compagnie de Soldats-Nageurs. 422

Du costume et de l'équipement des Sol-

dats-Nageurs. — Manière de transporter leurs armes.	424
Division de Soldats-Nageurs en deux clas- ses. — Leurs fonctions.	429
<i>Première classe.</i>	450
Soldats-Assaillans.	<i>ib.</i>
<i>Deuxième classe.</i>	451
Soldats-Explorateurs.	<i>ib.</i>
La natation appliquée à la cavalerie. — Le cavalier et le cheval ne font, pour ainsi dire, qu'un seul être.	433
Le cavalier doit non-seulement apprendre à nager, mais à guider son cheval.	455
Deux manières de faire traverser un fleuve à la cavalerie.	437
Essais faits par l'ordre de Bonaparte.	459
Lettre de M. le colonel baron Bache sur la manière d'exercer la cavalerie au passage des rivières.	440
Application de la natation à l'artillerie.	447

CHAPITRE SIXIÈME.

- Revue analytique des divers ouvrages qui  
traitent de l'art de nager.* 453
- I. *De arte natandi libri duo*, etc. Auctore  
Everardo Digbeio. *ib.*
- II. *Colymbetes, sive de arte natandi dia-  
logus*, etc. Auctore N. Wynmano. 457
- III. *L'art de nager*, avec des avis pour se  
baigner utilement, par Thévenot. 459
- IV. *Art de nager*, etc., par J. F.  
Bachstrom. 469
- V. *Traité de la construction théorique et  
pratique du scaphandre*, etc., par M. de  
la Chapelle. *ib.*
- VI. *Essai sur l'art de nager*, par M. Ro-  
ger. 487
- VII. *Instruction sur l'art de nager*, etc.,  
par C. L. C. de Lyon. 489

- VIII. *La gymnastique de la jeunesse, etc.*,  
par M. A. Amar Durivier et L. S. Jauf-  
fret. 491
- IX. *Traité de la construction théorique et  
pratique du scaphandre; nouvelle édi-  
tion précédée du Projet de formation  
d'une légion nautique*, par La Reynie. *ib.*
- X. *L'ami des femmes*, par P. J. Marie  
de Saint-Ursin. 506
- XI. *Rapport sur la formation d'un corps  
de nageurs*, par le baron Lefébure de  
Saint-Ildephont. 510
- XII. *Manuel du nageur*, par M. P. M\*\*\*. 525
- XIII. *Manuel du nageur*. 526
- XIV. *De la natation et de son application  
à l'art de la guerre*, par M. le vicomte  
de Courtivron. 527
- XV. *Traité de natation*. 537
- XVI. *Schwimmer Katechismus für dije-  
nigen welche das Schwimmen lehren  
oder lernen wollen, etc.* 539
- XVII. *Le spectateur militaire*. 540

- XVIII. *L'esprit de l'homme de guerre*,  
par le capitaine d'Esmond. 550
- XIX. *Traité de natation* d'après la dé-  
couverte d'Oronio Bernardi, par M<sup>\*\*\*</sup>. 552
- XX. *Manuel d'éducation physique, gym-  
nastique et morale*, par le colonel  
Amorès. 562



FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

IMPRIMERIE D'A. PIHAN DE LA FOREST,  
RUE DES NOYERS, N° 37.

*Pour paraître fin de 1836.*

**BIBLIOTHÈQUE**  
**géographique, historique et statistique**  
**DE LA FRANCE,**  
OU  
**RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE**

DE  
TOUT CE QUI A ÉTÉ PUBLIÉ SUR SES PROVINCES, DÉPARTEMENTS,  
ARRONDISSEMENTS, VILLES, BOURGS, CHATEAUX, FLEUVES,  
RIVIÈRES, CANAUX, CHEMINS DE FER, ETC., ETC.

**PAR A. PIHAN DE LA FOREST,**

*Elève de l'ancienne École Normale, ancien Professeur de  
Rhétorique, Membre de la Société royale de Géographie,  
Membre titulaire de l'Institut historique, Secrétaire per-  
pétuel de la Société d'Encouragement pour les Lettres et  
les Beaux-Arts, Membre de l'Académie des Sciences,  
Arts et Belles-Lettres de Dijon, de la Société d'Agriculture,  
Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de  
l'Aube, etc., etc.*

Cet important ouvrage auquel l'auteur travaille depuis dix ans et dont les matériaux sont rassemblés, formera une vingtaine de volumes in-8°. Le *Prospectus* en sera incessamment publié.

*Le volume ne coûtera que 5 fr. pour les personnes qui auront souscrit avant la publication du tome premier; plus tard, chaque volume coûtera 7 fr. ON NE PAIE RIEN D'AVANCE.*

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

JUSQU'EN 1789 ;

PAR M. SCHOELL.

47 volumes in-8°, prix : 329 fr.

Cette histoire se divise en quatre parties.

PREMIÈRE PARTIE. *Histoire complète de l'Europe au moyen âge, depuis 476 jusqu'en 1453.*

DEUXIÈME PARTIE. *Histoire de l'Europe depuis 1453 jusqu'en 1618.*

TROISIÈME PARTIE. *Histoire du dix-septième siècle, depuis 1618 jusqu'en 1713, c'est-à-dire depuis la guerre de trente ans jusqu'à la paix d'Utrecht.*

QUATRIÈME PARTIE. *Histoire du dix-huitième siècle depuis 1713 jusqu'en 1789.*

L'auteur a fondu, dans ces deux dernières parties, son *Histoire des traités de paix*, dont il a renoncé à donner une seconde édition, qui était toute préparée.

Chaque partie est suivie d'une table alphabétique des noms propres et des choses, bien détaillée, faite avec un soin particulier, et qui peut tenir lieu du dictionnaire le plus complet de cette partie de l'histoire.

**OUVRAGE DE M. F. ANCILLON,**

( *Actuellement ministre des affaires étrangères en Prusse.* )

AUTRE OUVRAGE DE M. F. ANCILLON

ESSAIS  
HISTOIRE  
**DE PHILOSOPHIE,**

DE  
LITTÉRATURE GRECQUE PROFANE  
**POLITIQUE ET DE LITTÉRATURE.**

1832. 4 vol in-8. 24 fr.

JUSQU'À LA FIN DE CONSTANTINOPLE

---

**DEVOIRS**

DES  
PRÉSIDENTS DE COURS D'ASSISES,  
DES JURÉS, DES TÉMOINS

ET

**DES EXPERTS;**

**PAR M. GAILLARD,**

KNIGHT OF THE BARTHOLIC  
CONSEILLER HONORAIRE A LA COUR DE CASSATION,  
ET OFFICIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGIION D'HONNEUR.

à la fin de 8 vol in-8  
**SECONDE ÉDITION.**

1 vol. in-8° avec couverture imprimée. 7 f.







H-5

